

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE NATATION



FÉDÉRATION FRANÇAISE
NATATION

ANNUEL RÈGLEMENTS
2018 / 2019

www.ffnatation.fr

NOUS SUIVRE SUR



YouTube



TYR



GROUPE MDS
Mutuelle des Sportifs



EDF éclaire la natation.



EDF 552 081 317 RCS Paris, 75008 Paris.

Partenaire de la Fédération Française de Natation depuis plus de 10 ans, EDF met toute son énergie au service de la natation française et accompagne les athlètes dans leur préparation jusqu'à leurs exploits les plus brillants.

 @sportedf #éclaironslanatation



ANNUEL RÈGLEMENT

2018 / 2019





École de Natation Française.....	7
----------------------------------	---



Natation course.....	41
----------------------	----



Natation estivale	115
-------------------------	-----



Maîtres	119
---------------	-----



Eau libre.....	147
----------------	-----



Natation synchronisée	163
-----------------------------	-----



Plongeon.....	219
---------------	-----



Water-polo	251
------------------	-----



Règlement financiers et tarifs fédéraux	285
---	-----



ÉCOLE DE NATATION FRANÇAISE

SOMMAIRE

Avant-propos	8
L'École de Natation Française	9
Le concept de l'ENF	10
Préambule	11
Les trois étapes de l'École de Natation Française	11
Les conditions de participation au programme ENF	13
Organisation générale d'une session de passage de "Tests ENF"	14
Sauv'nage	16
Consignes particulières d'application pour le Sauv'nage	17
Pass'sports de l'eau : test Natation Course	18
Pass'sports de l'eau : test Natation Artistique	19
Pass'sports de l'eau : test Water-Polo	21
Pass'sports de l'eau : test Plongeon	22
Pass'sports de l'eau : test nage avec palmes	24
Pass'compétition en Natation Course	26
Pass'compétition en Natation Artistique	29
Pass'compétition en Water-Polo (le parcours de tir)	32
Pass'compétition en Water-Polo (le match)	33
Pass'compétition en Plongeon	34
Pass'compétition en Eau Libre	35

ANNEXES

Numéros d'attribution des Fédérations du Conseil Interfédéral des Activités Aquatiques	36
Numéro d'identifiant ENF pour les assistants évaluateurs, les évaluateurs et les formateurs	37

L'École de Natation Française 2018-2019

Pour cette nouvelle saison sportive et pour faire suite aux remontées de terrain, il y avait une réelle volonté fédérale de faire évoluer l'ENF, sans toutefois la dénaturer et en tenant compte des avancées actuelles en terme de réglementation.

L'idée principale étant de lever les freins d'accès à la compétition.

Ainsi, il a été envisagé deux phases d'évolution :

- Une première qui consistait à proposer des aménagements qui pouvaient être rapidement mis en œuvre dès cette nouvelle rentrée sportive et qui sont intégrés au présent règlement.
- Une seconde qui consistera à s'interroger sur le fond du dispositif ENF notamment pour en évaluer l'impact en terme de formation du nageur. De même, l'environnement de mise en œuvre sera questionné. Cette 2ème phase sera engagée dès la saison sportive 2018/2019.

Dans cette démarche, nous devons être conscients que la formation du nageur revêt un caractère primordial dans le parcours du pratiquant, de la découverte à l'accès à la compétition en passant par l'acquisition du savoir-nager, et que nous devons continuer à accompagner les éducateurs sportifs dans l'exercice de cette mission ainsi que tous les acteurs concernés dans la mise en œuvre de l'ENF.

En effet, la maîtrise des fondamentaux est essentielle : apprendre, à vaincre sa peur d'un milieu hostile, à connaître son corps, à flotter, à glisser, à respirer, à s'immerger, à appréhender la profondeur, à trouver des appuis, le tout dans l'eau. La construction d'un nageur ne peut se concevoir sans ces acquis. C'est la première étape du parcours du nageur.

Soyons ambitieux. Dans un parcours éducatif normalement suivi et de qualité, à 9 ans un enfant ne doit pas être qu'un nageur de natation course ou qu'un poloïste ou qu'un plongeur ou qu'un pratiquant de natation artistique... Mais il doit avoir acquis de chaque discipline une éducation à l'effort, à l'esprit de groupe et des habiletés motrices spécifiques et complémentaires. Il doit pouvoir posséder les bases des 4 nages, de la sustentation aquatique, chère à la natation synchronisée, doit prendre plaisir à jouer au ballon dans une piscine et être capable de nager 400 mètres d'affilée, à son rythme en ressortant de la piscine à peine essoufflé...

Cela ne doit pas être un rêve mais un objectif pédagogique à la hauteur des résultats sportifs de notre fédération.

Tous nos clubs ne peuvent espérer voir éclore parmi eux un champion olympique, mais chacun est à même de réaliser cet objectif pédagogique et d'atteindre son olympisme.

Les ligues régionales, les comités départementaux, les chargés de développement de ces entités et les cadres techniques sont invités, à accompagner les clubs dans l'organisation d'un programme d'animation à vocation pluridisciplinaire.

La Fédération est à votre disposition pour vous accompagner dans la mise en œuvre de l'École de Natation Française dans toutes les structures locales.

Je vous souhaite à toutes et à tous une belle saison sportive.

Mme Dominique LAGIER
Présidente de la commission fédérale Formation - ENF

L'ÉCOLE DE NATATION FRANÇAISE

Les Fédérations ayant la Natation en partage sont confrontées aux mêmes problématiques : les équipements, l'encadrement et l'organisation des pratiques, enfin l'accessibilité pour tous ; notamment aux personnes en situation de handicap. Concernant l'organisation des pratiques, les enjeux consistent à placer la Natation au service de la construction du nageur et des clubs. L'idée est de donner à l'École de Natation Française (ENF) tout son sens. Une École dans le sens de l'éducation et une École dans le sens de la formation. Pour répondre à ces problématiques, la Fédération Française de Natation s'est associée à 16 autres fédérations olympiques, affinitaires, scolaires et groupements d'employeurs pour former le Conseil Interfédéral des Activités Aquatiques (CIAA).

Partant du constat que des personnes déclarées comme sachant nager se noient et que chaque fédération ou institution a sa propre définition du savoir nager concernant les mêmes enfants, le CIAA a créé le test du **Sauv'nage**. Ce test est commun d'une institution à l'autre, il inclut des situations demandant une adaptation et il vérifie l'acquisition de fondamentaux.

La deuxième étape de formation du nageur, le **Pass'sports de l'eau**, est basée sur le développement des habiletés motrices dans le cadre de l'apprentissage du jeune enfant. Les neurosciences et l'étude du développement du cerveau (notamment Jean- Pierre Changeux et Alain Berthoz) montrent l'importance de la période située avant 9 ans dans le développement moteur de l'enfant.

La troisième étape, le **Pass'compétition**, permet au jeune pratiquant de valider l'assimilation de l'environnement dans lequel il va se confronter aux autres ainsi que l'acquisition des savoirs techniques nécessaires pour aborder la compétition.

C'est dans ce contexte que la Fédération Française de Natation et le CIAA ont créé le concept de l'ENF.

Rappel :

L'ensemble des vidéos de l'École de Natation Française sont accessibles dans la partie École de Natation Française de la rubrique ÉVEIL - ÉDUCATION du site internet de la FFN (www.ffnatation.fr).

Concept de l'ENF

Espace Interfédéral

Sauv'nage

Acquérir un savoir nager
sécuritaire

Pass'sports de l'eau

Découvrir des pratiques sportives
et capitaliser des habiletés motrices

Water-polo

Natation
course

Natation
artistique

Nage avec
palmes

Plongeon

Propre à chaque fédération

Pass' compétition

Aller vers la compétition

Compétition

RÈGLEMENT ÉCOLE DE NATATION FRANÇAISE

PRÉAMBULE

LES TROIS ÉTAPES DE L'ÉCOLE DE NATATION FRANÇAISE

La première étape :

Le « **Sauv'nage** » - Garantir la sécurité des pratiquants. Cette première étape permet d'acquérir les compétences minimales pour assurer sa propre sécurité dans l'eau et une maîtrise des fondamentaux.

À ce niveau, il est essentiel de préparer l'étape suivante (Pass'sports de l'eau) par l'exigence des objectifs visés. Apprendre à ne pas se contenter du minimum est une culture, une éducation qui favorise l'apprentissage de l'exigence.

La deuxième étape :

Le « **Pass'sports de l'eau** » - Enrichir et capitaliser les habiletés motrices. Cette seconde étape certifie l'acquisition de compétences sportives diversifiées à travers la pluridisciplinarité.

Cette étape certifie l'acquisition de compétences complexes intégrées dans des environnements différents. L'exigence réclamée dans une discipline favorise son transfert dans une autre discipline.

La troisième étape :

Le « **Pass'compétition** », propre à chaque fédération. Cette troisième étape garantit à son titulaire la capacité de se confronter aux autres, connaissance de la règle et du contexte de la compétition, maîtrise de toutes les techniques lui permettant de se confronter à « armes égales ».

Le cahier des charges ENF remis aux clubs qui sollicitent l'agrément ENF fournit les éléments utiles pour garantir le bon déroulement de leurs actions, dans un cadre identique et conforme à l'esprit de l'École de Natation Française. Il s'agit, entre autres, de garantir pour chaque titulaire d'un test de l'ENF d'une égalité de traitement et de jugement lors du passage des tests quelle que soit son appartenance fédérale.

Des règles de l'École de Natation Française aménagées.

Pour faire suite aux remontées de terrain, il y avait une volonté fédérale de faire évoluer l'ENF, sans toutefois la dénaturée et en tenant compte des avancées actuelles en terme de réglementation.

AMÉNAGEMENTS :

Ainsi, pour cette nouvelle saison sportive 2018/2019, chaque nageur licencié au sein de la FFN âgé de 10 ans et moins (né en 2009 et après) prendra part obligatoirement à l'ENF. Les nageurs âgés de 11 ans et plus (nés 2008 et avant) ne sont pas soumis au caractère obligatoire de l'ENF, ils peuvent cependant prendre part au dispositif s'ils le souhaitent.

NOUVEAUTÉS :

A partir de cette nouvelle saison sportive, les nageurs expatriés ou étrangers, licenciés au sein de la FFN, âgés de 10 ans et moins (nés en 2009 et après) peuvent bénéficier, sur demande motivée auprès de la FFN et après accord de celle-ci, d'une dispense de passage de tests ENF, délivré au cas par cas, pour prendre part aux compétitions du programme fédéral.

RAPPEL :

La réussite au test du Pass'sports de l'eau est soumise à la présentation et la validation, au minimum, de trois tests au choix.

L'accès à la compétition est présenté ci-après.

Les compétitions dépendant du règlement FINA, sont pilotées par un jury officiel et font l'objet d'une parution officielle sur le site de la FFN.

Pour les 2009 et après : approche de la compétition

Laisser un temps suffisant pour permettre à l'enfant de se former aux problématiques sécuritaires liées à leur activité (Sauv'nage) et à une construction plus élaborée du nageur à partir de la multiplicité des situations pédagogiques (Pass'sports de l'eau).

Les nageurs âgés de 10 ans et moins (nés en 2009 et après) s'engagent au test du Sauv'nage, puis au test du Pass'sports de l'eau et enfin au test du Pass'compétition avant d'accéder à la compétition.

Ainsi, les nageurs âgés de 10 ans et moins (nés en 2009 et après), titulaires du test du Pass'compétition d'une discipline donnée, peuvent prendre part aux compétitions dans la discipline concernée.

Les demi-journées d'animation :

Les Ligues régionales sont invitées à accompagner les clubs et les départements dans la formation des éducateurs autour de la thématique de la pluridisciplinarité. Dans cette optique, il est proposé aux régions, en partenariat avec les départements, de coordonner l'organisation de plusieurs demi-journées d'animation à vocation pluridisciplinaire. Le programme de ces demi-journées devra permettre de développer l'ensemble des habiletés motrices contenues dans les cinq disciplines du test du Pass'sports de l'eau : natation course, water-polo, natation artistique, plongeon et nage avec palmes.

Les demi-journées « d'ANIMATION » sont accessibles uniquement aux titulaires du test du Sauv'nage. Chaque club pourra également organiser des temps d'animation pluridisciplinaire en s'inspirant des fiches thématiques.

RÈGLEMENT ÉCOLE DE NATATION FRANÇAISE

Les journées découvertes :

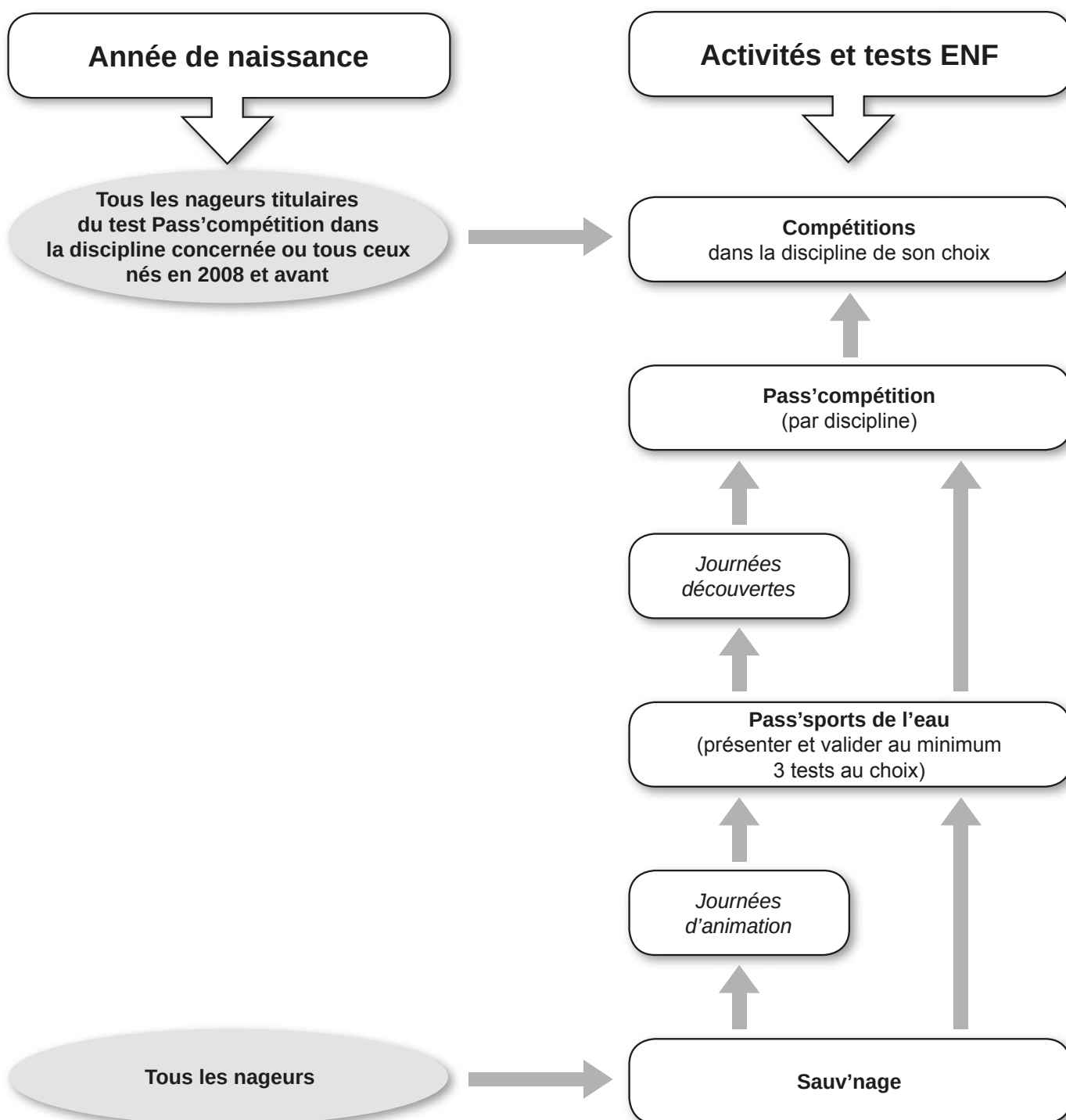
Les Ligues régionales et/ou les comités départementaux pourront proposer la mise en œuvre de journées « DECOUVERTE » ayant pour objectif de poursuivre la formation du nageur en vue de l'obtention du test du Pass'compétition dans une discipline et en vue de la participation aux premières pratiques compétitives. Les journées découvertes sont accessibles uniquement aux titulaires du test du Pass'sports de l'eau. Chaque club pourra également organiser des temps de découverte en s'inspirant des fiches thématiques.

Pour les 2008 et avant : pas d'obligation ENF

Les nageurs âgés de 11 ans et plus (nés 2008 et avant) accèdent librement à la compétition. Ils ne sont pas soumis au caractère obligatoire de l'ENF. Ils peuvent cependant prendre part aux trois étapes de l'ENF en fonction de la volonté de chacun.

Pour être enregistrés dans la rubrique ENF du logiciel extraNat de la FFN, les nageurs concernés devront respecter la chronologie des tests ENF et devront être titulaires du test ENF sous-jacent pour enregistrer le test ENF correspondant.

Organisation de l'ENF pour la saison 2018-2019



LES CONDITIONS DE PARTICIPATION AU PROGRAMME ENF

1 - Conditions d'agrément « École de Natation Française » (ENF)

Sont concernées :

- toute association affiliée à la Fédération Française de Natation ou à une des fédérations membres du CIAA qui souhaite adhérer aux principes de l'ENF.

Les conditions :

- avoir renseigné et signé le formulaire de demande d'agrément et l'avoir envoyé à la fédération via la ligue régionale ;
- être à jour de l'affiliation ;
- s'engager à avoir au moins une personne titulaire de la certification d'évaluateur ENF1, pour le test Sauv'nage.

L'agrément est délivré pour l'année sportive en cours, et renouvelé chaque année par tacite reconduction si les conditions requises par le cahier des charges ENF sont respectées ; notamment l'enregistrement des résultats de sessions de passage de tests ENF dans la rubrique ENF du logiciel extraNat.

La FFN peut ne pas renouveler l'agrément en cas de manquement entraînant une incidence négative sur la crédibilité de la démarche. Les fédérations membres du Conseil Interfédéral seront informées de la décision.

2 - Formation des évaluateurs ENF de la FFN

Les compétences des acteurs ne sont pas remises en cause, elles sont utilisées. La formation des « évaluateurs ENF » vise à présenter le dispositif, la philosophie, et établir une cohérence entre les acteurs de toutes les fédérations mais aussi au sein de notre fédération.

L'évaluation du « Sauv'nage » et du « Pass'sports de l'eau » est réservée aux « éducateurs », car à ce niveau la compétence pédagogique est essentielle.

Le « Pass'compétition », propre à chaque fédération du Conseil Interfédéral des Activités Aquatiques (CIAA), concerne l'entrée dans la compétition. Les officiels intègrent le dispositif comme « évaluateur » dans la discipline où ils officient. À ce stade, les officiels peuvent intégrer le dispositif comme « évaluateur ENF3 » selon les conditions définies dans le profil des évaluateurs ENF3 et **après avoir suivi la formation correspondante**.

Pour obtenir leur certification, les évaluateurs ENF et les assistants évaluateurs ENF ont obligatoirement suivi les formations correspondantes. Les candidats doivent être licenciés à la Fédération Française de Natation.

Profil des assistants évaluateurs ENF

Toute personne licenciée, âgée d'au moins 14 ans, sans qualification minimum requise, qui souhaite, sous la responsabilité d'un évaluateur, participer au dispositif ENF et ayant suivi la formation « d'assistant évaluateur » correspondante. Il a en charge un atelier ou l'évaluation d'une tâche.

Profil des évaluateurs ENF1 et ENF2

Les licenciés, majeurs, exerçant une action d'enseignement de la « Natation », titulaires d'un diplôme fédéral FFN correspondant (Brevet Fédéral 1 pour l'ENF1, Brevet Fédéral 2 dans une discipline pour l'ENF2, Moniteur Sportif de Natation pour l'ENF1 et l'ENF2) ou titulaires d'un diplôme professionnel délivré par l'État (Ministère des Sports et/ou Ministère en charge de l'Enseignement Supérieur) permettant l'encadrement des activités aquatiques et de la natation.

Les personnes ayant obtenu une certification ENF1 ou ENF2 au sein d'une fédération du CIAA et licenciées à la FFN.

Les évaluateurs sont responsables ; ils engagent leur signature. Ils sont garants de la bonne mise en œuvre du dispositif et sont chargés de s'assurer de la compétence des personnes qui évaluent, de leur rappeler les consignes liées à l'évaluation et le sens de leur mission.

Profil des évaluateurs ENF3

Les licenciés, majeurs, exerçant une action d'enseignement de la « Natation », titulaires d'un diplôme fédéral FFN correspondant (Brevet Fédéral 2 ou BF supérieur dans la discipline concernée, Moniteur Sportif de Natation) ou titulaires d'un diplôme professionnel délivré par l'État (Ministère des Sports et/ou Ministère en charge de l'Enseignement Supérieur) permettant l'encadrement des activités aquatiques et de la natation.

Les officiels A de natation course pour l'ENF3 NC ; les officiels A water-polo pour l'ENF3 WP ; les officiels D de natation artistique pour l'ENF3 NS ; les officiels A d'eau libre pour l'ENF3 EL. Tous les officiels de plongeon pour l'ENF3 PL.

Profil des formateurs ENF1, ENF2 et ENF3

Les licenciés, titulaires de la certification d'évaluateur ENF correspondante et habilités :

- soit par la Fédération,
- soit par la ligue régionale concernée,
- soit par le cadre technique sportif régional coordonnateur de la région concernée.

Les sessions de formations ENF1 et ENF2 font l'objet de formations distinctes.

Hormis les officiels, les candidats aux certifications d'évaluateurs ENF2 et ENF3 doivent posséder la certification sous-jacente et avoir participé à deux sessions de passage de tests ENF au moins pour postuler.

RÈGLEMENT ÉCOLE DE NATATION FRANÇAISE

Les officiels évaluateurs ENF3 ne peuvent évaluer que le Pass'compétition de la discipline concernée par leur certification ENF3.

3 - Numéro d'identifiant ENF

À l'issue des séquences de formation ENF, les évaluateurs et assistants évaluateurs sont certifiés ENF et se voient délivrer un numéro d'identifiant ENF par l'organisme de formation.

La Ligue régionale de natation ou l'École Régionale de Formation des Activités de la Natation (ERFAN) du lieu de formation enregistre les résultats de la formation dans la rubrique ENF du logiciel extraNat de la FFN.

Lors de la validation des tests ENF, ce numéro est apposé sur les livrets pratiquants et le diplôme correspondant par le ou les évaluateurs présents.

Concernant les formateurs ENF, après avoir été habilités, ils se voient délivrer un numéro d'identifiant ENF par la Ligue régionale de natation ou l'ERFAN du lieu de résidence de ce formateur ENF.

La Ligue régionale de natation ou l'ERFAN du lieu de résidence de ce formateur enregistre le numéro d'identifiant ENF correspondant dans la rubrique ENF du logiciel extraNat de la FFN.

ORGANISATION GÉNÉRALE D'UNE SESSION DE PASSAGE DE « TESTS ENF »

1 - Conditions d'organisation pour la FFN

Le test du Sauv'nage peut être organisé, sous la responsabilité d'un club FFN agréé ENF possédant au moins un titulaire de la certification d'évaluateur ENF1. Les organisations doivent être déclarées auprès du Comité départemental qui peut dépêcher un délégué.

Information : le test du Sauv'nage est reconnu par l'arrêté du 25 avril 2012 (NOR : MENV1221832A) et dans le code du sport : arrêté du 9 septembre 2015, articles A. 322-42 et A. 322-64 (NOR: VJSV1521502A) pour pratiquer les activités aquatiques et nautiques.

L'organisation du test du Pass'sports de l'eau est de la responsabilité du Comité départemental. Il peut être organisé par celui-ci ou confié à un club agréé ENF possédant au moins un titulaire de la certification d'évaluateur ENF2. Le passage du test se déroule sous la responsabilité et en la présence d'un représentant du Comité départemental ou de la Ligue régionale de la FFN, lui-même titulaire de la certification d'évaluateur ENF2.

Rappel : Le test du Pass'sports de l'eau est admis en équivalence du test technique préalable à l'entrée en formation du brevet professionnel jeunesse et sports des activités aquatiques et de la natation (BP AAN). La stricte application des conditions d'obtention du test participe à sa crédibilité.

L'organisation du test du Pass'compétition est de la responsabilité de la Ligue régionale. Il peut être organisé par la Ligue régionale ou le Comité départemental par délégation. Le passage du test se déroule sous la responsabilité et en la présence d'un représentant de la Ligue régionale de la FFN, lui-même titulaire de la certification d'évaluateur ENF3.

2 - Modalités d'organisation des tests Sauv'nage, Pass'sports de l'eau et Pass'compétition

2.1. Le rôle de l'évaluateur

- Il est responsable et garant du déroulement de la session.
- Il encadre les assistants et vérifie leur compétence à juger.
- Il atteste la réussite aux tests et signe les livrets pratiquants.
- Il engage sa signature.

2.2. Le rôle de la structure agréée ENF

- Elle a en charge l'organisation administrative et matérielle des sessions.
- Elle est garante du respect des conditions de passage des tests.
- Elle enregistre les résultats de la session de passage de tests sur la rubrique ENF du logiciel extraNat de la FFN.

2.3. Les tests ENF

Le Sauv'nage

- Le nageur doit réussir l'ensemble des huit tâches dans l'ordre et dans la continuité.
- Pour les non-valides, des consignes particulières d'application du test sont proposées et présentées dans la grille d'évaluation concernée.

A minima, la présence d'un évaluateur ENF1 est obligatoire.

Le Pass'sports de l'eau

- Le nageur n'est pas tenu de passer l'ensemble des cinq épreuves du test au cours d'une même session.
- Une session peut comporter une seule des cinq épreuves du test.

RÈGLEMENT ÉCOLE DE NATATION FRANÇAISE

- Il n'est pas fixé de limite de validité des épreuves validées.

A minima, la présence de deux évaluateurs ENF2 est obligatoire. Le représentant de la structure organisatrice et le délégué territorial (départemental ou régional) titulaires de la certification évaluateur ENF2.

Le Pass'compétition

- Il est propre à chaque fédération du CIAA.

- Pour la FFN, il y a un test Pass' compétition pour chacune des cinq disciplines.

Chaque discipline possède son test et valide :

- les aptitudes sportives minimales pour se confronter aux autres ;

- la connaissance des aspects réglementaires ;

- la connaissance de l'environnement de la compétition.

A minima, la présence de deux évaluateurs ENF3 est obligatoire : le représentant de la structure organisatrice et le délégué régional titulaires de la certification évaluateur ENF3 correspondante.

2.4. La certification ENF

Pour chacun des trois tests ENF (Sauv'nage, Pass'sports de l'eau et Pass'compétition), un livret du pratiquant correspondant est remis à chaque personne qui a réussi le test.

Le diplôme correspondant, sous forme d'une carte plastique, est inclus dans le livret.

Dans le cas du Pass'sports de l'eau, un livret du pratiquant peut être remis dès lors qu'une des 5 épreuves du test est validée.

L'organisateur en fixe les modalités de délivrance. Il n'est pas fixé de durée de validité des épreuves validées.

2.5. Dispositions particulières pour les clubs de natation estivale

Les licenciés des clubs de natation estivale peuvent passer les tests ENF tout au long de l'année, indépendamment de la période de pratique propre à ces clubs, à la condition qu'ils soient licenciés lors du passage du test ENF et que les dispositions réglementaires relatives à l'ENF soient respectées.

3 - Protection des droits

L'École de Natation Française est une marque déposée par la Fédération Française de Natation. La FFN confère au CIAA l'exercice des droits d'exploitation de cette marque, pendant toute la durée de leur coopération au sein du CIAA.

Ces droits ne peuvent être exploités en dehors des activités développées par les fédérations membres du CIAA.

Seuls les documents ENF (livrets ENF, livrets pratiquants, diplômes) fournis par le CIAA peuvent être utilisés dans le cadre de l'ENF.

RÈGLEMENT ÉCOLE DE NATATION FRANÇAISE

SAUV'NAGE

Validation du test

L'ensemble des tâches doit être réussi et réalisé dans l'ordre, dans la continuité, sans prise d'appui solide et sans lunettes.

Tâches	Objectifs visés	Consignes « Être capable de... »	Critères d'évaluation
1	■ Enchaînement entrée dans l'eau et immersion Réaliser une entrée dans l'eau simple avec impulsion, une immersion totale et une remontée passive.	Sauter du bord Se laisser remonter passivement.	Existence d'une impulsion, d'une immersion totale et d'une remontée sans propulsion.(*)
2	■ Flottaison ventrale Réaliser une flottaison ventrale.	Réaliser un équilibre en position ventrale.	Équilibre ventral maintenu en surface pendant 5 secondes (épaules et bassin en surface).
3	■ Immersion orientée Enchaîner un déplacement ventral, un passage en immersion et une sortie de l'eau maîtrisée.	Nager jusqu'au cerceau et y entrer.	Réalisé sans prise d'appui sur le cerceau.
4	■ Équilibre vertical Se maintenir en position verticale.	Rester en position verticale tête hors de l'eau durant 5 secondes.	Tête émergée pendant 5 secondes. (*) (oreilles et bouche hors de l'eau).
5	■ Enchaînement déplacements ventral et immersion Enchaîner une succession de déplacements en surface et en immersion.	Ressortir du cerceau, nager (entre 15 et 20 m). Passer sous chaque obstacle (ex. : lignes d'eau). (3 à 4 espaces d'au moins 1,50 m).	Déplacement sur le ventre, sortie du visage entre chaque obstacle.(*)
6	■ Flottaison dorsale Réaliser une flottaison dorsale.	Réaliser un équilibre en position dorsale.	Équilibre dorsal maintenu pendant 5 secondes (épaules et bassin à la surface).
7	■ Déplacement dorsal Réaliser une propulsion dorsale.	Nager sur le dos (entre 15 m et 20 m).	Déplacement sans temps d'arrêt en conservant la position dorsale.
8	■ Exploration de la profondeur Enchaîner : - une immersion - un déplacement vers le fond du bassin - une localisation et la saisie d'un objet - une remontée maîtrisée.	À la fin du parcours, aller chercher un objet au fond du bassin, le montrer au-dessus de l'eau, le lâcher et terminer le parcours en position dorsale.	Remonter l'objet et le montrer au-dessus de la surface L'objet est immergé à 1,80 m de profondeur (plus ou moins 30 cm en fonction de l'âge).

*Consignes particulières d'application pour la FFH (voir tableau suivant).

RÈGLEMENT ÉCOLE DE NATATION FRANÇAISE

CONSIGNES PARTICULIÈRES D'APPLICATION POUR LE SAUV'NAGE

Sans prise « d'appui solide » ni prise d'appui au mur ou sur la ligne d'eau et sans lunettes

Tâches	Application pour l'ensemble des publics	Application Fédération Française Handisport
1	La remontée est passive. Pour ne pas éliminer des sujets plus denses, les évaluateurs permettront une remontée active.	Se laisser tomber ou partir dans l'eau, la remontée pourra être active.
2	La prise d'air entre la remontée passive et l'équilibre ventral est possible. L'équilibre ventral optimal est réalisé corps aligné, bras, tête, bassin, jambes.	
4	Le maintien de la position verticale peut être réalisé de façon dynamique ou statique.	L'obligation de rester en surface sur 5 secondes n'est pas un critère d'évaluation restrictif. Le « bouchon » est permis.
5	Sortir sous le cerceau. Laisser la liberté de placer des lignes à la place du cerceau pour délimiter l'espace de remontée verticale. Il faut tendre vers un déplacement en surface avec des expirations aquatiques régulières (ventilations régulières).	En augmentant le nombre d'évaluateurs, il n'est pas nécessaire d'installer les lignes d'eau. Il suffit d'exiger que le sujet expire et inspire plusieurs fois dans son parcours (4 à 5 fois minimum).
8	Si, pour des raisons de profondeur, l'objet est placé avant le terme de la tâche n° 7, terminer le parcours sur le dos.	

RÈGLEMENT ÉCOLE DE NATATION FRANÇAISE

PASS'SPORTS DE L'EAU - TEST NATATION COURSE

50 m : 25 m crawl - 25 m dos crawlé

Validation du test

L'ensemble des tâches doit être réussi et réalisé dans l'ordre et dans la continuité

Tâches	Objectifs visés	Compétences « Être capable de... »	Critères observables	Critères de réussite
1	■ Départ plongé d'un plot de départ Entrer loin avec une grande vitesse.	Coordonner dans un déséquilibre une impulsion vers l'avant pour entrer dans l'eau avec la plus grande vitesse possible (a).	Extension complète du corps. Alignement des segments (respect du corps projectile) Tête placée sous les bras à l'entrée dans l'eau.	Coulée sans actions propulsives. Les talons au moins à 5 m du mur sans mouvement.
2	■ Coulée après le départ Conserver le plus de vitesse sous la surface de l'eau par un maintien postural.	Limiter les résistances à l'avancement en position ventrale par une organisation posturale (b).	Déplacement sans action propulsive. Existence d'une immersion complète. Alignement du corps et des segments pendant la coulée.	
3	■ Déplacement en crawl, respiration latérale Enchaîner en crawl des solutions de propulsion avec un échange ventilatoire adapté.	Coordonner des échanges ventilatoires avec les actions propulsives en crawl (c).	Existence de plusieurs échanges ventilatoires avec une rotation latérale de la tête. Expiration dans l'eau. Passage alternatif aérien des bras. Gainage et alignement du corps par rapport à l'axe de déplacement.	Nager en crawl sans arrêt jusqu'au virage.
4	■ Virage culbute Changer de sens en un temps réduit en organisant une impulsion pour acquérir une plus grande vitesse.	Réaliser une demi-rotation avant rapide pour passer à une position dorsale, suivie d'une poussée complète sur le mur (d).	Déclenchement de la rotation avant par une bascule de la tête et groupé rapide du corps. Pré-orientation des bras dans le sens du retour pendant la culbute.	Une culbute suivie d'une poussée sur le mur.
5	■ Coulée dorsale la plus longue possible Obtenir, au terme de la poussée, une grande vitesse en immersion.	Limiter les résistances à l'avancement en position dorsale par une organisation posturale (e).	Déplacement dû uniquement à l'impulsion sur le mur. Alignement du tronc et des segments en immersion complète.	Coulée sans actions propulsives. Une immersion jusqu'au passage des mains à 3 m du mur.
6	■ Retour en dos crawlé Se déplacer en dos crawlé.	Se déplacer sur le dos par des mouvements continus et alternés des bras et des jambes (f).	Gainage et alignement du corps dans l'axe de déplacement (bassin proche de la surface). Arrivée sur le dos.	Nager en dos crawlé, sans arrêt jusqu'à l'arrivée.

Pour les grands handicapés :

- (a) Le départ dans l'eau est autorisé.
- (b) Déplacement avec action propulsive autorisée.
- (c) Coordonner les actions respiratoires avec des actions propulsives en nage libre.
- (d) Lors du virage, il faut qu'une partie quelconque du corps du nageur touche le mur.
- (e) Par des mouvements propulsifs possibles.
- (f) Se déplacer sur le dos.

RÈGLEMENT ÉCOLE DE NATATION FRANÇAISE

PASS'SPORTS DE L'EAU - TEST NATATION ARTISTIQUE

Validation du test

L'ensemble des tâches doit être réussi et réalisé dans l'ordre et dans la continuité.

Préambule

Ce mini-ballet est constitué de l'enchaînement des sept tâches. Les transitions entre les tâches sont libres mais doivent être en cohérence avec la spécificité de la discipline : faciliter l'enchaînement d'une tâche à l'autre, permettre la meilleure exécution de chacune d'elle, répartir les tâches sur 25 m, poursuivre la relation avec le public (regard, orientation, hauteur...).

Conditions entraînant l'élimination

- Distance parcourue inférieure à 15 m.
- Arrêt excessif durant l'exécution du parcours.
- Appui sur le mur, au fond, ligne d'eau.
- Une tâche non réalisée.

Tâches	Objectifs visés	Compétences « Être capable de... »	Critères observables	Critères de réussite
1	■ Présentation hors de l'eau Se présenter aux spectateurs.	Se présenter librement sur la plage de départ, de manière non verbale (a).	Entrer en relation avec les spectateurs.	Présentation sur la plage d'une durée d'environ 10 secondes.
2	■ Entrée à l'eau Réaliser une entrée dans l'eau maîtrisée.	Entrer dans l'eau dans une position libre (par la tête ou par un ou les pieds), sauf départ plongé.	Position identifiable lors de l'entrée à l'eau.	Rentrer dans l'eau jusqu'à immersion complète, dans une posture identifiable.
Transition libre				
3	■ Rotation avant Réaliser une rotation complète, avant, corps groupé, rapide.	Tourner autour de l'axe frontal passant par les hanches depuis une position corps allongé en surface.	Identifier une position de départ en surface Tourner à la surface corps groupé (b), en avant, autour de l'axe des hanches. Revenir à la position de départ.	Effectuer une rotation avant groupée complète, autour de l'axe des hanches, proche de la surface.
Transition libre				
4	■ Élever un bras le plus haut possible Élever son corps et dégager un bras verticalement au maximum de la hauteur pour s'exprimer avant de s'immerger.	Utiliser une motricité des jambes et du bras dans l'eau pour libérer le haut du corps (préparation sous l'eau autorisée).	Sortie du corps jusqu'à la taille pour élever le bras au maximum de la hauteur en effectuant un mouvement expressif jusqu'à l'immersion.	Élever le corps jusqu'à une hauteur proche de la taille pour sortir le bras réalisant un mouvement expressif.
Transition libre				
5	■ Lever une jambe le plus haut possible Élever une jambe le plus haut possible proche de la verticale et de l'extension depuis une position dorsale.	Utiliser l'appui du corps et des bras pour élever la jambe le plus haut possible.	Corps en extension et bassin proche de la surface jusqu'à ce que la jambe atteigne la verticale.	Position dorsale en extension et proche de la surface Jambe proche de la verticale et de l'extension. La hauteur est valorisée et non le maintien.
Transition libre				

RÈGLEMENT ÉCOLE DE NATATION FRANÇAISE

Tâches	Objectifs visés	Compétences « Être capable de... »	Critères observables	Critères de réussite
6	■ Déplacement dorsal par la tête Se déplacer en position dorsale par la tête en utilisant les appuis des membres supérieurs.	Se déplacer dans l'espace arrière en utilisant uniquement des appuis des membres supérieurs.	Corps gainé aligné en surface. Membres supérieurs immergés, mains proches des cuisses. Jambes serrées et tendues.	Se déplacer sur le dos par la tête (environ 5 m). Corps aligné à la surface, jambes serrées et tendues, mains proches des cuisses.
	Transition libre			
7	■ Saluer Conclure le mini-ballet par un salut.	Se maintenir en position verticale stabilisée, tête hors de l'eau.	Verticalité du corps, stabilité de la position, un bras levé, orientation du regard vers le public.	Salut d'un bras en se stabilisant pendant minimum 2 secondes (épaules hors de l'eau).

(a) Postures et/ou mouvements témoignant d'une attitude présente, d'une relation avec le public. L'importance du regard.

(b) Dos arrondi, tête dans les genoux, talons près des fesses.

(c) Mouvement expressif : mouvement orienté dans l'espace et dans le temps avec intention.

RÈGLEMENT ÉCOLE DE NATATION FRANÇAISE

PASS'SPORTS DE L'EAU - TEST DE WATER-POLO

Parcours avec 3 partenaires et 1 gardien

Validation du test

L'ensemble des tâches doit être réussi et réalisé dans l'ordre et dans la continuité.

Taille du but

2 m de large et 70 cm de haut.

Types de ballons :

- Pour les enfants de 12 ans et moins : MIKASA 6008 (norme FINA), EPSAN 3 (norme LEN) ou équivalent (TURBO...).
- Pour les enfants de plus de 12 ans : MIKASA 6009 (norme FINA), EPSAN 4 (norme LEN) ou équivalent (TURBO...).

Tâches	Objectifs visés	Compétences « Être capable de... »	Critères observables	Critères de réussite
1	■ Lancer un ballon Envoyer le ballon à une main à un camarade immobile situé à 5 m.	Utiliser ses appuis pour lancer un ballon.	Le ballon est lancé à une main.	Le ballon arrive à portée de bras du partenaire.
2	■ Nager en crawl tête hors de l'eau Nager en crawl tête hors de l'eau sur 5 m vers le premier partenaire.	Se déplacer en maintenant une prise d'information visuelle aérienne.	Maintien de la tête hors de l'eau.	Le déplacement s'effectue en crawl. Le regard est maintenu hors de l'eau en direction du partenaire.
3	■ Changer de direction Faire le tour d'un partenaire.	Utiliser ses appuis pour contourner un obstacle.		Contourner l'obstacle en gardant la tête hors de l'eau. Le passage sur le dos est autorisé.
4	■ Nager avec un ballon entre les bras Récupérer le ballon et nager en crawl jusqu'au deuxième partenaire.	Organiser son déplacement en gardant le contrôle du ballon.	Maintien de la direction, ballon contrôlé (crawl). Si le contrôle du ballon est perdu, il est possible de le récupérer pour reprendre le déplacement.	Le déplacement s'effectue en crawl avec le ballon en direction du deuxième partenaire.
5	■ Changer de direction et tirer vite au but Contourner le deuxième partenaire et marquer un but.	Utiliser ses appuis pour lancer le ballon sans temps d'arrêt.	Changer de direction sans perdre le contrôle du ballon. Tir cadré.	Le ballon entre dans le but (a) ou est arrêté par le gardien. Il n'y a ni feinte ni temps d'arrêt avant le tir.
6	■ Reprendre un déplacement en crawl tête hors de l'eau après un tir Juste après le tir, nager vers le troisième partenaire et le contourner.	Enchaîner deux actions de jeu. Se déplacer en maintenant une prise d'information visuelle aérienne.	Vitesse de reprise du déplacement après le tir. Déplacement en crawl avec maintien de la tête hors de l'eau.	La reprise du déplacement est quasi immédiate. Le déplacement s'effectue en crawl. Le regard est maintenu hors de l'eau en direction du partenaire.
7	■ Appeler et recevoir un ballon Faire un appel de balle et recevoir le ballon sur la main.	Manifester son intention de recevoir le ballon en se rendant disponible.	Le joueur appelle la balle en levant le bras. Il est actif pour tenter de réceptionner le ballon sur la main.	L'appel de balle est visible Le ballon (b) est réceptionné en l'air ou rapidement récupéré s'il tombe dans l'eau.
8	■ Avancer en position offensive et tirer au but à une distance de 3 m Se déplacer avec le ballon hors de l'eau et marquer un but.	Utiliser ses appuis pour transporter le ballon en position offensive et marquer un but.	Le ballon est au-dessus du niveau de la tête. Déplacement vers l'avant avec un équilibre proche de la verticale. Le joueur manifeste une intention affirmée de marquer un but et effectue un tir cadré.	Le coude du bras porteur reste hors de l'eau Le ballon entre dans le but (a) ou est arrêté par le gardien.

(a) Le fait de marquer au moins un but donne un joker au joueur. Un joker pourra permettre de tolérer la mauvaise réalisation d'une tâche.

(b) Un ballon est fourni au troisième partenaire qui le lance au joueur. La distance qui les sépare est d'environ 2 m.

RÈGLEMENT ÉCOLE DE NATATION FRANÇAISE

PASS'SPORTS DE L'EAU - TEST PLONGEON

Validation du test

L'ensemble des tâches doit être réussi et réalisé dans l'ordre et dans la continuité.

Les tâches de 1 à 4 sont enchaînées et sont réalisées dans un espace aménagé (bord de bassin, salle, ...).

Tâches	Objectifs visés	Compétences «Être capable de ...»	Critères observables	Critères de réussite
Enchaînement	1 ■ Présentation Effectuer une présentation de type gymnique.	Se présenter en posture correcte, bras en croix.	Position «corrigée» (ventre rentré, tête droite, ...).	Tête droite, bras en croix, ventre rentré, jambes serrées et tendues.
	2 ■ Impulsion verticale sur place Effectuer 3 sauts avec extension de jambes et cercles de bras.	Enchaîner sur place 3 sauts avec extension complète des genoux et chevilles, corps gainé et équilibré, coordonnés avec les cercles de bras vers l'arrière.	Elévation et gainage du corps. Coordination bras/jambes. Maintien de l'équilibre.	Succession de 3 impulsions enchaînées avec coordination des bras. Réceptions sur place.
	3 ■ Rotation avant Effectuer une roulade avant par-dessus un obstacle (a).	Réaliser une impulsion coordonnée à un enroulement de la tête et de la colonne vertébrale pour effectuer une roulade en franchissant un obstacle (ex : tas de 3 à 4 planches de natation placé dans le sens de la largeur) Utiliser la vitesse de rotation pour se relever sans appui des mains.	Impulsion. Enroulement de la nuque Pose des mains pour rouler. Redressement sans appui des mains avec extension des bras dans le prolongement du corps.	Enroulement de la nuque Roulade avant dans l'axe par-dessus un obstacle. Redressement sans appui des mains au sol.
	4 ■ Rotation longitudinale Effectuer un saut vertical avec ½ vrille.	Réaliser une impulsion suivie d'une rotation autour de l'axe longitudinal avec ou sans l'aide des bras. Contrôler sa réception par flexion des jambes.	Impulsion et ½ vrille. Maintien du gainage pendant le saut. Réception contrôlée.	Rotation de 180° avec une réception stabilisée en posture correcte.
5	■ Impulsion verticale Réaliser une chandelle avant groupée.	Sauter haut et droit et enchaîner une position groupée. Entrer dans l'eau dans cette position.	Efficacité des cercles de bras. Hauteur de l'impulsion, groupé au sommet de la chandelle, main sur le tiers supérieur des tibias sans croiser les bras. Entrée dans l'eau pieds-fesses à une distance d'environ 60 cm du bord.	Position groupée correcte Absence de rotation et de déviation jusqu'à l'entrée dans l'eau à une distance d'environ 60 cm du bord.

RÈGLEMENT ÉCOLE DE NATATION FRANÇAISE

Tâches	Objectifs visés	Compétences «Être capable de ...»	Critères observables	Critères de réussite
6	■ Rotation avant Réaliser une rotation avant.	À partir d'une position accroupie au bord du bassin, bras verticaux tendus, lancer les bras pour amorcer une rotation groupée en rentrant la tête. Effectuer une demi-rotation ou plus et entrer en position groupée dans l'eau.	Rapidité du mouvement des bras. Tête rentrée. Position la plus groupée possible. Mains sur le tiers supérieur des tibias.	Réaliser une rotation très groupée.
7	■ Entrée dans l'eau par la tête Réaliser un plongeon avant, départ assis ou accroupi.	A partir d'une position assise, pieds dans l'eau ou dans la goulotte, jambes pliées, dos droit, bras dans le prolongement du corps, collés contre les oreilles, une main attrapant l'autre, paumes face au ciel, se pencher le plus possible et se laisser glisser, en s'allongeant, en direction du fond du bassin.	Bascule du corps vers l'avant. Glissée en profondeur jusqu'à l'extension complète du corps.	Tout le corps doit passer par le trou formé par les mains. Tête bloquée entre les bras.
8	■ Rotation arrière Réaliser un dauphin arrière.	A partir d'une position de départ dans l'eau, mains sur la barre de départ ou goulotte, corps en flexion complète, pieds contre le mur, pousser sur les jambes en tirant la tête et en jetant les bras tendus vers l'arrière en attrapant ses mains.	Tête et corps en extension complète, regard vers l'arrière sur les mains. Bras collés contre les oreilles.	Corps et bras en extension complète. Tête vers l'arrière. Le corps doit décrire un cercle en arrière sous l'eau.

(a) Attention, la tête doit être bien rentrée. Nécessité d'utiliser un tapis.

RÈGLEMENT ÉCOLE DE NATATION FRANÇAISE

PASS'SPORTS DE L'EAU - TEST NAGE AVEC PALMES

50 m : 25 m battements - 25 m ondulations en bi palmes

Validation du test

L'ensemble des tâches doit être réussi et réalisé dans l'ordre, dans la continuité et sans mouvement de bras.
Chez les jeunes sujets, utiliser un tuba frontal d'un diamètre de 18 mm.

Tâches	Objectifs visés	Compétences « Être capable de... »	Critères observables	Critères de réussite
1	■ Départ plongé d'un plot de départ (a) Réaliser une entrée rapide et lointaine avec une grande vitesse.	Coordonner dans un déséquilibre une impulsion vers l'avant pour entrer dans l'eau de façon organisée avec la plus grande vitesse possible.	Tête placée sous les bras à l'entrée dans l'eau. Alignement des segments (respect du corps projectile). Corps en extension complète. Déplacement en immersion sans action propulsive.	Le tuba frontal ressort à la surface. Ressortir au moins à 7,5 m du mur avec battements de jambes.
2	■ Coulée après le départ Conserver le plus de vitesse sous la surface de l'eau par un maintien postural, puis maintenir sa vitesse par une reprise de nage.	Limiter les résistances à l'avancement en position ventrale par une organisation posturale.	Existence d'une immersion complète. Alignement du corps et des segments pendant la coulée. Enchaîner la reprise de nage en immersion par des mouvements de jambes continus, alternés, en fin de coulée.	Vidage efficace du tuba frontal.
3	■ Déplacement en battements avec palmes et respiration avec un tuba frontal Enchaîner des solutions de propulsion avec un échange ventilatoire adapté par l'intermédiaire d'un tuba frontal.	Coordonner des échanges ventilatoires avec des actions propulsives des membres inférieurs.	Existence de plusieurs échanges ventilatoires avec la face toujours immergée. Positionnement des bras en avant, tête rentrée pour rechercher une position hydrodynamique. Gainage et alignement du corps par rapport à l'axe de déplacement.	Bras en position avant, nager en battements sans arrêt jusqu'au virage.
4	■ Virage culbute Changer de sens en un temps réduit en organisant une impulsion pour acquérir une plus grande vitesse.	Réaliser une demi-rotation avant rapide pour passer à une position costale, suivie d'une poussée complète sur le mur (b).	Déclenchement de la rotation avant par une bascule de la tête et groupé rapide du corps. Pré-orientation des bras dans le sens du retour pendant la culbute.	Réaliser une culbute suivie d'une poussée sur le mur (b).
5	■ Coulée ventrale la plus longue possible Obtenir, au terme de la poussée, une grande vitesse en immersion puis maintenir sa vitesse par une reprise de nage, suivi du vidage du tuba frontal.	Conserver le positionnement de la tête et l'alignement des bras dans le prolongement du tronc. Maîtriser sa ventilation par la tenue d'une apnée et la dissociation bucco-nasale par le vidage du tuba frontal et des voies aériennes supérieures.	Retour à une position ventrale au terme de la poussée. Un déplacement dû à l'impulsion sur le mur et à la reprise de nage en ondulations et en apnée. Alignement du tronc et des membres supérieurs en immersion complète. En fin de coulée, le tuba frontal est correctement vidé.	Immersion jusqu'au passage du tuba frontal à 7,5 mètres du mur, avec une reprise de nage en ondulations.

RÈGLEMENT ÉCOLE DE NATATION FRANÇAISE

Tâches	Objectifs visés	Compétences « Être capable de... »	Critères observables	Critères de réussite
6	■ Retour en ondulations avec les bras devant Se déplacer en ondulations des membres inférieurs.	Se déplacer sur le ventre par des mouvements ondulatoires continus des membres inférieurs.	Gainage et alignement du corps dans l'axe de déplacement. Positionnement des bras en avant, tête rentrée pour rechercher une position hydrodynamique. Continuité des ondulations Arrivée en position ventrale.	Bras en position avant, enchaîner la longueur en ondulations avec une arrivée sur le ventre.

Pour les plus grands handicapés :

(a) Le départ dans l'eau est autorisé.

(b) Lors du virage, il faut qu'une partie quelconque du corps du nageur ou du matériel touche le mur.

RÈGLEMENT ÉCOLE DE NATATION FRANÇAISE

PASS'COMPÉTITION - NATATION COURSE

100 m nagés dans l'ordre du 4 nages : papillon, dos crawlé, brasse, crawl

Validation du test

L'ensemble des tâches doit être réussi et réalisé dans l'ordre et dans la continuité.

Le parcours en natation s'effectue sans prendre appui sur le fond du bassin et sans changer de ligne d'eau.

À l'arrivée, le nageur demande son temps au chronométrateur.

Tâches	Objectifs visés	Compétences « Être capable de... »	Critères observables « Faire ou de tendre vers »	Critères de réussite « réaliser le minimum exigé »
1	■ L'environnement de compétition S'approprier l'environnement de la compétition et respecter les procédures.	Me rendre à la chambre d'appel et de prendre ma fiche de course.	Le nageur se rend en chambre d'appel. À l'annonce de sa série, il prend sa fiche de course et attend qu'on l'invite à se rendre sur la plage de départ.	Le nageur est présent en chambre d'appel. Il récupère sa fiche de course à l'annonce de son nom.
		Me positionner derrière ma ligne d'eau et de me préparer.	Le nageur se dirige vers la plage de départ jusqu'à sa ligne d'eau. Il donne sa fiche de course au chronométrateur et se prépare.	Le nageur se dirige vers sa ligne d'eau sans se tromper.
		M'avancer près du plot aux coups de sifflet brefs du juge-arbitre.	Le nageur se déshabille Il avance près du plot et est attentif aux ordres du juge-arbitre.	Le nageur attend au pied du plot. Il est attentif aux ordres du juge-arbitre.
		Monter sur le plot au coup de sifflet long du juge-arbitre.	Le nageur monte sur le plot Il attend l'ordre de mise en place avant de prendre sa position de départ.	Le nageur monte sur le plot et attend les ordres du starter.
		Me mettre en position au signal « à vos marques ».	Le nageur adopte une position de départ. Bien en équilibre sur ses appuis. Immobile, il est attentif au signal, prêt à s'élancer.	Le nageur ne provoque pas de faux départ.
2	■ Le départ plongé Réaliser un départ de compétition.	Réaliser un départ de compétition en se projetant le plus loin et le plus vite possible.	Le nageur réalise un plongeon de compétition Il cherche à aller le plus loin possible et le plus vite possible. Son corps est gainé et aligné à l'entrée dans l'eau.	Le nageur ne provoque pas de faux départ. La sortie de coulée s'effectue au plus tard avant la ligne des 15 m au passage de la tête.
3	■ Le papillon Parcourir 25 m en papillon.	Nager 25 m en papillon en respectant la réglementation de la nage papillon.	Il projette son corps vers l'avant en prenant appui sur une grande masse d'eau Il accélère son action propulsive jusqu'à l'extension complète des bras. La mobilisation de la tête et les modalités d'organisation de la ventilation sont des éléments déterminants quant à l'orientation de la trajectoire du corps. Le rythme de nage est régulier et ses actions ininterrompues.	Le nageur effectue le 25 m en papillon. Pendant tout le parcours, le nageur effectue des actions propulsives simultanées et continues des bras. Les bras passent au-delà de la ligne des épaules, les retours vers l'avant sont simultanés et aériens. Les mouvements de pieds vers le haut et vers le bas sont simultanés Les mouvements de jambes de brasse ne sont pas autorisés.

RÈGLEMENT ÉCOLE DE NATATION FRANÇAISE

Tâches	Objectifs visés	Compétences « Être capable de... »	Critères observables « Faire ou de tendre vers »	Critères de réussite « réaliser le minimum exigé »
4	■ Le virage papillon / dos Effectuer un virage en enchaînant la nage papillon avec le dos.	Enchaîner le passage du papillon au dos en respectant la réglementation du virage.	Après avoir touché le mur à deux mains, le nageur se positionne rapidement sur le dos Le corps gainé et aligné sur son axe de déplacement. Il cherche à aller le plus loin et le plus vite possible sous l'eau en position dorsale. Il entretient sa vitesse de déplacement jusqu'à sa reprise de nage.	Le nageur touche le mur à deux mains simultanément en position ventrale et repart en position dorsale. La sortie de coulée s'effectue au plus tard avant la ligne des 15 m au passage de la tête.
5	■ Le dos crawlé Parcourir 25 m en dos crawlé.	Nager 25 m en dos crawlé selon un niveau d'organisation minimale à maîtriser.	La tête est fixée sur l'axe de déplacement. Les actions de bras sont continues, les retours aériens rapides, les bras relâchés sont projetés vers le point d'entrée dans l'eau.	Le nageur effectue le 25 m en dos crawlé. Le nageur est en position dorsale Le mouvement de roulis du corps reste inférieur à 90° par rapport à l'horizontale. Pendant tout le parcours, les actions de bras sont alternées et continues, avec un retour aérien. Le mouvement de jambes est alternatif.
6	■ Le virage dos / brasse Effectuer un virage en enchaînant la nage dos avec la brasse.	Enchaîner le passage du dos à la brasse en respectant la réglementation du virage.	Après avoir touché le mur, le nageur se repousse rapidement du mur sur le ventre. Il effectue une coulée pour aller le plus loin et le plus vite possible sous l'eau. Il entretient sa vitesse par une action de bras qui se prolonge jusqu'aux cuisses, suivie d'une action de jambes Pendant toute cette action, le corps du nageur reste profilé.	Le nageur touche le mur sur le dos et repart en position ventrale. Le nageur effectue une coulée suivie d'une action de bras et de jambes en immersion. La tête coupe au plus tard la surface de l'eau au moment de la phase la plus large de la seconde traction de bras.
7	■ La brasse Parcourir 25 m en brasse.	Nager 25 m en brasse en respectant la réglementation de la nage en brasse.	L'engagement de la tête dans le sens du déplacement et la recherche d'un corps profilé favorise l'entretien de la vitesse. L'action de jambes se termine lorsque les membres inférieurs sont joints.	Le nageur effectue 25 m en brasse. Les mouvements de bras sont simultanés sans dépasser la ligne des hanches. Les coudes sont dans l'eau La tête coupe la surface de l'eau lors de chaque cycle de nage. Les mouvements de jambes sont simultanés et dans le même plan horizontal. Les pointes de pieds sont orientées vers l'extérieur.

RÈGLEMENT ÉCOLE DE NATATION FRANÇAISE

Tâches	Objectifs visés	Compétences « Être capable de... »	Critères observables « Faire ou de tendre vers »	Critères de réussite « réaliser le minimum exigé »
8	■ Le virage brasse / crawl Effectuer un virage en enchaînant la nage brasse avec le crawl.	Enchaîner le passage de la brasse au crawl en respectant la réglementation du virage.	À l'issue du parcours en brasse, le nageur se repousse rapidement du mur Le corps gainé et aligné sur son axe de déplacement, il cherche à aller le plus loin et le plus vite possible Il entretient sa vitesse jusqu'à sa reprise de nage.	Le nageur touche le mur à deux mains simultanément sur le ventre. La sortie de coulée s'effectue au plus tard avant la ligne des 15 m au passage de la tête.
9	■ Le crawl Parcourir 25 m en crawl.	Nager 25 m en crawl selon un niveau d'organisation minimale à maîtriser	La tête et le corps sont alignés sur un même axe La ventilation s'organise selon les besoins en conservant un alignement de la tête. Une ventilation alternée (3 temps) sera le gage d'une capacité d'adaptation et d'un niveau d'organisation supérieur et recherché.	Le nageur effectue le 25 m en crawl la tête dans l'eau Le nageur est en position ventrale. Les actions de bras sont alternées, avec un retour aérien.
10	■ L'arrivée et le chrono Rester concentré jusqu'à la touche du mur. Prendre connaissance de sa performance.	De terminer le parcours en touchant le mur Et de prendre connaissance du temps réalisé.	En fin de parcours en crawl, le nageur touche le mur de façon franche et le plus vite possible. Il demande son temps au chronomètreur et est capable de le restituer à l'entraîneur. Il est attentif à ne pas gêner les autres participants, il attend leur arrivée avant de sortir de l'eau.	Le nageur touche le mur Il attend l'arrivée des autres nageurs avant de sortir de l'eau. Il demande son temps au chronomètreur.

Tout au long de son parcours, le nageur cherche à optimiser la position et le maintien de son corps par un alignement proche de l'axe de déplacement afin de limiter les sources de freinage.

Il adapte sa ventilation en cohérence avec le maintien de son alignement et en organisant sa propulsion avec l'intention de prendre appui sur l'eau et de repousser des « masses d'eau » vers ses pieds.

Les critères observables correspondent à un niveau d'organisation vers lequel il faudrait tendre. Les critères de réussite représentent le minimum accepté pour valider le test.

RÈGLEMENT ÉCOLE DE NATATION FRANÇAISE

PASS'COMPÉTITION - NATATION ARTISTIQUE

Préambule

Ce ballet (parcours semi-libre en musique) est constitué de l'enchaînement de onze tâches.

Les transitions entre les tâches sont libres mais doivent être en cohérence avec la spécificité de la discipline : faciliter l'enchaînement d'une tâche à l'autre, permettre la meilleure exécution de chacune d'elles, répartir les tâches sur une distance d'au moins 25 m, poursuivre la relation avec le public (regard, orientation, hauteur...).

Validation du test

L'ensemble des tâches doit être réussi et réalisé dans l'ordre et dans la continuité et en musique. Le choix de la musique est libre, des précisions pourront être apportées dans le règlement de la structure organisatrice.

Conditions entraînant l'élimination

Distance parcourue inférieure à 25 m. Arrêt excessif durant l'exécution du parcours. Appui sur le mur, le fond, les lignes d'eau. Une tâche non réalisée.

Non-respect de l'ordre des tâches (l'inversion des tâches 7 et 8 est tolérée). Temps de réalisation totale du parcours supérieur à 2'30".

Tenue de la nageuse

Le port des lunettes n'est pas autorisé. Celui du pince-nez est préconisé. La tenue est libre (maillot de ballet, ou maillot noir et bonnet blanc).

Des précisions pourront être apportées dans le règlement de la structure organisatrice.

Tâches	Objectifs visés	Compétences « Être capable de... »	Critères observables	Critères de réussite
1	■ Présentation hors de l'eau Se présenter aux spectateurs.	Se présenter librement sur la plage de départ, de manière non verbale (a).	Entrer en relation avec les spectateurs, sur une durée d'environ 10 secondes.	Présentation sur la plage en communiquant avec les spectateurs.
2	■ Entrée dans l'eau Réaliser une entrée dans l'eau maîtrisée.	Entrer dans l'eau dans une position libre (par la tête ou par les pieds).	Position identifiable lors de l'entrée à l'eau.	Rentrer dans l'eau jusqu'à immersion complète, dans une posture identifiable.
Transition libre pour se dégager du mur de plus de 2 m (la poussée sur le mur en immersion est autorisée)				
3	■ Rotation longitudinale Réaliser une rotation longitudinale.	Enchaîner, dès l'arrivée en position ventrale, une rotation complète du corps sur l'axe longitudinal passant par la tête et les pieds. Dès l'arrivée sur le dos, enchaîner avec la tâche 4.	Dès l'extension du corps en surface en position ventrale, tourner, corps gainé, pour prendre une position dorsale corps en surface, puis enchaîner avec la tâche 4. Le sens de rotation est libre.	Position ventrale corps en extension, corps gainé durant la rotation, position dorsale corps en extension, corps proche de la surface durant la tâche.
Enchaînement direct des tâches 3 et 4				
4	■ Rotation arrière Réaliser une rotation arrière complète, corps groupé, rapide.	Tourner en arrière autour de l'axe frontal passant par les hanches depuis une position corps allongé sur le dos en surface.	Identifier une position dorsale de départ en surface. Tourner à la surface, corps groupé (b), en arrière, autour de l'axe des hanches. Revenir à la position dorsale de départ.	Corps en extension en surface, effectuer une rotation arrière groupée complète, autour de l'axe des hanches, proche de la surface.

RÈGLEMENT ÉCOLE DE NATATION FRANÇAISE

Tâches	Objectifs visés	Compétences « Être capable de... »	Critères observables	Critères de réussite
Transition libre				
5	■ Élever le corps pour sortir au moins un bras Élever son corps et dégager un ou deux bras verticalement au maximum de la hauteur pour s'exprimer avant de s'immerger.	Utiliser une motricité des jambes et du ou des bras dans l'eau pour libérer le haut du corps (préparation sous l'eau autorisée).	Sortie du corps jusqu'à la taille pour élever un bras ou deux, au maximum de la hauteur en effectuant un mouvement expressif (c) jusqu'à l'immersion.	Élévation du corps jusqu'à une hauteur proche de la taille pour sortir le ou les bras réalisant un mouvement expressif.
Transition libre				
6	■ Se déplacer avec mouvement expressif Se déplacer en rétropédalage (d), épaules hors de l'eau avec mouvement expressif (c).	Utiliser une motricité alternée pour se maintenir les épaules hors de l'eau et s'exprimer avec le haut du corps (regard, tête, bras, buste...), dans deux orientations différentes en poursuivant son déplacement dans la ligne d'eau.	Se déplacer épaules hors de l'eau avec mouvements alternatifs des jambes, corps vertical, dans deux orientations différentes, sur une distance d'environ 5 mètres.	Se déplacer épaules hors de l'eau, dans deux orientations différentes avec mouvement expressif.
Transition libre				
7	■ Lever la jambe gauche le plus haut possible Élever la jambe gauche le plus haut possible proche de la verticale et de l'extension depuis une position dorsale Sans passer par une position identifiable intermédiaire.	Utiliser l'appui du corps et des bras pour élever la jambe gauche le plus haut possible et atteindre la position proche du « ballet-leg ». La hauteur et l'extension du corps sont valorisées et non le maintien.	Corps en extension et bassin proche de la surface jusqu'à ce que la jambe gauche atteigne la verticale. Un léger pli de la jambe est autorisé pour élever la jambe avec rapidité.	Position dorsale en extension en surface Jambe gauche proche de la verticale et de l'extension. La hauteur et l'extension du corps sont valorisées et non le maintien.
Transition libre				
8	■ Lever la jambe droite le plus haut possible Élever la jambe droite le plus haut possible proche de la verticale et de l'extension depuis une position dorsale . Sans passer par une position identifiable intermédiaire.	Utiliser l'appui du corps et des bras pour élever la jambe droite le plus haut possible et atteindre la position proche du « ballet-leg ». La hauteur et l'extension du corps sont valorisées et non le maintien.	Corps en extension et bassin proche de la surface jusqu'à ce que la jambe droite atteigne la verticale. Un léger pli de la jambe est autorisé pour élever la jambe avec rapidité.	Position dorsale en extension en surface Jambe droite proche de la verticale et de l'extension. La hauteur et l'extension du corps sont valorisées et non le maintien.
Transition libre				
9	■ Déplacement dorsal par la tête Se déplacer en position dorsale par la tête en utilisant les appuis des membres supérieurs.	Se déplacer dans l'espace arrière en utilisant uniquement des appuis de godille.	Corps gainé aligné en surface. Membres supérieurs immergés, mains proches des cuisses. Jambes serrées et tendues Distance d'environ 5 m.	Se déplacer sur le dos par la tête. Corps aligné à la surface, jambes serrées et tendues, mains proches des cuisses.

RÈGLEMENT ÉCOLE DE NATATION FRANÇAISE

Tâches	Objectifs visés	Compétences « Être capable de... »	Critères observables	Critères de réussite
Transition libre				
10	■ Se renverser vers la verticale (découvrir la verticale) S'immerger à partir d'une position corps carpé ou corps cambré ou corps groupé pour aller en position « verticale » tête en bas.	Passer du plan horizontal au plan vertical à partir de la surface. Découvrir le renversement et la verticale tête en bas.	Corps cambré ou carpé ou groupé identifiable atteindre une position proche de la verticale tête en bas. La hauteur du passage des jambes est libre (en s'enfonçant, en surface, au-dessus de la surface). Passage des jambes serrées.	Depuis une position proche de la position cambrée, carpée ou groupée, s'immerger complètement jusqu'à la disparition des pieds pour atteindre une position proche de la position verticale tête en bas.
Transition libre				
11	■ Saluer Conclure le ballet par un salut.	Se maintenir en position verticale stabilisée, tête hors de l'eau.	Verticalité du corps, stabilité de la position, un bras levé, orientation du regard vers le public, pendant environ 2 sec.	Salut d'un bras en se stabilisant, avec au moins une épaule hors de l'eau.

(a) Postures et/ou mouvements témoignant d'une attitude présente, d'une relation avec le public. L'importance du regard.

(b) Dos arrondi, tête dans les genoux, talons près des fesses.

(c) Mouvement expressif : mouvement orienté dans l'espace et dans le temps avec intention.

(d) Rétropédalage : mouvements alternatifs des membres inférieurs.

La description des positions renvoie au manuel FINA. Toutefois, la validation des tâches doit faire référence aux critères de réussite du Pass'compétition.

RÈGLEMENT ÉCOLE DE NATATION FRANÇAISE

PASS'COMPÉTITION - WATER-POLO : LE PARCOURS DE TIR

Le joueur réalise un parcours de tirs.

Rappel

Validation du test : le test individuel de tirs en crise de temps + participation à un match de mini polo doivent être réussis

Objectifs visés	Compétences « Être capable de... »	Critères observables	Critères de réussite
Test individuel de 5 tirs en crise de temps			
■ Réaliser et réussir un parcours de tirs en crise de temps En moins de 45", le candidat doit tirer cinq fois et marquer deux buts au moins, sur un parcours imposé entre la ligne des 5 m et celle des 2 m. Chaque but marqué au-delà des deux obligatoires donne une bonification de temps de 3 secondes.	Est capable de gérer de manière autonome son temps et son espace sur une situation de jeu avec ballon.	Réalisation du parcours, temps réalisé sur le parcours et nombre de buts marqués.	Le parcours est correctement réalisé. Deux buts au moins sont marqués. Le temps général (dont bonifications) est inférieur à 45 secondes.

TABLEAU DE VALIDATION DU PARCOURS DE TIRS (5 tirs obligatoires)			
Temps général de référence	Nombre de buts marqués	Bonification	Temps de parcours en dessous duquel le test pourra être validé
45 secondes	0	0	Echec
	1	0	Echec
	2	0	45 secondes
	3	3 secondes	48 secondes
	4	6 secondes	51 secondes
	5	9 secondes	54 secondes

RÈGLEMENT ÉCOLE DE NATATION FRANÇAISE

PASS'COMPÉTITION - WATER-POLO : LE MATCH

Le joueur participe activement à un match de mini-polo d'une durée de 2 x 5mn.

Rappel

Validation du Pass'compétition water-polo = réussite du parcours + participation active au match.

Maîtrise (à la place d'étapes)	Objectifs visés	Compétences « Être capable de... »	Critères observables	Critères de réussite
1. L'environnement	■ S'approprier l'environnement de la compétition et respecter les procédures	Suivre le protocole de déroulement d'un match.	Le joueur suit le protocole habituel de déroulement d'un match.	S'équipe seul S'échauffe avec son équipe. Participe à la présentation des équipes. Salue ses adversaires avant et après le match. Range son matériel.
2. L'esprit du jeu	■ Garder une attitude compatible avec la pratique compétitive	Jouer dans l'esprit du jeu.	Le joueur garde une attitude compatible avec la pratique compétitive.	Engagement personnel, absence de comportement antisportif.
3. Les règles du jeu	■ Connaître et observer les règles du jeu	Jouer selon les règles.	Le joueur connaît et observe les règles du jeu.	Comprend et applique les décisions des arbitres. Se positionne pour l'engagement. Effectue un changement.
4. Le jeu de défense	■ Savoir jouer comme défenseur	Manifester les intentions et maîtriser les comportements de base du défenseur.	Le joueur s'est identifié défenseur dès la perte du ballon par son équipe. Il s'implique dans la défense selon un comportement (une action) de jeu identifiable : soit il revient vers son but, soit il prend en charge son adversaire direct, soit il protège son but en levant le bras, soit il cherche à reprendre le ballon.	Deux des comportements défensifs au moins sont repérés dans le jeu en défense.
5. Le jeu d'attaque	■ Savoir jouer comme attaquant	Manifester les intentions et maîtriser les comportements de base de l'attaquant.	Le joueur s'est identifié attaquant dès la récupération du ballon par son équipe. Il s'implique dans l'attaque selon un comportement (une action) de jeu identifiable : soit il progresse dans le camp adverse, soit il passe le ballon, soit il conserve le ballon en le protégeant, soit il tire au but.	Deux des comportements offensifs au moins sont repérés dans le jeu en attaque.

RÈGLEMENT ÉCOLE DE NATATION FRANÇAISE

PASS'COMPÉTITION - PLONGEON

Tous les exercices seront réalisés au tremplin de 1 m.

Tâches	Objectifs visés	Compétences « Être capable de... »	Critères observables	Critères de réussite
1	■ Entrée dans l'eau avant Entrée dans l'eau en avant (010B)	Départ debout, bras collés aux oreilles. Les mains à plat, l'une sur l'autre. Se pencher le plus possible pour se retrouver en position carpée (flexion aux hanches), dos plat, tête fixée entre les bras et le regard sur le point d'entrée dans l'eau. Monter sur demi-pointes et se laisser tomber.	Passer de la position de départ à une position d'entrée dans l'eau, corps gainé et aligné, pour qu'il passe dans le trou formé par les mains.	Entrer dans l'eau proche de la verticale. Sans éclaboussure. Les jambes sont serrées et les pointes de pieds en extension.
2	■ Entrée dans l'eau arrière Entrée dans l'eau arrière (020A)	Départ debout, dos à l'eau, en appui sur le tiers avant du pied, bras collés aux oreilles. Les mains sont à plat, l'une sur l'autre. Corps gainé, monter sur demi-pointes, en tirant sur les bras et la tête pour provoquer une bascule vers l'arrière. Se laisser tomber dans l'eau.	Corps tendu, bras collés contre les oreilles. Tête en extension, regard vers l'arrière sur les mains. Tout le corps doit passer dans le trou formé par les mains.	Être gainé et aligné. Entrer dans l'eau proche de la verticale. Les jambes sont serrées et les pointes de pieds en extension.
3	■ Chandelle avant Réaliser une chandelle avant droite (100A)	Départ bras en croix à l'extrémité du tremplin. Le cercle de bras et la flexion de jambes sont coordonnés pour une impulsion, corps gainé, pointes en extension. Entrer dans l'eau dans cette position.	Efficacité du cercle de bras Hauteur de l'impulsion. Équilibre et gainage de tout le corps. Distance du tremplin (entre 50 cm minimum et 1 m maximum).	Respecter l'équilibre vertical Ne pas dépasser 1 m de distance. Être aligné et en position droite. Les jambes sont serrées et les pointes de pieds en extension.
4	■ Chandelle arrière Réaliser une chandelle arrière droite (200A)	Départ bras en croix, dos à l'eau en appui sur le tiers avant du pied. Cercle de bras et flexion de jambes coordonnés pour une impulsion corps gainé, pointes de pieds en extension. Entrer dans l'eau dans cette position.	Efficacité du cercle de bras Hauteur de l'impulsion. Équilibre et gainage de tout le corps. Distance du tremplin (entre 50 cm minimum et 1 m maximum).	Respecter l'équilibre vertical Ne pas dépasser 1 m de distance. L'alignement de la position droite. Les jambes sont serrées et les pointes de pieds en extension.
5	■ Plongeon avant groupé Réaliser un plongeon avant groupé (101C)	Départ debout, bras en croix Coordonner le cercle de bras et la flexion impulsion de jambes pour sauter vers le haut, bras passant par la verticale. Grouper vivement, le plus serré possible en attrapant le tiers supérieur des tibias. S'allonger pour entrer verticalement par la tête.	Hauteur de l'impulsion Marquer la position groupée « en boule ». Entrer dans l'eau proche de la verticale, le corps gainé. Les jambes sont serrées et les pointes de pieds en extension.	Coordonner l'impulsion la position groupée et le temps d'ouverture. Entrer dans l'eau proche de la verticale.

RÈGLEMENT ÉCOLE DE NATATION FRANÇAISE

PASS'COMPÉTITION - EAU LIBRE

Validation du test

L'ensemble du parcours doit être réalisé dans l'ordre et dans la continuité.

Conditions entraînant l'élimination

Toute tenue vestimentaire en néoprène est interdite.

Tâches	Objectifs visés	Compétences « Être capable de... »	Critères observables	Critères de réussite
1	■ Avant Course S'approprier l'environnement de la compétition et respecter les procédures.	Me rendre au secrétariat, vérifier mon inscription et demander mon numéro d'identification.	Le candidat prend contact avec le secrétariat puis se rend au marquage.	Passage à l'inscription et au marquage.
		Me rendre à la réunion technique pour connaître toutes les précisions du parcours.	Le candidat se rend à la réunion technique, est attentif, pose éventuellement des questions.	Être présent à la réunion technique.
		Me préparer au départ.	À l'appel de son numéro, le candidat se présente au comptage et se met à l'eau pour rejoindre la ligne de départ.	Se présenter à l'appel Entrer dans l'eau. Rejoindre la ligne de départ.
2	■ Course Réaliser un parcours de 500 m.	Prendre un départ réglementaire.	Le candidat nage jusqu'à la ligne de départ, s'aligne par rapport à celle-ci. Il est attentif aux signaux du juge-arbitre puis réactif au signal (sonore et visuel donné par le starter).	S'aligner sur la ligne de départ. Respecter les commandements du juge-arbitre et du starter. Le nageur doit impérativement attendre le signal de départ pour s'élancer.
		M'orienter pour atteindre les bouées et les passer du bon côté.	Le candidat lève la tête pour s'orienter, suit la direction donnée par le bateau de tête, passe les bouées du côté demandé.	Effectuer le parcours en respectant le sens de passage des bouées.
		Nager en groupe sans gêner les autres concurrents.	Le candidat se situe par rapport aux autres sans les gêner ou les bousculer.	Nager avec fair-play. Il est interdit de marcher durant le parcours.
		Terminer la distance dans les conditions réglementaires.	Le candidat rentre dans l'entonnoir d'arrivée (cône) et touche nettement la plaque d'arrivée.	Le nageur entre dans le cône (d'arrivée) et touche la plaque d'arrivée.
3	■ Après course S'approprier l'environnement de la compétition et respecter les procédures.	Sortir de l'eau à l'endroit prévu à cet effet. Satisfaire au contrôle puis profiter des commodités offertes.	Le candidat utilise le chenal de sortie, confirme à l'officiel de sécurité que tout va bien, va se restaurer et s'enquière de son résultat.	Le nageur sort de l'eau. Il se présente au contrôle sécurité et dispose du ravitaillement et des résultats.

RÈGLEMENT ÉCOLE DE NATATION FRANÇAISE

NUMÉROS D'ATTRIBUTION DES FÉDÉRATIONS DU CONSEIL INTERFÉDÉRAL DES ACTIVITÉS AQUATIQUES

Numéros d'attribution CIAA	Fédérations	Sigles
01	Fédération des Clubs de la Défense	FCD
02	Fédération Française d'Etudes et de Sports Sous-Marins	FFESSM
03	Fédération Française Handisport	FFH
04	Fédération Française de Natation	FFN
05	Fédération Française de Pentathlon Moderne	FFPM
06	Fédération Française du Sport Adapté	FFSA
08	Fédération Française de Sauvetage et de Secourisme	FFSS
09	Fédération Française du Sport Universitaire	FFSU
10	Fédération Française de Triathlon	FFTRI
11	Fédération Nationale des Métiers de la Natation et du Sport	FNMNS
12	Fédération Sportive et Culturelle de France	FSCF
13	Fédération Sportive et Gymnique du Travail	FSGT
14	Groupement National des Entraîneurs de Natation	GNEN
15	Union Française des Œuvres Laïques d'Éducation Physique	UFOLEP
16	Union Générale Sportive de l'Enseignement Libre	UGSEL
18	Union Sportive de l'Enseignement du Premier Degré	USEP
19	Fédération Sportive des ASPTT	FSASPTT
00	Collectivités	/

RÈGLEMENT ÉCOLE DE NATATION FRANÇAISE

NUMÉRO D'IDENTIFIANT ENF POUR LES ASSISTANTS ÉVALUATEUR LES ÉVALUATEURSET LES FORMATEURS

Le numéro d'identifiant ENF est composé de 12 caractères (11 chiffres et 1 lettre) pour les certifications liées à l'ENF 1 et l'ENF 2 auxquelles se rajoutent 2 caractères (2 lettres) pour les certifications liées à l'ENF 3.

N° de la fédération au sein du CIAA	N° de département du lieu de délivrance	Année de délivrance	N° Evaluator (ou Assistant Evaluator)	N° de la nature de la formation ENF	Profil du candidat	Spécificité pour l'ENF 3
<u>2 chiffres</u>	<u>3 chiffres</u>	<u>2 chiffres</u>	<u>3 chiffres</u>	<u>1 chiffre</u>	<u>1 lettre</u>	<u>2 lettres</u>
			Déterminé par l'organisme de formation ou généré par le logiciel ENF d'extraNat.	1 pour ENF1 2 pour ENF2 3 pour ENF3	E = Evaluator A = Assistant Evaluator F = Formateur)	NS = Nat. Artistique, NC = Nat. Course, WP = Water-Polo, PL = Plongeon, EL = Eau Libre NP = Nage avec Palmes





NATATION COURSE

SOMMAIRE

Avant-propos	43
Contextualisation et philosophie du programme	44
Les outils de suivi de la performance	46
Les Indices de performances	46
Les couloirs de performances	47
Architecture des temps de grille	48
Progressivité des temps de grilles FILLES	49
Progressivité des temps de grilles GARÇONS	50
Les enjeux de la formation	51
 ASPECTS RÉGLEMENTAIRES :	53
Les catégories d'âge	54
Les compétitions du programme fédéral	55
Calendrier national Natation Course 2018-2019	56
Calendrier international Natation Course 2018-2019	57
Principes d'accès aux événements nationaux	58
Principes d'accès aux événements régionaux	58
Définition des compétitions et validation des performances	59
La commission de validation des cas particuliers	60
Les spécificités des Territoires d'Outre-Mer	60
 ASPECTS TECHNIQUES :	61
Règles d'engagements via la gestion informatique extraNat	62
Désignation des jurys	64
Application des règles techniques, départ et chronométrage	64
 ASPECTS SPORTIFS :	71
Trophées JEUNES	72
Listes ministérielles et collectifs nationaux	73
Grilles des collectifs nationaux	74
Classement National des Clubs	75
 FICHES DESCRIPTIVES DES COMPÉTITIONS	79
INTERCLUBS :	
AVENIRS	80
JEUNES	82
TOUTES CATÉGORIES	84

RÈGLEMENT NATATION COURSE

LES ÉVÈNEMENTS NATIONAUX (classement chronologique) :

Championnats de France en bassin de 25 m	87
Championnats de France JUNIORS.....	90
Championnats de France ELITE	93
Championnats de NATIONALE 2	96
Championnats de France JEUNES	99
Championnats de France ÉTÉ ESPOIRS	103
Championnats de France ÉTÉ RELÈVE	107

ANNEXES

La table de conversion des performances 25m/50m	111
---	-----

AVANT-PROPOS

Un nouveau collectif a pris en main les destinées de la Fédération Française de Natation en avril 2017. Le passage de témoin d'une équipe à l'autre n'est jamais sans difficulté au regard des convictions que nous portons, de l'évolution de l'environnement socio-économique dans lequel nous vivons, mais aussi des événements qui composent l'actualité sportive.

Elus pour porter les profonds et nombreux changements exprimés et attendus par une grande majorité de nos clubs, départements et Liges, la nomination de Paris à l'organisation des Jeux Olympiques de 2024 nous oblige à presser le pas et à accélérer la mise en œuvre de ces derniers si nous voulons être prêts à honorer avec succès ce rendez-vous national et international.

Pour mener à bien le défi qui nous attend, nous aurons besoin de tous, sans restriction aucune ! Ces règlements sont donc une invitation pour chacun d'entre nous à faire preuve d'initiative, de créativité, d'engagement, et de responsabilité, mais aussi à rassembler, mobiliser et fédérer toutes les bonnes volontés, énergies et compétences qui pourront contribuer à notre réussite.

La confiance est au cœur même de ce programme, elle en est l'esprit et la philosophie, vous serez donc amenés à réfléchir, proposer, décider, animer, assumer vos choix et orientations dans le cadre d'une territorialité à votre échelle qui reprendra tout son sens. La peur d'échouer ne doit pas nous enjoindre à l'inaction, au contraire nous devons appréhender l'erreur comme une voie nécessaire et constitutive de la connaissance, comme un des plus sûrs chemins vers la réussite.

Notre vœux le plus cher est que cet « Annuel Règlements 2018-2019 » soit prétexte à la rencontre, à faire tomber les clivages de tout ordre qui nous éloignent tous les jours un peu plus du succès, à vous redonner goût et envie d'entreprendre, de réussir, tous ensemble, le formidable pari qui s'offre à nous à l'occasion des Jeux Olympiques de Paris 2024.

Jean-Claude DUNAND-MARTIN
Président de la commission fédérale
Natation Course

Richard MARTINEZ
Directeur
de la Natation Course

CONTEXTUALISATION

De nombreux changements sont intervenus dans l'organisation de notre vie fédérale depuis avril 2017 au premier rang desquels l'élection d'un nouveau Président Gilles SEZIONALE, et avec lui la mise en place d'une nouvelle équipe dirigeante. Ces changements en appellent d'autres qui :

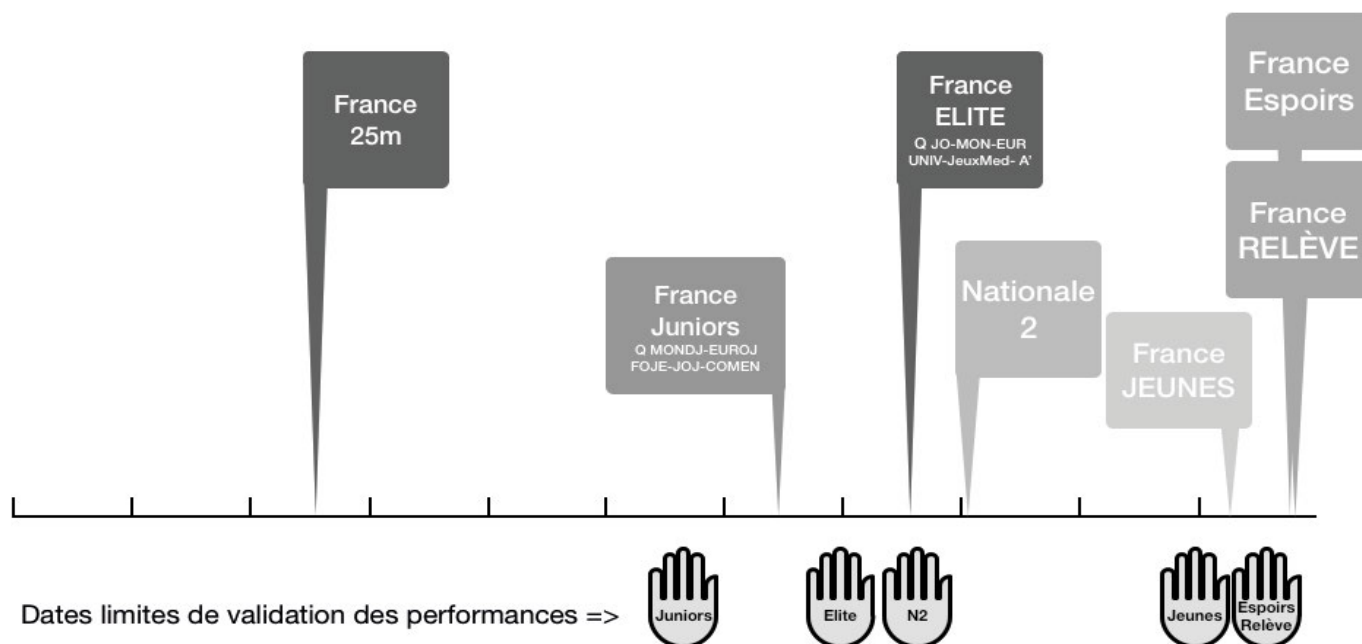
- ont déjà été réalisés, à l'instar de l'évolution donnée aux statuts de notre Fédération, de notre projet de performance fédéral (PPF) de la réforme de la licence et de la nécessité d'inviter un plus grand nombre des pratiquants de nos clubs à participer plus activement à la vie fédérale, plus propices aux transformations à mener pour rester au contact des meilleures nations,
- sont en cours de réalisation, nos programmes sportifs et le souci de répondre avec plus d'acuité aux différentes problématiques territoriales : régionale, nationale et internationale, en permettant à tous les acteurs concernés de s'investir pleinement dans la réflexion, conception et déploiement des actions nécessaires à notre réussite.
- au stade de projet, s'agissant de mieux évaluer et orienter nos sportifs dans leur projet de vie : sportif, scolaire, universitaire ou professionnel et personnel, à l'image du dispositif : « Pari 2024 ».

L'annuel Règlements Natation Course 2019 s'inscrit pleinement dans cette mouvance et exigence. À d'innombrables réajustements qui n'apporteront à notre avis rien de plus à une meilleure compréhension et pas davantage à l'organisation de nos événements sportifs sur le territoire, nous préférons vous soumettre un nouveau projet sportif basé sur une tout autre vision et philosophie, à même de répondre aux multiples difficultés, aux nombreuses doléances, réclamations en tout genre auxquelles chacun d'entre nous s'est trouvé plus ou moins confronté face à nos précédents programmes.

Au delà de la simplification et de la plus grande cohérence que nous souhaitons apporter à nos programmes, nous espérons surtout contribuer à créer une nouvelle dynamique d'ici la fin de l'olympiade Tokyo 2020 et surtout à l'horizon des Jeux Olympiques de Paris 2024, auprès des nageurs et entraîneurs, mais aussi de tous les acteurs mobilisés autour de leurs ambitions.

Dans cette perspective, la Fédération aura essentiellement en charge l'organisation et la mise en œuvre d'une pratique sportive de niveau national dans l'objectif d'accroître notre représentativité à l'international et délèguera aux Ligues la responsabilité d'organiser sur leur territoire les conditions d'animation et d'émulation sportive permettant d'accéder au niveau national en possession des meilleurs atouts pour poursuivre une carrière avec succès.

DÉROULÉ DU PROGRAMME NATIONAL



Une telle architecture a pour but de permettre à nos Ligues de s'associer et de répondre pleinement aux enjeux sportifs portés par notre Fédération.

Qui mieux que nos Ligues sont à même de proposer et d'organiser des conditions adaptées à la fois à nos objectifs et aux réalités de leur territoire ? S'agissant des problématiques liées à leur superficie, au nombre et à la qualité de leurs équipements, de leurs clubs, au nombre et au niveau de leurs pratiquants, au nombre et à la compétence de leurs ressources humaines, aux moyens financiers...

Elles pourront ainsi encourager et coordonner au sein de leur territoire les différentes initiatives en matière d'organisation sportive, pour asseoir et pérenniser leur fonctionnement. L'enjeu étant de répondre aux nombreux besoins sportifs et de dégager dans le même temps les ressources nécessaires au déploiement des actions sportives envisagées au sein de leurs programmes sportifs respectifs.

La haute performance doit être et rester notre ambition commune. Pour ce faire et maintenir le cap vers celle-ci, nous avons besoin d'interroger l'existant, d'élargir la réflexion et le débat aux nageurs, entraîneurs de club — "petit ou grand" —, entraîneurs nationaux, dirigeants, cadres techniques et présidents de commission sportive régionale.

Mais pas seulement... A la richesse de ces temps de partage, il est tout aussi indispensable de mener une évaluation plus objective de nos résultats, de nos structures, de nos programmes et actions pour en accroître la lisibilité et élargir notre vision à moyen et long terme des opérations pouvant agir positivement sur la dynamique de nos performances par :

- l'élaboration et la mise en place d'un système d'évaluation permettant de situer notre niveau de performance au regard d'indicateurs internationaux et nationaux : indices de performance et couloirs de performance en lien avec L'IRMES (l'Institut de Recherche Bio-Médicale et d'Epidémiologie du Sport) de l'INSEP (l'Institut National du Sport, de l'Expertise et de la Performance),
- le développement et le déploiement sur l'ensemble du territoire d'un vaste dispositif d'évaluation et de détection destiné à identifier parmi nos athlètes à fort potentiel, ceux et celles à accompagner avec plus de vigilance au regard de la singularité de leurs besoins et de leurs demandes.

L'objectif constant étant de mettre au centre de notre projet à la fois la progression sportive de nos enfants et leur épanouissement personnel. Nous commencerons cette présentation par un exposé des principes pour, ensuite, détailler les différents axes de ce projet.

Principes

Le projet Natation Course 2019-2020 intègre les problématiques de développement de la compétition à tous les niveaux de pratique.

L'ambition de ce projet **s'inscrit clairement autour de la performance**, mais, elle a pour particularité de vouloir être partagée par tous, et donc d'associer toutes nos forces, toutes nos énergies, et nos compétences pour atteindre cet objectif.

Pour être réellement partagée, cette ambition doit l'être aussi dans les responsabilités respectives de chacun des acteurs impliqués dans le projet : nageurs, parents de nageurs, entraîneurs, dirigeants, officiels, clubs, départements, ligues et enfin Fédération.

A travers ce projet et son architecture volontairement ouverte sur nos territoires nous souhaitons donner un cap, où chacun d'eux en fonction de ses ressources aura la liberté et l'initiative des moyens et des solutions les plus appropriés pour atteindre notre objectif commun ou contribuer à notre ambition commune.

En effet il serait illusoire de croire qu'un projet national ambitieux, aussi réfléchi et structuré soit-il, puisse faire l'économie, pour répondre au pluralisme des problématiques rencontrées de-ci de-là, des multiples ressources incarnées par nos ligues et nos départements.

Il appartient donc à nos territoires de définir dans ce cadre, les programmes et actions qui leur permettront de pérenniser leur progrès que ce soit en termes d'objectif, d'organisation territoriale, de sens, d'âge ou de performance.

RÈGLEMENT NATATION COURSE

LES OUTILS DE SUIVI DE LA PERFORMANCE

Les Indices de Performances :

L'indice de performance est établi d'après la moyenne réduite des 10 meilleures performances, par épreuve, réalisées à l'issue d'une saison sportive, la première et la dixième étant exclues.

Exemple :

50 nage libre	1 ^{er}	2 ^{ème}	3 ^{ème}	4 ^{ème}	5 ^{ème}	6 ^{ème}	7 ^{ème}	8 ^{ème}	9 ^{ème}	10 ^{ème}
	21''00	21''20	21''40	21''60	21''80	22''00	22''20	22''40	22''60	22''80
Indice de performance	Exclu	21''90								Exclu

L'indice de performance nous permet d'évaluer les résultats de la natation française en fonction de l'évolution de la natation mondiale, autrement qu'au seul regard des résultats de nos équipes de France.

Nous exprimons la nécessité de proposer un indicateur commun, révélateur du niveau de performance à différent niveau de confrontation territoriale :

- **L'IMP** : l'Indice Mondial de Performance
- **L'IEP** : l'Indice Européen de Performance
- **L'INP** : l'Indice National de Performance (Toutes catégories et par catégories d'âge)
- **L'IRP** : l'Indice Régional de Performance (Toutes catégories)

Pour comparer les différents Indices de Performances, il est nécessaire de porter une attention toute particulière à l'expression des Indices de Performances « infra-mondiaux » en pourcentage. En effet, la variation des temps d'une épreuve ne dévoile pas spontanément l'évolution d'un indice de performance par rapport à un autre :

FOCUS sur le 50 nage libre Messieurs, de la saison 2006 jusqu'à 2018, saison en cours :

50 nage libre Messieurs :

Saison	Indice Mondial de Performance	Indice Européen de Performance	Indice National de Performance
2018	00:21.50	00:21.71 (99.03 %)	00:22.68 (94.80 %)
2017	00:21.55	00:21.72 (99.22 %)	00:22.69 (94.98 %)
2016	00:21.65	00:21.84 (99.13 %)	00:22.42 (96.57 %)
2015	00:21.58	00:21.83 (98.85 %)	00:22.42 (96.25 %)
2014	00:21.51	00:21.83 (98.53 %)	00:22.67 (94.88 %)
2013	00:21.64	00:21.94 (98.63 %)	00:22.56 (95.92 %)
2012	00:21.90	00:22.00 (99.55 %)	00:22.35 (97.99 %)
2011	00:21.75	00:21.94 (99.13 %)	00:22.40 (97.10 %)
2010	00:21.30	00:21.48 (99.16 %)	00:22.37 (95.22 %)
2009	00:21.44	00:21.79 (98.39 %)	00:21.97 (97.59 %)
2008	00:21.95	00:22.16 (99.05 %)	00:22.21 (98.83 %)
2007	00:22.05	00:22.18 (99.41 %)	00:22.70 (97.14 %)
2006	00:22.09	00:22.16 (99.68 %)	00:22.75 (97.10 %)

Source site federal ffn.extranat.fr

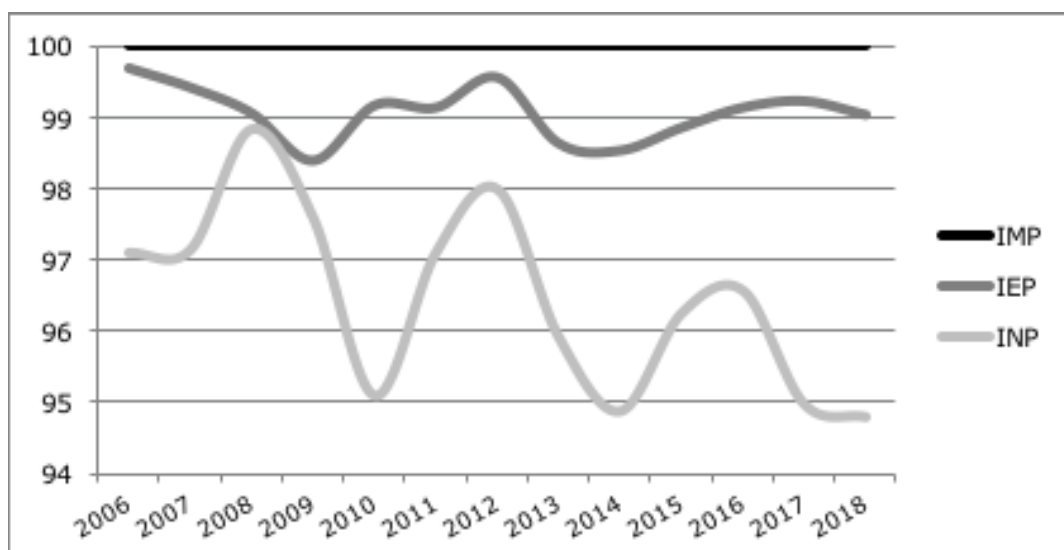
L'indice mondial représente le « 100% » de chaque saison, donnée stable pour établir les comparaisons.

L'indice Européen est exprimé en pourcentage par rapport à l'IMP.

L'Indice National est également exprimé en pourcentage par rapport à l'IMP.

La mise en graphique permet d'observer l'évolution de l'INP par rapport à l'IEP et l'IMP.

50 NAGE LIBRE MESSIEURS



Les indicateurs de performance permettront ainsi :

- d'obtenir le niveau de performance atteint par épreuve à l'issue de chaque saison,
- de révéler une dynamique de performance au regard du temps (saison après saison).
- d'utiliser un outil d'analyse de l'activité de nos programmes, saison après saison, et de mesurer leur impact sur nos populations : année d'âge et/ou catégorie.

Notre site fédéral vous propose actuellement, dans l'onglet « Les Rankings et ATR », les IMP, IEP et INP de chaque épreuve. Il vous propose également les INP par année d'âge (de 11 ans à 18 ans) exprimés en fonction de l'INP Toutes Catégories. Dernière déclinaison, sur le filtre régional, vous disposez de l'Indice Régional de Performance Toutes Catégories, en fonction de l'INP.

Il vous sera donc aisé de créer vos propres Indices de Performances pour déterminer vos suivis de populations, à l'échelon départemental, voir, du club, en opérant les mêmes opérations de comparaison.

LES COULOIRS DE PERFORMANCE :

Ils permettront d'évaluer et situer le niveau de performance de nos nageuses et nageurs au regard de l'ensemble des performances abondant notre base de données fédérale et des parcours ou couloirs de performances empruntés par les finalistes et médaillés aux Championnats du Monde et ou aux Jeux Olympiques.

Dans le but :

- d'identifier parmi nos athlètes, ceux et celles présentant un fort potentiel
- de mieux les accompagner et les suivre tout au long de leur parcours sportifs
- de mieux les préparer aux échéances mondiales et olympiques à venir

ARCHITECTURE DES TEMPS DE GRILLES

Deux types de grilles sont adossés aux événements nationaux :

- une grille de temps **par année d'âge**, qui concerne les championnats de France JEUNES, JUNIORS, ESPOIRS et RELÈVE,
- une grille de temps **Toutes Catégories**, qui concerne les Championnats de France ÉLITE et de Nationale 2.

La construction de ces temps de grille suit une logique de progression, année par année, jusqu'aux France ÉLITE. La Nationale 2 se veut être le niveau infra-élite.

Les temps limites à réaliser répondent à une double exigence :

- se situer dans une fourchette de pourcentages de l'Indice Mondial de Performance, pourcentages en constante évolution jusqu'aux France ÉLITE, qui marquent la progression attendue de nos nageuses et nageurs qui aspirent à pratiquer au niveau national,
- garantir une représentation minimale de nos nageurs par année d'âge et par épreuve, pour assurer un meilleur turnover de notre élite nationale et internationale.

Le pourcentage indiqué sur la ligne du 50 nage libre correspond au pourcentage moyen de l'indice Mondial de performance appliqué à l'ensemble des épreuves individuelles du programme FINA.

Les pourcentages qui seront appliqués aux épreuves pour chaque catégories d'âge (colonnes), seront établis au regard d'une participation minimale attendue par épreuve, tout en respectant une nécessaire logique de progression année après année.

L'écart type mentionné en pourcentage pour chaque année d'âge sur la ligne du 400 4 nages correspond à la dispersion des valeurs exprimées en pourcentage des temps établis pour chaque épreuve au regard du pourcentage moyen de l'indice Mondial de performance précisé en haut de chaque colonne.

Exemple :

Dans la colonne des Filles 13 ans, la moyenne des temps des épreuves de cette année d'âge se situe à 75,4% de l'IMP. L'écart type de 10,6% indique que les temps de certaines épreuves peuvent aller jusqu'à 10,6% en dessous de ce pourcentage de 75,4% (cas pour le 200 papillon de cette colonne).

NDLR : Les grilles de temps feront l'objet d'une mise à jour au cours de l'été 2018 : la possibilité de se qualifier sur les temps de la saison N-1 nous impose d'affiner nos analyses de la période 2017-2018 et donc, d'en attendre l'issue.

RÈGLEMENT NATATION COURSE

PROGRESSIVITÉ DES TEMPS DE GRILLE DAMES

DAMES		Championnats Jeunes					Championnats Juniors				Championnats Toutes Catégories	
		Espoirs			Relève		15 ans		16 ans		ÉLITE	N2
		11 ans	12 ans	13 ans	Tps limite	Tps limite	14 ans	Tps limite	15 ans	Tps limite	Tps limite	Tps limite
Epreuves	IMP 2017											
50 nage libre	24''21	60,6% IMP	68,9% IMP	75,4% IMP	81,0% IMP	84,1% IMP	85,4% IMP	86,6% IMP	88,2% IMP	83,9% IMP		
100 nage libre	52''75	↑	↑	↑	↑	↑	↑	↑	↑	↑	↑	↑
200 nage libre	1'55''46	↓	↓	↓	↓	↓	↓	↓	↓	↓	↓	↓
400 nage libre	4'04''03	↓	↓	↓	↓	↓	↓	↓	↓	↓	↓	↓
800 nage libre	8'20''85	↓	↓	↓	↓	↓	↓	↓	↓	↓	↓	↓
1500 nage libre	15'58''50	↓	↓	↓	↓	↓	↓	↓	↓	↓	↓	↓
50 dos	27''42	↓	↓	↓	↓	↓	↓	↓	↓	↓	↓	↓
100 dos	58''80	↓	↓	↓	↓	↓	↓	↓	↓	↓	↓	↓
200 dos	2'06''75	↓	↓	↓	↓	↓	↓	↓	↓	↓	↓	↓
50 brasse	30''14	↓	↓	↓	↓	↓	↓	↓	↓	↓	↓	↓
100 brasse	1'05''83	↓	↓	↓	↓	↓	↓	↓	↓	↓	↓	↓
200 brasse	2'22''26	↓	↓	↓	↓	↓	↓	↓	↓	↓	↓	↓
50 papillon	25''54	↓	↓	↓	↓	↓	↓	↓	↓	↓	↓	↓
100 papillon	56''92	↓	↓	↓	↓	↓	↓	↓	↓	↓	↓	↓
200 papillon	2'06''34	↓	↓	↓	↓	↓	↓	↓	↓	↓	↓	↓
200 4 nages	2'09''38	↓	↓	↓	↓	↓	↓	↓	↓	↓	↓	↓
400 4 nages	4'34''02	σ = 22,4% IMP	σ = 15,8% IMP	σ = 10,6% IMP	σ = 5,8% IMP	σ = 4,4% IMP	σ = 4,9% IMP	σ = 5,0% IMP	σ = 4,0% IMP	σ = 5,1% IMP		

RÈGLEMENT NATATION COURSE

PROGRESSIVITÉ DES TEMPS DE GRILLE MESSIEURS

MESSIEURS		Championnats Jeunes				Championnats Juniors				Championnats Toutes Catégories	
						Espoirs				ÉLITE	
		12 ans	13 ans	14 ans		15 ans	16 ans	17 ans	18 ans	Tps limite	Tps limite
Epreuves	IMP 2017	Tps limite	Tps limite	Tps limite		Tps limite	Tps limite	Tps limite	Tps limite	89,6% IMP	85,2% IMP
50 nage libre	21''50	58,4% IMP	68,1% IMP	75,4% IMP		81,6% IMP	84,6% IMP	86,6% IMP	87,8% IMP	↑	↑
100 nage libre	47''93	↑	↑	↑		↑	↑	↑	↑	↑	↑
200 nage libre	1'45''48	↑	↑	↑		↑	↑	↑	↑	↑	↑
400 nage libre	3'44''51	↑	↑	↑		↑	↑	↑	↑	↑	↑
800 nage libre	7'47''09	↑	↑	↑		↑	↑	↑	↑	↑	↑
1500 nage libre	14'50''40	↑	↑	↑		↑	↑	↑	↑	↑	↑
50 dos	24''53	↑	↑	↑		↑	↑	↑	↑	↑	↑
100 dos	52''89	↑	↑	↑		↑	↑	↑	↑	↑	↑
200 dos	1'55''11	↑	↑	↑		↑	↑	↑	↑	↑	↑
50 brasse	26''77	↑	↑	↑		↑	↑	↑	↑	↑	↑
100 brasse	59''02	↑	↑	↑		↑	↑	↑	↑	↑	↑
200 brasse	2'07''58	↑	↑	↑		↑	↑	↑	↑	↑	↑
50 papillon	22''95	↑	↑	↑		↑	↑	↑	↑	↑	↑
100 papillon	50''89	↑	↑	↑		↑	↑	↑	↑	↑	↑
200 papillon	1'54''07	↑	↑	↑		↑	↑	↑	↑	↑	↑
200 4 nages	1'56''53	↑	↑	↑		↑	↑	↑	↑	↑	↑
400 4 nages	4'10''00	σ = 14,4% IMP	σ = 12,4% IMP	σ = 6,9% IMP		σ = 5,9% IMP	σ = 5,5% IMP	σ = 5,1% IMP	σ = 4,7% IMP	σ = 3,9% IMP	σ = 5,2% IMP

LES ENJEUX DE LA FORMATION

Comme nous l'avons déjà souligné **l'objectif de performance est au cœur de notre projet**, il doit être partagé par tous, et autour de lui nous devons rassembler toutes nos volontés, forces, énergies, et compétences pour contribuer à son succès.

Cette ambition pour devenir réalité doit être également partagée au niveau des responsabilités engagées par chacun des acteurs : nageurs, parents de nageurs, entraîneurs, dirigeants, officiels, clubs, départements, régions et ou ligues et enfin Fédération.

Néanmoins, si l'architecture de notre projet est volontairement ouverte sur nos territoires, nous nous devons de donner le cap, d'indiquer la direction à suivre, notamment concernant la formation que nous devons apporter à nos nageurs pour les aider à mieux exercer leurs responsabilités et jouir pleinement de la liberté qui leur est conférée concernant l'initiative des moyens et des solutions à apporter.

Et c'est également dans le cadre d'un objectif de performance que nous considérons que la formation est et doit demeurer une de nos préoccupations et priorités premières, car, comment imaginer devenir performant et accroître notre représentativité à l'international sans un dispositif de formation à la hauteur d'un tel enjeu ?

On ne naît pas champion, on le devient ! Rarement, pour ne jamais dire seul, mais toujours accompagné. L'objet de la formation est de définir le cadre de cet accompagnement : pédagogique, technique, physique, psychologique, logistique... de manière à offrir à chacun de nos licenciés les conditions et les garanties minimales nécessaires à son épanouissement et à l'expression de ses aptitudes et ambitions.

Tous ne seront pas champions, mais tous doivent pouvoir rencontrer les moyens de s'épanouir à la mesure de leurs attentes, d'autres plus déterminés, plus persévérants d'aller au bout de leur rêve, en accédant à un environnement plus organisé, structuré mais suffisamment ouvert pour n'écarter aucun chemin susceptible de les mener aux sommets de l'excellence.

En préambule, et avant d'aller plus loin dans les directives que nous souhaitons porter à la connaissance de tous, il est fondamental d'appréhender la formation comme un processus permanent et continu, et non comme seulement une étape qui caractériserait nos premiers pas et nos premières armes dans l'activité. On apprend et on se forme tout au long de sa pratique, quelle qu'en soit la durée. La nature des contraintes à résoudre pour se déplacer en milieu aquatique est la même chez le débutant et l'expert, seul leur niveau de maîtrise ou d'expertise les diffèrent ou les séparent.

Il est important de se rappeler cela, au moment de vous présenter les différentes étapes de formation que nous souhaitons porter à votre attention, pour ne pas minimiser l'importance de chacune, mais surtout le lien indéfectible qui les relie les unes aux autres, dès qu'il s'agit de tendre vers la performance.

De nombreux nageurs n'ont pas attendu d'être à l'âge adulte pour s'affirmer au plus haut niveau et pour quelques un d'entre eux durablement, à l'image de : Krisztina EGERSEGI, Mickael PHELPS, Daniel GYURTA, Katie LEDECKY et bien d'autres.

- Krisztina EGERSEGI plus jeune championne olympique de l'histoire en 1988 à Séoul sur 200 dos en 2'09"29, et seule nageuse avec l'Australienne Dawn FRASER, à avoir remporté la médaille d'or dans la même épreuve lors de trois olympiades consécutives (1988, 1992 et 1996).
- Mickael PHELPS alors âgé de 15 ans et déjà 5^{ème} du 200 Papillon (à seulement 33 centièmes du podium) aux J.O de Sydney en 2000 et Champion du Monde et recordman du monde du 200 Papillon (1'54"58) à Fukuoka à moins de 16 ans,
- Daniel GYURTA 7^{ème} temps des séries en 2'13"63 au 200 brasse et 1/2 finaliste aux Championnats du Monde de 2003 à Barcelone, à 14 ans (minime 2^{ème} année) et Vice-champion Olympique à tout juste 15 ans (cadet 1^{ère} année) à Athènes en 2004 sur la même distance en 2'10"80
- Katie LEDECKY plus récemment, Championne Olympique à tout juste 15 ans de sur 800NL en 8'14"63 (à 50 centième du record du Monde que détenait de Rebecca ADLINGTON) en 2012 à Londres.

Ces nageurs se sont épanouis et exprimés dans le cadre d'une pratique sportive reconnaissant et valorisant avant tout leur niveau de performance, et non pas en les limitant à une confrontation dans leur catégorie, sans pour autant devoir renoncer à une longue et prestigieuse carrière à l'image de Katie LEDECKY qui vient de pulvériser de cinq secondes son propre record du monde du 1500 NL en 15'20"48, cinq ans après son titre olympique.

Il est plutôt inquiétant de constater, que nous n'avons-nous pas beaucoup de jeunes gens, et pas davantage de jeunes filles susceptibles de jouer les premiers rôles parmi notre Elite ? Est-ce par manque d'ambition, de talent, ou ne travaillons-nous pas assez en amont ?

A ce titre, il nous revient donc de souligner combien il est important quant on s'inscrit dans un objectif de performance, et à fortiori au plus haut niveau, de ne pas remettre au lendemain, ce que l'on peut faire le jour même !

Au regard de cet objectif, cinq grandes étapes méritent toute notre attention, au cours desquelles le pratiquant sera invité à découvrir, puis à se familiariser avec son nouveau milieu d'action, à acquérir progressivement les compétences et savoir-faire nécessaires à sa propre sécurité et sa locomotion dans l'eau, et enfin à pouvoir en confronter l'étendue et les limites dans le cadre d'une activité de compétition autorisant une confrontation sportive au plus haut niveau.

- L'ENF: recouvrant le programme ENF et ses trois tests actuels — sauv'nage, pass'sports de l'eau, pass'compétition — visant à transmettre les prérequis nécessaires à une pratique compétitive
- un programme avenir laissé à l'initiative de nos territoires : départements et ligues dont l'objet principal sera de transmettre et d'apporter les savoirs techniques indispensables à la poursuite d'une *pratique sportive pérenne*.
- un programme jeunes, dont l'originalité est de ne pas limiter l'accès à la performance à un seul chemin, ni d'opposer spécialisation et polyvalence, mais d'offrir à nos plus jeunes nageurs la possibilité de prendre part à deux trophées couvrant la totalité de la saison pour leur permettre d'évaluer leur éclectisme sans pour autant les priver de mettre en avant leur potentiel dans le cadre d'une première confrontation individuelle nationale.
- Un programme juniors qui outre le fait de poursuivre le travail initié précédemment, aura pour objectif de mettre les acquis techniques développés antérieurement à l'épreuve des réalités de la compétition au plus haut niveau, dans le cadre des premières sélections ouvertes à l'international.
- Un programme Elite toutes catégories, qui répondra aux plus hautes aspirations de nos nageurs et entraîneurs en ne limitant pas nos plus jeunes à un niveau de pratique restreint à leur catégorie d'âge, quand ceux-ci sont en mesure de donner la réplique à leurs aînés à l'image des nageurs cités plus haut qui n'ont pas attendu d'être à l'âge adulte pour s'affirmer au plus haut niveau.

Au terme de ce chapitre, il convient, tant les enjeux sont importants, d'accepter que ces règlements puissent constituer le cadre de notre action sportive, s'agissant des balises à poser, des objectifs à proposer au bénéfice de l'intérêt général mais jamais sans perdre de vue que le chemin emprunté par chacun des acteurs n'en demeure pas moins singulier.

Il nous appartient donc en conclusion pour accompagner la réussite de ce projet, d'adresser quelques derniers conseils et recommandations à l'attention des acteurs qui interviendront tout au long des différentes étapes de la formation de nos nageurs. A ce titre nous ne saurions trop insister sur l'impérative nécessité de rappeler combien il est essentiel de bien positionner les finalités et la spécificité de notre activité au sein des différents choix et orientations qui seront retenus dans le cadre leur processus de formation.

Nous n'oublierons pas que la vitesse est l'essence de notre activité, ni que l'élément dans lequel évolue le nageur (l'eau) demeure un substrat inhabituel qui enjoint la construction d'une locomotion spécifique s'agissant des contraintes à surmonter et des problématiques à résoudre pour être en mesure de nager de plus en plus vite.

L'activité attendue de l'entraîneur est multiforme : il doit faire le lien entre les connaissances liées à l'étude de la «haute performance», d'une part et de l'activité possible des individus, d'autre part.

Dans ce cadre, l'action et l'intention qui l'accompagnent sont déterminantes et à privilégier, au sens où elles participent entièrement aux organisations gestuelle et motrice mises en jeu par le nageur. Celles-ci n'ont rien d'aléatoire ou de providentielle, il est donc primordial qu'elles s'inscrivent dans la poursuite d'un objectif de performance : nager plus vite et ou plus vite que son adversaire.

On préférera à une pédagogie descriptive, une pédagogie fonctionnelle, où l'entraîneur outre le fait d'inciter, stimuler, encourager, diriger l'activité du nageur, devra s'attacher prioritairement à définir en fonction de la transformation recherchée, la situation ou l'exercice d'entraînement qu'il soumet à ses nageurs.

Observateur attentif de l'activité et des stratégies différentes adoptées pour réussir, la fonction de l'entraîneur consiste à faciliter les apprentissages de telle sorte qu'ils soient plus riches, plus solides, plus rapides.

Les stratégies auxquelles il aura recours devront privilégier la recherche par le nageur des solutions qui contribuent à plus grande accélération potentielle de sa masse, tout en prenant en compte les caractéristiques du substrat dans lequel le nageur se déploie, qui opposent une résistance (freinage) à son déplacement proportionnelle à son maître couple et au carré de sa vitesse.

Les connaissances, les compétences et savoir-faire développés devront, pour faire sens, être reliés à cette préoccupation centrale et ne pas être considérés et ou mis en avant isolément !

LES ASPECTS RÉGLEMENTAIRES

Les catégories d'âges	53
Les compétitions du programme fédéral	54
Calendrier national Natation Course 2018-2019	55
Calendrier international Natation Course 2018-2019	56
Principes d'accès aux événements nationaux	57
Principes d'accès aux événements régionaux	57
Définition des compétitions et validation des performances	58
La commission de validation des cas particuliers	59
Les spécificités des Territoires d'Outre-Mer	59

RÈGLEMENT NATATION COURSE

LES CATÉGORIES D'ÂGE 2018-2019

L'harmonisation internationale des années d'âge.

Au niveau international, la Ligue Européenne de Natation (LEN) et la Fédération Internationale de Natation (FINA) ont décidé d'harmoniser les catégories d'âge chez les juniors. Dans cette dynamique, nous avons souhaité intégrer cette décision pour réorganiser nos années d'âge en cohérence avec les attentes internationales. L'organisation de nos programmes se déclinera selon quatre catégories d'âges :

- **Avenirs** : filles 10 ans et moins et garçons 11 ans et moins.
- **Jeunes** : filles 11 à 13 ans et garçons 12 à 14 ans.
- **Juniors** : filles 14 à 17 ans - garçons 15 à 18 ans
- **Seniors** : filles 18 et plus - garçons 19 ans et plus.

Le décalage entre les filles et les garçons est devenu une nécessité pour s'adapter aux différences de maturité observées d'un genre à l'autre, c'est un élément essentiel pour mieux appréhender l'abandon précoce de la pratique. Ces nouveaux groupes nous permettront de proposer des accompagnements spécifiques en fonction des attentes sociales, culturelles et sportives.

La Fédération Française de Natation propose aux nageurs et nageuses un programme de compétitions nationales en fonction des catégories d'âge citées ci-dessus, exceptée pour la catégorie Avenirs, dont la nature, l'organisation et le déploiement seront laissés à l'entière responsabilité des ligues.

SAISON 2018-2019 du 16 septembre 2018 au 15 septembre 2019				
	Dames		Messieurs	
JEUNES	11-13 ans	2008 à 2006	12-14 ans	2007 à 2005
JUNIORS	14-17 ans	2005 à 2002	15-18 ans	2004 à 2001
SENIORS	18 ans et plus	2001 et avant	19 ans et plus	2000 et avant

L'année d'âge est déterminée par rapport aux deuxième et troisième tiers de la saison sportive. Elle se juxtapose à la période scolaire. Pour la saison 2018-2019, c'est sur 2019 que sont donc calculées les années d'âge :

FILLES	Année de naissance	2008	2007	2006	2005	2004	2003	2002	2001	2000
	"Classification"	11 ans	12 ans	13 ans	14 ans	15 ans	16 ans	17 ans	18 ans et +	
Catégorie		JEUNES			JUNIORS				SENIORS	
GARÇONS	"Classification"	12 ans	13 ans	14 ans	15 ans	16 ans	17 ans	18 ans	19 ans et +	
	Année de naissance	2007	2006	2005	2004	2003	2002	2001	2000	1999

Dans le cadre de la réforme de la licence, tout engagement pour une compétition via extraNat nécessitera la souscription d'une licence « compétiteur ».

Dans le cadre de l'aménagement de l'Ecole de Natation Française, seuls les enfants de 10 ans (inclus) et moins, devront être titulaire de l'ENF3 (pass'compétition) et d'une licence compétiteur pour s'engager à une compétition via extraNat. Les 11 ans et plus ne sont plus soumis à cette exigence (titulaires du pass'compétition).

RÈGLEMENT NATATION COURSE

LES COMPÉTITIONS DU PROGRAMME FÉDÉRAL 2018-2019

NIVEAU NATIONAL

Championnats de France en bassin de 25 m – MONTPELLIER

15 novembre au 18 novembre 2018

Championnats de France JUNIORS – NIMES

12 au 17 mars 2019

Championnats de France ÉLITE - RENNES

16 au 21 avril 2019

Championnat de Nationale 2 – MONTCEAU LES MINES – SAINT RAPHAEL

2 au 5 mai 2019

Championnats de France JEUNES « Lucien-Zins » – TARBES

11 au 14 juillet 2019

Championnats de France Eté ESPOIRS – CAEN

20 au 23 juillet 2019

Championnats de France Eté RELEVE – BETHUNE

20 au 24 juillet 2019

NIVEAU INTERNATIONAL

1^{ère} étape Circuit Golden Tour « Camille Muffat » - NICE

8, 9 & 10 février 2019

2^{ème} étape Circuit Golden Tour « Camille Muffat » - MARSEILLE

22, 23 & 24 mars 2019

13^{ème} OPEN DE FRANCE - CHARTRES

21, 22 & 23 juin 2019

RÈGLEMENT NATATION COURSE

CALENDRIER NATIONAL NATATION COURSE 2018-2019

Date début	Date début	Intitulé de la compétition	Bassin	Catégorie	Lieux ou responsable de la désignation
10/11/18	11/11/18	Championnats nationaux Interclubs	25 mètres	Equipes de clubs, toutes catégories d'âges	Ligues
15/11/18	18/11/18	Championnats de France Elite	25 mètres	Toutes catégories	Montpellier
26/01/19		Championnats de France 5 km indoor	50 mètres	Toutes catégories	Sarcelles
12/03/19	17/03/19	Championnats de France Juniors	50 mètres	Filles 14-17 ans Garçons 15-18 ans	Nîmes
16/04/19	21/04/19	Championnats de France Elite	50 mètres	Toutes catégories	Rennes
02/05/19	05/05/19	Championnats de Nationale 2	50 mètres	Toutes catégories	Montceau-les-Mines Saint-Raphaël
23 /05/19	26/05/19	Championnats de France d'eau libre	Milieu naturel	Toutes catégories	Brive
10/07/19	14/07/19	Championnats de France Jeunes Lucien Zins	50 mètres	Filles 11-13 ans Garçons 12-14 ans	Tarbes
20/07/19	23/07/19	Championnats de France Eté Espoirs	50 mètres	Filles 15 ans et moins Garçons 16 ans et moins	Caen
20/07/19	24/07/19	Championnats de France d'Été Relève	50 mètres	Filles 16 ans et plus Garçons 17 ans et plus	Béthune
Date libre de choix Jusqu'au 26 mai 2019		Interclubs Avenir	25 mètres	Filles 10 ans et moins Garçons 11 ans et moins	Ligues
Date libre de choix Jusqu'au 26 mai 2019		Interclubs Jeunes	25 mètres	Filles 11-13 ans Garçons 12-14 ans	Ligues

RÈGLEMENT NATATION COURSE

CALENDRIER INTERNATIONAL NATATION COURSE 2018-2019

Date Début	Date Fin	Intitulé de la compétition	Bassin	Catégorie	Lieux ou responsable de la désignation
07/09/18	09/09/18	Coupe du Monde FINA	25 mètres	Toutes catégories	Kazan (RUS)
14/09/18	16/09/18	Coupe du Monde FINA	25 mètres	Toutes catégories	Doha (QAT)
28/09/18	30/09/18	Coupe du Monde FINA	25 mètres	Toutes catégories	Eindhoven (NED)
04/10/18	06/10/18	Coupe du Monde FINA	25 mètres	Toutes catégories	Budapest (HUN)
02/11/18	04/11/18	Coupe du Monde FINA	25 mètres	Toutes catégories	Pékin (CHN)
08/11/18	10/11/18	Coupe du Monde FINA	25 mètres	Toutes catégories	Tokyo (JPN)
11/12/18	16/12/18	Championnats du Monde	25 mètres	Toutes catégories	Hangzhou (CHN)
08/02/19	10/02/19	1^{ère} étape meeting International FFN Golden Tour « Camille Muffat »	50 mètres	Toutes catégories	Nice
22/03/19	24/03/19	2^{ème} étape meeting International FFN Golden Tour « Camille Muffat »	50 mètres	Toutes catégories	Marseille
21/06/19	23/06/19	13^{ème} OPEN de France de Natation	50 mètres	Toutes catégories	Chartres
???	???	Coupe de la COMEN	50 mètres	Filles 13-15 ans Garçons 14-16 ans	A désigner
07/19	???	Championnats d'Europe Juniors	50 mètres	Filles 14-17 ans Garçons 15-18 ans Toutes catégories	A désigner
03/07/19	14/07/19	30^{ème} Universiade	50 mètres	Toutes catégories	Naples (ITA)
21/07/19	28/07/19	Championnats du Monde	50 mètres	Toutes catégories	Gwangju (KOR)
20/08/19	25/08/19	Championnats du Monde Juniors	50 mètres	Filles 13-17 ans Garçons 14-18 ans	Budapest (HUN)

RÈGLEMENT NATATION COURSE

PRINCIPES D'ACCESSION AUX ÉVÈNEMENTS NATIONAUX

1. Avoir réalisé un temps limite dans l'épreuve au cours de la saison N-1 dans les compétitions référencées à l'exception des nageurs et nageuses appartenant à la catégorie JEUNES qui devront réaliser ce temps lors des compétitions référencées de la saison en cours, selon le second principe mentionné ci-dessous.

Liste des compétitions retenues lors de la saison 2017-2018, dont les performances seront prises en compte pour la saison 2018-2019 dans l'annuaire qualificatif national :

- N2 Q1-Q2, championnats régionaux hiver en bassin de 50m, championnats régionaux Q3.
- Championnats de France => Promotionnels, ELITE, Filles 15 ans et moins, Garçons 16 ans et moins.
- Critériums=> National promotionnel d'Eté et National Eté OPEN Filles 16 ans et plus, Garçons 17 ans et plus.
- Trophée National Lucien ZINS et finales régionales Trophée Lucien ZINS (exclusivement en bassin de 50m) et uniquement pour les filles nées en 2005 et garçons nés en 2004.
- FFN Golden Tour « Camille MUFFAT » étapes #1,#2 et #3
- Open de France

Pour les championnats de France JEUNES, les nageurs pourront réaliser les temps de qualification tout au long de la saison, en bassins de 25m et 50m sur toutes les compétitions, déclarées à minima par les Comités Départementaux et validées par les Ligues. Les performances réalisées en bassin de 25 m pour être prises en compte, seront converties en bassin de 50 m, d'après la table de conversion fédérale.

1. Réaliser un temps limite dans l'épreuve, entre le 15 septembre et la date limite de prise en compte des performances fixée pour chaque événement national lors de la saison en cours, dans les compétitions référencées.

DATES LIMITES	
CHAMPIONNATS DE FRANCE JUNIORS	24 février 2019
CHAMPIONNATS DE FRANCE ÉLITE	31 mars 2019
CHAMPIONNATS DE NATIONALE 2	14 avril 2019
CHAMPIONNATS DE FRANCE JEUNES	30 juin 2019
CHAMPIONNATS DE FRANCE ÉTÉ ESPOIRS	7 juillet 2019
CHAMPIONNATS DE FRANCE ÉTÉ RELÈVE	7 juillet 2019

PRINCIPES D'ACCESSION AUX ÉVÈNEMENTS RÉGIONAUX

Chaque ligue ou région aura la maîtrise des critères et des modalités d'accession qu'elle souhaitera appliquer pour prendre part aux différents événements sportifs qu'elle organisera en vue de l'accession aux événements nationaux cités ci-dessus et ou dans le cadre de l'animation de son territoire.

A chaque ligue donc, d'établir et de mettre en œuvre selon ses objectifs un programme sportif en fonction de l'étendue de son territoire, de la répartition de ses structures, de ses équipements, de ses officiels, du nombre, de l'âge, et du niveau de ses licenciés, prévoyant le nombre et la nature des actions sportives à proposer, regroupements, stages, compétitions : formats, programmes, critères de participation, classements, récompenses...

RAPPEL :

Dans le cadre de la réforme de la licence, tout engagement pour une compétition via extraNat nécessitera la souscription d'une licence « compétiteur ».

DÉFINITION DES COMPÉTITIONS ET VALIDATIONS DES PERFORMANCES

Les compétitions référencées (Juniors et plus)

Ce sont toutes les compétitions qui ont fait l'objet d'une validation préalable (notamment concernant les conditions d'organisation exigées: jury d'officiels, homologation des bassins, chronométrage automatique...) par les ligues, puis par la commission des organisations fédérales (COF) et permettent d'intégrer l'annuaire national qualificatif ouvrant l'accès aux compétitions nationales :

- Championnats de Ligues,
- Meetings Nationaux labellisés,
- FFN Golden Tour « Camille MUFFAT » étape n°1 et n°2
- Open de France
- Tous les Championnats de France et Nationale 2

Les compétitions référencées (Jeunes)

En plus des compétitions citées ci-dessus qui peuvent concerner la catégorie Jeunes, toutes les compétitions en bassins de 25m et 50m, déclarées à minima par les Comités Départementaux et validées par les Ligues seront prises en considération.

Les autres compétitions

Elles permettent d'intégrer les classements nationaux, mais ne donnent pas la possibilité de figurer dans l'annuaire national qualificatif ouvrant l'accès aux compétitions nationales.

Seuls les nageurs de nationalité française et étrangère engagés sous les couleurs de leur club, d'un pôle, d'une sélection départementale, régionale, interrégionale ou nationale sont pris en compte.

Cas des compétitions à l'étranger inscrites aux calendriers FINA ou LEN :

Les performances réalisées au cours de ces compétitions pourront être intégrées dans la base fédérale, sur simple demande (natation@ffnatation.fr) avec copie à la ligue (dans la limite de 8 jours après l'événement concerné), à condition de rester en cohérence avec le règlement fédéral. Ces performances pourront alors intégrer l'annuaire national qualificatif ouvrant l'accès aux compétitions nationales. Cette règle d'intégration s'applique également pour les performances qui permettent d'établir un nouveau record de France ou une meilleure performance française à la condition de répondre aux exigences d'homologation des records ou meilleures performances françaises.

Règle minimale d'intégration des performances dans la base fédérale

Pour être intégrées dans la base fédérale des performances, les compétitions transmises à la FFN doivent être inscrites au calendrier départemental validé par la ligue et doivent au minimum :

- concerner deux clubs,
- et faire apparaître 20 performances par club participant (au moins deux).

LA COMMISSION NATIONALE DE VALIDATION DES CAS PARTICULIERS

Dans le cadre de la commission sportive fédérale de Natation Course, une commission de validation des cas particuliers est constituée. Son rôle consiste à étudier les cas particuliers d'accès aux compétitions nationales.

Cas pour les nageurs nouvellement licenciés :

Les clubs ayant des nageurs nouvellement licenciés à la FFN (Français ou étrangers) doivent faire valoir une attestation de performances réalisées la saison précédente en bassin de 50 m (chronométrage automatique exigé) et la transmettre à la commission nationale, avant la « date limite de prise en compte des performances fixée de la compétition pour laquelle la participation est souhaitée », à l'attention du Département Natation Course : natation@ffnatation.fr. La demande devra être également transmise à titre d'information à la ligue.

Après étude de la demande, la commission nationale validera ou invalidera la participation aux compétitions souhaitées.

Cas des nageurs blessés ou de retour de blessure :

Les nageurs ayant été contraints de stopper leur entraînement sur avis médical pourront au même titre que les autres nageurs profiter de leurs performances de l'année N-1.

Dans le cas d'une année complète d'arrêt, sur avis médical (à produire), et pour favoriser une reprise sereine et progressive, les nageurs pourront demander la prise en compte de leurs performances de l'année N-2, au plus tard avant la « date limite de prise en compte des performances fixée de la compétition pour laquelle la participation est souhaitée », à l'attention du Département Natation Course : natation@ffnatation.fr. Le nageur devra pouvoir justifier de sa reprise de la compétition par la présence de performances dans la base fédérale de l'année en cours.

Après étude de la demande, la commission nationale validera ou invalidera la participation aux compétitions souhaitées.

Cas des nageurs français expatriés :

En début de saison, sur sollicitation des clubs concernés, une demande de prise en compte de performances devra être faite auprès de cette commission, pour tout nageur régulièrement licencié en France et s'entraînant en permanence à l'étranger. Les justificatifs de performances sur saison en cours sont à transmettre à la commission nationale, au plus tard avant la « date limite de prise en compte des performances fixée de la compétition pour laquelle la participation est souhaitée », à l'attention du Département Natation Course : natation@ffnatation.fr.

La demande devra être également transmise à titre d'information à la ligue.

Après étude de la demande la commission nationale validera ou invalidera la participation aux compétitions souhaitées.

Toute demande d'intégration de performance devra être appuyée par la fourniture d'un jeu de résultats de la compétition, indiquant impérativement :

- intitulé de la compétition,
- les dates (date de début / date de fin), la ville, le pays, le bassin (25 ou 50m),
- nom, prénom du nageur, date de naissance,
- nom du club ou nom de la sélection si bannière différente du club (Sélection Ouest - FRANCE ...)
- épreuve et type d'épreuve (série, finale A, B ?, barrage ...),
- place,
- temps final et temps de passage.

LES SPÉCIFICITÉS DES TERRITOIRES D'OUTRE-MER

Les principes d'accès aux événements nationaux pour les nageurs des territoires ultra-marins sont identiques aux nageurs de métropole.

Les compétitions au cours desquelles ils réaliseront leurs performances devront se dérouler en présence d'un dispositif de chronométrage automatique, exclusivement en bassin de 50 mètres. A noter que pour les compétitions non présentes sur extraNat, les résultats devront être transmis à la Direction Technique Nationale, département Natation Course, pour validation avant intégration dans la base de données fédérale et l'annuaire qualificatif national.

LES ASPECTS TECHNIQUES

Règles d'engagements via la gestion informatique extraNat	62
Désignation des jurys	64
Application des règles techniques, départ et chronométrage	64

RÈGLES D'ENGAGEMENTS VIA LA GESTION INFORMATIQUE EXTRANAT

En raison de la mise en exploitation de l'interface extraNat pour les engagements et du logiciel extraNat-pocket pour le traitement des compétitions, l'intégralité du programme fédéral sera traitée, des engagements à l'intégration sur le site ffn.extranat.fr, sans oublier la phase du traitement de la compétition, via cette gestion informatisée.

Dans le cadre de la réforme de la licence, tout engagement pour une compétition via extraNat nécessitera la souscription d'une licence « compétiteur ».

IMPORTANT : Les résultats des compétitions déclarées localement sur le logiciel extraNat-Pocket et dont les résultats sont transmis au format FFNex **NE SERONT PLUS INTÉGRÉS** dans la base fédérale, sauf cas exceptionnel (ex. les courses des remplaçants pour les compétitions par équipes) et sur demande spécifique et argumentée auprès de la Direction Technique Nationale de Natation.

Planification des échéances pour la procédure des engagements

Via l'application extraNat-Natation, la FFN, les ligues et les comités départementaux déclarent les compétitions placées sous leurs autorités.

Sont déclarées par la FFN

- Championnats de France ÉLITE en bassin de 25 m
- Championnats de France Juniors
- Championnats de France ÉLITE
- Championnats de Nationale 2, zone A & B
- Championnats de France JEUNES Lucien-ZINS
- Championnats de France Été ESPOIRS
- Championnats de France Été RELÈVE
- Meetings Internationaux FFN Golden Tour « Camille-MUFFAT »*
- Open de France
- Meetings Nationaux labellisés*

Sont déclarées par les ligues Régionales et/ou Comités Départementaux

- Championnats de Ligues, Championnats Départementaux. *
- Meetings régionaux ou départementaux labellisés. *
- Interclubs Avenirs
- Interclubs Jeunes.
- Poules régionales des championnats nationaux interclubs.
- Toutes les autres compétitions spécifiques institutionnelles de la ligue inscrites officiellement à son calendrier.*

À noter : dans le cas d'une compétition regroupant plusieurs ligues, c'est la ligue organisatrice qui déclare la compétition.

* Pour ces types de compétitions la FFN, la Ligue, le comité Départemental déclare la compétition sur extranat.fr et désigne le gestionnaire, ce dernier sera chargé de finaliser la structure de sa compétition (catégories, programme, temps limites).

RÈGLEMENT NATATION COURSE

Principes de l'échéancier, par défaut, des engagements via l'interface extraNat-Natation

Période à partir du 1 ^{er} jour de la compétition	Intitulé
J - 12	Ouverture de la proposition des droits d'engagements (durée 8 jours)
J - 4	Fermeture de la proposition des droits d'engagements (fermeture du serveur à 23h59)
J - 3	Publication de la liste des engagés *
J - 1	Réunion technique, déclaration des forfaits édition de la liste de départ et du programme des séries

Cet échéancier type est proposé par défaut lors de la déclaration des compétitions sur l'application extraNat-Natation. Le gestionnaire peut ajuster celui-ci dans les limites suivantes : la période des engagements ne peut être inférieure à 8 jours et la fin des engagements est limité à J-2 (J = premier jour de la compétition).

* La liste des engagés sur le « liveFFN.com » ou tout autre support, n'est pas actualisée durant la période de J - 3 jusqu'à la réunion technique de la compétition qui est seule habilitée à actualiser cette dernière.

Remontée des compétitions sur la base fédérale

Une fois la compétition achevée et vérifiée dans ses moindres détails par l'institution responsable, la remontée sur la base extraNat est automatisée. La publication et l'intégration sur le site web FFN est du ressort du service des systèmes d'information.

Liste des cas où les performances ne seront pas intégrées :

- Les compétitions avec un seul club,
- Les compétitions avec 2 clubs où chacun des clubs ne possède pas au minimum 20 résultats (sont exclus de ce minimum les performances déclarées « forfait »),
- Les performances des relais non composés,
- Les performances des individus (10 ans et moins) non titulaire pass'compétition (ENF 3).
- Les résultats transmis au format FFNex (sauf cas très particuliers).

Performances d'engagements sur extraNat pour les compétitions nationales référencées :

À partir de la meilleure performance réalisée en bassin de 50m enregistrée dans la base fédérale sur la saison en cours ou N-1,

Si le point 1 n'est pas rempli, les nageurs ayant une performance réalisée en bassin de 25m enregistrée dans la base fédérale sur la saison en cours ou sur les deux saisons précédentes peuvent s'engager en « No Time ». Il n'est pas possible d'avoir des temps convertis.

Si les points 1 et 2 ne sont pas remplis, les engagements ne sont pas possible sauf sur demande justifiée auprès du département Natation Course : natation@ffnatation.fr. au plus tard huit jours avant la date de la compétition.

Performances d'engagements sur extraNat pour les autres types de compétitions :

Il appartiendra à chaque gestionnaire de compétition de définir sur extraNat-Natation, les règles d'accès spécifiques pour chacune de ses compétitions.

DÉSIGNATION DES JURYS ET L'APPLICATION DES RÈGLEMENTS TECHNIQUES POUR LE DÉPART ET LE CHRONOMÉTRAGE

Désignation des jurys

1 - En règle générale, pour toutes les compétitions, la désignation du jury est de la responsabilité de l'instance organisatrice : le club, le district, le comité départemental, la région ou la ligue.

L'organisateur doit respecter les règles fixées par la Fédération Française de Natation, en particulier :

- en confiant les charges de juge-arbitre, starter et juge de nages à des officiels A, celles d'inspecteur de virages, inspecteur chef de virages, juge à l'arrivée à des officiels A ou B, et celles de chronométreurs à des officiels A, B ou C,
 - en constituant le jury avec un nombre suffisant d'officiels pour permettre de tenir correctement tous les postes et spécifiquement pour le chronométrage (cf. les dispositions particulières ci-après),
 - en constituant un jury d'appel qui statuera sur les réclamations qui pourront lui être soumises après rejet par le juge-arbitre.
- 2 - Pour les principales compétitions inscrites au calendrier national, les juges-arbitres et starters sont désignés par la FFN. Ils sont choisis parmi ceux inscrits sur les listes FINA, FFN pour la saison en cours (à consulter sur le site Internet de la FFN).

Liste des compétitions concernées : championnats de France en bassin de 25 m, championnats de France Juniors, championnats de France Élite, championnats de Nationale 2, championnats de France Jeunes Lucien-ZINS, championnats de France Été Espoirs et Relève, les FFN Golden Tour « Camille MUFFAT » et l'Open de France

De plus sur certaines de ces compétitions, des officiels inscrits sur les listes FFN pour la saison en cours peuvent être associés au jury constitué par l'organisateur dans le cadre du dispositif fédéral de formation des officiels.

La ligue est responsable :

- des vérifications préalables à l'enregistrement des engagements des équipes conformément au programme sportif,
- du traitement de la compétition et de la production du programme et des résultats, dans le respect du règlement,
- de l'organisation générale de la compétition,
- de la mise à disposition d'un jury complet,
- de la désignation du jury d'appel qui statuera sur les réclamations qui pourront lui être soumises après rejet par le juge-arbitre.

Le juge-arbitre est le garant de la régularité de la compétition. Il est responsable :

- du respect du programme et des règles d'engagements,
- du respect des règlements sportifs de la FFN et des règles techniques de la FINA et des dispositions particulières de la FFN (règle des deux départs),
- du fonctionnement du jury (disqualification, chronométrage...),
- de l'instruction des réclamations,
- de la validation des résultats (classement, temps et saisie des codes informatiques pour les disqualifications, forfaits...),
- le cas échéant, de l'établissement d'un rapport pour rendre compte des difficultés techniques ou organisationnelles rencontrées lors de la compétition et adressé à la FFN et au DTN par la ligue.

Application des règles techniques

Conformément au règlement intérieur de la Fédération Française de Natation (voir chapitre Règlements sportifs), toutes les compétitions se déroulent suivant les règlements sportifs de la FINA sauf dispositions particulières prévues par la FFN.

Ce règlement FINA, complété des commentaires d'application et des dispositions particulières à la FFN, est repris dans un document disponible en téléchargement sur le site Internet de la FFN.

À la suite d'une disqualification, le responsable de l'équipe/entraîneur peut demander des explications au seul juge-arbitre. Si les explications verbales ne satisfont pas le responsable de l'équipe, il a la possibilité de déposer une réclamation par écrit auprès du juge-arbitre **dans les 30 minutes suivant la course**. Le juge-arbitre répondra par écrit et, le cas échéant, justifiera les raisons du rejet de la réclamation. Toutes les réclamations doivent être instruites par le juge-arbitre.

RÈGLEMENT NATATION COURSE

En dernier recours, lorsque la réclamation a été rejetée par le(a) juge-arbitre, le responsable de l'équipe/entraîneur peut saisir par écrit le jury d'appel qui alors aura la décision finale.

Ci-après, les dispositions particulières prises par la FFN pour la règle des départs et l'organisation du chronométrage.

Les départs (article SW 4)

Cas des compétitions individuelles

Application de la règle FINA, c'est-à-dire pas de faux départ autorisé pour les nageurs de catégories jeunes et au-dessus, quel que soit le type de compétition : animation ou référencée.

Exception pour les compétitions de nageurs Avenirs, où un faux départ est autorisé quel que soit le type de compétition.

Cas des compétitions par équipes

Pour toutes les compétitions par équipes inscrites au programme fédéral, un faux départ est autorisé. La règle dite de "deux départs" est applicable (rappel pour le starter ou juge-arbitre) aux compétitions par équipes organisées par les clubs ou les comités départementaux et régionaux ou inscrites au programme fédéral.

Remarque : une épreuve de relais nagée lors d'une compétition individuelle doit être considérée comme une épreuve individuelle.

Chronométrage (SW11 et SW13) et classement

Chronométrage manuel

Tout moyen de chronométrage manœuvré par un officiel (mise en marche et arrêt) est considéré comme chronomètre manuel. Le chronométrage manuel est fait par des chronométreurs (1 à 3) nommés ou approuvés par la Fédération (officiels C, B ou A).

Chaque chronométreur doit démarrer son chronomètre au signal de départ et doit l'arrêter lorsque le nageur de son couloir a achevé la course. Les chronométreurs peuvent être chargés d'enregistrer les temps à des distances intermédiaires.

Dispositif de chronométrage semi-automatique

Tout moyen de chronométrage dont le démarrage est provoqué automatiquement par le signal de départ du starter et l'arrêt par un bouton-poussoir manœuvré par un chronométreur est considéré comme chronométrage semi-automatique.

En secours du chronométrage automatique, un équipement semi-automatique peut être utilisé. Dans ce cas, un seul chronométreur est nécessaire pour l'officialisation des temps ainsi enregistrés.

Dispositif de chronométrage automatique

Tout moyen de chronométrage dont le démarrage est provoqué automatiquement par le signal de départ du starter et l'arrêt par le nageur en actionnant la plaque de touche équipant l'extrémité du bassin est considéré comme un chronométrage automatique.

Ordre d'utilisation des dispositifs de chronométrage

En cas de panne de l'équipement automatique, ou si une faute de cet équipement apparaît clairement, ou si un nageur n'a pas actionné l'équipement, le temps enregistré par l'équipement semi-automatique pourra être retenu en priorité avant de retenir les décisions des juges et les temps des chronométreurs.

Essai des chronomètres

Lors de la réunion technique du jury qui précède chaque compétition, le juge-arbitre organise un essai des chronomètres d'une durée minimale de 10 minutes. L'écart maximum autorisé par rapport au temps moyen est de 4/10e en plus ou en moins.

Disposition pour l'application des règles de chronométrage

L'application rigoureuse du règlement de la FINA n'est pas possible pour toutes les compétitions organisées dans le cadre des programmes des clubs, comités départementaux ou ligues.

Toutefois, afin d'assurer un niveau de qualité minimum adapté aux différents types d'épreuves, il a été décidé de compléter le règlement FINA pour préciser les conditions minimales d'organisation demandées par la FFN (cf. tableau ci-après).

RÈGLEMENT NATATION COURSE

Ainsi, il est prévu dans certains cas de limiter à deux le nombre de chronomètres. Dans ce cas, la détermination du temps officiel est soumise à la règle suivante : pour les compétitions ne nécessitant pas la présence de trois (3) chronomètres par ligne, et lorsque deux (2) chronomètres sont affectés à une ligne, le temps officiel sera le temps moyen arrondi au centième inférieur.

Exemple 1 : Tp 1 = 1:04.55 - Tp 2 = 1:04.56 à Tp off = 1:04:55.

Exemple 2 : Tp 1 = 1:04.55 - Tp 2 = 1:04.57 à Tp off = 1:04:56.

À noter qu'il s'agit de préciser les conditions minimales pour l'organisation des compétitions. Les temps officiels ainsi déterminés ne pourront, le cas échéant, être retenus comme record ou meilleure performance que s'ils respectent les conditions définies dans le règlement du niveau concerné (règlement intérieur FFN, règlement intérieur de la ligue, règlement intérieur du comité départemental).

Les temps enregistrés par chaque chronomètreur doivent être inscrits sur la fiche de course, puis le temps officiel reporté dans la zone prévue à cet effet.

Le temps moyen est arrondi au centième inférieur en cohérence avec les articles SW11.2 "...lorsque le chronométrage au 1/1 000^e de seconde est disponible, le troisième chiffre ne doit pas être enregistré ou utilisé pour déterminer le temps..." et SW 11.3.3 "Avec seulement deux (2) des trois (3) chronomètres en fonctionnement, le temps moyen constituera le temps officiel".

Type de compétition	Dispositif minimum	Temps officiels	Classement
Compétition de niveau national ou Compétition référencée	Chronométrage automatique, avec doublage semi-automatique (un bouton poussoir) et secours temps manuel (un chronomètreur). Pas de juge à l'arrivée.	Temps déterminés selon la règle FINA SW 11.1 (utilisation d'équipement automatique). S'il apparaît de manière évidente qu'il y a une anomalie (fonctionnement défectueux ou plaque non actionnée par le nageur) dans les temps automatiques ainsi relevés, alors prise en compte du temps semi-automatique (SW 13.3 : temps semi-automatique) pour les seuls nageurs concernés. Le temps manuel est utilisé lorsqu'il y a une anomalie ou une panne simultanée de l'équipement automatique ou semi-automatique. Cela peut concerner une ou plusieurs lignes, voire une série entière.	Ordre déterminé par les temps officiels finaux validés par le juge-arbitre.
Interclubs toutes catégories (meilleure poule régionale)	Chronométrage automatique obligatoire pour la meilleure poule régionale ou, par défaut, semi-automatique (sous réserve d'utilisation des trois boutons poussoirs). Dans le cas contraire, les résultats seront rejetés.	Temps déterminés selon la règle FINA SW 11.1 (utilisation d'équipement automatique). S'il apparaît de manière évidente qu'il y a une anomalie (fonctionnement défectueux ou plaque non actionnée par le nageur) dans les temps automatiques ainsi relevés, alors prise en compte du temps semi-automatique (SW 13.3 : temps semi-automatique) pour les seuls nageurs concernés. Le temps manuel est utilisé lorsqu'il y a une anomalie ou une panne simultanée de l'équipement automatique ou semi-automatique. Cela peut concerner une ou plusieurs lignes voire une série entière.	Ordre déterminé par les temps officiels finaux validés par le juge-arbitre.

RÈGLEMENT NATATION COURSE

Compétition référencée pour la catégorie Jeunes	Deux chronométrateurs par ligne, plus deux chronométrateurs "volants" pour les deux premiers ou pour permettre un remplacement lors d'une panne ou d'une absence momentanée d'un chronométrateur d'une ligne. Ils pourront également être affectés comme troisième chronométrateur à la demande d'un responsable de club ou du juge-arbitre si la réalisation d'un record est envisagée. Pour juger l'arrivée : un juge à l'arrivée désigné ou, à défaut, le juge-arbitre.	Temps moyen si deux chronométrateurs ou temps déterminé selon la règle FINA si trois chronométrateurs. À noter que si le remplacement d'un des deux chronométrateurs est effectué pendant la course, le temps officiel sera le temps moyen ; si la panne ou l'anomalie est constatée à l'arrivée, le temps officiel sera soit le temps moyen des deux chronométrateurs restants soit l'unique temps mesuré. S'il apparaît de manière évidente qu'il y a une anomalie dans les temps relevés, le juge-arbitre détermine alors, pour les seuls nageurs concernés, et en tenant compte de tous les éléments à sa disposition (temps et avis du juge à l'arrivée), les temps officiels.	Ordre déterminé par les temps officiels finaux validés par le juge-arbitre.
--	---	--	--

Type de compétition	Dispositif minimum	Temps officiels	Classement
Compétition d'animation de niveau départemental et inférieur	Un chronométrateur par ligne, plus deux chronométrateurs "volants" pour les deux premiers ou pour permettre un remplacement lors d'une panne ou d'une absence momentanée d'un chronométrateur d'une ligne. Pour juger l'arrivée : un juge à l'arrivée désigné ou le juge-arbitre.	Temps mesuré (temps unique ou temps moyen selon la ligne) sous réserve que le résultat ainsi déterminé soit cohérent avec l'ordre d'arrivée défini par l'officiel chargé de contrôler l'ordre d'arrivée. S'il apparaît de manière évidente qu'il y a une anomalie dans les temps relevés, le juge-arbitre détermine alors, pour les seuls nageurs concernés, et en tenant compte de tous les éléments à sa disposition (temps et avis du juge à l'arrivée), les temps officiels.	Ordre déterminé par les temps officiels finaux validés par le juge-arbitre.

Les disqualifications

Lorsqu'une disqualification est prononcée, il est recommandé de l'annoncer au micro, immédiatement après la fin de la course et avant le départ de la course suivante, pour en informer le nageur et son encadrement.

Cette annonce vise d'une part à informer sans délai le nageur (et/ou son entraîneur) afin de lui permettre, s'il le souhaite, de demander des explications au juge-arbitre et, le cas échéant, faire appel au jury d'appel dans le respect des délais (jusqu'à 30 minutes après la course), d'autre part à informer le public et les autres participants pour le suivi et la compréhension des résultats.

Les forfaits déclarés :

Toute épreuve interclubs, régionale, interrégionale, nationale, internationale, comporte l'obligation pour les concurrents engagés de prendre le départ.

Il est précisé que le forfait d'un concurrent dans la 1^{ère} épreuve pour laquelle il est engagé, n'entraîne pas le forfait général pour toutes les autres épreuves individuelles et/ou par équipes de la même réunion.

Pour les qualifications en demi-finales et en finales, les forfaits sont obligatoirement à déclarer au plus tard dans les 30 minutes qui suivent la fin de l'épreuve concernée (FINA General Rules 7.2).

Règlement intérieur des compétitions

Principe sur les engagements : seul un club peut proposer un engagement au nom de l'un de ses membres via la gestion extra-Nat. Aucun engagement et aucun règlement des engagements ne seront pris sur place.

Records et meilleures performances

Toute performance soumise à l'homologation d'un record de France ou d'une meilleure performance française doit avoir été réalisée dans un bassin homologué.

I - Records de France

La réglementation des records du Monde figure au chapitre SW 12 du manuel de la F.I.N.A.

La F.F.N reprend cette réglementation pour les records de France (RF).

Pour les records de France en **bassin de 50 mètres**, les distances et les styles suivants seront reconnus pour les deux sexes :

- Nage libre : 50, 100, 200, 400, 800 et 1500 mètres
- Dos : 50, 100 et 200 mètres
- Brasse : 50, 100 et 200 mètres
- Papillon : 50, 100 et 200 mètres
- Nages (épreuve individuelle) : 200 et 400 mètres
- Relais Nage Libre (*) : 4 x 100, 4 x 200 et 10 x 100 mètres
- Relais 4 nages (*) : 4 x 100 mètres

Pour les records de France en **bassin de 25 mètres**, les distances et les styles suivants seront reconnus pour les deux sexes :

- Nage libre : 50, 100, 200, 400, 800 et 1500 mètres
- Dos : 50, 100 et 200 mètres
- Brasse : 50, 100 et 200 mètres
- Papillon : 50, 100 et 200 mètres
- Nages (épreuve individuelle) : 100, 200 et 400 mètres
- Relais Nage Libre (*) : 4 x 50, 4 x 100, 4 x 200 et 10 x 100 mètres
- Relais 4 nages (*) : 4 x 50, 4 x 100 mètres

(*) : Pour les épreuves de relais, les records de France sont reconnus en équipe de club et en Équipe de France.

Tout record de France est soumis à homologation à l'aide de l'imprimé officiel de la F.F.N, excepté ceux établis pendant les Championnats de France, d'Europe, du Monde, les J.O. et les Championnats d'Europe et du Monde Juniors, qui sont approuvés et homologués directement par la F.F.N.

La demande d'homologation doit être effectuée auprès de la F.F.N dans le mois qui suit l'établissement du record. Celle-ci est effectuée par le club du nageur ayant battu le record de France, sous couvert de la Ligue Régionale. Sous réserve de conformité de la demande, l'homologation sera décidée lors de la réunion du Bureau de la F.F.N suivant la réception du dossier.

Dans le cas de tentative individuelle effectuée en dehors de compétitions officielles et la Ligue Régionale, le Bureau de la F.F.N et la Direction Technique Nationale devront être avisés sept jours pleins avant la tentative. Un délégué de la Ligue Régionale sera désigné afin de s'assurer de la régularité de l'épreuve.

RÈGLEMENT NATATION COURSE

II - Meilleures performances françaises

La Fédération Française de Natation reconnaît également les meilleures performances françaises (MPF) en bassin de 25 mètres et de 50 mètres pour les années d'âge suivantes :

12 ans - 13 ans - 14 ans - 15 ans - 16 ans - 17 ans

Pour les épreuves de relais, c'est la date de naissance de la nageuse ou du nageur le plus âgé qui est retenue pour déterminer la catégorie d'âge. Elles sont reconnues pour les deux sexes dans les styles et les distances suivants :

- Nage libre : 50, 100, 200, 400, 800 et 1500 mètres
- Dos : 50, 100 et 200 mètres
- Brasse : 50, 100 et 200 mètres
- Papillon : 50, 100 et 200 mètres
- 4 Nages (épreuve individuelle) : 200 et 400 mètres
- Relais Nage Libre : 4 x 100, 4 x 200, et 10 x 100 mètres
- Relais 4 nages : 4 x 100 mètres

Toute meilleure performance française est soumise à homologation à l'aide de l'imprimé officiel de la F.F.N, excepté celles établies pendant les Championnats de France, d'Europe, du Monde, les J.O. et les Championnats d'Europe et du Monde Juniors, qui sont approuvés et homologués directement par la F.F.N.

La demande d'homologation doit être effectuée auprès de la F.F.N dans le mois qui suit l'établissement de la performance. Celle-ci est effectuée par le club du nageur ayant battu la meilleure performance française, sous couvert de la Ligue Régionale.

Sous réserve de conformité de la demande, l'homologation sera décidée lors de la réunion du Bureau suivant la réception du dossier.

III - Chronométrage des records de France et meilleures performances françaises

Les meilleures performances françaises et les records de France ne sont acceptés que lorsque les temps ont été relevés au 1/100ème par un équipement de chronométrage automatique, ou un équipement semi- automatique dans le cas d'un mauvais fonctionnement du système automatique.

Pour un record de France ou une Meilleure Performance Française un seul temps d'une même course (une série, ou une demi-finale, ou une finale) peut être soumis à validation dans une même catégorie.

Réunion technique (la veille du premier jour de la compétition)

Matériels nécessaires

- Une salle permettant d'accueillir l'ensemble des représentants des clubs participants.
- Un vidéoprojecteur.

Déroulement

- Accueil par l'organisateur et par le président de la région (ou de son représentant).
- Accueil du représentant de la Fédération et présentation du secrétariat technique avec le superviseur général.
- Présentation de la structure et du plan de circulation du bassin.
- Présentation du jury par le juge-arbitre.
- Présentation technique de la compétition : statistiques de la compétition, rappels réglementaires, précisions sur les modalités de sélection pour les équipes de France ou d'autres équipes nationales (le cas échéant).
- Information sur l'ouverture du bassin en amont et en aval de la compétition.
- Questions/réponses.
- Déclaration des forfaits.

Pendant la compétition

- Prévoir un lieu unique pour accueillir le chronométrage (deux personnes) et le secrétariat technique (deux personnes).
- Prévoir une table technique pour les membres de la Direction Technique Nationale (le cas échéant).
- Mise à disposition d'une connexion internet.
- Distribution des résultats papier à la table technique, au fur et à mesure du déroulement des épreuves.
- Déclaration des forfaits.
- Modification et confirmation des relais.
- Les recommandations au micro pour les besoins d'échauffement avant les épreuves et la récupération après chaque réunion.

Modalités concernant la participation des nageurs handisports dans les compétitions fédérales

Dans le cadre de l'intégration des personnes en situation de handicap et licenciées à la FFH, les présents règlements sont appliqués en s'adaptant au handicap et aux capacités du compétiteur.

Cela implique le respect des principes et des modalités de la réglementation sportive, dans leur intégralité, sauf à adapter leur application à la spécificité des aptitudes et désavantages liés à la situation de handicap de la personne.

La collaboration entre la FFN et la FFH définit au mieux pour chaque type de compétiteurs l'application spécifique liée à la situation de handicap.

LES ASPECTS SPORTIFS

Trophées JEUNES	72
Listes ministérielles et collectifs nationaux	73
Grilles des collectifs nationaux	74
Classement National des Clubs	75

RÈGLEMENT NATATION COURSE

■ Du 1^{er} septembre
au 30 juin 2019

I^{ers} Trophées JEUNES

■ Bassin de 25 m et 50 m

■ Catégories d'âge :

Filles 11 à 13 ans (nées en 2008 – 2007 – 2006),
Garçons 12 à 14 ans (nés en 2007 – 2006 – 2005)

Préambule

L'accès à la performance ne se réduit pas à un seul chemin, ainsi nous n'envisageons pas d'opposer spécialisation et polyvalence, plutôt que d'imposer cette dernière, nous avons préféré qu'elle s'impose d'elle-même à nos athlètes et à nos entraîneurs comme une voie — peut-être une plus que d'autres — à privilégier pour accéder au plus haut niveau.

C'est donc à travers la conquête de deux trophées disputés sur la quasi totalité de la saison — entre le 16 septembre et le 30 juin 2019 — que nous souhaitons inciter nageurs et entraîneurs, à diversifier et élargir leurs compétences dans la maîtrise des quatre nages et des différents types d'effort que propose notre discipline : court et intense, long et modéré, varié.

Principe

La participation à ces deux trophées est laissée à la discrétion des nageurs et de leurs entraîneurs, elle n'obéit à aucune obligation, et reste donc en cela soumise à l'intérêt et à la motivation de chacun.

Le classement sera établi à partir du cumul des meilleurs temps réalisés ou des points obtenus par chaque nageur(euse) tout au long de la saison pour chacune des épreuves inscrites au trophée auxquelles il(elle) aura pris part lors des différentes compétitions référencées. Toutes les performances réalisées en bassin de 25 m et/ou 50 m dans les compétitions référencées seront prises en compte pour établir ce classement. Pour être cumulées selon un principe équitable pour tous les participants, les performances réalisées en bassin de 25 m seront converties en bassin de 50 m, d'après la table de conversion fédérale.

Ainsi chaque entraîneur est libre du choix de la stratégie qu'il souhaite appliquer concernant l'engagement et la participation du ou des nageur(s) dont il a la responsabilité, nombre de compétitions, nombre d'épreuves disputées, programmation et distribution sur la période ouverte pour le classement de celle-ci.

« Trophée du 4 nageur », au cumul des temps réalisés :

- Jeunes 1 : 50 papillon, 50 dos, 50 brasse et 50 nage libre
- Jeunes 2 : 100 papillon, 100 dos, 100 brasse et 100 nage libre
- Jeunes 3 : 200 papillon, 200 dos, 200 brasse et 200 nage libre

« Trophée du nageur complet », au cumul des points marqués :

- Jeunes 1 et Jeunes 2 : 50 de spécialité (le meilleur pris en compte), 200 4 nages, 400 nage libre
- Jeunes 3 : 50 de spécialité (le meilleur pris en compte), 400 4 nages, 800 nage libre ou 1500 nage libre (le meilleur pris en compte)

RÉCOMPENSES

Les 3 premières et 3 premiers nageurs des Trophées JEUNES de la saison en cours seront mis à l'honneur lors d'une cérémonie d'ouverture des championnats de France JEUNES (36 récompenses au total).

Nous encourageons vivement que soient récompensés, à l'échelle de leur territoire (départements et ligues) les 3 premiers nageurs vainqueurs des Trophées Jeunes : 4 nageur et nageur complet.

RÈGLEMENT NATATION COURSE

LISTES MINISTÉRIELLES ET COLLECTIFS NATIONAUX

Les critères d'appartenance aux listes ministérielles sont adossés à une participation aux compétitions internationales dans un premier temps, à une place dans un second temps.

Listes	ÉPREUVES INDIVIDUELLES bassin de 50m																
Haut-Niveau	JO	CM		CE		J.MED		UNIV.		CMJ		CEJ		FOJE	COMEN		
		EO	ENO	EO	ENO					JOJ		J.EUR					
ÉLITE	1 à 8	1 à 8	1 à 3	1 à 3		Sans objet											
SÉNIORS	9 à 16	9 à 16	4 à 12	4 à 8	1 à 4	Sans objet											
RELÈVE	JO		CM		CE		J.MED		UNIV.		CMJ		CEJ		FOJE	COMEN	
	-21	-22	-21	-22	-21	-22	-21	-22	-21	-22	JOJ		J.EUR				
	1 à 24		1 à 24		1 à 16		1 à 3		1 à 8		1 à 24		1 à 16		1 à 8	Sans objet	
COLLECTIFS NATIONAUX	JO		CM		CE		J.MED		UNIV.		CMJ		CEJ		FOJE	COMEN	
	-21	-22	-21	-22	-21	-22	-21	-22	-21	-22	JOJ		J.EUR				
	Participation										Sans objet		Sans objet		Sans objet		Sans objet
	Réaliser une performance de la grille du Collectif National correspondant à son année d'âge ou réaliser les critères permettant de se situer dans les couloirs de performance déterminés en collaboration avec l'IRMES.																
ESPOIRS	JO	CM		CE		J.MED		UNIV.		CMJ		CEJ		FOJE	COMEN		
		EO	ENO	EO	ENO					JOJ		J.EUR					
	Sans objet										Participation						
	Concourir aux Championnats de France (en bassin de 50m) Juniors 1ère et 2ème année (J1- J2), filles 14 & 15 ans et garçons 15 & 16 ans) et être classé dans les 5 premiers d'une épreuve individuelle de son année d'âge, à condition pour les juniors 2ème année de ne pas être devancé au temps par un ou plusieurs nageurs juniors 1ère année. Concourir aux Championnats de France (en bassin de 50m) Juniors 3ème et 4ème année (J3- J4), filles 16 & 17 ans et garçons 17 & 18 ans) et être classé dans les 5 premiers d'une épreuve individuelle de son année d'âge, à condition pour les juniors 4ème année de ne pas être devancé au temps par un ou plusieurs nageurs juniors 3ème année.																

Listes	ÉPREUVES INDIVIDUELLES bassin de 50m															
Haut-Niveau	JO	CM		CE		J.MED	UNIV.	CMJ		CEJ		FOJE	COMEN			
		EO	ENO	EO	ENO			JOJ	J.EUR							
ÉLITE	1 à 4	1 à 4	1 à 2	1		Sans objet										
SÉNIORS	5 à 8	5 à 8	3 à 8	2 à 4	1 à 4	Sans objet										
RELÈVE	JO		CM		CE		J.MED		UNIV.		CMJ		CEJ		FOJE	COMEN
	-21	-22	-21	-22	-21	-22	-21	-22	-21	-22	JOJ	J.EUR				
	1 à 12		1 à 12		1 à 8		1		1 à 4		1 à 12		1 à 8		1 à 4	Sans objet

JO	Jeux Olympiques	JOJ	Jeux Olympiques de la Jeunesse
CM	Championnats du Monde	CEJ	Championnats d'Europe Juniors
CE	Championnats d'Europe	J.EUR	Jeux Européens
EO	Epreuve olympique	FOJE	Festival Olympique de la Jeunesse
ENO	Epreuve non olympique	COMEN	Coupe Méditerranéenne de Natation
J.MED	Jeux Méditerranéens	1-4	Places à obtenir
UNIV.	Universiades	-21	Filles de moins de 21 ans
CMJ	Championnats du Monde Juniors	-22	Garçons de moins de 22 ans

TEMPS DE COLLECTIF NATIONAL DAMES EN FONCTION DE L'ÂGE ET DES ÉPREUVES

	13 ans et -	14 ans	15 ans	16 ans	17 ans	18 ans	19 ans	20 ans	21 ans	22 ans et +
50m nage libre				<==I	-	-	-	-	-	-
100m nage libre		<==I	-	-	-	-	-	-	I==>	
200m nage libre	<==I	-	-	-	-	-	-	I==>		
400m nage libre	<==I	-	-	-	-	-	-	I==>		
800m nage libre	-	-	-	-	-	-	I==>			
1500m nage libre	-	-	-	-	-	-	I==>			
100m Dos	<==I	-	-	-	-	-	-	I==>		
200m Dos	-	-	-	-	-	-	I==>			
100m Brasse	<==I	-	-	-	-	-	-	I==>		
200m Brasse	<==I	-	-	-	-	-	-	I==>		
100m Papillon		<==I	-	-	-	-	-		I==>	
200m Papillon	<==I	-	-	-	-	-	-			
200m 4 Nages	<==I	-	-	-	-	-	-			
400m 4 Nages										

NDLR : Les temps de Collectif National feront l'objet d'une mise à jour au cours de l'été 2018 : les échéances internationales détermineront les postulants aux listes ministérielles que complètent les collectifs nationaux : il est donc nécessaire d'en attendre l'issue.

TEMPS DE COLLECTIF NATIONAL MESSIEURS EN FONCTION DE L'ÂGE ET DES ÉPREUVES

	14 ans et -	15 ans	16 ans	17 ans	18 ans	19 ans	20 ans	21 ans	22 ans	23 ans et +
50m nage libre				<==I	-	-	-	-	-	-
100m nage libre		<==I	-	-	-	-	-	-	I==>	
200m nage libre	<==I	-	-	-	-	-	-	I==>		
400m nage libre	<==I	-	-	-	-	-	-	I==>		
800m nage libre	<==I	-	-	-	-	-	-	I==>		
1500m nage libre	-	-	-	-	-	-	I==>			
100m Dos		<==I	-	-	-	-	-	-	I==>	
200m Dos	<==I	-	-	-	-	-	-	I==>		
100m Brasse			<==I	-	-	-	-	-	-	I==>
200m Brasse		<==I	-	-	-	-	-	-	I==>	
100m Papillon		<==I	-	-	-	-	-	-	I==>	
200m Papillon		<==I	-	-	-	-	-	-	I==>	
200m 4 Nages		<==I							I==>	
400m 4 Nages	<									

NDLR : Les temps de Collectif National feront l'objet d'une mise à jour au cours de l'été 2018 : les échéances internationales détermineront les postulants aux listes ministérielles que complètent les collectifs nationaux : il est donc nécessaire d'en attendre l'issue.

LE CLASSEMENT NATIONAL DES CLUBS

Le classement national des clubs a pour vocation de valoriser et d'encourager l'activité sportive de nos clubs à travers la considération et l'évaluation de trois critères différents (mais complémentaires) de participation à cette dynamique, dans le cadre :

- d'une performance strictement collective lors de compétitions par équipe : les interclubs,
- d'une performance à la fois individuelle et collective, lors des compétitions nationales, étant donné que le niveau et le nombre des compétiteurs de chaque club sont pris en considération,
- d'une performance individuelle, à laquelle chaque licencié contribue au cours de la saison sportive, par la réalisation de sa meilleure performance à la table de cotation fédérale.

En fonction de ces trois critères, trois types de classement sont proposés :

1. Le classement interclubs, en fonction des différentes compétitions par équipe
2. Le classement Elite, dit « Trophée ELITE » en fonction des différentes compétitions nationales
3. Le classement des compétiteurs, en fonction du niveau de performance des licenciés

Une rénovation du système de calcul a été initiée la saison dernière, marquant la différence entre compétitions d'animation (principalement en bassin de 25 m) et compétitions référencées (principalement en bassin de 50m). En 2018, les performances en bassin de 50 m ont vu leurs points majorés pour le niveau de performance des compétiteurs. Cette rénovation est étendue à tous les thèmes pour cette saison 2018-2019 :

- La table de cotation des compétitions par équipe (toutes en bassin de 25m) passe de 2000 à 1500 points,
- Le Trophée ELITE est échelonné en fonction du niveau de la compétition et met en lumière la compétition du même nom : le championnat de France ELITE distribue le plus grand nombre de points. Trois tables sont proposées en fonction des catégories d'âge et de la nature des compétitions : animation ou référencée.
- L'étagement des points pour les performances des compétiteurs est mis en cohérence dans sa progressivité.

Les points acquis par tout nageur transféré au titre du classement national des clubs, tant sur le plan individuel, qu'en relais, seront comptabilisés au profit du club quitté jusqu'à la date du transfert. Les points obtenus, dans les mêmes conditions que ci-dessus, après la date du transfert, seront comptabilisés au profit du club d'accueil.

1. Le classement interclubs

Les compétitions concernées : les interclubs avenir, les interclubs jeunes et les interclubs toutes catégories.

Principe de base

Pour chacun des niveaux, les clubs sont classés par l'addition des points obtenus par l'ensemble des équipes d'un même club et ce, quels que soient le sexe et le territoire géographique (ligue, région, département). Les points obtenus par chacune des équipes doivent répondre aux règles spécifiques de chacun des interclubs.

Les clubs ne peuvent émarquer au classement global que dans la mesure où ils auront participé à minima soit aux interclubs avenir, soit aux interclubs jeunes, ceci afin d'inciter les clubs à la formation des jeunes nageurs. Une **participation aux seuls interclubs toutes catégories** ne permet donc pas d'émarquer au classement global.

Les points des différents niveaux (interclubs avenir, interclubs jeunes et interclubs toutes catégories) sont cumulés. Le club qui finirait premier sur les 3 niveaux pourrait ainsi cumuler 4500 points.

Mode de calcul

La table de cotation passe de 2000 points à 1500 points pour le 1^{er} :

- Du 1^{er} au 20^{ème}, dix points de moins par place (1^{er}:1500 pts, 2^e:1490 pts, [...], 20^e:1310 pts),
- Du 21^{ème} au 40^{ème}, cinq points de moins par place (21^e:1305 pts, 22^e:1300 pts, [...], 40^e: 1210 pts),
- Du 41^{ème} au 100^{ème}, trois points de moins par place (41^e: 1207 pts, 42^e: 1204 pts, [...], 100^e: 1030 pts),
- Du 101^{ème} au 200^{ème}, deux points de moins par place (101^e:1028 pts, 102^e:1026 pts, [...], 200^e: 830 pts),
- Du 201^{ème} au 1028^{ème}, un point de moins par place (201^e : 829 pts, 202^e : 828 pts, [...], 1028^e : 2pts),
- A partir du 1029^{ème}, un point.

RÈGLEMENT NATATION COURSE

2. Le classement Elite : « Trophée ELITE des championnats »

Les compétitions concernées

- les championnats de France ÉLITE en bassin de 25m,
- les championnats de France JUNIORS,
- les championnats de France ÉLITE en bassin de 50m,
- les championnats de France JEUNES,
- les championnats de France Été ESPOIRS,
- les championnats de France Été RELEVE.

Mode calcul

Le classement ELITE des clubs prend en compte les 16 ou 24 premiers. Ce calcul est basé sur le résultat des finales A et B (+C pour les France ELITE) des compétitions, ou sur le classement combiné des épreuves estivales.

Barème des points pour les championnats de France 25m, France Jeunes et France Espoirs :

Place	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16
Points	60	44	38	35	34	33	32	31	30	29	28	27	26	25	24	23

Tout nageur classé au delà du 16^{ème} rang (place) sans jamais accéder aux 16 premières places se verra attribuer 5 points au titre de sa participation.

Barème des points pour les championnats de France JUNIORS et Championnats de France ÉTÉ RELEVE (50m) :

Place	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16
Points	70	52	44	40	39	38	37	36	35	34	33	32	31	30	29	28

Tout nageur classé au delà du 16^{ème} rang (place) sans jamais accéder aux 16 premières places se verra attribuer 8 points au titre de sa participation.

Barème des points pour les championnats de France ELITE (50m) :

Place	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24
Points	80	60	50	45	44	43	42	41	40	39	38	37	36	35	34	33	32	31	30	29	28	27	26	25

Tout nageur classé au delà du 24^{ème} rang (place) sans jamais accéder aux 24 premières places se verra attribuer 10 points au titre de sa participation.

Le classement Élite général sera établi à partir de l'addition des points de tous les classements des clubs des championnats mentionnés ci-dessus.

3. Le classement des compétiteurs

Principe de base

Pour être évaluées et comparées en elles, toutes les performances inscrites dans la base fédérale sont converties en un nombre de points avec l'appui d'une table de cotation.

A l'issue de la saison sportive, chaque compétiteur établit ainsi ses meilleures performances à la table cotation FFN, dans les épreuves où il aura acquis le plus grand nombre de points.

RÈGLEMENT NATATION COURSE

Le nombre de points ainsi obtenus (à la table de cotation FFN) par chaque nageur, donne droit à l'attribution d'un nouveau barème de points en fonction du niveau (voir Barème des points ci-dessous), qui contribuera après addition, au total de points cumulés par club.

Conservation de l'esprit actuel avec une mise en cohérence des points attribués :

- coefficient multiplicateur identique (2) du premier au dernier niveau, 6 niveaux de 5 à 160 points pour les performances en bassin de 25m,
- coefficient multiplicateur identique (1,5) de bonification appliqué en bassin de 50m sur les 3 derniers niveaux de 60 à 240 points,
- majoration des points marqués à l'international en bassin de 50m,
- Dans le cas de plusieurs participations à l'international, les points attribués au cours des différentes compétitions ne seront pas cumulables¹. Seul le meilleur classement sera pris en compte, c'est-à-dire celui correspondant à la compétition internationale où le nageur aura acquis le plus de point en fonction de son niveau.

Exemple¹:

Une nageuse médaillée d'or aux Championnats d'Europe (50m) et aux Jeux Olympiques, ne pourrait pas cumuler les points respectifs attribués pour chacune des compétitions, (1440 + 2400 soit un total de 3840 points). Seuls les 2400 points pour son meilleur classement (médaillé d'or aux JO), lui seraient attribués.

Barème des points

NIVEAU	POINTS							
Nageur n'ayant réalisé qu'une performance en compétition	5							
Nageur(se) ayant réalisé au moins 2 performances de 0 à 300 pts dans la table de cotation FFN	tous bassins							
	10							
Nageur(se) ayant réalisé au moins 2 performances de 301 à 600 pts dans la table de cotation FFN	tous bassins							
	20							
Nageur(se) ayant réalisé au moins 2 performances de 601 à 900 pts dans la table de cotation FFN	bassin 25m		bassin 50m					
	40		60					
Nageur(se) ayant réalisé au moins 2 performances de 901 à 1200 pts dans la table de cotation FFN	bassin 25m		bassin 50m					
	80		120					
Nageur(se) ayant réalisé au moins 2 performances supérieures à 1201 pts dans la table de cotation FFN	bassin 25m		bassin 50m					
	160		240					
	Participation		BRONZE		ARGENT		OR	
COMEN	240		300		380		480	
FOJE - JOJ	360		460		580		720	
EURO et MONDE JUNIORS - JEUX MED	480		600		760		960	
Championnats d'EUROPE UNIVERSIADE (50m)	25m	50m	25m	50m	25m	50m	25m	50m
	560	750	700	940	860	1150	1080	1440
Championnats du MONDE	25m	50m	25m	50m	25m	50m	25m	50m
	750	980	940	1230	1150	1540	1440	1920
JEUX OLYMPIQUES	1230		1540		1920		2400	

FICHES DESCRIPTIVES DES COMPÉTITIONS

Les Interclubs

Interclubs Avenirs	80
Interclubs Jeunes	82
Interclubs Toutes Catégories	84

Les évènements nationaux (classement chronologique)

Championnats de France ÉLITE en bassin de 25m.....	87
Championnats de France JUNIORS	90
Championnats de France ÉLITE en bassin de 50m.....	93
Championnats de Nationale 2	96
Championnats de France JEUNES	99
Championnats de France Été ESPOIRS.....	103
Championnats de France Été RELÈVE.....	107

RÈGLEMENT NATATION COURSE

- Date libre de choix jusqu'au 26 mai 2019 (27 mai : date limite de remontée des résultats)

- 2 réunions minimum

Interclubs Avenirs en bassin de 25 m

- Lieu : se reporter à la publication du calendrier institutionnel de votre région

- Compétition d'animation

- Catégories d'âge : filles 10 ans et -, garçons 11 ans et -

- Équipes de 4 nageurs

- Propositions extraNat : à déterminer par l'organisateur

- Clôture des engagements : à déterminer par l'organisateur

- Envoi des résultats sur le serveur : J à J + 1

- Réclamations :
J + 8 reclamation.natation@ffnatation.fr

- J = *Dernier jour de la compétition*

Préambule

Compétition par équipes, les interclubs Avenirs sont conservés avec un aménagement des années d'âge. L'objectif est de permettre aux clubs en amont du groupe d'âge jeunes de mettre un pied à l'étrier pour une confrontation individuelle et collective, départementale ou régionale avec programme.

L'accès à la compétition est laissé à l'initiative des ligues, sachant qu'il n'y a aucune possibilité d'organiser un tour éliminatoire départemental sur la formule identique des Interclubs (compétition déclarée en tant que telle). Cette compétition est strictement limitée à la participation des nageurs licenciés à la FFN.

Contenu du programme

Épreuves individuelles (5 en filles et 5 en garçons)

50 papillon, 50 dos, 50 brasse, 50 nage libre (1 nageur par épreuve) et **100 4 nages** => tous les nageurs de chaque équipe nagent cette épreuve.

Classements au temps.

Épreuves de relais (2 en filles et 2 en garçons)

4 x 50 4 nages, 4 x 50 nage libre. Chaque nageur dispute les deux relais.

Classements au temps.

NB : S'agissant d'une compétition par équipes, la règle des deux départs s'applique, conformément aux dispositions particulières de la FFN pour l'application des règlements techniques de la FINA.

Jury

Le jury est constitué par la ligue organisatrice selon les règles FFN. Le ou les juges-arbitres devront figurer sur les listes des officiels validés pour la saison en cours.

Mode de participation

Tous les nageurs âgés de 10 ans et moins doivent être titulaires de l'ENF3 pass'compétition Natation Course.

Tout nageur doit impérativement participer à deux épreuves individuelles (un 50 et le 100 4 nages) ainsi qu'aux deux relais.

Un club peut engager une nouvelle équipe à la seule condition que les précédentes soient complètes.

RÈGLEMENT NATATION COURSE

Chaque équipe sera composée de quatre nageurs. Toutefois, et hors classement, des équipes mixtes ou composées par plusieurs clubs pourront être engagées. Toutes les performances seront prises en compte sur le serveur fédéral, quelle que soit la configuration des équipes classées ou non.

À l'issue de la première épreuve, aucun changement/remplacement de nageur ne pourra être effectué.

Une épreuve réservée au remplaçant de chaque équipe pourra être organisée (une seule course par nageur correspondant aux épreuves de la compétition). Important : les remplaçants devront faire l'objet d'une compétition à part.

Gestion des remplaçants ou des équipes particulières :

Pour éviter toute confusion avec la compétition « officielle », il est demandé au gestionnaire de créer directement avec le logiciel extraNat-Pocket une compétition « Locale » en utilisant un autre vocable pour le titre de cette compétition. Cette compétition pourra contenir des équipes mixtes, des équipes composées de plusieurs clubs, des épreuves individuelles pour les remplaçants. Dans ce cas précis, le gestionnaire transmettra par mail, directement au service des systèmes d'information, les résultats de cette compétition spécifique au format FFNex.

Classements spécifiques à la compétition

Pour être classé, chaque club doit participer à toutes les épreuves (individuelles et relais) et, dans ce cas, il peut présenter des équipes 2, 3, 4, etc. Seules les équipes complètes sont comptabilisées pour un classement général. Le classement est établi au cumul des points obtenus à la table de cotation par chaque nageur, les points du relais ne sont pas doublés.

Le classement national des Interclubs Avenirs sera publié mi-juin, dans son intégralité. Aucun classement provisoire ne sera produit au préalable. **Toute compétition remontée sur le serveur fédéral après le 27 mai ne sera pas prise en considération, sans aucun recours possible.**

Cette compétition entre dans le cadre des compétitions par équipes octroyant des points au classement national des clubs.

Classement national des clubs "Classement des compétitions par équipes"

Le classement final des interclubs se fera à l'addition des points obtenus par chaque équipe de club.
Le premier club au classement cumulé des points par équipe totalise 1.500 points.

Récompenses

À la discrétion de chaque organisation tout en sachant que les nageurs de ce groupe d'âge sont particulièrement sensibles à ce genre d'initiative.

Programme et horaires

L'ordre des épreuves et les horaires sont laissés à l'initiative des ligues.

Les organisateurs veilleront à respecter une durée raisonnable de la compétition.

RÈGLEMENT NATATION COURSE

- Date libre de choix jusqu'au 26 mai 2019 (27 mai : date limite de remontée des résultats)

- 2 réunions minimum

Interclubs Jeunes en bassin de 25 m

- Lieu : se reporter à la publication du calendrier institutionnel de votre ligue

- Compétition d'animation

- Catégories d'âge : filles 11 à 13 ans, garçons 12 à 14 ans

- Équipes de 4 nageurs

- Propositions extraNat : à déterminer par l'organisateur

- Clôture des engagements : à déterminer par l'organisateur

- Envoi des résultats sur le serveur : J à J + 1

- Réclamations :
J + 8 reclamation.natation@ffnatation.fr

- J = *Dernier jour de la compétition*

Préambule

Cette configuration a pour objectif de poursuivre le parcours de formation de ces nageurs en cours de construction. Le tout dans un esprit festif propre à ces compétitions par équipes.

L'accès à la compétition est laissé à l'initiative des ligues, sachant qu'il n'y a aucune possibilité d'organiser un tour éliminatoire départemental sur la formule identique des Interclubs (compétition déclarée en tant que telle). Cette compétition est strictement limitée à la participation des nageurs licenciés à la FFN.

Contenu du programme

Épreuves individuelles (4 en filles et 4 en garçons)

100 nage libre, 100 dos, 100 brasse, 100 papillon. Chaque nageur dispute deux épreuves individuelles, les quatre 100 mètres sont donc nagés deux fois par chaque équipe.

Classements au temps.

Épreuves de relais (2 en filles et 2 en garçons)

4 x 200 nage libre, 4 x (100 4 nages). Chaque nageur dispute les deux relais.

Classements au temps.

NB¹ : Pour le 4 x (100 4 nages), chaque relayeur réalise un 100 4 nages, et sera coté sur la base du 4 x 100 nage libre. Il sera déclaré sur extraNat comme un 4 x 100 nage libre. Chaque nageur réalise un 100 4 nages dans le respect des règles FINA.

NB² : S'agissant d'une compétition par équipes, la règle des deux départs s'applique, conformément aux dispositions particulières de la FFN pour l'application des règlements techniques de la FINA.

Jury

Le jury est constitué par la ligue organisatrice selon les règles FFN. Le ou les juges-arbitres devront figurer sur les listes des officiels validés pour la saison en cours.

Mode de participation

Un club peut engager une nouvelle équipe à la seule condition que les précédentes soient complètes.

Chaque équipe sera composée de quatre nageurs. Toutefois, et hors classement, des équipes mixtes ou composées par plusieurs clubs pourront être engagées. Toutes les performances seront prises en compte sur le serveur fédéral, quelle que soit la configuration des équipes classées ou non.

À l'issue de la première épreuve, aucun changement/remplacement de nageur ne pourra être effectué.

Une épreuve réservée au remplaçant de chaque équipe pourra être organisée (une seule course par nageur correspondant aux épreuves de la compétition). Important : les remplaçants devront faire l'objet d'une compétition à part.

Gestion des remplaçants ou des équipes particulières :

Pour éviter toute confusion avec la compétition « officielle », il est demandé au gestionnaire de créer directement avec le logiciel extraNat-Pocket une compétition « Locale » en utilisant un autre vocable pour le titre de cette compétition. Cette compétition pourra contenir des équipes mixtes, des équipes composées de plusieurs clubs, des épreuves individuelles pour les remplaçants. Dans ce cas précis, le gestionnaire transmettra par mail, directement au service des systèmes d'information, les résultats de cette compétition spécifique au format FFNex.

Classements spécifiques à la compétition

Pour être classé, chaque club doit participer à toutes les épreuves (individuelles et relais) et, dans ce cas, il peut présenter des équipes 2, 3, 4, etc. Seules les équipes complètes sont comptabilisées pour un classement général. Le classement est établi au cumul des points obtenus à la table de cotation par chaque nageur, les points du relais ne sont pas doublés.

Le classement national des Interclubs Jeunes sera publié mi-juin, dans son intégralité. Aucun classement provisoire ne sera produit au préalable. **Toute compétition remontée sur le serveur fédéral après le 27 mai ne sera pas prise en considération, sans aucun recours possible.**

Cette compétition entre dans le cadre des compétitions par équipes octroyant des points au classement national des clubs.

Classement national des clubs "Classement des compétitions par équipes"

Le classement final des interclubs se fera à l'addition des points obtenus par chaque équipe de club.

Le premier club au classement cumulé des points par équipe totalise 1.500 points.

Récompenses

À la discrétion de chaque organisation tout en sachant que les nageurs de ce groupe d'âge sont particulièrement sensibles à ce genre d'initiative.

Programme et horaires

L'ordre des épreuves et les horaires sont laissés à l'initiative des ligues.

Les organisateurs veilleront à respecter une durée raisonnable de la compétition.

RÈGLEMENT NATATION COURSE

- Samedi 10 novembre et/ou dimanche 11 novembre 2018

- 2 réunions

Championnats nationaux interclubs en bassin de 25 m

- Lieu : se reporter à la publication du calendrier institutionnel de votre ligue

- Compétition d'animation

Le classement national des Interclubs Toutes Catégories sera publié début décembre, dans son intégralité.

Toute compétition remontée sur le serveur fédéral après le 12 novembre 2018 ne sera pas prise en considération, sans aucun recours possible.

- Toutes catégories d'âges confondues filles et garçons

- Compétition par équipes de clubs de dix nageurs

- Pour respecter les échéances, consulter régulièrement votre espace extraNat ainsi que les sites internet FFN (national, régional et départemental)

- Envoi des résultats sur le serveur : J à J + 1

- Réclamations : J + 8 reclamation.natation@ffnatation.fr

- J = Dernier jour de la compétition

Préambule

Objectif : toute la natation française sur le pont ! La performance est cette fois-ci quantitative (plus de 30.000 licenciés mouillent le maillot). Ce qui n'empêche quelques chronos de bonne facture de devenir de nouvelles références nationales, surtout dans le créneau des meilleures performances françaises de 12 à 17 ans en bassin de 25 m initiées en 2010 ou bien encore des records de France.

Enfin, c'est aussi une occasion unique pour les "petits" de côtoyer les plus grands.

Équipements

Bassin de 25m homologué. Chronométrage automatique obligatoire pour la meilleure poule régionale.

À titre exceptionnel et sous réserve d'un accord préalable de la Commission sportive de Natation Course de la Fédération Française de Natation, l'utilisation du chronométrage semi-automatique peut être exceptionnellement autorisée à condition de disposer de trois chronomètres (bouton pressoir) par ligne.

Contenu du programme

Épreuves individuelles (10 en dames et 10 en messieurs)

- 100 nage libre, 400 nage libre, 100 dos, 200 dos, 100 brasse, 200 brasse, 100 papillon, 200 papillon, 100 4 nages, 200 4 nages.
- Classement au temps.

Épreuves de relais (3 en dames et 3 en messieurs)

- 4 x 100 4 nages, 10 x 50 nage libre, 4 x 200 nage libre.

Classement au temps.

NB : S'agissant d'une compétition par équipes, la règle des deux départs s'applique, conformément aux dispositions particulières de la FFN pour l'application des Règlements techniques de la FINA.

Jury

Le juge-arbitre affecté à la meilleure poule régionale sera désigné par la ligue. Le ou les juges-arbitres devront figurer sur les listes des officiels validés pour la saison en cours.

RÈGLEMENT NATATION COURSE

Dispositions particulières

L'organisation de cette compétition se déroulera à l'échelon régional avec un classement national.

La ligue fixe :

- le nombre d'équipes en finales régionales **en conservant l'exigence que la meilleure équipe de chaque club doit participer à la meilleure poule régionale** ;
- l'organisation des poules géographiques et/ou par niveau est laissée à l'initiative des ligues selon les cotations des équipes, la saison précédente. Les meilleures équipes régionales doivent, à raison de deux équipes maximum par club, participer à la meilleure poule régionale.

Pour être classé, un club doit obligatoirement disputer la compétition dans sa région et toutes les épreuves doivent être nagées.

Précision : la notion "d'épreuve nagée" signifie que le nageur a effectué son parcours dans le respect des caractéristiques de l'épreuve (style et distance) du départ à l'arrivée.

Exemples :

1. Un nageur respecte la distance, mais pas le style (exemple : 200m nage libre au lieu de 200m papillon) : l'épreuve n'a pas été nagée.
2. Si un nageur abandonne, quelle que soit la raison : l'épreuve n'a pas été nagée.
3. Sous réserve qu'il l'ait terminée, l'épreuve est considérée comme nagée même si le nageur est disqualifié pour une faute technique (nage ou virage).
4. Un nageur est forfait, y compris pour cause de blessure justifiée par un certificat médical : l'épreuve n'a pas été nagée.
5. Deuxième faux départ (cas n° 1) - Le nageur tombe dans l'eau alors que le signal de départ n'a pas été donné. Le nageur fautif est disqualifié et pour lui l'épreuve n'a pas été nagée.
6. Deuxième faux départ (cas n° 2) - Le nageur fautif est disqualifié à l'issue de la course après avoir parcouru la totalité de la distance et respecté le style de nage : l'épreuve a été nagée.
7. Deuxième faux départ (cas n° 3) - Alors que le signal de départ a été donné, un nageur s'arrête et ne termine pas la course considérant qu'il a fait un faux départ et qu'il sera disqualifié à l'arrivée. Cela équivaut à un abandon : l'épreuve n'a pas été nagée.

Rappel : le juge-arbitre est responsable de la validation des résultats, comprenant notamment le respect des codes informatiques (disqualifications, abandon, forfait...).

Mode de participation

Chaque équipe est composée de dix nageurs avec l'obligation de participer à une épreuve individuelle et au relais 10 x 50 nage libre. Lorsque les titulaires du relais 10 x 50 nage libre ont nagé, aucun remplaçant ne peut se substituer dans les autres courses.

En cas de blessure d'un membre de l'équipe, et jusqu'à un quart d'heure précédent le départ du 10 x 50 nage libre, il peut être fait appel à un remplaçant. Passé ce délai, il ne peut plus y avoir de modifications dans les engagements individuels.

Pour les différentes poules régionales, une ou plusieurs équipes supplémentaires peuvent être engagées, à la condition que la ou les équipes précédentes soient complètes.

En cas de forfait d'un ou plusieurs clubs, dans la meilleure poule, les clubs (dans l'ordre du classement) du niveau inférieur sont qualifiés.

Pour les championnats interclubs départementaux, régionaux et nationaux, chaque équipe masculine ou féminine de club ne pourra pas avoir dans sa composition plus de deux nageurs transférés ou nouveaux licenciés, quelle que soit leur nationalité, inscrits sur les listes de haut niveau ou ayant réalisé la saison précédente une performance correspondant à la grille du collectif national.

Procédures d'engagements

Les engagements doivent s'effectuer via l'interface extraNat. Les dispositions financières (droits d'engagements, modalités concernant les forfaits...) et les récompenses sont laissées à l'initiative des ligues.

Gestion des remplaçants ou des équipes particulières :

Pour éviter toute confusion avec la compétition « officielle », il est demandé au gestionnaire de créer directement avec le logiciel extraNat-Pocket une compétition « Locale » en utilisant un autre vocable pour le titre de cette compétition. Cette compétition pourra contenir des équipes mixtes, des équipes composées de plusieurs clubs, des épreuves individuelles pour les remplaçants. Dans ce cas précis, le gestionnaire transmettra par mail, directement au service des systèmes d'information, les résultats de cette compétition spécifique au format FFNex.

RÈGLEMENT NATATION COURSE

Classements des équipes

Seules les équipes qui ne respectent pas les critères de participation ne peuvent pas être classées. La disqualification d'une équipe n'entraîne pas celle des autres équipes du même club. Les performances des membres non disqualifiés de l'équipe seront validées et enregistrées.

Le classement des équipes de clubs s'effectue à la table de cotation fédérale.

En cas d'égalité au total des points, lors des classements des interclubs toutes catégories, l'addition des temps des relais (10 x 50 nage libre, 4 x 100 4 nages et 4 x 100 nage libre) servira à départager les équipes.

Un classement général par niveau (une seule équipe par club et par niveau) sera effectué par la FFN et tiendra compte des résultats obtenus par l'ensemble des équipes interclubs au sein de chacune des ligues responsables de l'organisation des poules régionales au sein de sa région.

Ce classement permettra d'attribuer à l'issue des championnats régionaux interclubs un rang national à chaque équipe.

La Nationale 1 prendra en compte :

- les vingt premières équipes dames et les vingt premières équipes messieurs ayant totalisé le plus grand nombre de points seront classées de Série Nationale 1A interclubs ;
- les vingt équipes suivantes en dames et les vingt équipes suivantes en messieurs seront classées de Série Nationale 1B interclubs.

La Nationale 2 prendra en compte :

- les 160 équipes suivantes en dames et les 160 équipes suivantes en messieurs seront classées de Série Nationale 2 interclubs.

Pour le classement des clubs en série Nationale, seule la meilleure équipe de chaque club sera prise en considération : il ne peut y avoir un même club classé et en N1A, et en N1B et en N2.

Classement national des clubs "Classement des compétitions par équipes"

Pour le règlement exhaustif du classement national des clubs en Natation Course, se reporter au chapitre traitant du sujet.

Programme et horaires

Horaires à la discrétion de chaque organisateur en sachant que l'ouverture des portes intervient 2 heures avant chaque début de réunion.

Samedi 10 et/ou dimanche 11 novembre 2018

Première réunion	Seconde réunion
10x50 nage libre dames	4x200 nage libre messieurs
10x50 nage libre messieurs	200 dos dames
100 dos dames	100 dos messieurs
200 dos messieurs	200 brasse dames
100 brasse dames	100 brasse messieurs
200 brasse messieurs	400 nage libre dames
100 nage libre dames	100 nage libre messieurs
400 nage libre messieurs	200 papillon dames
100 papillon dames	100 papillon messieurs
200 papillon messieurs	200 4 nages dames
100 4 nages dames	100 4 nages messieurs
200 4 nages messieurs	Pause 15'
Pause 15'	4x100 4 nages dames
4x200 nage libre dames	4x100 4 nages messieurs

RÈGLEMENT NATATION COURSE

■ Jeudi 15 novembre au
dimanche 18 novembre 2018

■ 8 réunions

XV^e Championnats de France en bassin de 25 m

■ Lieu : MONTPELLIER

■ Compétition d'animation

Qualificatifs aux championnats du Monde en petit bassin de HANGZHOU (CHN)

■ Catégories d'âges : Toutes catégories

■ Classements N-1, places en fonction de l'épreuve
(voir tableau ci-après)

■ Propositions extraNat : du 5 au 12 novembre 2018

■ Liste des engagés : 13 novembre 2018

■ Réunion technique :

14 novembre 2018 - 18h30 (liste de départ)

■ Envoi des résultats sur le serveur : J à J + 1

■ Réclamations :

J + 8 reclamation.natation@ffnatation.fr

■ J = *Dernier jour de la compétition*

Préambule

De nouveau inscrits au calendrier fédéral à la fin de l'année calendaire 2004, lors de la première saison de l'olympiade Pékin (2005-2008) puis confirmés pour toutes les saisons suivantes, les championnats de France en bassin de 25 m ont réconcilié notre élite nationale avec le petit bassin, un équipement privilégié pour l'entraînement du premier trimestre. Cette redécouverte a été possible grâce à l'allègement du calendrier hivernal du poids des "interclubs" sur un seul et unique week-end au lieu de deux précédemment, voire trois dans certains cas. L'olympiade Tokyo (2017-2020) propose un retour vers un championnat toutes catégories.

CONTENU DU PROGRAMME

Epreuves individuelles (18 en filles, 18 en garçons)

Pour le 100 4 nages, la qualification s'effectuera à partir du classement national du 200 4 nages en bassin de 50 m de la saison précédente, soit les 48 premiers licenciés FFN.

Séries - Finales A, B et C toutes catégories sur toutes les épreuves, sauf pour les 800 et 1500 nage libre Filles et Garçons, séries lentes le matin, une série rapide l'après-midi.

Les finales A pourront être regroupées en cas de retransmission télévisée.

Les nageurs de nationalité étrangère (non sélectionnables) licenciés dans les clubs français ou sous bannière étrangère sont limités à un seul participant par finale.

Epreuves de relais (2 en filles, 2 en garçons, 2 en mixte) 4 x 50 nage libre Dames, Messieurs et Mixte, 4 x 50 4 nages Dames, Messieurs et Mixte.

- Deux nageuses et/ou deux nageurs qualifiés (une fille + un garçon pour les relais mixtes) à titre individuel pour un club donnent le droit d'engager dans le même sexe, un relais filles et/ou un relais garçons et/ou un relais mixte par épreuve (de relais) dans lequel les deux nageuses ou deux nageurs qualifiés individuellement devront figurer.
- Six nageuses et/ou six nageurs qualifiés (trois filles + trois garçons pour les relais mixtes) à titre individuel pour un club donnent le droit d'engager dans le même sexe, deux relais filles et/ou deux relais garçons et/ou un relais mixte par épreuve (de relais) dans lequel les six nageuses ou six nageurs qualifiés individuellement devront figurer.
- Il ne peut y avoir plus de deux relais par sexe ou mixte par club pour chaque épreuve.
- Les sélections étrangères peuvent présenter des relais, aux mêmes conditions que les clubs français.
- Un relais de club français comprenant plus d'un non sélectionnable dans sa composition ne pourra pas prétendre à accéder au podium.
- Classement au temps de tous les relais.

RÈGLEMENT NATATION COURSE

Dames	ÉPREUVES	Messieurs
Classement		Classement
48	50m nage libre	48
64	100m nage libre	64
56	200m nage libre	56
48	400m nage libre	48
32	800m nage libre	32
32	1500m nage libre	32
48	50m Dos	48
56	100m Dos	56
48	200m Dos	48
48	50m Brasse	48
56	100m Brasse	56
48	200m Brasse	48
48	50m Papillon	48
56	100m Papillon	56
48	200m Papillon	48
-	100m 4 Nages	-
48	200m 4 Nages	48
40	400m 4 Nages	40

Mode de qualification :

Les nageurs licenciés dans un club de la Fédération Française de Natation pourront s'engager dans chaque épreuve pour laquelle ils seront classés parmi les rangs ci-dessus. Ils ne sont pas limités en nombre d'épreuve. Une épreuve complémentaire est autorisée.

Les classements pris en compte seront ceux de la saison N-1, sur les compétitions référencées.

Les nageurs étrangers appartenant à une fédération nationale affiliée à la FINA pourront s'engager à ces championnats sur production de performances effectuées en bassin de 50m, correspondant à la grille de qualification des France ELITE 50m. La demande devra être effectuée et envoyée par la fédération d'appartenance des nageurs concernés pour le 25 octobre 2018, dernier délai. La Fédération Française de Natation se réserve le droit de refuser des engagements.

PROCÉDURES D'ENGAGEMENT

Les engagements s'effectuent via l'interface extraNat. Pour le paiement, se référer à la rubrique spécifique des Règlements Financiers de la Natation Course inclus dans ce document.

CLASSEMENT NATIONAL DES CLUBS « TROPHÉE ELITE »

Les 16 premières et premiers des finales A & B (ou au classement au temps pour les 800m et 1500m nage libre) de chaque épreuve individuelle marquent des points selon le barème ci-dessous. Les points sont cumulés par les clubs pour constituer le classement « Trophée Elite » du championnat et seront intégrés au calcul du Classement National des Clubs.

Place	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16
Points	45	40	37	35	34	33	32	31	30	29	28	27	26	25	24	23

Tout nageur n'ayant jamais accédé aux 16 premières places se verra attribuer 5 points pour sa participation aux championnats.

Si un ou deux nageurs d'une sélection étrangère est (sont) classé(s) dans les 16 premiers, les points seront attribués aux nageurs suivants de la Finale C. Tout disqualifié sera exclu de ce classement.

RÉCOMPENSES

Le vainqueur de chaque épreuve sera déclaré « Champion de France 25m ».

Toutes les courses, y compris les relais, feront l'objet d'un podium (les 3 premiers) récompensé par une médaille de la Fédération Française de Natation. Le comité d'organisation veillera à doter tous les podiums de récompenses complémentaires, dans la mesure de ses moyens.

Les nageurs non sélectionnables, licenciés en France ou non prendront part en fonction de leur rang de classement aux podiums aux côtés des autres nageurs. Ils recevront une médaille spécifique de l'évènement.

Les sélections étrangères qui accéderont aux podiums des relais seront récompensées à la discrétion du comité d'organisation.

PROGRAMME ET HORAIRES

Les horaires sont précisés à titre indicatif, ils devront être confirmés lors de la réunion technique de la compétition

Jeudi 15 novembre 2018

Ouverture des portes : 7h00				Ouverture des portes : 15h00			
Début des épreuves : 9h00				Début des épreuves : 17h00			
100 papillon messieurs	séries	1500 nage libre dames	série rapide				
50 brasse dames	séries	100 papillon messieurs	Finale C, B, A				
400 nage libre messieurs	séries	50 brasse dames	Finale C, B, A				
50 dos dames	séries	400 nage libre messieurs	Finale C, B, A				
200 dos messieurs	séries	50 dos dames	Finale C, B, A				

RÈGLEMENT NATATION COURSE

200 4 nages dames	séries	200 dos messieurs	Finale C, B, A
100 4 nages messieurs	séries	200 4 nages dames	Finale C, B, A
100 nage libre dames	séries	100 4 nages messieurs	Finale C, B, A
1500 nage libre dames	séries lentes	100 nage libre dames	Finale C, B, A
		4x50 nage libre messieurs	Class. Temps
		4x50 nage libre dames	Class. Temps

Vendredi 16 novembre 2018

Ouverture des portes : 7h00		Ouverture des portes : 15h00	
Début des épreuves : 9h00		Début des épreuves : 17h00	
50 papillon dames	séries	800 nage libre messieurs	série rapide
200 papillon messieurs	séries	50 papillon dames	Finale C, B, A
400 4 nages dames	séries	200 papillon messieurs	Finale C, B, A
100 dos messieurs	séries	400 4 nages dames	Finale C, B, A
100 brasse dames	séries	100 dos messieurs	Finale C, B, A
200 brasse messieurs	séries	100 brasse dames	Finale C, B, A
200 nage libre dames	séries	200 brasse messieurs	Finale C, B, A
50 nage libre messieurs	séries	200 nage libre dames	Finale C, B, A
800 nage libre messieurs	séries lentes	50 nage libre messieurs	Finale C, B, A
		4 x 50 4 nages mixte	Class. Temps

Samedi 17 novembre 2018

Ouverture des portes : 7h00		Ouverture des portes : 15h00	
Début des épreuves : 9h00		Début des épreuves : 17h00	
50 papillon messieurs	séries	800 nage libre dames	série rapide
200 papillon dames	séries	50 papillon messieurs	Finale C, B, A
400 4 nages messieurs	séries	200 papillon dames	Finale C, B, A
100 dos dames	séries	400 4 nages messieurs	Finale C, B, A
100 brasse messieurs	séries	100 dos dames	Finale C, B, A
200 brasse dames	séries	100 brasse messieurs	Finale C, B, A
200 nage libre messieurs	séries	200 brasse dames	Finale C, B, A
50 nage libre dames	séries	200 nage libre messieurs	Finale C, B, A
800 nage libre dames	séries lentes	50 nage libre dames	Finale C, B, A
		4 x 50 4 nages dames	Class. Temps
		4 x 50 4 nages messieurs	Class. Temps

Dimanche 18 novembre 2018

Ouverture des portes : 7h00		Ouverture des portes : 15h00	
Début des épreuves : 9h00		Début des épreuves : 17h00	
100 papillon dames	séries	1500 nage libre messieurs	série rapide
50 brasse messieurs	séries	100 papillon dames	Finale C, B, A
400 nage libre dames	séries	50 brasse messieurs	Finale C, B, A
50 dos messieurs	séries	400 nage libre dames	Finale C, B, A
200 dos dames	séries	50 dos messieurs	Finale C, B, A
200 4 nages messieurs	séries	200 dos dames	Finale C, B, A
100 4 nages dames	séries	200 4 nages messieurs	Finale C, B, A
100 nage libre messieurs	séries	100 4 nages dames	Finale C, B, A
1500 nage libre messieurs	séries lentes	100 nage libre messieurs	Finale C, B, A
		4x50 nage libre mixte	Class. Temps

RÈGLEMENT NATATION COURSE

- Mardi 12 au dimanche 17 mars 2019
- 12 réunions

Championnats de France Juniors

- Lieu : NIMES
- Bassin : 50m
- Compétition référencée

Qualificatifs pour la COMEN, le FOJE, les championnats d'Europe et les Championnats du Monde Juniors

- Catégorie d'âge : Juniors 1 à 4 – Jeunes 3ème année

- Nageurs qualifiés sur les performances de la saison N-1 ou saison en cours

- Propositions extraNat : du 1er au 9 mars 2019
 - Liste des engagés : 10 mars 2019
 - Réunion technique : 11 mars 2019 18h30 (liste de départ)

- Envoi des résultats sur le serveur : J à J + 1

- Réclamations : J + 8 reclamation.natation@ffnatation.fr

- J = Dernier jour de la compétition

CONTENU DU PROGRAMME

Epreuves individuelles (17 en filles, 17 en garçons) temps de qualification ci-dessous.

FILLES				EPREUVES	GARÇONS			
14 ans	15 ans	16 ans	17 ans	bassin de 50m	15 ans	16 ans	17 ans	18 ans
-	-	-	-	50 nage libre	-	-	-	-
-	-	-	-	100 nage libre	-	-	-	-
-	-	-	-	200 nage libre	-	-	-	-
-	-	-	-	400 nage libre	-	-	-	-
-	-	-	-	800 nage libre	-	-	-	-
-	-	-	-	1500 nage libre	-	-	-	-
-	-	-	-	50 dos	-	-	-	-
-	-	-	-	100 dos	-	-	-	-
-	-	-	-	200 dos	-	-	-	-
-	-	-	-	50 brasse	-	-	-	-
-	-	-	-	100 brasse	-	-	-	-
-	-	-	-	200 brasse	-	-	-	-
-	-	-	-	50 papillon	-	-	-	-
-	-	-	-	100 papillon	-	-	-	-
-	-	-	-	200 papillon	-	-	-	-
-	-	-	-	200 4 nages	-	-	-	-
-	-	-	-	400 4 nages	-	-	-	-

NDLR : Les grilles de temps feront l'objet d'une mise à jour au cours de l'été 2018 : la possibilité de se qualifier sur les temps de la saison N-1 nous impose d'affiner nos analyses de la période 2017-2018 et donc, d'en attendre l'issue.

Séries - Finales A, B & C pour les JUNIORS 1-2 et Finales A, B & C pour les JUNIORS 3-4 sur toutes les épreuves, sauf pour les 800 et 1500 nage libre Filles et Garçons, séries - Finale A uniquement, toutes années d'âge confondues, le lendemain.

Les nageurs de nationalité étrangère (non sélectionnables) licenciés dans les clubs français ou sous bannière étrangère sont limités à un seul par finale.

Dans le cadre des sélections pour les échéances internationales, les deux dernières séries de chaque épreuve regrouperont les 16 meilleurs temps d'engagement. Parmi ces 16 meilleurs temps d'engagements, quatre non sélectionnables sont autorisés à y figurer.

Mode de qualification :

Les nageurs licenciés dans un club de la Fédération Française de Natation pourront s'engager dans chaque épreuve pour laquelle ils auront réalisé le temps de la grille de temps de leur année d'âge ci-dessus. Ils ne sont pas limités en nombre d'épreuve. Une épreuve complémentaire est autorisée.

RÈGLEMENT NATATION COURSE

Les nageurs pourront réaliser les temps de qualification lors des compétitions référencées jusqu'à la date limite du 24 février 2019. Les performances réalisées lors des compétitions référencées de la saison N-1 sont prises en compte pour se qualifier.

Les JEUNES 3^{ème} année (filles 13 ans nées en 2006, garçons 14 ans nés en 2005) seront autorisés à y participer au titre de la sélection pour la COMEN, aux conditions suivantes : avoir réalisé une performance au moins équivalente au 5^{ème} temps des classements (pour chaque épreuve) de la saison N-1 des filles 14 ans et garçons 15 ans. Une grille sera publiée en début de saison, en bassin de 50m et en bassin de 25m.

Les nageurs étrangers appartenant à une fédération nationale affiliée à la FINA pourront s'engager à ces championnats aux mêmes conditions que les nageurs français. La demande devra être effectuée et envoyée par la fédération d'appartenance des nageurs concernés pour le 19 février 2019, dernier délai. La Fédération Française de Natation se réserve le droit de refuser des engagements.

PROCÉDURES D'ENGAGEMENT

Les engagements s'effectuent via l'interface extraNat. Pour le paiement, se référer à la rubrique spécifique des Règlements Financiers de la Natation Course inclus dans ce document.

RÉCOMPENSES

Chaque vainqueur de finale A sera déclaré « Champion de France JUNIORS 1-2 » ou « Champion de France JUNIORS 3-4 ». Toutes les courses feront l'objet d'un podium (les 3 premiers) récompensé par une médaille de la Fédération Française de Natation. Le comité d'organisation veillera à doter tous les podiums de récompenses complémentaires, dans la mesure de ses moyens.

Les nageurs non sélectionnables, licenciés en France ou non prendront part en fonction de leur rang de classement aux podiums aux côtés des autres nageurs. Ils recevront une médaille spécifique de l'évènement.

CLASSEMENT NATIONAL DES CLUBS « TROPHÉE ELITE »

Un classement concatènera les résultats des finales A, B et C des Juniors 1-2 et Juniors 3-4. Les 16 premières et premiers de ce classement combiné, de chaque épreuve individuelle, marquent des points selon le barème ci-dessous. Les points sont cumulés par les clubs pour constituer le classement « Trophée Elite » des championnats et seront intégrés au calcul du Classement National des Clubs.

Pour les 800 et 1500 nage libre Filles et Garçons, des classements concaténés des finales A (Juniors 1-2 et Juniors 3-4) seront effectués. Les 16 premières et premiers de ces classements combinés marquent des points selon le barème ci-dessous.

Place	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16
Points	70	52	44	40	39	38	37	36	35	34	33	32	31	30	29	28

Tout nageur n'ayant jamais accédé aux 16 premières places se verra attribuer 8 points pour sa participation aux championnats.

Si un (des) nageurs d'une sélection étrangère est (sont) classé(s) dans les 16 premiers, les points seront attribués aux nageurs suivants du classement combiné des finales A, B et C (Juniors 1-2 et Juniors 3-4). Tout disqualifié sera exclu de ce classement.

En ce qui concerne l'attribution des points pour les 800 et 1500 nage libre, si un à deux nageurs d'une sélection étrangère est (sont) classé(s) dans les 16 premiers, les points seront attribués aux 15 ou 14 premiers. Tout disqualifié sera exclu de ce classement.

PROGRAMME ET HORAIRES

Le programme des 6 jours de compétition.

Les horaires sont précisés à titre indicatif, ils devront être confirmés lors de la réunion technique de la compétition.

Mardi 12 mars 2019

Ouverture des portes : 7h00				Ouverture des portes : 15h30			
Début des épreuves : 9h00				Début des épreuves : 17h00			
50 dos messieurs	séries	50 dos messieurs	2x Finale C, B, A				
100 brasse dames	séries	100 brasse dames	2x Finale C, B, A				
100 brasse messieurs	séries	100 brasse messieurs	2x Finale C, B, A				
400 nage libre dames	séries	400 nage libre dames	2x Finale C, B, A				
1500 nage libre messieurs	séries						

RÈGLEMENT NATATION COURSE

Mercredi 13 mars 2019

Ouverture des portes : 7h00

Début des épreuves : 9h00

100 dos dames	séries
100 papillon messieurs	séries
50 papillon dames	séries
100 nage libre messieurs	séries
1500 nage libre dames	séries

Ouverture des portes : 15h30

Début des épreuves : 17h00

1500 nage libre messieurs	2x Finale A
100 dos dames	2x Finale C, B, A
100 papillon messieurs	2x Finale C, B, A
50 papillon dames	2x Finale C, B, A
100 nage libre messieurs	2x Finale C, B, A

Jeudi 14 mars 2019

Ouverture des portes : 7h00

Début des épreuves : 9h00

200 brasse messieurs	séries
200 papillon dames	séries
100 dos messieurs	séries
200 nage libre dames	séries
400 nage libre messieurs	séries

Ouverture des portes : 15h30

Début des épreuves : 17h00

1500 nage libre dames	2x Finale A
200 brasse messieurs	2x Finale C, B, A
200 papillon dames	2x Finale C, B, A
100 dos messieurs	2x Finale C, B, A
200 nage libre dames	2x Finale C, B, A
400 nage libre messieurs	2x Finale C, B, A

Vendredi 15 mars 2019

Ouverture des portes : 7h00

Début des épreuves : 9h00

50 dos dames	séries
50 nage libre messieurs	séries
50 brasse dames	séries
50 brasse messieurs	séries
200 4 nages dames	séries
400 4 nages messieurs	séries
800 nage libre dames	séries

Ouverture des portes : 15h30

Début des épreuves : 17h00

50 dos dames	2x Finale C, B, A
50 nage libre messieurs	2x Finale C, B, A
50 brasse dames	2x Finale C, B, A
50 brasse messieurs	2x Finale C, B, A
200 4 nages dames	2x Finale C, B, A
400 4 nages messieurs	2x Finale C, B, A

Samedi 16 mars 2019

Ouverture des portes : 7h00

Début des épreuves : 9h00

200 brasse dames	séries
200 dos messieurs	séries
100 papillon dames	séries
200 papillon messieurs	séries
100 nage libre dames	séries
800 nage libre messieurs	séries

Ouverture des portes : 15h30

Début des épreuves : 17h00

800 nage libre dames	2x Finale A
200 brasse dames	2x Finale C, B, A
200 dos messieurs	2x Finale C, B, A
100 papillon dames	2x Finale C, B, A
200 papillon messieurs	2x Finale C, B, A
100 nage libre dames	2x Finale C, B, A

Dimanche 17 mars 2019

Ouverture des portes : 7h00

Début des épreuves : 9h00

400 4 nages dames	séries
200 4 nages messieurs	séries
200 dos dames	séries
200 nage libre messieurs	séries
50 nage libre dames	séries
50 papillon messieurs	séries

Ouverture des portes : 15h30

Début des épreuves : 17h00

800 nage libre messieurs	2x Finale A
400 4 nages dames	2x Finale C, B, A
200 4 nages messieurs	2x Finale C, B, A
200 dos dames	2x Finale C, B, A
200 nage libre messieurs	2x Finale C, B, A
50 nage libre dames	2x Finale C, B, A
50 papillon messieurs	2x Finale C, B, A

RÈGLEMENT NATATION COURSE

- Mardi 16 au dimanche 21 avril 2019
- 12 réunions

Championnats de France Élite

- Lieu : RENNES
- Bassin : 50m
- Compétition référencée

Qualificatifs pour les championnats du Monde de GWANGJU (KOR), Universiade, et sélection FRANCE A' (Euro et Monde Juniors, en fonction des places disponibles)

- Catégories d'âges : Toutes catégories

- Nageurs qualifiés sur les performances de la saison N-1 ou saison en cours

- Propositions extraNat : du 5 au 13 avril 2019
 - Liste des engagés : 14 avril 2019
- Réunion technique : 15 avril 2019 - 18h30 (liste de départ)

- Envoi des résultats sur le serveur : J à J + 1
 - Réclamations : J + 8
reclamation.natation@ffnatation.fr
- J = Dernier jour de la compétition

CONTENU DU PROGRAMME

Epreuves individuelles (17 en Dames, 17 en Messieurs) temps de qualification ci-dessous.

Dames	Epreuves	Messieurs
-	50 nage libre	-
-	100 nage libre	-
-	200 nage libre	-
-	400 nage libre	-
-	800 nage libre	-
-	1500 nage libre	-
-	500 nage libre	-
-	1000 nage libre	-
-	2000 nage libre	-
-	4000 nage libre	-
-	8000 nage libre	-
-	16000 nage libre	-
-	200 brasse	-
-	50 papillon	-
-	100 papillon	-
-	200 papillon	-
-	200 4 nages	-
-	400 4 nages	-

NDLR : Les grilles de temps feront l'objet d'une mise à jour au cours de l'été 2018 : la possibilité de se qualifier sur les temps de la saison N-1 nous impose d'affiner nos analyses de la période 2017-2018 et donc, d'en attendre l'issue.

Séries - Finales A, B et C sur toutes les épreuves, sauf pour les 800 et 1500 nage libre Filles et Garçons, séries - Finale A uniquement le lendemain.

Les nageurs de nationalité étrangère (non sélectionnables) licenciés dans les clubs français ou sous bannière étrangère sont limités à un seul par finale, y compris pour les 100 et 200 nage libre Dames et Messieurs.

Dans le cadre des sélections pour les échéances internationales, les deux dernières séries de chaque épreuve regrouperont les 16 meilleurs temps d'engagement. Parmi ces 16 meilleurs temps d'engagements, quatre non sélectionnables sont autorisés à y figurer.

Mode de qualification :

Les nageurs licenciés dans un club de la Fédération Française de Natation pourront s'engager dans chaque épreuve pour laquelle ils auront réalisé le temps de la grille de temps ci-contre. Ils ne sont pas limités en nombre d'épreuve. Une épreuve complémentaire est autorisée.

Les nageurs pourront réaliser les temps de qualification lors des compétitions référencées jusqu'à la date limite du 31 mars 2019. Les performances réalisées lors des compétitions référencées de la saison N-1 sont prises en compte pour se qualifier.

Les nageurs étrangers appartenant à une fédération nationale affiliée à la FINA pourront s'engager à ces championnats aux mêmes conditions que les nageurs français. La demande devra être effectuée et envoyée par la fédération d'appartenance des nageurs concernés pour le 29 mars 2019, dernier délai. La Fédération Française de Natation se réserve le droit de refuser des engagements.

PROCÉDURES D'ENGAGEMENT

Les engagements s'effectuent via l'interface extraNat. Pour le paiement, se référer à la rubrique spécifique des Règlements Financiers de la Natation Course inclus dans ce document.

RÈGLEMENT NATATION COURSE

RÉCOMPENSES

Chaque vainqueur d'épreuve sera déclaré « Champion de France ELITE ». Toutes les courses feront l'objet d'un podium (les 3 premiers) récompensé par une médaille de la Fédération Française de Natation. Le comité d'organisation veillera à doter tous les podiums de récompenses complémentaires, dans la mesure de ses moyens.

Les nageurs non sélectionnables, licenciés en France ou non prendront part en fonction de leur rang de classement aux podiums aux côtés des autres nageurs. Ils recevront une médaille spécifique de l'évènement.

CLASSEMENT NATIONAL DES CLUBS « TROPHÉE ELITE »

Les 24 premières et premiers des finales A, B et C de chaque épreuve individuelle marquent des points selon le barème ci-dessous. Les points sont cumulés par les clubs pour constituer le classement « Trophée Elite » du championnat et seront intégrés au calcul du Classement National des Clubs.

Concernant les 800 et 1500, les résultats des séries seront « fusionnés » en ne retenant que la meilleure performance accomplie pour les finalistes. Une fois ces résultats obtenus, à l'issue de la finale, les 24 premiers de ce classement marquent des points selon le barème ci-dessous.

Place	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24
Points	80	60	50	45	44	43	42	41	40	39	38	37	36	35	34	33	32	31	30	29	28	27	26	25

Tout nageur n'ayant jamais accédé aux 24 premières places se verra attribuer 10 points pour sa participation aux championnats.

Si un à trois nageurs d'une sélection étrangère est (sont) classé(s) dans les 24 premiers, les points seront attribués aux 23, 22 ou 21 premiers. Tout disqualifié sera exclu de ce classement.

PROGRAMME ET HORAIRES

Le programme des 6 jours de compétition.

Les horaires sont précisés à titre indicatif, ils devront être confirmés lors de la réunion technique de la compétition

Mardi 16 avril 2019

Ouverture des portes : 7h00

Début des épreuves : 9h00

100 papillon dames	séries
400 nage libre messieurs	séries
50 papillon messieurs	séries
400 nage libre dames	séries
100 brasse messieurs	séries
1500 nage libre messieurs	séries

Ouverture des portes : 15h30

Début des épreuves : 17h30

100 papillon dames	Finale C, B, A
400 nage libre messieurs	Finale C, B, A
50 papillon messieurs	Finale C, B, A
400 nage libre dames	Finale C, B, A
100 brasse messieurs	Finale C, B, A

Mercredi 17 avril 2019

Ouverture des portes : 7h00

Début des épreuves : 9h00

50 nage libre dames	séries
100 dos dames	séries
100 dos messieurs	séries
100 brasse dames	séries
200 nage libre messieurs	séries
1500 nage libre dames	séries

Ouverture des portes : 15h30

Début des épreuves : 17h30

1500 nage libre messieurs	Finale A
50 nage libre dames	Finale C, B, A
100 dos dames	Finale C, B, A
100 dos messieurs	Finale C, B, A
100 brasse dames	Finale C, B, A
200 nage libre messieurs	Finale C, B, A

RÈGLEMENT NATATION COURSE

Jeudi 18 avril 2019

Ouverture des portes : 7h00

Début des épreuves : 9h00

50 brasse messieurs	séries
50 brasse dames	séries
50 dos messieurs	séries
200 nage libre dames	séries
200 papillon messieurs	séries

Ouverture des portes : 15h30

Début des épreuves : 17h30

1500 nage libre dames	Finale A
50 brasse messieurs	Finale C, B, A
50 brasse dames	Finale C, B, A
50 dos messieurs	Finale C, B, A
200 nage libre dames	Finale C, B, A
200 papillon messieurs	Finale C, B, A

Vendredi 19 avril 2019

Ouverture des portes : 7h00

Début des épreuves : 9h00

50 dos dames	séries
100 nage libre messieurs	séries
200 papillon dames	séries
200 4 nages messieurs	séries
400 4 nages dames	séries
800 nage libre messieurs	séries

Ouverture des portes : 15h30

Début des épreuves : 17h30

50 dos dames	Finale C, B, A
100 nage libre messieurs	Finale C, B, A
200 papillon dames	Finale C, B, A
200 4 nages messieurs	Finale C, B, A
400 4 nages dames	Finale C, B, A

Samedi 20 avril 2019

Ouverture des portes : 7h00

Début des épreuves : 9h00

100 nage libre dames	séries
200 dos messieurs	séries
200 brasse dames	séries
200 brasse messieurs	séries
800 nage libre dames	séries

Ouverture des portes : 15h30

Début des épreuves : 17h30

800 nage libre messieurs	Finale A
100 nage libre dames	Finale C, B, A
200 dos messieurs	Finale C, B, A
200 brasse dames	Finale C, B, A
200 brasse messieurs	Finale C, B, A

Dimanche 21 avril 2019

Ouverture des portes : 7h00

Début des épreuves : 9h00

50 nage libre messieurs	séries
50 papillon dames	séries
100 papillon messieurs	séries
200 dos dames	séries
400 4 nages messieurs	séries
200 4 nages dames	séries

Ouverture des portes : 15h30

Début des épreuves : 17h30

800 nage libre dames	Finale A
50 nage libre messieurs	Finale C, B, A
50 papillon dames	Finale C, B, A
100 papillon messieurs	Finale C, B, A
200 dos dames	Finale C, B, A
400 4 nages messieurs	Finale C, B, A
200 4 nages dames	Finale C, B, A

RÈGLEMENT NATATION COURSE

- Jeudi 2 au dimanche
5 mai 2019
- 8 réunions

Championnats de Nationale 2

- Lieu : MONTCEAU
LES MINES
SAINT RAPHAEL
- Bassin : 50 m
- Compétition référencée

- Catégories d'âges : Toutes catégories

- Nageurs qualifiés sur les performances
de la saison N-1 ou saison en cours

- Propositions extraNat : du 21 au 29 avril 2019
 - Liste des engagés : 30 avril 2019
 - Réunion technique : 1er mai 2019
18h30 (liste de départ)

- Envoi des résultats sur le serveur : J à J + 1
 - Réclamations : J + 8
reclamation.natation@ffnatation.fr
 - J = *Dernier jour de la compétition*

Préambule

Cet événement s'adresse aux nageurs et nageuses qui n'auront pas réussi à se qualifier aux championnats de France Elite. Disputé sur deux lieux de compétition différents pour permettre une confrontation suffisamment élargie, et répondre à l'implication et aux efforts consentis par chacun d'eux, nous espérons que cette compétition leur permettra d'évaluer leur progrès et d'entretenir leur motivation vers l'avenir, ainsi que tous ceux qui les accompagnent.

CONTENU DU PROGRAMME

Dames	Epreuves	Messieurs
-	50 nage libre	-
-	100 nage libre	-
-	200 nage libre	-
-	400 nage libre	-
-	800 nage libre	-
-	1500 nage libre	-
-	50 brasse	-
-	100 brasse	-
-	200 brasse	-
-	50 papillon	-
-	100 papillon	-
-	200 papillon	-
-	200 4 nages	-
-	400 4 nages	-

NDLR : Les grilles de temps feront l'objet d'une mise à jour au cours de l'été 2018 : la possibilité de se qualifier sur les temps de la saison N-1 nous impose d'affiner nos analyses de la période 2017-2018 et donc, d'en attendre l'issue.

Epreuves individuelles (17 en dames, 17 en messieurs) temps de qualification ci-dessous.

Séries - Finales A, B et C sur toutes les épreuves, sauf pour les 800 et 1500 nage libre Filles et Garçons, séries lentes le matin / une série rapide l'après-midi.

Les nageurs de nationalité étrangère (non sélectionnables) licenciés dans les clubs français ne sont pas limités en finale.

Mode de qualification :

Les nageurs licenciés dans un club de la Fédération Française de Natation pourront s'engager dans chaque épreuve pour laquelle ils auront réalisé le temps de la grille de temps ci-dessus. Ils ne sont pas limités en nombre d'épreuve. Une épreuve complémentaire est autorisée.

Les nageurs pourront réaliser les temps de qualification lors des compétitions référencées jusqu'à la date limite du 15 avril 2019. Les performances réalisées lors des compétitions référencées de la saison N-1 sont prises en compte pour se qualifier.

Les nageurs qualifiés aux France ELITE, participants ou non, ne pourront pas s'engager à ce championnat.

Ces championnats ne sont pas OPEN.

PROCÉDURES D'ENGAGEMENT

Les engagements s'effectuent via l'interface extraNat. Pour le paiement, se référer à la rubrique spécifique des Règlements Financiers de la Natation Course inclus dans ce document.

Les structures participantes seront réparties sur les deux lieux de compétitions en fonction du rang, pair ou impair, du Classement National des Clubs de la saison 2017-2018 :

clubs classés impairs : lieu à désigner

clubs classés pairs : lieu à désigner.

RÈGLEMENT NATATION COURSE

Les structures organisatrices obtiendront le N°1 (pour accueillir les clubs classés impairs) ou le N°2 (pour accueillir les clubs classés pairs) selon leur numéro de département : le plus petit numéro des deux obtiendra le N°1.

Les clubs organisateurs des championnats de Nationale 2 seront exempts de ces modalités de répartition.

RÉCOMPENSES

Chaque vainqueur d'épreuve sera déclaré « Vainqueur des Championnats N2 ».

Toutes les courses feront l'objet d'un podium (les 3 premiers) récompensé par une médaille de la Fédération Française de Natation. Il n'y aura pas de médaille en doublon dans le cas où un nageur non sélectionnable ET licencié dans un club FFN accèderait au podium. Le comité d'organisation veillera à doter tous les podiums de récompenses complémentaires, dans la mesure de ses moyens.

PROGRAMME ET HORAIRES

Le programme des 4 jours de compétition.

Les horaires sont précisés à titre indicatif, ils devront être confirmés lors de la réunion technique de la compétition.

Jeudi 2 mai 2019

Ouverture des portes : 7h00

Début des épreuves : 9h00

50 papillon dames	séries
50 brasse messieurs	séries
200 dos dames	séries
400 nage libre messieurs	séries
100 nage libre dames	séries
200 4 nages messieurs	séries
100 brasse dames	séries
1500 nage libre dames	séries lentes

Ouverture des portes : 15h00

Début des épreuves : 17h00

1500 nage libre dames	série rapide
50 papillon dames	Finale C, B, A
50 brasse messieurs	Finale C, B, A
200 dos dames	Finale C, B, A
400 nage libre messieurs	Finale C, B, A
100 nage libre dames	Finale C, B, A
200 4 nages messieurs	Finale C, B, A
100 brasse dames	Finale C, B, A

Vendredi 3 mai 2019

Ouverture des portes : 7h00

Début des épreuves : 9h00

50 nage libre messieurs	séries
50 dos dames	séries
100 papillon messieurs	séries
400 4 nages dames	séries
100 brasse messieurs	séries
200 brasse dames	séries
100 dos messieurs	séries
200 nage libre dames	séries
800 nage libre messieurs	séries lentes

Ouverture des portes : 15h00

Début des épreuves : 17h00

800 nage libre messieurs	série rapide
50 nage libre messieurs	Finale C, B, A
50 dos dames	Finale C, B, A
100 papillon messieurs	Finale C, B, A
400 4 nages dames	Finale C, B, A
100 brasse messieurs	Finale C, B, A
200 brasse dames	Finale C, B, A
100 dos messieurs	Finale C, B, A
200 nage libre dames	Finale C, B, A

RÈGLEMENT NATATION COURSE

Samedi 4 mai 2019

Ouverture des portes : 7h00

Début des épreuves : 9h00

50 dos messieurs	séries
50 nage libre dames	séries
400 4 nages messieurs	séries
100 dos dames	séries
200 papillon messieurs	séries
100 papillon dames	séries
200 nage libre messieurs	séries
200 brasse messieurs	séries
800 nage libre dames	séries lentes

Ouverture des portes : 15h00

Début des épreuves : 17h00

800 nage libre dames	série rapide
50 dos messieurs	Finale C, B, A
50 nage libre dames	Finale C, B, A
400 4 nages messieurs	Finale C, B, A
100 dos dames	Finale C, B, A
200 papillon messieurs	Finale C, B, A
100 papillon dames	Finale C, B, A
200 nage libre messieurs	Finale C, B, A
200 brasse messieurs	Finale C, B, A

Dimanche 5 mai 2019

Ouverture des portes : 7h00

Début des épreuves : 9h00

50 brasse dames	séries
50 papillon messieurs	séries
400 nage libre dames	séries
200 dos messieurs	séries
200 4 nages dames	séries
100 nage libre messieurs	séries
200 papillon dames	séries
1500 nage libre messieurs	séries lentes

Ouverture des portes : 15h00

Début des épreuves : 17h00

1500 nage libre messieurs	série rapide
50 brasse dames	Finale C, B, A
50 papillon messieurs	Finale C, B, A
400 nage libre dames	Finale C, B, A
200 dos messieurs	Finale C, B, A
200 4 nages dames	Finale C, B, A
100 nage libre messieurs	Finale C, B, A
200 papillon dames	Finale C, B, A

RÈGLEMENT NATATION COURSE

- Jeudi 11 juillet
dimanche 14 juillet 2019
- 8 réunions

1ers Championnats de France JEUNES Lucien-ZINS

- Lieu : TARBES
- Bassin de 50 m
- Accès aux championnats nationaux (Jeunes 3 uniquement)

- Catégories d'âge : filles 11 à 13 ans
(nées en 2008 – 2007 – 2006), garçons 12 à 14 ans
(nés en 2007 – 2006 – 2005)

- Nageurs qualifiés à partir de la grille de qualification des championnats

- Propositions extraNat : du 1er au 8 juillet 2019
 - Liste des engagés : 9 juillet 2019
 - Réunion technique :
10 juillet 2019 - 18h30 (liste de départ)

- Envoi des résultats sur le serveur : J à J + 1
 - Réclamations : J + 8
reclamation.natation@ffnatation.fr
 - J = Dernier jour de la compétition

Préambule

Première édition de ces championnats pour cette catégorie. En complément des Trophées Jeunes ouverts à cette catégorie dont l'objet est avant tout d'inciter nageurs et entraîneurs à s'ouvrir à l'intérêt d'une pratique polyvalente, il nous apparaît tout aussi important de mettre en avant leur potentiel dans le cadre d'une première confrontation individuelle nationale où ils pourront également faire valoir leurs meilleurs atouts.

Les chemins menant à la performance sont multiples, il s'agit avant tout d'en écarter aucun, et de permettre à chacun de trouver le plus approprié à sa singularité et à son contexte de pratique.

CONTENU DU PROGRAMME

Epreuves individuelles (17 en filles, 17 en garçons) grille d'accès ci-dessous

GRILLE D'ACCÈS AUX CHAMPIONNATS

Performances à réaliser en bassin de 50m ou en bassin de 25m temps convertis*

FILLES				EPREUVES	GARÇONS			
14 ans	15 ans	16 ans	17 ans	bassin de 50m	15 ans	16 ans	17 ans	18 ans
-	-	-	-	50 nage libre	-	-	-	-
-	-	-	-	100 nage libre	-	-	-	-
-	-	-	-	200 nage libre	-	-	-	-
-	-	-	-	400 nage libre	-	-	-	-
-	-	-	-	800 nage libre	-	-	-	-
-	-	-	-	1500 nage libre	-	-	-	-
-	-	-	-	50 dos	-	-	-	-
-	-	-	-	100 dos	-	-	-	-
-	-	-	-	200 dos	-	-	-	-
-	-	-	-	400 dos	-	-	-	-
-	-	-	-	100 brasse	-	-	-	-
-	-	-	-	200 brasse	-	-	-	-
-	-	-	-	50 papillon	-	-	-	-
-	-	-	-	100 papillon	-	-	-	-
-	-	-	-	200 papillon	-	-	-	-
-	-	-	-	200 4 nages	-	-	-	-
-	-	-	-	400 4 nages	-	-	-	-

NDLR : Les grilles de temps feront l'objet d'une mise à jour au cours de l'été 2018 : la possibilité de se qualifier sur les temps de la saison N-1 nous impose d'affiner nos analyses de la période 2017-2018 et donc, d'en attendre l'issue.

(*) Le temps d'engagement réalisé en bassin de 25 m est converti en bassin de 50 m à l'aide de la table de conversion 25 – 50 mètres et celui-ci doit être au moins égal ou inférieur au temps limite.

RÈGLEMENT NATATION COURSE

GRILLE D'ACCÈS AUX CHAMPIONNATS – Performances à réaliser en bassin de 25 m

FILLES			Epreuves	GARÇONS		
11 ans	12 ans	13 ans		12 ans	13 ans	14 ans
-	-	-	bassin de 50	-	-	-
-	-	-	50 nage libre	-	-	-
-	-	-	100 nage libre	-	-	-
-	-	-	200 nage libre	-	-	-
-	-	-	400 nage libre	-	-	-
-	-	-	800 nage libre	-	-	-
-	-	-	1500 nage libre	-	-	-
-	-	-	50 dos	-	-	-
-	-	-	100 dos	-	-	-
-	-	-	200 dos	-	-	-
-	-	-	200 brasse	-	-	-
-	-	-	50 papillon	-	-	-
-	-	-	100 papillon	-	-	-
-	-	-	200 papillon	-	-	-
-	-	-	200 4 nages	-	-	-
-	-	-	400 4 nages	-	-	-

NDLR : Les grilles de temps feront l'objet d'une mise à jour au cours de l'été 2018 : la possibilité de se qualifier sur les temps de la saison N-1 nous impose d'affiner nos analyses de la période 2017-2018 et donc, d'en attendre l'issue.

Premières manches le matin – Secondes manches l'après-midi :

- Pour les Jeunes 1^{ère} et 2^{ème} années confondues : secondes manches (2) sur toutes les épreuves pour les 16 premiers des séries.
- Pour les Jeunes 3^{ème} année : secondes manches (2) sur toutes les épreuves pour les 16 premiers des séries.

Classement au temps :

800 et 1500 nage libre, séries lentes le matin / une série rapide l'après-midi.

Les nageurs de nationalité étrangère (non sélectionnables) licenciés dans les clubs français ou sous bannière étrangère sont limités à un seul par seconde manche (soit deux au maximum pour l'ensemble des secondes manches et les séries rapides).

Épreuves de relais

Filles et Garçons :

4 x 100 nage libre, 4 x 100 4 nages, toutes années d'âge confondues.

Mixtes :

4 x 100 nage libre, 4x100 4 nages, toutes années d'âge confondues.

- Deux nageuses et/ou deux nageurs qualifiés (une fille + un garçon pour les relais mixtes) à titre individuel pour un club donnent le droit d'engager dans le même sexe, un relais filles et/ou un relais garçons et/ou un relais mixte par épreuve (de relais) dans lequel les deux nageuses ou deux nageurs qualifiés individuellement devront figurer.
- Il ne peut y avoir plus d'un relais par sexe ou mixte par club pour chaque épreuve.
- Les sélections étrangères peuvent présenter des relais, aux mêmes conditions que les clubs français.
- Un relais de club français comprenant plus d'un non sélectionnable dans sa composition ne pourra pas prétendre à accéder au podium.
- Classement au temps de tous les relais.

Mode de qualification

Les nageurs licenciés dans un club de la Fédération Française de Natation pourront s'engager dans chaque épreuve pour laquelle ils auront réalisé le temps de la grille de temps de leur année d'âge ci-dessus. Ils ne sont pas limités en nombre d'épreuve. Une épreuve complémentaire est autorisée.

Les nageurs pourront réaliser les temps de qualification tout au long de la saison, en bassins de 25m et 50m sur toutes les compétitions déclarées à minima par les Comités Départementaux et validées par les Ligues. Les performances réalisées en bassin de 25 m pour être prise en compte, seront converties en bassin de 50 m, d'après la table de conversion fédérale.

Les nageurs étrangers appartenant à une fédération nationale affiliée à la FINA pourront s'engager à ces championnats aux mêmes conditions que les nageurs français. La demande devra être effectuée et envoyée par la fédération d'appartenance des nageurs concernés pour le 20 juin 2019, dernier délai. La Fédération Française de Natation se réserve le droit de refuser des engagements.

RÈGLEMENT NATATION COURSE

PROCÉDURES D'ENGAGEMENT

Les engagements s'effectuent via l'interface extraNat. Pour le paiement, se référer à la rubrique spécifique des Règlements Financiers de la Natation Course inclus dans ce document.

RÉCOMPENSES

Cérémonies d'ouverture des championnats :

Les 3 premières et 3 premiers nageurs des Trophées JEUNES de la saison en cours seront mis à l'honneur lors d'une cérémonie d'ouverture de ces championnats (36 médailles au total).

Podiums des championnats :

Le vainqueur de chaque épreuve sera déclaré « Champion de France JEUNES » selon un classement combiné. Ce classement prend en compte le temps effectué lors des premières manches le matin ET lors des secondes manches le soir. A l'addition des temps, les 3 nageurs qui auront cumulé le moins de temps seront appelés sur le podium.

Deux podiums par sexe et par épreuve :

- Podium JEUNES 1 et 2 confondus
- Podium JEUNES 3

Toutes les courses, y compris les relais, feront l'objet d'un podium (les 3 premiers) récompensé par une médaille de la Fédération Française de Natation. Le comité d'organisation veillera à doter tous les podiums de récompenses complémentaires, dans la mesure de ses moyens.

Les nageurs non sélectionnables, licenciés en France ou non figureront en doublon sur les podiums. Ils recevront une médaille spécifique de l'évènement.

Les sélections étrangères qui accéderont aux podiums des relais seront récompensées à la discrétion du comité d'organisation.

CLASSEMENT NATIONAL DES CLUBS « TROPHÉE ELITE »

Les 16 premières et premiers Jeunes (toutes années confondues) de chaque épreuve individuelle, au classement combiné (ou classement au temps pour les 800 et 1500 nage libre), marquent des points selon le barème ci-dessous. Les points sont cumulés par les clubs pour constituer le classement « Trophée Elite » du championnat et seront intégrés au calcul du Classement National des Clubs.

Place	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16
Points	45	40	37	35	34	33	32	31	30	29	28	27	26	25	24	23

Tout nageur n'ayant jamais accédé aux 16 premières places se verra attribuer 5 points pour sa participation aux championnats.

Si un ou deux nageurs d'une sélection étrangère est (sont) classé(s) dans les 16 premiers, les points seront attribués aux 15 ou 14 premiers. Tout disqualifié sera exclu de ce classement (pour l'épreuve concernée).

PROGRAMME ET HORAIRES

Les horaires sont précisés à titre indicatif, ils devront être confirmés lors de la réunion technique de la compétition.

Jeudi 11 juillet 2019

Ouverture des portes : 7h00

Début des épreuves : 9h00

50 papillon dames	1 ^{ères} manches
50 brasse messieurs	1 ^{ères} manches
200 dos dames	1 ^{ères} manches
400 nage libre messieurs	1 ^{ères} manches
100 nage libre dames	1 ^{ères} manches
200 4 nages messieurs	1 ^{ères} manches
100 brasse dames	1 ^{ères} manches
1500 nage libre dames	séries lentes

Ouverture des portes : 15h00

Début des épreuves : 17h00

1500 nage libre dames	série rapide
50 papillon dames	2 ^{ndes} manches (2+2)
50 brasse messieurs	2 ^{ndes} manches (2+2)
200 dos dames	2 ^{ndes} manches (2+2)
400 nage libre messieurs	2 ^{ndes} manches (2+2)
100 nage libre dames	2 ^{ndes} manches (2+2)
200 4 nages messieurs	2 ^{ndes} manches (2+2)
100 brasse dames	2 ^{ndes} manches (2+2)
4 x 100 4 nages messieurs	Class. Au temps
4 x 100 4 nages dames	Class. Au temps

RÈGLEMENT NATATION COURSE

Vendredi 12 juillet 2019

Ouverture des portes : 7h00

Début des épreuves : 9h00

50m nage libre messieurs	1 ^{ères} manches
50 dos dames	1 ^{ères} manches
100 papillon messieurs	1 ^{ères} manches
400 4 nages dames	1 ^{ères} manches
100 brasse messieurs	1 ^{ères} manches
200 brasse dames	1 ^{ères} manches
100 dos messieurs	1 ^{ères} manches
200 nage libre dames	1 ^{ères} manches
800 nage libre messieurs	séries lentes

Ouverture des portes : 15h00

Début des épreuves : 17h00

800 nage libre messieurs	série rapide
50 nage libre messieurs	2 ^{ndes} manches (2+2)
50 dos dames	2 ^{ndes} manches (2+2)
100 papillon messieurs	2 ^{ndes} manches (2+2)
400 4 nages dames	2 ^{ndes} manches (2+2)
100 brasse messieurs	2 ^{ndes} manches (2+2)
200 brasse dames	2 ^{ndes} manches (2+2)
100 dos messieurs	2 ^{ndes} manches (2+2)
200 nage libre dames	2 ^{ndes} manches (2+2)
4 x 100 nage libre messieurs	Class. Au temps
4 x 100 nage libre dames	Class. Au temps

Samedi 13 juillet 2019

Ouverture des portes : 7h00

Début des épreuves : 9h00

50m dos messieurs	1 ^{ères} manches
50 nage libre dames	1 ^{ères} manches
400 4 nages messieurs	1 ^{ères} manches
100 dos dames	1 ^{ères} manches
200 papillon messieurs	1 ^{ères} manches
100 papillon dames	1 ^{ères} manches
200 nage libre messieurs	1 ^{ères} manches
200 brasse messieurs	1 ^{ères} manches
800 nage libre dames	séries lentes

Ouverture des portes : 15h00

Début des épreuves : 17h00

800 nage libre dames	série rapide
50 dos messieurs	2 ^{ndes} manches (2+2)
50 nage libre dames	2 ^{ndes} manches (2+2)
400 4 nages messieurs	2 ^{ndes} manches (2+2)
100 dos dames	2 ^{ndes} manches (2+2)
200 papillon messieurs	2 ^{ndes} manches (2+2)
100 papillon dames	2 ^{ndes} manches (2+2)
200 nage libre messieurs	2 ^{ndes} manches (2+2)
200 brasse messieurs	2 ^{ndes} manches (2+2)
4 x 100 nage libre dames	Class. Au temps
4 x 100 nage libre messieurs	Class. Au temps

Dimanche 14 juillet 2019

Ouverture des portes : 7h00

Début des épreuves : 9h00

50 brasse dames	1 ^{ères} manches
50 papillon messieurs	1 ^{ères} manches
400 nage libre dames	1 ^{ères} manches
200 dos messieurs	1 ^{ères} manches
200 4 nages dames	1 ^{ères} manches
100 nage libre messieurs	1 ^{ères} manches
200 papillon dames	1 ^{ères} manches
1500 nage libre messieurs	

Ouverture des portes : 15h00

Début des épreuves : 17h00

1500 nage libre messieurs	série rapide
50 brasse dames	2 ^{ndes} manches (2+2)
50 papillon messieurs	2 ^{ndes} manches (2+2)
400 nage libre dames	2 ^{ndes} manches (2+2)
200 dos messieurs	2 ^{ndes} manches (2+2)
200 4 nages dames	2 ^{ndes} manches (2+2)
100 nage libre messieurs	2 ^{ndes} manches (2+2)
200 papillon dames	2 ^{ndes} manches (2+2)
4 x 100 4 nages mixte	Class. Au temps

RÈGLEMENT NATATION COURSE

- Samedi 20 au mardi 23 juillet 2019
- 8 réunions

Championnats de France Été ESPOIRS

- Lieu : CAEN
- Bassin : 50 m
- Accès aux Championnats nationaux

- Catégories d'âges :
 - Filles 15 ans et moins (2004 et après)
 - Garçons 16 ans et moins (2003 et après)

- Nageurs qualifiés à partir de la grille de qualification des championnats

- Propositions extraNat : du 11 au 17 juillet 2019
 - Liste des engagés : 18 juillet 2019
 - Réunion technique : 19 juillet 2019 - 18h30 (liste de départ)

- Envoi des résultats sur le serveur : J à J + 1
 - Réclamations : J + 8
reclamation.natation@ffnatation.fr
 - J = Dernier jour de la compétition

Préambule

Cet événement s'inscrit dans la continuité des Championnats de France Juniors, il a pour objet de prolonger la dynamique créée à cette occasion et de proposer un objectif sportif de fin d'année à nos deux premières années juniors à même de répondre au maintien de leur motivation et aux besoins liés à leur préparation et formation.

CONTENU DU PROGRAMME

Epreuves individuelles (17 en filles, 17 en garçons) temps de qualification ci-contre.

Premières manches – Secondes manches toutes années d'âge confondues sur toutes les épreuves pour les 24 premiers du classement des premières manches, sauf pour les 800 et 1500 nage libre Filles et Garçons, séries lentes / une série rapide l'après-midi.

FILLES			Epreuves	GARÇONS		
11 ans	12 ans	13 ans		12 ans	13 ans	14 ans
-	-	-	bassin de 50	-	-	-
-	-	-	50 nage libre	-	-	-
-	-	-	100 nage libre	-	-	-
-	-	-	200 nage libre	-	-	-
-	-	-	400 nage libre	-	-	-
-	-	-	800 nage libre	-	-	-
-	-	-	1500 nage libre	-	-	-
-	-	-	50 dos	-	-	-
-	-	-	100 dos	-	-	-
-	-	-	200 dos	-	-	-
-	-	-	400 dos	-	-	-
-	-	-	800 dos	-	-	-
-	-	-	1500 dos	-	-	-
-	-	-	50 papillon	-	-	-
-	-	-	100 papillon	-	-	-
-	-	-	200 papillon	-	-	-
-	-	-	200 4 nages	-	-	-
-	-	-	400 4 nages	-	-	-

NDLR : Les grilles de temps feront l'objet d'une mise à jour au cours de l'été 2018 : la possibilité de se qualifier sur les temps de la saison N-1 nous impose d'affiner nos analyses de la période 2017-2018 et donc, d'en attendre l'issue.

Les nageurs de nationalité étrangère (non sélectionnables) licenciés dans les clubs français ou sous bannière étrangère sont limités à un seul par seconde manche (soit trois au maximum pour l'ensemble des secondes manches ou série rapide).

RÈGLEMENT NATATION COURSE

Épreuves de relais

Filles et Garçons :

4x100 nage libre, 4x200 nage libre, 4x100 4 nages, toutes années d'âge confondues.

Mixte :

4x100 nage libre, toutes années d'âge confondues.

- Deux nageuses et/ou deux nageurs qualifiés (une fille + un garçon pour les relais mixtes) à titre individuel pour un club donnent le droit d'engager dans le même sexe, un relais filles et/ou un relais garçons et/ou un relais mixte par épreuve (de relais) dans lequel les deux nageuses ou deux nageurs qualifiés individuellement devront figurer.
- Six nageuses et/ou six nageurs qualifiés (trois filles + trois garçons pour les relais mixtes) à titre individuel pour un club donnent le droit d'engager dans le même sexe, deux relais filles et/ou deux relais garçons et/ou un relais mixte par épreuve (de relais) dans lequel les six nageuses ou six nageurs qualifiés individuellement devront figurer.
- Il ne peut y avoir plus de deux relais par sexe ou mixte par club pour chaque épreuve.
- Les sélections étrangères peuvent présenter des relais, aux mêmes conditions que les clubs français.
- Un relais de club français comprenant plus d'un non sélectionnable dans sa composition ne pourra pas prétendre à accéder au podium.
- Classement au temps de tous les relais.

Mode de qualification :

Les nageurs licenciés dans un club de la Fédération Française de Natation pourront s'engager dans chaque épreuve pour laquelle ils auront réalisé le temps de la grille de temps de leur année d'âge ci-dessus. Ils ne sont pas limités en nombre d'épreuve. Une épreuve complémentaire est autorisée.

Les nageurs pourront réaliser les temps de qualification lors des compétitions référencées jusqu'à la date limite du 7 juillet 2019. Les performances réalisées lors des compétitions référencées de la saison N-1 sont prises en compte pour se qualifier.

Participation des JEUNES, les filles : 11 ans (2008) - 12 ans (2007) - 13 ans (2006) et garçons : 12 ans (2007) - 13 ans (2006) - 14 ans (2005) qui auront réalisé en bassin de 50m un temps de la grille Filles 15 ans et Garçons 16 ans pourront s'engager à ces championnats sur chaque épreuve pour laquelle ils auront réalisé le temps de qualification, avec une épreuve complémentaire.

Les nageurs étrangers appartenant à une fédération nationale affiliée à la FINA pourront s'engager à ces championnats aux mêmes conditions que les nageurs français. La demande devra être effectuée et envoyée par la fédération d'appartenance des nageurs concernés pour le 29 juin 2019, dernier délai. La Fédération Française de Natation se réserve le droit de refuser des engagements.

PROCÉDURES D'ENGAGEMENT

Les engagements s'effectuent via l'interface extraNat. Pour le paiement, se référer à la rubrique spécifique des Règlements Financiers de la Natation Course inclus dans ce document.

RÉCOMPENSES

Le vainqueur de chaque épreuve sera déclaré « Champion de France ESPOIRS » selon un classement combiné. Ce classement prend en compte le temps effectué lors des premières manches le matin ET lors des secondes manches le soir. A l'addition des temps, les 3 nageurs qui auront cumulé le moins de temps seront appelés sur le podium. A l'exception des 800 et 1500 nage libre, qui seront récompensés selon le classement des séries, au temps.

Toutes les courses, y compris les relais, feront l'objet d'un podium (les 3 premiers) récompensé par une médaille de la Fédération Française de Natation. Le comité d'organisation veillera à doter tous les podiums de récompenses complémentaires, dans la mesure de ses moyens.

Les nageurs non sélectionnables, licenciés en France ou non prendront part en fonction de leur rang de classement aux podiums aux côtés des autres nageurs. Ils recevront une médaille spécifique de l'évènement.

Les sélections étrangères qui accéderont aux podiums des relais seront récompensées à la discrétion du comité d'organisation.

CLASSEMENT NATIONAL DES CLUBS « TROPHÉE ELITE »

Les 16 premières et premiers de chaque épreuve individuelle, au classement combiné (sauf pour les 800 et 1500 nage libre, classement au temps), marquent des points selon le barème ci-dessous. Les points sont cumulés par les clubs pour constituer le classement « Trophée Elite » des championnats qui seront intégrés au calcul du Classement National des Clubs.

RÈGLEMENT NATATION COURSE

Place	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16
Points	60	44	38	35	34	33	32	31	30	29	28	27	26	25	24	23

Tout nageur n'ayant jamais accédé aux 16 premières places se verra attribuer 5 points pour sa participation aux championnats.

Si un ou deux nageurs d'une sélection étrangère est (sont) classé(s) dans les 16 premiers, les points seront attribués au(x) nageur(s) suivant(s) du classement combiné (ou classement au temps pour les 800 et 1500 nage libre) Tout disqualifié sera exclu de ce classement.

PROGRAMME ET HORAIRES

Les horaires sont précisés à titre indicatif, ils devront être confirmés lors de la réunion technique de la compétition

Samedi 20 juillet 2019

Ouverture des portes : 7h00

Début des épreuves : 9h00

50 papillon dames	1 ^{ères} manches
50 brasse messieurs	1 ^{ères} manches
200 dos dames	1 ^{ères} manches
400 nage libre messieurs	1 ^{ères} manches
100 nage libre dames	1 ^{ères} manches
200 4 nages messieurs	1 ^{ères} manches
100 brasse dames	1 ^{ères} manches
1500 nage libre dames	séries lentes

Ouverture des portes : 15h00

Début des épreuves : 17h00

1500 nage libre dames	série rapide
50 papillon dames	2 ^{ndes} manches (3)
50 brasse messieurs	2 ^{ndes} manches (3)
200 dos dames	2 ^{ndes} manches (3)
400 nage libre messieurs	2 ^{ndes} manches (3)
100 nage libre dames	2 ^{ndes} manches (3)
200 4 nages messieurs	2 ^{ndes} manches (3)
100 brasse dames	2 ^{ndes} manches (3)
4 x 200 nage libre messieurs	Class. Au temps
4 x 200 nage libre dames	Class. Au temps

Dimanche 21 juillet 2019

Ouverture des portes : 7h00

Début des épreuves : 9h00

50 nage libre messieurs	1 ^{ères} manches
50 dos dames	1 ^{ères} manches
100 papillon messieurs	1 ^{ères} manches
400 4 nages dames	1 ^{ères} manches
100 brasse messieurs	1 ^{ères} manches
200 brasse dames	1 ^{ères} manches
100 dos messieurs	1 ^{ères} manches
200 nage libre dames	1 ^{ères} manches
800 nage libre messieurs	séries lentes

Ouverture des portes : 15h00

Début des épreuves : 17h00

800 nage libre messieurs	série rapide
50 nage libre messieurs	2 ^{ndes} manches (3)
50 dos dames	2 ^{ndes} manches (3)
100 papillon messieurs	2 ^{ndes} manches (3)
400 4 nages dames	2 ^{ndes} manches (3)
100 brasse messieurs	2 ^{ndes} manches (3)
200 brasse dames	2 ^{ndes} manches (3)
100 dos messieurs	2 ^{ndes} manches (3)
200 nage libre dames	2 ^{ndes} manches (3)
4 x 100 4 nages messieurs	Class. Au temps
4 x 100 4 nages dames	Class. Au temps

RÈGLEMENT NATATION COURSE

Lundi 22 juillet 2019

Ouverture des portes : 7h00

Début des épreuves : 9h00

50 dos messieurs	1 ^{ères} manches
50 nage libre dames	1 ^{ères} manches
400 4 nages messieurs	1 ^{ères} manches
100 dos dames	1 ^{ères} manches
200 papillon messieurs	1 ^{ères} manches
100 papillon dames	1 ^{ères} manches
200 nage libre messieurs	1 ^{ères} manches
200 brasse messieurs	1 ^{ères} manches
800 nage libre dames	séries lentes

Ouverture des portes : 15h00

Début des épreuves : 17h00

800 nage libre dames	série rapide
50 dos messieurs	2 ^{ndes} manches (3)
50 nage libre dames	2 ^{ndes} manches (3)
400 4 nages messieurs	2 ^{ndes} manches (3)
100 dos dames	2 ^{ndes} manches (3)
200 papillon messieurs	2 ^{ndes} manches (3)
100 papillon dames	2 ^{ndes} manches (3)
200 nage libre messieurs	2 ^{ndes} manches (3)
200 brasse messieurs	2 ^{ndes} manches (3)
4 x 100 nage libre dames	Class. Au temps
4 x 100 nage libre messieurs	Class. Au temps

Mardi 23 juillet 2019

Ouverture des portes : 7h00

Début des épreuves : 9h00

50 brasse dames	1 ^{ères} manches
50 papillon messieurs	1 ^{ères} manches
400 nage libre dames	1 ^{ères} manches
200 dos messieurs	1 ^{ères} manches
200 4 nages dames	1 ^{ères} manches
100 nage libre messieurs	1 ^{ères} manches
200 papillon dames	1 ^{ères} manches
1500 nage libre messieurs	

Ouverture des portes : 15h00

Début des épreuves : 17h00

1500 nage libre messieurs	série rapide
50 brasse dames	2 ^{ndes} manches (3)
50 papillon messieurs	2 ^{ndes} manches (3)
400 nage libre dames	2 ^{ndes} manches (3)
200 dos messieurs	2 ^{ndes} manches (3)
200 4 nages dames	2 ^{ndes} manches (3)
100 nage libre messieurs	2 ^{ndes} manches (3)
200 papillon dames	2 ^{ndes} manches (3)
4 x 100 4 nages mixte	Class. Au temps

RÈGLEMENT NATATION COURSE

- Samedi 20 au mercredi 24 juillet 2019
- 10 réunions

Championnats de France Eté RELÈVE

- Lieu : BETHUNE
- Bassin : 50 m
- Accès aux Championnats nationaux

- Catégories d'âges :
 - Filles 16 ans et plus (2003 et avant)
 - Garçons 17 ans et plus (2002 et avant)

- Nageurs qualifiés sur les performances de la saison N-1 ou saison en cours

- Propositions extraNat : du 11 au 17 juillet 2019
 - Liste des engagés : 18 juillet 2019
 - Réunion technique : 19 juillet 2019 18h30 (liste de départ)

- Envoi des résultats sur le serveur : J à J + 1
 - Réclamations : J + 8 reclamation.natation@ffnatation.fr
 - J = Dernier jour de la compétition

Préambule

Dernière organisation nationale de la saison, les Championnats de France Relève, consacrera les meilleures nageuses 16-17 ans, 18 ans et plus et nageurs 17-18 ans, 19 ans et plus, dans le cadre d'un classement original, valorisant le résultat combiné des séries et des finales, au vu de l'importance que nous souhaitons que nos athlètes accordent aux performances réalisées dès le matin dans la perspective d'une préparation aux exigences d'une confrontation internationale.

CONTENU DU PROGRAMME

Epreuves individuelles (17 en filles, 17 en garçons) temps de qualification ci-dessous.

Premières manches – Secondes manches toutes années d'âge confondues sur toutes les épreuves pour les 24 premiers du classement des premières manches, sauf pour les 800, 1500 nage libre et 400 4 nages Filles et Garçons, pour les 16 premiers du classement des premières manches, le lendemain.

Les nageurs de nationalité étrangère (non sélectionnables) licenciés dans les clubs français ou sous bannière étrangère sont limités à un seul par seconde manche (soit trois au maximum pour l'ensemble des secondes manches).

FILLES				EPREUVES	GARÇONS			
14 ans	15 ans	16 ans	17 ans	bassin de 50m	15 ans	16 ans	17 ans	18 ans
-	-	-	-	50 nage libre	-	-	-	-
-	-	-	-	100 nage libre	-	-	-	-
-	-	-	-	200 nage libre	-	-	-	-
-	-	-	-	400 nage libre	-	-	-	-
-	-	-	-	800 nage libre	-	-	-	-
-	-	-	-	1500 nage libre	-	-	-	-
-	-	-	-	50 brasse	-	-	-	-
-	-	-	-	100 brasse	-	-	-	-
-	-	-	-	200 brasse	-	-	-	-
-	-	-	-	50 papillon	-	-	-	-
-	-	-	-	100 papillon	-	-	-	-
-	-	-	-	200 papillon	-	-	-	-
-	-	-	-	200 4 nages	-	-	-	-
-	-	-	-	400 4 nages	-	-	-	-

NDLR : Les grilles de temps feront l'objet d'une mise à jour au cours de l'été 2018 : la possibilité de se qualifier sur les temps de la saison N-1 nous impose d'affiner nos analyses de la période 2017-2018 et donc, d'en attendre l'issue.

RÈGLEMENT NATATION COURSE

Épreuves de relais

Filles et Garçons :

4x100 nage libre, 4x200 nage libre, 4x100 4 nages, toutes années d'âge confondues.

Mixtes :

4x100 nage libre, 4x100 4 nages, toutes années d'âge confondues.

- Deux nageuses et/ou deux nageurs qualifiés à titre individuel pour un club donnent le droit d'engager dans le même sexe, un relais filles et/ou un relais garçons par épreuve (de relais) dans lequel les deux nageuses ou deux nageurs qualifiés individuellement devront figurer.
- Six nageuses et/ou six nageurs qualifiés à titre individuel pour un club donnent le droit d'engager dans le même sexe, deux relais filles et/ ou deux relais garçons par épreuve (de relais) dans lequel les six nageuses ou six nageurs qualifiés individuellement devront figurer.
- Il ne peut y avoir plus de deux relais par sexe et par club pour chaque épreuve.
- Les sélections étrangères peuvent présenter des relais, aux mêmes conditions que les clubs français.
- Un relais de club français comprenant plus d'un non sélectionnable dans sa composition ne pourra pas prétendre à accéder au podium.
- Classement au temps de tous les relais.

Mode de qualification :

Les nageurs licenciés dans un club de la Fédération Française de Natation pourront s'engager dans chaque épreuve pour laquelle ils auront réalisé le temps de la grille de temps de leur année d'âge ci-dessus. Ils ne sont pas limités en nombre d'épreuve. Une épreuve complémentaire est autorisée.

Les nageurs pourront réaliser les temps de qualification lors des compétitions référencées jusqu'à la date limite du 7 juillet 2019. Les performances réalisées lors des compétitions référencées de la saison N-1 sont prises en compte pour se qualifier.

Les nageurs étrangers appartenant à une fédération nationale affiliée à la FINA pourront s'engager à ces championnats aux mêmes conditions que les nageurs français. La demande devra être effectuée et envoyée par la fédération d'appartenance des nageurs concernés pour le 29 juin 2019, dernier délai. La Fédération Française de Natation se réserve le droit de refuser des engagements.

PROCÉDURES D'ENGAGEMENT

Les engagements s'effectuent via l'interface extraNat. Pour le paiement, se référer à la rubrique spécifique des Règlements Financiers de la Natation Course inclus dans ce document.

RÉCOMPENSES

Le vainqueur de chaque épreuve sera déclaré « Champion de France RELÈVE » selon un classement combiné. Ce classement prend en compte le temps effectué lors des premières manches le matin ET lors des secondes manches le soir. A l'addition des temps, les 3 nageurs qui auront cumulé le moins de temps seront appelés sur le podium.

Deux podiums par sexe et par épreuve :

- Podium JUNIORS 3-4
- Podium Toutes catégories

Les nageurs(ses) Juniors peuvent accéder au podium toutes catégories. Dans le cas où moins de trois nageurs(ses) Juniors seraient classés(ées) dans les 24 premiers à l'issue des séries, le podium sera incomplet.

Toutes les courses, y compris les relais, feront l'objet d'un podium (les 3 premiers) récompensé par une médaille de la Fédération Française de Natation. Le comité d'organisation veillera à doter tous les podiums de récompenses complémentaires, dans la mesure de ses moyens.

Les nageurs non sélectionnables, licenciés en France ou non prendront part en fonction de leur rang de classement aux podiums aux côtés des autres nageurs. Ils recevront une médaille spécifique de l'évènement.

Les sélections étrangères qui accéderont aux podiums des relais seront récompensées à la discrétion du comité d'organisation.

CLASSEMENT NATIONAL DES CLUBS « TROPHÉE ELITE »

Les 16 premières et premiers de chaque épreuve individuelle, au classement combiné, marquent des points selon le barème ci-dessous. Les points sont cumulés par les clubs pour constituer le classement « Trophée Elite » des championnats qui seront intégrés au calcul du Classement National des Clubs.

RÈGLEMENT NATATION COURSE

Place	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16
Points	70	52	44	40	39	38	37	36	35	34	33	32	31	30	29	28

Tout nageur n'ayant jamais accédé aux 16 premières places se verra attribuer 8 points pour sa participation aux championnats.

Si un ou deux nageurs d'une sélection étrangère est (sont) classé(s) dans les 16 premiers, les points seront attribués au(x) nageur(s) suivant(s) du classement combiné. Tout disqualifié sera exclu de ce classement.

En ce qui concerne l'attribution des points pour les 800, 1500 nage libre et 400 4 nages, si un à deux nageurs d'une sélection étrangère est (sont) classé(s) dans les 16 premiers, les points seront attribués aux 15 ou 14 premiers. Tout disqualifié sera exclu de ce classement.

PROGRAMME ET HORAIRES

Les horaires sont précisés à titre indicatif, ils devront être confirmés lors de la réunion technique de la compétition.

Samedi 20 juillet 2019

Ouverture des portes : 7h00

Début des épreuves : 9h00

400 nage libre messieurs	1 ^{ères} manches
50 papillon dames	1 ^{ères} manches
50 papillon messieurs	1 ^{ères} manches
100 dos dames	1 ^{ères} manches
100 dos messieurs	1 ^{ères} manches
200 brasse dames	1 ^{ères} manches
200 brasse messieurs	1 ^{ères} manches
1500 nage libre dames	1 ^{ères} manches

Ouverture des portes : 15h00

Début des épreuves : 17h00

400 nage libre messieurs	2 ^{ndes} manches (3)
50 papillon dames	2 ^{ndes} manches (3)
50 papillon messieurs	2 ^{ndes} manches (3)
100 dos dames	2 ^{ndes} manches (3)
100 dos messieurs	2 ^{ndes} manches (3)
200 brasse dames	2 ^{ndes} manches (3)
200 brasse messieurs	2 ^{ndes} manches (3)
4 x 200 nage libre dames	Class. Au temps
4 x 200 nage libre messieurs	Class. Au temps

Dimanche 21 juillet 2019

Ouverture des portes : 7h00

Début des épreuves : 9h00

50 dos dames	1 ^{ères} manches
50 dos messieurs	1 ^{ères} manches
200 nage libre dames	1 ^{ères} manches
200 nage libre messieurs	1 ^{ères} manches
100 papillon dames	1 ^{ères} manches
100 papillon messieurs	1 ^{ères} manches
400 4 nages dames	1 ^{ères} manches
1500 nage libre messieurs	1 ^{ères} manches

Ouverture des portes : 15h00

Début des épreuves : 17h00

1500 nage libre dames	2 ^{ndes} manches (2)
50 dos dames	2 ^{ndes} manches (3)
50 dos messieurs	2 ^{ndes} manches (3)
200 nage libre dames	2 ^{ndes} manches (3)
200 nage libre messieurs	2 ^{ndes} manches (3)
100 papillon dames	2 ^{ndes} manches (3)
100 papillon messieurs	2 ^{ndes} manches (3)
4x100 nage libre mixte	Class. Au temps

RÈGLEMENT NATATION COURSE

Lundi 22 juillet 2019

Ouverture des portes : 7h00

Début des épreuves : 9h00

50 brasse messieurs	1 ^{ères} manches
50 brasse dames	1 ^{ères} manches
200 dos messieurs	1 ^{ères} manches
200 dos dames	1 ^{ères} manches
400 4 nages messieurs	1 ^{ères} manches
800 nage libre dames	1 ^{ères} manches

Ouverture des portes : 15h00

Début des épreuves : 17h00

1500 nage libre messieurs	2 ^{ndes} manches (2)
50 brasse dames	2 ^{ndes} manches (3)
50 brasse messieurs	2 ^{ndes} manches (3)
200 dos dames	2 ^{ndes} manches (3)
200 dos messieurs	2 ^{ndes} manches (3)
400 4 nages dames	2 ^{ndes} manches (3)
4 x 100 nage libre dames	Class. Au temps
4 x 100 nage libre messieurs	Class. Au temps

Mardi 23 juillet 2019

Ouverture des portes : 7h00

Début des épreuves : 9h00

50 nage libre dames	1 ^{ères} manches
50 nage libre messieurs	1 ^{ères} manches
100 brasse dames	1 ^{ères} manches
100 brasse messieurs	1 ^{ères} manches
200 papillon dames	1 ^{ères} manches
200 papillon messieurs	1 ^{ères} manches
800 nage libre messieurs	1 ^{ères} manches

Ouverture des portes : 15h00

Début des épreuves : 17h00

800 nage libre dames	2 ^{ndes} manches (2)
50 nage libre messieurs	2 ^{ndes} manches (3)
50 nage libre dames	2 ^{ndes} manches (3)
100 brasse messieurs	2 ^{ndes} manches (3)
100 brasse dames	2 ^{ndes} manches (3)
200 papillon messieurs	2 ^{ndes} manches (3)
200 papillon dames	2 ^{ndes} manches (3)
4 x 100 4 nages messieurs	Class. Au temps
4 x 100 4 nages dames	Class. Au temps

Mercredi 24 juillet 2019

Ouverture des portes : 7h00

Début des épreuves : 9h00

100 nage libre dames	1 ^{ères} manches
100 nage libre messieurs	1 ^{ères} manches
200 4 nages dames	1 ^{ères} manches
200 4 nages messieurs	1 ^{ères} manches
400 nage libre dames	1 ^{ères} manches

Ouverture des portes : 14h00

Début des épreuves : 16h00

800 nage libre messieurs	2 ^{ndes} manches (2)
100 nage libre dames	2 ^{ndes} manches (3)
100 nage libre messieurs	2 ^{ndes} manches (3)
200 4 nages dames	2 ^{ndes} manches (3)
200 4 nages messieurs	2 ^{ndes} manches (3)
400 nage libre dames	2 ^{ndes} manches (3)
4 x 100 4 nages mixte	Class. Au temps

RÈGLEMENT NATATION COURSE

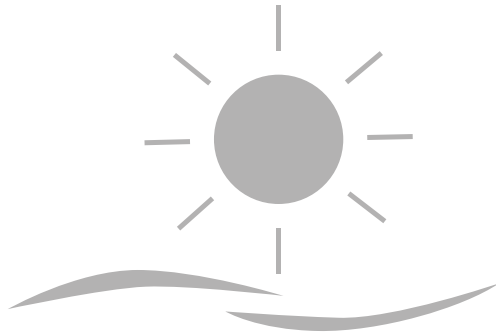
TABLE DE CONVERSION FFN - BASSIN DE 25M => BASSIN DE 50M

Veuillez trouver ci-après le tableau des majorations, par épreuve, des performances réalisées en bassin de 25m pour obtenir son « équivalent » en bassin de 50m.

C'est cette table qui sera utilisée pour la conversion des temps réalisés par les Jeunes en bassin de 25m, lors de la saison présente, pour faire valoir leur accès aux Championnats de France Jeunes uniquement.

ÉPREUVES	MAJORATION
50m nage libre	0"70
100m nage libre	1"60
200m nage libre	3"40
400m nage libre	7"50
800m nage libre	16"00
1500m nage libre	30"00
50m Dos	1"50
100m Dos	2"40
200m Dos	4"90
50m Brasse	0"80
100m Brasse	2"00
200m Brasse	5"00
50m Papillon	0"60
100m Papillon	1"30
200m Papillon	3"10
200m 4 Nages	3"50
400m 4 Nages	8"80





NATATION ESTIVALE

SOMMAIRE

Exposé des motifs du programme sportif de la Natation Estivale 2018-2019	116
--	-----

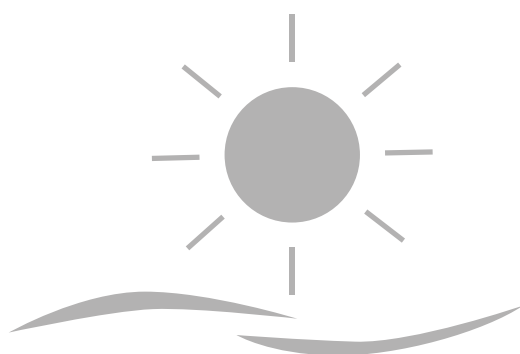
AVANT-PROPOS

EXPOSÉ DES MOTIFS DU PROGRAMME SPORTIF DE NATATION ESTIVALE 2018-2019

J'ai souhaité, avec les membres de la commission fédérale des activités estivales de la Fédération Française de Natation, prendre le temps de la concertation pour construire le programme sportif de la saison 2018-2019. Celui-ci vous sera proposé ultérieurement.

Merci de votre compréhension.

Joel PINEAU
Président de la commission fédérale
des activités estivales





RÈGLEMENTS MAÎTRES

SOMMAIRE

Règlements Natation Course

IXe Circuit fédéral des maîtres	120
V ^{es} Championnats de France interclubs des Maîtres	122
XXV ^{es} Championnats de France Hiver Open des Maîtres	125
Temps de qualification aux Championnats de France d'hiver 2019 (25m)	129
XXXII ^{es} Championnats de France Eté Open des Maîtres	130
Temps de qualification aux Championnats de France d'été 2019 (50 m)	134
Les coefficients de rajeunissement applicables aux performances de toutes les compétitions	135
Le classement national des clubs en Maîtres	139
Règles propres à l'activité Maîtres	140

Règlements Eau Libre, Plongeon et Natation Artistique

XXV ^{es} Championnats de France Open des Maîtres en Eau Libre	141
Championnats de France Open des Maîtres en Plongeon	142
Championnats de France Open des Maîtres en Natation Artistique	143

RÈGLEMENTS MAÎTRES

■ Du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2019 ■ 1 ou 2 jours, 2 à 4 réunions	IX^e Circuit fédéral des Maîtres	■ Lieu : consulter le site internet du comité régional ■ Bassin : 25 m et 50 m ■ <i>Compétition d'animation</i>
Conditions d'accès		
■ Catégories d'âge : 25 ans et plus (1994 et avant) dames et messieurs, catégories FINA		
Engagements	Résultats	
■ Propositions extraNat : J - 12 (J : premier jour de la compétition) ■ Clôture des engagements : J - 4 jusqu'à J - 2	■ Envoi serveur : J (dernier jour de compétition) ■ Publication web : J + 1 ■ Réclamations : J + 8 reclamation.maitres@ffnatation.fr	

Préambule

Le Circuit fédéral des Maîtres a pour but de prendre en compte certains meetings obligatoirement labellisés national et d'organiser un calendrier autour des dates et des programmes proposés afin de fédérer l'activité autour d'une pratique compétitive. Un classement national doit récompenser chaque année les meilleurs nageurs et les équipes les plus méritantes.

Objectifs

Promouvoir l'activité des Maîtres, c'est aussi :

- permettre aux licenciés de trouver des lieux de pratique compétitive afin de réaliser des temps qualificatifs aux épreuves nationales (championnats de France d'hiver en bassin de 25 m et d'été en bassin de 50 m) ;
- dynamiser cette population en renforçant les échanges et les rencontres.

Nombre de compétitions - Contenu du programme - Modalités

Les meetings labellisés nationaux retenus seront désignés tous les ans après examen des candidatures et la liste sera publiée sur le site internet FFN. Seront ajoutés à cette liste les championnats de France d'hiver et les championnats de France d'été. Un document viendra préciser les modalités d'engagement en temps utile.

Le programme des épreuves est laissé libre à chaque organisateur mais il doit se rapprocher le plus possible d'un programme complet.

Jury

Constitué par l'organisateur selon les Règles FFN.

Classement spécifique à la compétition

Deux types de classement sont proposés.

Un classement club

Pour chaque meeting du circuit, les deux meilleures performances individuelles seront transposées en points à la table de cotation FFN et comptabilisées pour chaque nageur engagé. (Les performances réalisées lors des MLN en 25m. seront converties en 50m.)

Le calcul de point sera pondéré au regard de l'âge du compétiteur à l'aide de la grille utilisée lors des interclubs nationaux Maîtres et le classement national des clubs en Maîtres à partir des compétiteurs.

Un maximum de trente nageurs par club et par meeting sera comptabilisé.

Un classement individuel

Pour pouvoir figurer dans les classements individuels, chaque nageur devra participer à quatre meetings au minimum inscrits sur le calendrier (les championnats de France hiver et les championnats de France d'été comptent chacun pour un).

Chaque participant à une épreuve du circuit se verra attribuer un nombre de points correspondants à sa performance et à son âge. L'amélioration d'une performance donnera droit à un bonus. Le classement final correspondra au cumul de points obtenu par ce nageur.

Exemple : au cours de sa première compétition du circuit, Jean Martin C1 est engagé sur trois épreuves : 50 m nage libre : 25.58 (1.101 pts) ; 100 m nage libre : 58.90 (991 pts) ; 50 m papillon : 29.05 (1.033 pts).

Total des points marqués à la première compétition du circuit : 3.125 pts.

À l'occasion de sa deuxième compétition du circuit, ce même nageur se verra attribuer un nouveau total de points, cumulable, s'il concourt dans des épreuves autres que celles disputées lors de sa première étape et des points supplémentaires, cumulables, en cas d'amélioration de performance sur des courses préalablement nagées (différence de points en plus).

Jean Martin C1 est engagé sur cinq épreuves (2^e compétition) : 200 m 4 nages : 2:42.11 (749 pts) ; 50 m dos : 36.18 (749 pts) ; 100 m dos : 1:18.23 (704 pts) ; 50 m papillon : 30.28 (964 pts) ; 50 m nage libre : 25.07 (1.152 pts).

Total des points marqués à la seconde compétition : 2.253 pts (749 + 749 + 704 + 0 + 51). Total des points marqués au cours des deux premières étapes : 3.125 + 2.253 = 5.378 pts.

Au fil des étapes, le réajustement en points est effectué au regard des nouvelles courses nagées et des améliorations de performance, le but étant, pour engranger le plus grand nombre de points, de participer à un maximum d'épreuves différentes (nage libre, spécialités, 4 nages).

Classement national des clubs en Maîtres à partir des compétiteurs (CNCM)

Principe

Chaque niveau de pratique, en fonction des points de la table de cotation fédérale (intégrant les coefficients de rajeunissement), donne un nombre de points.

- Seules les compétitions déclarées « Maîtres » sont prises en compte pour le calcul de cette cotation.
- Seule la meilleure cotation par nageur compte.
- Tous les points s'ajoutent pour donner un classement final du club.

Grille de calcul

Niveau	Pts
Nageur ayant réalisé au moins une compétition en natation « Maîtres » et inférieure et égale à 299 points*	10
Nageur ayant réalisé une performance d'une valeur comprise entre 300 à 649 points* à la table de cotation fédérale	20
Nageur ayant réalisé une performance d'une valeur comprise entre 650 à 849 points* à la table de cotation fédérale	40
Nageur ayant réalisé une performance d'une valeur comprise entre 850 à 999 points* à la table de cotation fédérale	80
Nageur ayant réalisé une performance d'une valeur supérieure et égale à 1.000 points* à la table de cotation fédérale	160

**Les points indiqués intègrent le coefficient de rajeunissement.*

Récompenses

La Fédération Française de Natation et ses partenaires récompenseront les lauréats individuels et les meilleures équipes lors des championnats de France d'hiver en bassin de 25 m organisés la saison n+1.

Des récompenses seront distribuées pour les podiums individuels et ce, pour les trois premiers de chaque catégorie dames et messieurs. Un trophée récompensera la meilleure équipe.

RÈGLEMENTS MAÎTRES

- Samedi 6 et dimanche 7 Avril 2019
- 2 réunions

VI^{els} Championnats de France interclubs des Maîtres

- Lieu : à déterminer
- Bassin : 25 m
- Compétition d'animation

Conditions d'accès

- Catégories d'âge : 25 ans et plus (1994 et avant) dames et messieurs, catégories FINA

Engagements

- Propositions extraNat : du 26/03/2019 au 02/04/2019
- Liste de départ : 03/04/2019
- Réunion technique : voir l'organisateur

Résultats

- Envoi serveur : J (dernier jour de compétition)
- Publication web : J + 1
- Réclamations : J + 8 reclamation.maitres@ffnatation.fr

Préambule

L'objectif est, comme pour les nageurs de catégories d'âge, de pouvoir participer à une compétition spécifique qui regroupe des nageurs qui s'entraînent ensemble et, sans notion de sexe, qui demandent à constituer une équipe avec des épreuves adaptées à leur niveau.

Équipements

Bassin de 25 m homologué. Chronométrage automatique. Il est impératif d'organiser cette compétition en bassin de dix ou huit couloirs, avec bassin de récupération.

Catégories d'âge concernées

Les catégories « Maîtres » de la FINA sont appliquées.

Contenu du programme

Épreuves individuelles

50 m nage libre, 100 m nage libre, 400 m nage libre, 50 m dos, 100 m dos, 50 m brasse, 100 m brasse, 50 m papillon, 100 m papillon, 200 m 4 nages.

Classement au temps.

Épreuves de relais

4 x 50 m 4 nages mixte (composé obligatoirement de 2 dames et de 2 messieurs)

10 x 50 m NL mixte (composé obligatoirement de 2 dames et de 2 messieurs autres que les nageurs du 4 x 50 m 4 nages)

Classement au temps.

La course des réservistes (deux maximum par équipe) sera nagée après le 10 x 50 m (un 50 m ou un 100 m, spécialité au choix).

Jury

Le juge-arbitre et le starter seront désignés par la FFN (commission des juges et arbitres) parmi les officiels inscrits sur les listes valides, pour la saison en cours, des officiels FFN. Les autres officiels seront désignés par l'organisateur.

Phase de qualification

Afin de permettre la qualification à la finale nationale, les équipes doivent participer à une poule de qualification au sein de leur propre région et uniquement au sein de celle-ci (sauf si cette dernière n'en organise pas) en respectant le programme de la finale nationale. Si la ligue régionale ne les organise pas, le département peut le faire et les équipes ayant participé seront classées au même titre que les autres.

La période de qualification est fixée du mercredi 2 janvier 2019 au dimanche 3 mars 2019. Le classement national des interclubs sera publié le lundi 11 mars 2019. À l'issue de la période de réclamation, le classement sera considéré comme officiel et définitif.

Mode de qualification

Les quatre-vingts premières équipes seront qualifiées dans la limite de trois équipes par club. L'équipe du club organisateur sera obligatoirement dans les quatre-vingts (sa participation à une poule de qualification régionale n'est pas obligatoire). Les équipes classées ensuite (de la 81^e à la 150^e place sont réservistes). Toutes ces équipes, y compris les 80 premières, doivent confirmer sur extraNat leur participation **au plus tard le mardi 19 mars 2019. La liste définitive sera publiée le mercredi 20 mars 2019.**

Règlement spécifique

Compétition par équipe, ouverte aux nageurs de 25 ans et plus (nés en 1993 et avant), licenciés à la Fédération Française de

Règlement spécifique

Compétition par équipe, ouverte aux nageurs de 25 ans et plus (nés en 1994 et avant), licenciés à la Fédération Française de Natation (compétition non-ouverte aux nageurs licenciés dans un club de natation estivale). Les nageurs représentent leur club. Chaque équipe est composée de dix licenciés du même club (composé d'au moins 4 hommes et 4 femmes). Les séries sont nagées au temps d'engagement, sans tenir compte ni du sexe, ni de l'âge des concurrents. Chaque concurrent participe obligatoirement à une épreuve individuelle et au relais 10 x 50 m nage libre. La participation d'une équipe du club organisateur est autorisée d'office. Tout nageur qui aurait raté sa série, et ce quel qu'en soit la raison, ne pourra être réintégré dans une série ultérieure.

Déclinaison interrégionale

Il est proposé aux interrégions d'organiser une finale interrégionale aux mêmes dates que la finale nationale. Le programme devra être identique au national mais le nombre de réunions et d'équipes seront laissées à l'initiative de l'interrégion. Seules les équipes ayant été qualifiées après les poules qualificatives peuvent prétendre à y participer. Toutes les équipes qualifiées de la 1^{ère} place à la 80^e place, qu'elles confirment ou non leur participation à la finale nationale, ne pourront participer à la finale interrégionale. Les équipes classées ensuite, de la 81^e à la 150^e place, ayant confirmé, et qualifiées suite aux désistements de certaines équipes à la finale nationale, ne pourront participer à la finale interrégionale.

Modalité d'engagements

Les modalités d'engagements vous seront communiquées ultérieurement. Aucun engagement ne sera accepté sur place. En cas de désistement après la date limite de validation des participations (le 20 mars 2019), un rattrapage, au plus tard le dimanche 24 mars, sera proposé aux équipes réservistes dans l'ordre de leur classement.

Classement spécifique à la compétition

Le classement, pour attribution du nombre de points, s'effectue d'après la table de cotation fédérale. La performance de chaque nageur est affectée d'un coefficient de rajeunissement.

Les points des épreuves individuelles seront calculés ainsi :

Temps réalisé divisé par le coefficient de majoration en fonction de l'épreuve et de la catégorie et calcul des points à la table de cotation FFN.

Les points des épreuves de relais seront calculés ainsi :

Pour une relayeuse, le coefficient est pris dans la table dames en relais. Pour un relayeur, le coefficient est pris dans la table individuelle messieurs.

- 4 x 50 m 4 nages et 4 x 50 m NL : cotation FFN des relais messieurs (4 x 50 m 4N et NL) après correction par les coefficients.

- 10 x 50 m nage libre : cotation FFN du 10 x 50 m nage libre après correction par les coefficients.

- L'abandon, l'épreuve non nagée ou la disqualification n'entraînent pas le déclassement de l'équipe.

Dans tous les cas mentionnés, le nageur marquera « 0 » point.

Pour être classé, un club doit obligatoirement disputer le 10 x 50m NL avec minimum 4 femmes et 4 hommes.

RÈGLEMENTS MAÎTRES

Classement national des clubs en Maîtres à partir des compétiteurs (CNCM)

Principe

- Chaque niveau de pratique, en fonction des points de la table de cotation fédérale (intégrant les coefficients de rajeunissement), donne un nombre de points.
- Seules les compétitions déclarées « Maîtres » sont prises en compte pour le calcul de cette cotation.
- Seule la meilleure cotation par nageur compte.
- Tous les points s'ajoutent pour donner un classement final du club.

Grille de calcul

Niveau	Pts
Nageur ayant réalisé au moins une compétition en natation « Maîtres » et inférieure et égale à 299 points*	10
Nageur ayant réalisé une performance d'une valeur comprise entre 300 à 649 points* à la table de cotation fédérale	20
Nageur ayant réalisé une performance d'une valeur comprise entre 650 à 849 points* à la table de cotation fédérale	40
Nageur ayant réalisé une performance d'une valeur comprise entre 850 à 999 points* à la table de cotation fédérale	80
Nageur ayant réalisé une performance d'une valeur supérieure et égale à 1.000 points* à la table de cotation fédérale	160

*Les points indiqués intègrent le coefficient de rajeunissement.

Récompenses

Les trois premières équipes au classement général final seront récompensées par une coupe et une médaille individuelle offertes par l'organisateur.

Lors du défilé un prix récompensera le meilleur déguisement d'équipes.

Programme et horaires

Samedi 6 avril 2019

1^{re} réunion

Ouverture des portes : 13 h 30

Début des épreuves : 15 h 00

- 1 – 10 x 50 NL
- 2 – Course des remplaçants
- 3 – 400 NL
- 4 – 100 Papillon
- 5 – 50 Dos
- 6 – 100 Brasse
- 7 – 50 NL

Dimanche 7 avril 2019

2^e réunion

Ouverture des portes : 09 h 00

Début des épreuves : 10 h 00

- 8 – 100 NL
- 9 – 50 Brasse
- 10 – 100 Dos
- 11 – 50 Papillon
- 12 – 200 4 N
- 13 – 4 x 50 m 4N
- 14 – 4 x 50 m NL

RÈGLEMENTS MAÎTRES

- Du jeudi 7
au dimanche 10 mars 2019
- 4 réunions

XXV^{es} Championnats de France Hiver Open des Maîtres

- Lieu : à déterminer
- Bassin : 25 m
- *Compétition d'animation*

Conditions d'accès

- Catégories d'âge : 25 ans et plus (1994 et avant)
dames et messieurs, catégories FINA

Engagements

- Propositions extraNat : du 24/02/2019 au 03/03/2019
- Liste des engagés : 04/03/2019
- Réunion technique : 06/03/2019 - 18 h (liste de départ)

Résultats

- Envoi serveur : J (dernier jour de compétition)
- Publication web : J + 1
- Réclamations : J + 8 reclamation.maitres@ffnatation.fr

Préambule

Temps fort de la natation Maîtres en bassin de 25 m depuis la première édition en 1995, les championnats de France d'hiver constituent en ce qui concerne la participation la compétition la plus dense proposée par la FFN. L'affluence a pu être maîtrisée grâce à la mise en place de grilles de temps qualificatifs, des repères valables pour la durée de l'olympiade.

Équipements

Bassin de 25 m x huit lignes minimum homologué et un bassin servant à la récupération et à l'échauffement.
Chronométrage électronique : une plaque, affichage huit bandes minimum.

Catégories d'âge concernées

Individuels	
C1 : nés entre 1990 et 1994	C2 : nés entre 1985 et 1989
C3 : nés entre 1980 et 1984	C4 : nés entre 1975 et 1979
C5 : nés entre 1970 et 1974	C6 : nés entre 1965 et 1969
C7 : nés entre 1960 et 1964	C8 : nés entre 1955 et 1959
C9 : nés entre 1950 et 1954	C10 : nés entre 1945 et 1949
C11 : nés entre 1940 et 1944	C12 : nés entre 1935 et 1939
C13 : nés entre 1930 et 1934	C14 : nés entre 1925 et 1929
C15 : nés en 1924 et avant	

Relais : (addition de l'âge des quatre relayeurs)	
R1 : entre 100 et 119 ans	R2 : entre 120 et 159 ans
R3 : entre 160 et 199 ans	R4 : entre 200 et 239 ans
R5 : entre 240 et 279 ans	R6 : plus de 280 ans
R7 : entre 320 et 359 ans	R8 : 360 ans et plus

Contenu du programme

Épreuves individuelles (17 en dames et 17 en messieurs)

50 m nage libre, 100 m nage libre, 200 m nage libre, 400 m nage libre, 1500 m nage libre, 50 m dos, 100 m dos, 200 m dos, 50 m brasse, 100 m brasse, 200 m brasse, 50 m papillon, 100 m papillon, 200 m papillon, 100 m 4 nages, 200 m 4 nages, 400 m 4 nages.
Classement au temps.

Les épreuves seront nagées par catégorie (à l'exception des 400 m et 1500 m nage libre). Les 400 m et 1500 m nage libre pourront être nagées à deux nageurs par ligne d'eau en fonction du nombre d'engagés

Épreuves de relais (2 en dames, 2 en messieurs et 2 en mixte) 4 x 50 m nage libre, 4 x 50 m 4 nages, dames, messieurs et mixte*.
Classement au temps.

**Les relais mixtes comprendront obligatoirement deux hommes et deux femmes.*

La composition des relais devra se faire au plus tard deux heures avant la dîte épreuve.

RÈGLEMENTS MAÎTRES

Toute équipe qui modifiera sa composition sur place et qui changera de catégorie pourra concourir, mais ne sera pas classée. Tout nageur qui ratera sa série, et ce quelle qu'en soit la raison, ne pourra être réintégré dans une série ultérieure.

Jury

Les juge-arbitre et starter seront désignés par la FFN (commission des juges et arbitres) parmi les officiels inscrits sur les listes valides pour la saison en cours des officiels FFN. Les autres officiels seront désignés par l'organisateur.

Mode de qualification

Compétition ouverte aux nageurs de 25 ans et plus (nés en 1994 et avant), licenciés à la Fédération Française de Natation ou à une fédération étrangère (compétition non-ouverte aux nageurs licenciés dans un club de natation estivale).

Les nageurs pourront s'engager en fonction de la grille de qualification annexée. Les nageurs ne réalisant pas les temps de qualification ne pourront pas concourir.

Les nageurs devront justifier, pour chaque course, d'un temps correspondant à leur participation à une épreuve au niveau départemental, régional, interrégional, national, international ou lors de meetings labellisés au cours de la saison et jusqu'à la saison n-2 (entre le mercredi 16 septembre 2016 et le dimanche 24 février 2019) sous réserve que les performances soient bien intégrées sur le serveur fédéral. Les temps de référence sont des temps tous bassins (25 et 50 m).

NB: les temps doivent être réalisés uniquement lors des compétitions maîtres.

Dans le cas d'une participation à une compétition internationale, les résultats papier doivent impérativement parvenir à la FFN via le comité régional pour que les performances soient intégrées dans la base fédérale.

Les temps intermédiaires (uniquement le 400 NL au cours d'un 800 NL ou d'un 1500 NL et le 800 NL au cours d'un 1500 NL) réalisés lors de compétitions labellisées pourront être pris en compte pour s'engager après demande officielle et accord du DTN. Cette demande devra nous parvenir par mail (maitres@ffnatation.fr), au plus tard, le jeudi 28 février 2019.

Modalité d'engagements

La période d'engagements auprès de la FFN est fixée du dimanche 24 février au dimanche 3 mars 2019, via la gestion des engagements extraNat.fr. Les droits d'engagements doivent être réglés par carte bancaire via le site sécurisé extraNat.fr.

La publication de la liste des engagés sur le site internet FFN (www.liveffn.com) interviendra le lundi 4 mars 2019.

La publication de la liste de départ sur le site internet FFN (www.liveffn.com) interviendra à l'issue de la réunion technique.

Tout engagement supplémentaire effectué lors de la réunion technique sera possible mais son tarif sera majoré (voir règlements financiers).

Un classement des clubs est établi en comptabilisant les meilleures performances à la table de cotation de chaque nageur réalisées à l'occasion des championnats d'hiver. Ce classement est annexé aux résultats et publié sur le site internet FFN.

Le nombre d'engagements individuels par nageur est limité à cinq, avec deux épreuves par jour au maximum.

Classement national des clubs en Maîtres à partir des compétiteurs (CNCM)

Principe

- Chaque niveau de pratique, en fonction des points de la table de cotation fédérale (intégrant les coefficients de rajeunissement), donne un nombre de points.
- Seules les compétitions déclarées « Maîtres » sont prises en compte pour le calcul de cette cotation.
- Seule la meilleure cotation par nageur compte.
- Tous les points s'ajoutent pour donner un classement final du club.

Grille de calcul

Niveau	Points
Nageur ayant réalisé au moins une compétition en natation « Maîtres » et inférieure et égale à 299 points*	10
Nageur ayant réalisé une performance d'une valeur comprise entre 300 à 649 points* à la table de cotation fédérale	20
Nageur ayant réalisé une performance d'une valeur comprise entre 650 à 849 points* à la table de cotation fédérale	40
Nageur ayant réalisé une performance d'une valeur comprise entre 850 à 999 points* à la table de cotation fédérale	80
Nageur ayant réalisé une performance d'une valeur supérieure et égale à 1.000 points* à la table de cotation fédérale	160

*Les points indiqués intègrent le coefficient de rajeunissement.

Classement national des clubs (CNCM) - Classement « Trophée Élite »

Principe

Le classement des clubs de chaque championnat prendra en compte les dix premiers de chaque épreuve et de chaque catégorie. Le classement du « Trophée Élite » sera établi à partir de l'addition des points de tous les classements clubs des championnats.

RÈGLEMENTS MAÎTRES

Mode de calcul

Sur chaque épreuve et sur chaque catégorie d'âge, on ne prend en compte que les dix premiers licenciés à la FFN. Sont exclus les invités (nageurs non licenciés à la FFN).

Le barème est le suivant :

1 ^{er} : 11 pts	6 ^e : 5 pts
2 ^e : 9 pts	7 ^e : 4 pts
3 ^e : 8 pts	8 ^e : 3 pts
4 ^e : 7 pts	9 ^e : 2 pts
5 ^e : 6 pts	10 ^e : 1 pt

Récompenses

Le premier nageur français de chaque épreuve dans chaque catégorie sera déclaré « champion de France ». Le nageur étranger terminant premier d'une épreuve sera déclaré « vainqueur des Championnats Open ».

Les trois premiers nageurs de chaque épreuve (quelle que soit la nationalité) recevront une médaille, de même que les trois premiers Français (en cas de présence de nageurs étrangers sur le podium). Les trois premiers relais par épreuve et par catégorie seront également récompensés. Un seul relais Open sera récompensé. Pour être engagé, un relais ne peut pas être composé de plus de deux étrangers.

Les médailles sont laissées au libre choix de l'organisateur après validation par la FFN.

Les relais composés d'au moins un étranger ne pourront prétendre au titre de champion de France, mais seront déclarés vainqueurs des championnats de France Open. Dans ce cas, le premier relais qui suit dans le classement et composé uniquement de nationaux sera déclaré champion de France.

Programme et horaires

En fonction du nombre d'engagements, une coupure d'une heure sera programmée en milieu de réunion.

Jeudi 7 mars 2019

1^{re} réunion

Ouverture des portes : 7 h 30 • Début des épreuves : 9 h 00

- 1 – 400 4N messieurs
- 2 – 400 4N dames
- 3 – 50 Dos messieurs
- 4 – 50 Dos dames
- 5 – 200 NL messieurs
- 6 – 200 NL dames
- 7 – 100 Brasse messieurs
- 8 – 100 Brasse dames
- 9 – 4 x 50 NL messieurs
- 10 – 4 x 50 NL dames

Vendredi 8 mars 2019

2^e réunion

Ouverture des portes : 7 h 30 • Début des épreuves : 9 h 00

- 11 – 400 NL dames
- 12 – 400 NL messieurs
- 13 – 50 Papillon dames
- 14 – 50 Papillon messieurs
- 15 – 200 Brasse dames
- 16 – 200 Brasse messieurs
- 17 – 100 4N dames
- 18 – 100 4N messieurs
- 19 – 4 x 50 4N dames
- 20 – 4 x 50 4N messieurs

RÈGLEMENTS MAÎTRES

3^e réunion

Samedi 9 mars 2019

Ouverture des portes : 7 h 30 • Début des épreuves : 9 h 00

- 21 – 1500 NL dames
- 22 – 200 Papillon messieurs
- 23 – 200 Papillon dames
- 24 – 100 Dos messieurs
- 25 – 100 Dos dames
- 26 – 50 NL messieurs
- 27 – 50 NL dames
- 28 – 200 4N messieurs
- 29 – 200 4N dames
- 30 – 4 x 50 NL mixte

4^e réunion

Dimanche 10 mars 2019

Ouverture des portes : 7 h 30 • Début des épreuves : 9 h 00

- 31 – 1500 NL messieurs
- 32 – 200 Dos dames
- 33 – 200 Dos messieurs
- 34 – 100 NL dames
- 35 – 100 NL messieurs
- 36 – 50 Brasse dames
- 37 – 50 Brasse messieurs
- 38 – 200 Papillon dames
- 39 – 200 Papillon messieurs
- 40 – 4 x 50 4N mixte

TEMPS DE QUALIFICATION - CHAMPIONNATS DE FRANCE - HIVER 2018

DAMES															
Cat.	50 NL	100 NL	200 NL	400 NL	800 NL	1500 NL	50 dos	100 dos	200 dos	50 br.	100 br.	200 br.	50 pap.	100 pap.	200 pap.
C1	0.3240	1.1050	2.3350	5.2200	11.0200	21.1000	0.3930	1.2300	2.5700	0.4260	1.3150	3.1700	0.3540	1.1900	2.5550
C2	0.3360	1.1300	2.3900	5.3200	11.2200	21.5000	0.4080	1.2600	3.0350	0.4390	1.3400	3.2200	0.3680	1.2150	3.0100
C3	0.3480	1.1550	2.4300	5.4400	11.5200	22.4800	0.4190	1.2850	3.0800	0.4620	1.3900	3.3150	0.3820	1.2450	3.0550
C4	0.3520	1.1700	2.4650	5.5400	12.1500	23.3500	0.4450	1.3450	3.2050	0.4670	1.4000	3.3500	0.3940	1.2750	3.1250
C5	0.3670	1.2050	2.5500	6.1200	12.5500	24.5000	0.4770	1.4100	3.3400	0.4940	1.4600	3.4800	0.4300	1.3450	3.2650
C6	0.4010	1.2750	3.0850	6.4000	13.4900	26.4000	0.5030	1.4650	3.4500	0.5150	1.5150	3.5850	0.4750	1.4350	3.4400
C7	0.4370	1.3500	3.2300	7.0900	14.4500	28.3000	0.5500	1.5600	4.0400	0.5480	1.5800	4.1250	0.4860	1.4600	3.4800
C8	0.4750	1.4250	3.3800	7.3700	15.4500	30.2000	0.5700	2.0050	4.1250	0.5940	2.0750	4.3100	0.5020	1.5000	3.5500
C9	0.5430	1.5550	4.0500	8.2500	17.1500	33.1000	1.0250	2.1200	4.3500	1.0580	2.2000	4.5500	1.0260	2.1250	4.3700
C10	1.0220	2.1100	4.3000	9.1500	18.4500	36.2000	1.0850	2.2400	4.5500	1.0850	2.2500	5.0500	1.0690	2.2500	5.0000
C11					20.1500	39.3000									
C12					21.4500	42.0000									
Au-delà															
Sans limite de temps															

MESSIEURS															
Cat.	50 NL	100 NL	200 NL	400 NL	800 NL	1500 NL	50 dos	100 dos	200 dos	50 br.	100 br.	200 br.	50 pap.	100 pap.	200 pap.
C1	0.2640	0.5900	2.1200	4.4100	9.4700	18.4000	0.3240	1.0900	2.3100	0.3530	1.1650	2.4600	0.2940	1.0650	2.3250
C2	0.2740	1.0100	2.1550	4.4800	10.0200	19.1200	0.3360	1.1200	2.3650	0.3630	1.1850	2.5000	0.3060	1.0850	2.3700
C3	0.2790	1.0200	2.1800	4.5700	10.2500	19.4500	0.3500	1.1550	2.4300	0.3670	1.1950	2.5300	0.3140	1.1050	2.4050
C4	0.2820	1.0300	2.2100	5.0600	10.4600	20.1500	0.3630	1.1800	2.4900	0.3730	1.2350	3.0250	0.3250	1.1300	2.4700
C5	0.2900	1.0550	2.2650	5.1900	11.1500	21.3000	0.3820	1.2250	2.5900	0.3910	1.2700	3.1100	0.3370	1.1600	2.5300
C6	0.3100	1.1000	2.3650	5.3900	12.0000	23.0000	0.4000	1.2750	3.0900	0.4120	1.3250	3.2200	0.3720	1.2300	3.0700
C7	0.3430	1.1650	2.4900	6.0200	12.5000	24.3000	0.4290	1.3250	3.1850	0.4580	1.4000	3.3700	0.4000	1.2900	3.2000
C8	0.3640	1.2100	2.5800	6.2100	13.2000	25.3000	0.4600	1.3900	3.3150	0.4810	1.4700	3.5050	0.4220	1.3400	3.3000
C9	0.3900	1.2650	3.0800	6.4200	14.0600	27.1000	0.4750	1.4100	3.3900	0.4950	1.5200	4.0000	0.4680	1.4350	3.4800
C10	0.4120	1.3300	3.2400	7.1800	15.2500	29.2000	0.5290	1.5400	4.0300	0.5200	1.5600	4.1300	0.4940	1.5650	4.1500
C11					16.4000	31.4500									
C12					18.1000	33.3000									
Au-delà															
Sans limite de temps															

RÈGLEMENTS MAÎTRES

- Du jeudi 20 juin
au dimanche 23 juin 2019
- 4 réunions

XXXII^{es} Championnats de France Été Open des Maîtres

- Lieu : Chalon-sur-Saône
- Bassin : 50 m
- Compétition d'animation

Conditions d'accès

- Catégories d'âge : 25 ans et plus (1994 et avant)
dames et messieurs, catégories FINA

Engagements

- Propositions extraNat : du 09/06/2019 au 16/06/2019
- Liste des engagés : 17/06/2019
- Réunion technique : 19/06/2019 - 18 h 30 (liste de départ)

Résultats

- Envoi serveur : J (dernier jour de compétition)
- Publication web : J + 1
- Réclamations : J + 8 reclamation.maitres@ffnatation.fr

Catégories d'âge concernées

Individuels	
C1 : nés entre 1990 et 1994	C2 : nés entre 1985 et 1989
C3 : nés entre 1980 et 1984	C4 : nés entre 1975 et 1979
C5 : nés entre 1970 et 1974	C6 : nés entre 1965 et 1969
C7 : nés entre 1960 et 1964	C8 : nés entre 1955 et 1959
C9 : nés entre 1950 et 1954	C10 : nés entre 1945 et 1949
C11 : nés entre 1940 et 1944	C12 : nés entre 1935 et 1939
C13 : nés entre 1930 et 1934	C14 : nés entre 1925 et 1929
C15 : nés en 1924 et avant	

Relais : (addition de l'âge des quatre relayeurs)	
R1 : entre 100 et 119 ans	R2 : entre 120 et 159 ans
R3 : entre 160 et 199 ans	R4 : entre 200 et 239 ans
R5 : entre 240 et 279 ans	R6 : plus de 280 ans
R7 : entre 320 et 359 ans	R8 : 360 ans et plus

Contenu du programme

Épreuves individuelles (16 en dames et 16 en messieurs)

50 m nage libre, 100 m nage libre, 200 m nage libre, 400 m nage libre, 800 m nage libre, 50 m dos, 100 m dos, 200 m dos, 50 m brasse, 100 m brasse, 200 m brasse, 50 m papillon, 100 m papillon, 200 m papillon, 200 m 4 nages, 400 m 4 nages. Classement au temps.

Les épreuves seront nagées par catégorie (à l'exception des 400 m et 800 m). Les 400 m et 800 m pourront être nagées à deux nageurs par ligne d'eau en fonction du nombre d'engagés.

Épreuves de relais (2 en dames, 2 en messieurs et 2 en mixte)

4 x 50 m nage libre et 4 x 50 m 4 nages, dames, messieurs et mixte.

Classement au temps.

**Les relais mixtes comprendront obligatoirement deux hommes et deux femmes.*

La composition des relais devra se faire au plus tard deux heures avant la dîte épreuve.

Toute équipe qui modifiera sa composition sur place et qui changera de catégorie pourra concourir mais ne sera pas classée.

Tout nageur qui ratera sa série, et ce quel qu'en soit la raison, ne pourra être réintégré dans une série ultérieure.

Jury

Les juge-arbitre et starter seront désignés par la FFN (commission des juges et arbitres) parmi les officiels inscrits sur les listes valides, pour la saison en cours, des officiels FFN. Les autres officiels seront désignés par l'organisateur.

Mode de qualification

Compétition ouverte aux nageurs de 25 ans et plus (nés en 1994 et avant), licenciés à la Fédération Française de Natation ou à une fédération étrangère (compétition ouverte aux nageurs licenciés dans un club de natation estivale).

Les nageurs pourront s'engager en fonction de la grille de qualification annexée. Les nageurs ne réalisant pas les temps de

RÈGLEMENTS MAÎTRES

qualification ne pourront pas être engagés.

Les nageurs devront justifier, pour chaque course, d'un temps correspondant à leur participation à une épreuve au niveau départemental, régional, interrégional, national, international ou lors de meetings labellisés au cours de la saison et jusqu'à la saison n-2 (entre le mercredi 16 septembre 2016 et le dimanche 9 juin 2019) sous réserve que les performances soient bien intégrées sur le serveur fédéral. Les temps de référence sont des temps en bassin de 50 m. Un nageur qui n'aurait pas de temps en bassin de 50 m ou dont le temps en bassin de 50 m ne rentrerait pas dans la grille de qualification grand bassin mais qui aurait nagé l'épreuve en bassin de 25 m pourra s'engager avec son temps converti à condition que celui-ci entre dans la grille de qualification grand bassin.

NB: les temps doivent être réalisés uniquement lors des compétitions maîtres

Dans le cas d'une participation à une compétition internationale, les résultats papier doivent impérativement parvenir à la FFN via le comité régional pour que les performances soient intégrées dans la base fédérale sous réserve de validation par la DTN (Conditions : être licencié à la FFN et concourir sous les couleurs de son club affilié à la FFN).

Les temps intermédiaires (uniquement le 400 NL au cours d'un 800 NL ou d'un 1500 NL et le 800 NL au cours d'un 1500 NL) réalisés lors de compétitions labellisées pourront être pris en compte pour s'engager après demande officielle et accord du DTN. Cette demande devra nous parvenir par mail (maîtres@ffnatation.fr), au plus tard, le jeudi 6 juin 2019.

Modalité d'engagements

La période d'engagements auprès de la FFN est fixée du dimanche 9 juin au dimanche 16 juin 2019, via la gestion des engagements extraNat.fr. Les droits d'engagements doivent être réglés par carte bancaire via le site sécurisé extraNat.fr.

La publication de la liste des engagés sur le site internet FFN (www.liveffn.com) interviendra le lundi 17 juin 2019.

La publication de la liste de départ sur le site internet FFN (www.liveffn.com) interviendra à l'issue de la réunion technique.

Tout engagement supplémentaire effectué lors de la réunion technique sera possible mais son tarif peut être majoré (voir règlements financiers).

Le nombre d'engagements individuels par nageur est limité à cinq, avec deux épreuves par jour au maximum.

Classement national des clubs en Maîtres à partir des compétiteurs (CNCM)

Principe

- Chaque niveau de pratique, en fonction des points de la table de cotation fédérale (intégrant les coefficients de rajeunissement) donne un nombre de points.
- Seules les compétitions déclarées « Maîtres » sont prises en compte pour le calcul de cette cotation.
- Seule la meilleure cotation par nageur compte.
- Tous les points s'ajoutent pour donner un classement final du club.
- Pour être classé dans une série, il faut avoir réalisé deux performances de la grille correspondante.

Grille de calcul

Niveau	Points
Nageur ayant réalisé au moins une compétition en natation « Maîtres » et inférieure et égale à 299 points*	10
Nageur ayant réalisé une performance d'une valeur comprise entre 300 à 649 points* à la table de cotation fédérale	20
Nageur ayant réalisé une performance d'une valeur comprise entre 650 à 849 points* à la table de cotation fédérale	40
Nageur ayant réalisé une performance d'une valeur comprise entre 850 à 999 points* à la table de cotation fédérale	80
Nageur ayant réalisé une performance d'une valeur supérieure et égale à 1.000 points* à la table de cotation fédérale	160

*Les points indiqués intègrent le coefficient de rajeunissement.

Classement national des clubs - Classement « Trophée Élite »

Principe

Le classement des clubs de chaque championnat prendra en compte les dix premiers de chaque épreuve et de chaque catégorie. Le classement du « Trophée Élite » sera établi à partir de l'addition des points de tous les classements clubs des championnats.

Mode de calcul

Sur chaque épreuve et sur chaque catégorie d'âge, on ne prend en compte que les dix premiers licenciés à la FFN. Sont exclus les invités (nageurs non licenciés à la FFN).

Le barème est le suivant :

1 ^{er} : 11 pts	6 ^e : 5 pts
2 ^e : 9 pts	7 ^e : 4 pts
3 ^e : 8 pts	8 ^e : 3 pts
4 ^e : 7 pts	9 ^e : 2 pts
5 ^e : 6 pts	10 ^e : 1 pt

RÈGLEMENTS MAÎTRES

Récompenses

Le premier nageur français de chaque épreuve dans chaque catégorie sera déclaré « champion de France ». Le nageur étranger terminant premier d'une épreuve sera déclaré « vainqueur des championnats Open ».

Les trois premiers nageurs de chaque épreuve (quelle que soit la nationalité) recevront une médaille, de même que les trois premiers Français (en cas de présence de nageurs étrangers sur le podium). Les trois premiers relais par épreuve et par catégorie seront également récompensés. Un seul relais Open sera récompensé. Pour être engagé, un relais ne peut pas être composé de plus de deux étrangers.

Rappel : les relais composés d'au moins un étranger ne pourront prétendre ni au titre de champion de France ni détenir un record de France, mais seront déclarés vainqueurs des championnats de France Open. Dans ce cas, le premier relais qui suit dans le classement et composé uniquement de nationaux sera déclaré champion de France.

Programme et horaires

En fonction du nombre d'engagements, une coupure d'une heure sera programmée en milieu de réunion.

Jeudi 20 juin 2019

1^{re} réunion

Ouverture des portes : 7 h 30 • Début des épreuves : 8 h 30

- 1 – 800 m NL messieurs
- 2 – 100 Dos dames
- 3 – 100 Dos messieurs
- 4 – 100 Brasse dames
- 5 – 100 Brasse messieurs
- 6 – 50 NL dames
- 7 – 50 NL messieurs
- 8 – 200 Papillon dames
- 9 – 200 Papillon messieurs
- 10 – 4 x 50 4N mixte

Vendredi 21 juin 2019

2^e réunion

Ouverture des portes : 7 h 30 • Début des épreuves : 8 h 30

- 11 – 800 m NL dames
- 12 – 50 Papillon messieurs
- 13 – 50 Papillon dames
- 14 – 200 Dos messieurs
- 15 – 200 Dos dames
- 16 – 100 NL messieurs
- 17 – 100 NL dames
- 18 – 400 4N messieurs
- 19 – 400 4N dames
- 20 – 4 x 50 4N messieurs
- 21 – 4 x 50 4N dames

RÈGLEMENTS MAÎTRES

3^e réunion

Samedi 22 juin 2019

Ouverture des portes : 7 h 30 • Début des épreuves : 8 h 30

- 22 – 400 m NL messieurs
- 23 – 400 m NL dames
- 24 – 200 Brasse messieurs
- 25 – 200 Brasse dames
- 26 – 50 Dos messieurs
- 27 – 50 Dos dames
- 28 – 200 4N dames
- 29 – 400 4N messieurs
- 30 – 4 x 50 NL messieurs
- 31 – 4 x 50 m NL dames

4^e réunion

Dimanche 23 juin 2019

Ouverture des portes : 7 h 30 • Début des épreuves : 8 h 30

- 32 – 200 NL dames
- 33 – 200 NL messieurs
- 34 – 100 Papillon dames
- 35 – 100 Papillon messieurs
- 36 – 50 Brasse dames
- 37 – 50 Brasse messieurs
- 38 – 4 x 50 NL mixte

TEMPS DE QUALIFICATION - CHAMPIONNATS DE FRANCE – ETÉ 2018

DAMES																	
Cat.	50 NL	100 NL	200 NL	400 NL	800 NL	1500 NL	50 dos	100 dos	200 dos	50 br.	100 br.	200 br.	50 pap.	100 pap.	200 pap.	200 4N	400 4N
C1	0.3310	1.1210	2.3690	5.2950	11.1800	21.4000	0.3990	1.2450	3.0020	0.4340	1.3350	3.2200	0.3600	1.2030	2.5850	2.5850	6.2000
C2	0.3430	1.1460	2.4240	5.3950	11.3800	22.2000	0.4140	1.2750	3.0670	0.4470	1.3600	3.2700	0.3740	1.2280	3.0400	3.0550	6.3300
C3	0.3520	1.1710	2.4640	5.5150	12.0800	23.1800	0.4250	1.3000	3.1120	0.4630	1.4000	3.3350	0.3880	1.2580	3.0850	3.0900	6.4000
C4	0.3610	1.1860	2.4990	6.0150	12.3100	24.0500	0.4510	1.3600	3.2370	0.4800	1.4300	3.4100	0.4000	1.2880	3.1500	3.1800	7.0000
C5	0.3740	1.2210	2.5840	6.1950	13.1100	25.2000	0.4830	1.4250	3.3720	0.5020	1.4800	3.5300	0.4360	1.3450	3.2400	3.2400	7.1400
C6	0.4080	1.2910	3.1190	6.4750	14.0500	27.1000	0.5090	1.4800	3.4820	0.5230	1.5350	4.0350	0.4580	1.4000	3.3700	3.3150	7.3100
C7	0.4440	1.3660	3.2640	7.1650	15.0100	29.0000	0.5470	1.5520	4.0200	0.5560	2.0000	4.1750	0.4920	1.4730	3.5100	3.4800	8.0100
C8	0.4820	1.4410	3.4140	7.4450	16.0100	30.5000	0.5760	2.0200	4.1570	1.0020	2.0950	4.3400	0.5330	1.5850	4.1000	4.0350	8.3100
C9	0.5500	1.5710	4.0840	8.3250	17.3100	33.4000	1.0310	2.1350	4.3820	1.0530	2.1750	4.5200	1.0160	2.1200	4.4000	4.2450	9.1200
C10	1.0290	2.1260	4.3340	9.2250	19.0100	36.5000	1.0910	2.2550	5.0500	1.1100	2.3200	5.2000	1.0960	2.2900	5.1700	5.0050	10.1800
C11	1.0970	2.2960	5.0840	10.3250	21.2600	42.3000	1.1750	2.4240	5.3700	1.1780	2.4600	5.5000	1.1960	2.5230	7.3500	5.3850	11.4400
C12	1.1770	2.5160	5.5340	12.0450	24.3100	48.5000	1.2750	3.0440	6.2400	1.2680	3.0300	6.2600	1.3460	3.2530	7.4000	6.2850	13.3400
C13	1.2870	3.2060	6.5340	14.0750	29.1600	57.3000	1.3950	3.3240	7.2400	1.3780	3.2500	7.1300	1.5660	4.1330	9.3300	7.3350	16.0400
Au-delà	Sans limite de temps																

MESSIEURS																	
Cat.	50 NL	100 NL	200 NL	400 NL	800 NL	1500 NL	50 dos	100 dos	200 dos	50 br.	100 br.	200 br.	50 pap.	100 pap.	200 pap.	200 4N	400 4N
C1	0.2710	1.0060	2.1540	4.4850	10.0300	19.1000	0.3300	1.1050	2.3420	0.3610	1.1850	2.5100	0.3000	1.0780	2.3550	2.3250	5.2700
C2	0.2810	1.0260	2.1890	4.5550	10.1800	19.4200	0.3420	1.1350	2.3970	0.3660	1.2050	2.5500	0.3120	1.0980	2.4000	2.3850	5.4100
C3	0.2850	1.0340	2.2140	5.0450	10.4100	20.1500	0.3560	1.1700	2.4620	0.3750	1.2250	2.5800	0.3200	1.1180	2.4350	2.4100	5.4700
C4	0.2900	1.0460	2.2440	5.1350	11.0200	20.4500	0.3690	1.1950	2.5220	0.3860	1.2550	3.0750	0.3310	1.1430	2.5000	2.4450	5.5880
C5	0.2970	1.0710	2.2990	5.2650	11.3100	22.0000	0.3880	1.2400	3.0220	0.3990	1.2900	3.1600	0.3430	1.1730	2.5600	2.5300	6.1200
C6	0.3170	1.1160	2.3990	5.4650	12.1600	23.3000	0.4060	1.2900	3.1220	0.4200	1.3450	3.2700	0.3780	1.2430	3.1000	3.0450	6.3700
C7	0.3500	1.1810	2.5240	6.0950	12.5600	24.4500	0.4350	1.3400	3.2170	0.4660	1.4200	3.4200	0.4060	1.2930	3.2300	3.1850	7.0500
C8	0.3710	1.2260	3.0140	6.2850	13.3600	26.0000	0.4660	1.4050	3.3470	0.4890	1.4900	3.5550	0.4280	1.3530	3.3700	3.2950	7.3100
C9	0.3970	1.2810	3.1140	6.4950	14.2600	27.4000	0.4970	1.4720	3.4850	0.5240	1.5600	4.1000	0.4630	1.4480	3.5500	3.4800	8.0300
C10	0.4190	1.3460	3.2740	7.2550	15.4100	29.5000	0.5350	1.5550	4.0620	0.5680	2.0600	4.3100	0.5060	1.5780	4.1900	4.0850	8.4600
C11	0.4620	1.4560	3.5350	8.0800	16.5600	32.1500	1.0350	2.2000	4.4850	1.0300	2.1800	4.5700	0.5560	2.1530	4.5300	4.3550	9.4100
C12	0.5270	2.0760	4.2350	8.5300	18.4100	35.3000	1.1350	2.3700	5.2350	1.1100	2.3600	5.3300	1.0400	2.3950	5.4300	5.1050	10.5400
C13	1.0100	2.2360	4.5850	10.2300	22.1600	42.3000	1.2350	3.0000	6.1350	1.2100	2.5700	6.2000	1.2600	3.4200	7.4800	6.1500	12.4000
Au-delà	Sans limite de temps																

RÈGLEMENTS MAÎTRES

COEFFICIENTS DE RAJEUNISSEMENT APPLICABLES AUX PERFORMANCES DES COMPÉTITIONS MAÎTRES

DAMES

ÉPREUVES INDIVIDUELLES								
Catégorie	C1	C2	C3	C4	C5	C6	C7	C8
Âge	25	30	35	40	45	50	55	60
50 m nage libre	1,000	1,007	1,018	1,035	1,060	1,092	1,136	1,194
100 m nage libre	1,000	1,010	1,025	1,047	1,078	1,116	1,168	1,236
200 m nage libre	1,000	1,010	1,027	1,050	1,082	1,123	1,178	1,250
400 m nage libre	1,000	1,010	1,026	1,049	1,081	1,122	1,179	1,252
800 m nage libre	1,000	1,013	1,032	1,059	1,094	1,137	1,195	1,268
1500 m nage libre	1,000	1,015	1,035	1,064	1,101	1,147	1,208	1,286
50 m dos	1,000	1,012	1,029	1,053	1,085	1,124	1,176	1,243
100 m dos	1,000	1,014	1,034	1,061	1,096	1,141	1,199	1,274
200 m dos	1,000	1,014	1,035	1,062	1,099	1,145	1,206	1,283
50 m brasse	1,000	1,012	1,029	1,052	1,084	1,123	1,175	1,241
100 m brasse	1,000	1,012	1,029	1,054	1,086	1,126	1,180	1,248
200 m brasse	1,000	1,012	1,030	1,054	1,087	1,128	1,183	1,254
50 m papillon	1,000	1,012	1,031	1,057	1,093	1,139	1,201	1,282
100 m papillon	1,000	1,014	1,036	1,068	1,111	1,167	1,243	1,343
200 m papillon	1,000	1,017	1,042	1,077	1,125	1,185	1,269	1,378
100 m 4 nages	1,000	1,012	1,030	1,055	1,089	1,132	1,191	1,266
200 m 4 nages	1,000	1,013	1,032	1,059	1,095	1,142	1,204	1,285
400 m 4 nages	1,000	1,011	1,030	1,056	1,093	1,140	1,205	1,290

ÉPREUVES INDIVIDUELLES								
Catégorie	C9	C10	C11	C12	C13	C14	C15	C16
Âge	65	70	75	80	85	90	95	100
50 m nage libre	1,268	1,364	1,487	1,647	1,856	2,132	2,502	3,006
100 m nage libre	1,323	1,434	1,578	1,765	2,011	2,337	2,777	3,385
200 m nage libre	1,343	1,463	1,619	1,823	2,093	2,455	2,950	3,643
400 m nage libre	1,348	1,473	1,637	1,852	2,140	2,531	3,072	3,839
800 m nage libre	1,362	1,481	1,633	1,830	2,086	2,424	2,876	3,494
1500 m nage libre	1,385	1,512	1,674	1,884	2,158	2,521	3,010	3,682
50 m dos	1,328	1,436	1,573	1,749	1,976	2,273	2,667	3,197
100 m dos	1,369	1,490	1,645	1,845	2,105	2,448	2,908	3,537
200 m dos	1,382	1,508	1,671	1,881	2,155	2,520	3,012	3,690
50 m brasse	1,324	1,431	1,566	1,739	1,962	2,254	2,640	3,159
100 m brasse	1,336	1,446	1,587	1,769	2,004	2,312	2,723	3,279
200 m brasse	1,344	1,459	1,606	1,797	2,045	2,373	2,812	3,414
50 m papillon	1,387	1,524	1,702	1,938	2,254	2,684	3,282	4,135
100 m papillon	1,476	1,652	1,889	2,211	2,658	3,294	4,224	5,636
200 m papillon	1,523	1,716	1,976	2,332	2,830	3,544	4,600	6,221
100 m 4 nages	1,362	1,487	1,649	1,860	2,138	2,512	3,023	3,736
200 m 4 nages	1,391	1,528	1,706	1,941	2,256	2,684	3,277	4,122
400 m 4 nages	1,402	1,550	1,745	2,007	2,364	2,859	3,565	4,600

RÈGLEMENTS MAÎTRES

RELAIS								
Relais N x 50 NL (prendre la table de cotation N x 50 NL dames)								
Catégorie	R1 100 - 119	R 2 120 - 159	R 3 160 - 199	R 4 200 - 239	R 5 240 - 279	R 6 280 - 319	R 7 320 - 359	R 8 360 et plus
Coefficient	1,000	1,007	1,035	1,092	1,194	1,364	1,647	2,132
Relais N x 100 NL (prendre la table de cotation N x 100 NL dames)								
Catégorie	R1 100 - 119	R 2 120 - 159	R 3 160 - 199	R 4 200 - 239	R 5 240 - 279	R 6 280 - 319	R 7 320 - 359	R 8 360 et plus
Coefficient	1,000	1,010	1,047	1,116	1,236	1,434	1,765	2,337
Relais N x 200 NL (prendre la table de cotation N x 200 NL dames)								
Catégorie	R1 100 - 119	R 2 120 - 159	R 3 160 - 199	R 4 200 - 239	R 5 240 - 279	R 6 280 - 319	R 7 320 - 359	R 8 360 et plus
Coefficient	1,000	1,010	1,050	1,123	1,250	1,463	1,823	2,455
Relais 4 nages (prendre la cotation du 4 x 50 4 nages)								
Catégorie	R1 100 - 119	R 2 120 - 159	R 3 160 - 199	R 4 200 - 239	R 5 240 - 279	R 6 280 - 319	R 7 320 - 359	R 8 360 et plus
Coefficient	1,000	1,011	1,049	1,120	1,240	1,439	1,768	2,336
Relais 4 nages (prendre la cotation du 4 x 100 4 nages)								
Catégorie	R1 100 - 119	R 2 120 - 159	R 3 160 - 199	R 4 200 - 239	R 5 240 - 279	R 6 280 - 319	R 7 320 - 359	R 8 360 et plus
Coefficient	1,000	1,013	1,058	1,138	1,275	1,506	1,898	2,598

MESSIEURS

ÉPREUVES INDIVIDUELLES								
Catégorie	C1	C2	C3	C4	C5	C6	C7	C8
Âge	25	30	35	40	45	50	55	60
50 m nage libre	1,000	1,006	1,015	1,029	1,048	1,077	1,113	1,159
100 m nage libre	1,000	1,006	1,017	1,032	1,053	1,086	1,126	1,178
200 m nage libre	1,000	1,007	1,018	1,034	1,057	1,094	1,139	1,198
400 m nage libre	1,000	1,006	1,016	1,032	1,054	1,089	1,133	1,191
800 m nage libre	1,000	1,005	1,014	1,029	1,050	1,085	1,128	1,186
1500 m nage libre	1,000	1,003	1,010	1,023	1,043	1,076	1,119	1,177
50 m dos	1,000	1,011	1,027	1,048	1,076	1,117	1,165	1,225
100 m dos	1,000	1,013	1,030	1,054	1,084	1,129	1,182	1,249
200 m dos	1,000	1,012	1,029	1,052	1,082	1,128	1,181	1,249
50 m brasse	1,000	1,006	1,017	1,032	1,054	1,088	1,130	1,185
100 m brasse	1,000	1,006	1,018	1,034	1,057	1,095	1,141	1,201
200 m brasse	1,000	1,009	1,022	1,041	1,067	1,107	1,157	1,220
50 m papillon	1,000	1,002	1,008	1,020	1,040	1,074	1,120	1,182
100 m papillon	1,000	1,002	1,004	1,016	1,038	1,078	1,134	1,214
200 m papillon	1,000	1,009	1,024	1,047	1,080	1,133	1,202	1,294
100 m 4 nages	1,000	1,011	1,026	1,047	1,074	1,116	1,166	1,229
200 m 4 nages	1,000	1,008	1,021	1,041	1,068	1,111	1,164	1,234
400 m 4 nages	1,000	1,009	1,023	1,043	1,072	1,116	1,172	1,244

RÈGLEMENTS MAÎTRES

ÉPREUVES INDIVIDUELLES								
Catégorie	C9	C10	C11	C12	C13	C14	C15	C16
Âge	65	70	75	80	85	90	95	100
50 m nage libre	1,218	1,292	1,386	1,505	1,656	1,849	2,098	2,423
100 m nage libre	1,245	1,330	1,438	1,577	1,755	1,987	2,291	2,697
200 m nage libre	1,273	1,371	1,498	1,662	1,877	2,161	2,543	3,066
400 m nage libre	1,265	1,362	1,488	1,652	1,866	2,151	2,536	3,065
800 m nage libre	1,262	1,362	1,492	1,663	1,890	2,195	2,612	3,193
1500 m nage libre	1,254	1,355	1,490	1,669	1,910	2,238	2,695	3,345
50 m dos	1,301	1,397	1,517	1,668	1,859	2,105	2,423	2,842
100 m dos	1,334	1,439	1,573	1,743	1,959	2,240	2,607	3,095
200 m dos	1,336	1,445	1,583	1,761	1,989	2,287	2,681	3,211
50 m brasse	1,255	1,345	1,461	1,610	1,804	2,057	2,394	2,848
100 m brasse	1,279	1,381	1,513	1,686	1,912	2,215	2,625	3,192
200 m brasse	1,302	1,408	1,544	1,720	1,951	2,256	2,667	3,231
50 m papillon	1,267	1,381	1,534	1,743	2,030	2,434	3,014	3,875
100 m papillon	1,326	1,485	1,709	2,032	2,510	3,241	4,410	6,387
200 m papillon	1,418	1,585	1,814	2,131	2,579	3,230	4,209	5,740
100 m 4 nages	1,309	1,410	1,539	1,703	1,913	2,187	2,548	3,030
200 m 4 nages	1,326	1,445	1,601	1,807	2,082	2,456	2,973	3,707
400 m 4 nages	1,338	1,462	1,624	1,837	2,124	2,513	3,055	3,825

RELAIS								
Relais N x 50 NL (prendre la table de cotation N x 50 NL messieurs)								
Catégorie	R1 100 - 119	R 2 120 - 159	R 3 160 - 199	R 4 200 - 239	R 5 240 - 279	R 6 280 - 319	R 7 320 - 359	R 8 360 et plus
Coefficient	1,000	1,006	1,029	1,077	1,159	1,292	1,505	1,849
Relais N x 100 NL (prendre la table de cotation N x 100 NL messieurs)								
Catégorie	R1 100 - 119	R 2 120 - 159	R 3 160 - 199	R 4 200 - 239	R 5 240 - 279	R 6 280 - 319	R 7 320 - 359	R 8 360 et plus
Coefficient	1,000	1,006	1,032	1,086	1,178	1,330	1,577	1,987
Relais N x 200 NL (prendre la table de cotation N x 200 NL messieurs)								
Catégorie	R1 100 - 119	R 2 120 - 159	R 3 160 - 199	R 4 200 - 239	R 5 240 - 279	R 6 280 - 319	R 7 320 - 359	R 8 360 et plus
Coefficient	1,000	1,007	1,034	1,094	1,198	1,371	1,662	2,161
Relais 4 nages (prendre la cotation du 4 x 50 4 Nages messieurs)								
Catégorie	R1 100 - 119	R 2 120 - 159	R 3 160 - 199	R 4 200 - 239	R 5 240 - 279	R 6 280 - 319	R 7 320 - 359	R 8 360 et plus
Coefficient	1,000	1,006	1,032	1,089	1,188	1,354	1,632	2,111
Relais 4 nages (prendre la cotation du 4 x 100 4 nages messieurs)								
Catégorie	R1 100 - 119	R 2 120 - 159	R 3 160 - 199	R 4 200 - 239	R 5 240 - 279	R 6 280 - 319	R 7 320 - 359	R 8 360 et plus
Coefficient	1,000	1,006	1,034	1,097	1,211	1,409	1,760	2,421

RÈGLEMENTS MAÎTRES

MIXTE

RELAIS (N/2 DAMES ET N/2 MESSIEURS)								
Relais N x 50 NL (prendre la table de cotation N x 50 NL messieurs)								
Catégorie	R1 100 - 119	R 2 120 - 159	R 3 160 - 199	R 4 200 - 239	R 5 240 - 279	R 6 280 - 319	R 7 320 - 359	R 8 360 et plus
Coefficient	1,074	1,081	1,108	1,165	1,264	1,428	1,697	2,147
Relais N x 100 NL (prendre la table de cotation N x 100 NL messieurs)								
Catégorie	R1 100 - 119	R 2 120 - 159	R 3 160 - 199	R 4 200 - 239	R 5 240 - 279	R 6 280 - 319	R 7 320 - 359	R 8 360 et plus
Coefficient	1,063	1,072	1,106	1,172	1,285	1,473	1,783	2,310
Relais N x 200 NL (prendre la table de cotation N x 200 NL messieurs)								
Catégorie	R1 100 - 119	R 2 120 - 159	R 3 160 - 199	R 4 200 - 239	R 5 240 - 279	R 6 280 - 319	R 7 320 - 359	R 8 360 et plus
Coefficient	1,052	1,061	1,097	1,167	1,289	1,493	1,838	2,436
Relais 4 nages (prendre la cotation du 4 x 50 4 nages messieurs)								
Catégorie	R1 100 - 119	R 2 120 - 159	R 3 160 - 199	R 4 200 - 239	R 5 240 - 279	R 6 280 - 319	R 7 320 - 359	R 8 360 et plus
Coefficient	1,067	1,076	1,111	1,179	1,296	1,492	1,817	2,378
Relais 4 nages (prendre la cotation du 4 x 100 4 nages messieurs)								
Catégorie	R1 100 - 119	R 2 120 - 159	R 3 160 - 199	R 4 200 - 239	R 5 240 - 279	R 6 280 - 319	R 7 320 - 359	R 8 360 et plus
Coefficient	1,061	1,071	1,110	1,186	1,320	1,549	1,944	2,666

COEFFICIENTS SPÉCIFIQUES

DAMES (RELAIS)								
Catégorie	C1	C2	C3	C4	C5	C6	C7	C8
Âge	25	30	35	40	45	50	55	60
50 m nage libre	1,147	1,155	1,168	1,187	1,216	1,252	1,303	1,369
50 m dos	1,131	1,144	1,163	1,191	1,227	1,271	1,330	1,405
50 m brasse	1,139	1,152	1,172	1,198	1,234	1,279	1,338	1,413
50 m papillon	1,117	1,130	1,151	1,180	1,221	1,272	1,341	1,432

Catégorie	C9	C10	C11	C12	C13	C14	C15	C16
Âge	65	70	75	80	85	90	95	100
50 m nage libre	1,454	1,564	1,705	1,889	2,129	2,445	2,870	3,448
50 m dos	1,501	1,624	1,778	1,977	2,234	2,570	3,015	3,615
50 m brasse	1,508	1,630	1,783	1,980	2,234	2,567	3,006	3,597
50 m papillon	1,549	1,702	1,901	2,164	2,517	2,997	3,665	4,618

CLASSEMENT NATIONAL DES CLUBS EN MAÎTRES

L'organisation du nouveau classement des clubs se définit en plusieurs parties: une partie commune à toutes les disciplines de la FFN (classement institutionnel ou administratif) et une partie spécifique.

Cette organisation structurelle devrait permettre à chaque club de se trouver un mode de valorisation: soit par sa qualité de structuration, soit par la diversité des pratiques qu'il propose ou par son niveau d'expertise dans une discipline.

Classement spécifique Natation Maîtres

L'organisation du nouveau classement des clubs se définit en trois grands thèmes: un classement des compétitions par équipe, un classement « Trophée Élite » basé sur nos championnats nationaux (hiver en 25 m et été en 50 m), un classement basé sur le niveau des compétiteurs qui composent le club.

1. Le classement des compétitions par équipe

Les compétitions concernées : interclubs régionaux et départementaux Maîtres.

Principes

Le premier club au classement cumulé de points par interclubs remporte 2.000 points (attention à bien valoriser les huit premiers).

Important : dans ce classement ne sont prises en compte que les organisations régionales. Le meeting national des interclubs des Maîtres n'est pas pris en compte dans le classement national des clubs. Ceci pour permettre aux clubs de disposer d'une meilleure équité car l'ensemble des clubs ne peut participer au meeting.

Mode de calcul

2.000 points au premier et 1 point au dernier (1.500^e).

Du 1^{er} au 11^e : 10 pts - Du 12^e au 51^e : 4 pts - Du 52^e au 101^e : 3 pts - Du 102^e au 291^e : 2 pts - Du 292^e au 1.500^e : 1 pt. On additionne l'ensemble des points obtenus par l'ensemble des équipes d'un club et ce, quels que soient le sexe et le niveau territorial (région, département). Les points obtenus par chacune des équipes intègrent bien les règles spécifiques des interclubs. En cas d'équipe déclassée, cette dernière ne marque pas de point.

2. Le classement « Trophée Élite »

Les compétitions concernées : les championnats de France en bassin de 25 m (hiver) et en bassin de 50 m (été).

Principes

Le classement des clubs de chaque championnat prendra en compte les dix premiers de chaque épreuve et de chaque catégorie. Le classement du « Trophée Élite » sera établi à partir de l'addition des points de tous les classements clubs des championnats mentionnés plus avant.

Mode de calcul

Sur chaque épreuve et sur chaque catégorie d'âge, on ne prend en compte que les dix premiers licenciés à la FFN. Sont exclus les invités (nageurs non licenciés à la FFN).

Le barème est le suivant :

1 ^{er} : 11 pts	6 ^e : 5 pts
2 ^e : 9 pts	7 ^e : 4 pts
3 ^e : 8 pts	8 ^e : 3 pts
4 ^e : 7 pts	9 ^e : 2 pts
5 ^e : 6 pts	10 ^e : 1 pt

3 . Le classement des clubs à partir des compétiteurs

Les compétitions concernées : l'ensemble des compétitions inscrites aux calendriers fédéral, régional et départemental et déclarées compétition « Maîtres ».

Principes

- Chaque niveau de pratique, en fonction des points de la table de cotation fédérale (intégrant les coefficients de rajeunissement), donne un nombre de points.
- Seules les compétitions déclarées « Maîtres » sont prises en compte pour le calcul de cette cotation.
- Seule la meilleure cotation par nageur compte.
- Tous les points s'ajoutent pour donner un classement final du club.

RÈGLEMENTS MAÎTRES

Grille de calcul

Niveau	Points
Nageur ayant réalisé au moins une compétition en natation « Maîtres » et inférieure et égale à 299 points*	10
Nageur ayant réalisé une performance d'une valeur comprise entre 300 à 649 points* à la table de cotation fédérale	20
Nageur ayant réalisé une performance d'une valeur comprise entre 650 à 849 points* à la table de cotation fédérale	40
Nageur ayant réalisé une performance d'une valeur comprise entre 850 à 999 points* à la table de cotation fédérale	80
Nageur ayant réalisé une performance d'une valeur supérieure et égale à 1.000 points* à la table de cotation fédérale	160

	Places 4 à 10	Bronze	Argent	Or
Championnats d'Europe	300	500	600	800
Championnats du monde	400	700	800	1.000

*Les points indiqués intègrent le coefficient de rajeunissement.

REGLES PROPRES A L'ACTIVITE MAÎTRES

1. Les catégories Maîtres

- Les catégories Maîtres fonctionnent en année civile (donc du 1er janvier au 31 décembre) et non en année sportive.
- Un nageur est considéré comme nageur Maître l'année de ses 25 ans même s'il ne les a pas encore (exemple : un nageur maître né un 31 décembre de l'année « N » sera considéré comme un nageur maître né un 1er janvier de la même année « N ».).
- Les catégories sont : C1 (25 ans/29 ans), C2 (30 ans/34 ans), C3 (35 ans/39 ans), ...
- Depuis la saison 2016/2017, une catégorie supplémentaire a été créée : la catégorie C0 (20 ans/24 ans). Les nageurs de cette catégorie sont autorisés à participer aux compétitions départementales, régionales et interrégionales mais ne peuvent en aucun cas participer aux compétitions nationales (Meetings Labellisés Nationaux, Circuit Fédéral, Championnats Interclubs des Maîtres, Championnats de France Hiver Open et Championnats de France d'Eté Open).
- Les nageurs C0 nés en 1993 n'ayant pas réalisé les performances qualificatives en compétition Maîtres pourront effectuer leurs engagements sur la base de performances réalisées au cours de compétitions non réservées à cette catégorie durant la saison 2016-2017 et toujours sur des compétitions reconnues par la F.F.N

2 . Résultats et records

Hormis pour les C0, les résultats réalisés lors de compétitions à l'étranger peuvent être intégrés dans la base fédérale, sous conditions.

- Les nageurs C0 sont autorisés à participer à certaines compétitions Maîtres (voir chapitre au-dessus) aussi bien à titre individuel qu'en relais mais la participation d'au minimum un nageur C0 dans un relais ne pourra en aucun cas faire l'objet d'un record, à quelque niveau que ce soit.
- Le temps du premier relayeur au départ d'un relais mixte pourra faire l'objet d'un record de France et d'un record du monde mais ne pourra en aucun cas faire l'objet d'un record d'Europe.
- Le temps réalisé pour un relais mixte au sein d'un autre relais mixte, comme un 4 x 50 NL mixte au départ d'un 10x 50 NL mixte, ne pourra faire l'objet que d'un record national.
- Pour valider un record d'Europe ou du monde, c'est l'appartenance au même club qui fait foi et non la nationalité.
- Lorsqu'un chronométrage manuel est utilisé, l'homologation d'un record ne pourra être validée que s'il y a trois chronométreurs.

RÈGLEMENTS MAÎTRES

■ Dimanche 23 juin 2019

XXV^{es} Championnats de France Open des Maîtres en Eau Libre

- Lieu : Chalon-sur-Saône (à confirmer)
- Bassin : Lac/Mer/Rivière/Plan d'eau
- Compétition d'animation

Conditions d'accès

■ Catégories d'âge : 25 ans et plus (1994 et avant) dames et messieurs, catégories FINA

Engagements

- Propositions extraNat : du (J – 11) au (J – 4)
- Liste des engagés : J - 3
- Réunion technique : Selon l'organisateur (liste de départ)

Résultats

- Envoi serveur : J (dernier jour de compétition)
- Publication web : J + 1
- Réclamations : J + 8 reclamation.maitres@ffnatation.fr

Préambule

Moment très convivial avec une épreuve de 3000 m en eau libre.

Équipements

Lac / Mer / Plan d'eau.

La température de l'eau la plus basse pour une compétition FFN en eau Libre Maîtres est de 18°C.

Équipements

De 18°C à 19.9 °C : les combinaisons thermiques (Néoprènes ou polyuréthanes) sont optionnelles.

A 20 °C et plus : lorsque la température de l'eau est supérieure ou égale à 20 °C, les combinaisons thermiques (Néoprène ou polyuréthane) sont interdites..

Catégories d'âge concernées

Individuels	
C1 : nés entre 1990 et 1994	C 2 : nés entre 1985 et 1989
C 3 : nés entre 1980 et 1984	C 4 : nés entre 1975 et 1979
C 5 : nés entre 1970 et 1974	C 6 : nés entre 1965 et 1969
C 7 : nés entre 1960 et 1954	C 8 : nés entre 1955 et 1959
C 9 : nés entre 1950 et 1944	C 10 : nés entre 1945 et 1949
C 11 : nés entre 1940 et 1934	C 12 : nés entre 1935 et 1939
C 13 : nés entre 1930 et 1924	C 14 : nés entre 1925 et 1929
C 15 : nés en 1923 et avant	

Mode de qualification

Compétition ouverte aux nageurs de 25 ans et plus (nés en 1994 et avant), licenciés à la Fédération Française de Natation ou à une fédération étrangère. Les nageurs non licenciés à la FFN ou autres devront s'acquitter d'une licence de participation.

Modalités d'engagements

La période d'engagements auprès de la FFN est fixée du J – 11 au J – 4 2018, via la gestion des engagements extraNat.fr. Les droits d'engagements doivent être réglés par carte bancaire via le site sécurisé extraNat.fr.

La publication de la liste des engagés sur le site internet FF N (www.liveffn.com) interviendra le J – 3 2019.

Tout engagement supplémentaire effectué après la réunion technique sera possible mais son tarif sera différent (voir règlements financiers).

Tout engagement supplémentaire effectué lors de la réunion technique sera possible (voir règlements financiers). Aucun engagement sur place n'est possible pour les licenciés FFN.

Mode de qualification

Le premier nageur français dans chaque catégorie sera déclaré « champion de France ». Le nageur étranger terminant premier d'une épreuve sera déclaré « vainqueur des Championnats Open ».

Les trois premiers nageurs français recevront une médaille. En cas de présence de nageurs étrangers sur le podium, seul le meilleur sera récompensé.

RÈGLEMENTS MAÎTRES

CHAMPIONNATS DE FRANCE OPEN DES MAÎTRES EN PLONGEON

Date et lieu à déterminer

Règles générales

Tous les plongeurs doivent effectuer une série complète de plongeurs dans leur groupe d'âge.

Le règlement de plongeon figurant en cinquième partie du manuel FINA s'applique au plongeon des Maîtres, sauf dans les cas ci- après.

PLONGEONS DU TREMBLIN 1 M ET 3 M	NOMBRE TOTAL DE PLONGEONS REQUIS	
Groupes d'âge	Messieurs	Dames
25-34 ans	7	6
35-49 ans	7	6
50-59 ans	6	5
60-69 ans	6	5
70 ans et plus	5	4

Le plongeur peut choisir librement les plongeurs à partir du tableau des plongeurs figurant dans le manuel FINA. La seule exigence est que, dans les groupes d'âge 25 - 69 ans, chaque plongeur exécuté ait un numéro de plongeur différent (selon le manuel FINA). Dans les groupes d'âge 70 - 80 ans et plus, des plongeurs ayant le même numéro de plongeur peuvent être répétés s'ils sont exécutés dans une position différente (droite, carpée, groupée ou libre).

PLONGEONS DU TREMBLIN 1 M ET 3 M	NOMBRE TOTAL DE PLONGEONS REQUIS	
Groupes d'âge	Messieurs	Dames
25-34 ans	6	6
35-49 ans	6	6
50-59 ans	5*	5*
60-69 ans	5*	5*
70 ans et plus	4*	4*

* À partir de cette tranche d'âge, seules les entrées les pieds les premiers sont autorisées de la plate- forme de 10 m et tout plongeur exécuté de la plate- forme de 10 m ne doit pas voir un coefficient de difficulté dépassant 2. 0.

Engagements

Les engagements devront parvenir à la Fédération Française de Natation selon la même procédure que celle des Championnats de France Elite.

Les feuilles de plongeur devront être remplies selon les modalités fixées pour les Championnats de France Elite sauf si la compétition n'est pas référencée sur Dive Recorder.

A défaut, les feuilles de plongeur seront fournies sur les lieux de la compétition par le responsable de la FFN et devront être rendues dûment remplies selon l'heure limite déterminée par l'organisateur.

En cas d'impossibilité d'être présents sur place, en temps utile, les clubs devront faire le nécessaire par correspondance, fax ou mail, en adressant la liste des plongeurs dans les délais ci- dessus sur les lieux de la compétition.

Récompenses

Les trois premiers de chacune des épreuves recevront une médaille.

CHAMPIONNATS DE FRANCE OPEN DES MAÎTRES EN PLONGEON

Rappel : Les objectifs du programme des Maîtres est de promouvoir la pratique sportive, la convivialité, le respect d'autrui et la compétition à travers les cinq disciplines de la Fédération Française et plus particulièrement pour notre discipline la Natation Artistique.

Il a été décidé de traduire les règlements FINA sur tous les aspects de la Natation Artistique pour les 4 années à venir soit de 2018 à 2021.

La version anglaise est la seule qui fait foi, consultable sur le site de la FINA.

Certains aménagements du règlement FINA pour les Championnats de France des Maîtres ont été votés et entérinés par la Commission Fédérale des Maîtres.

Ces championnats sont **Open**. Une communication sera envoyée par la FFN afin d'en faire la promotion au niveau international. Les additifs français seront mis en place pour les prochains Championnats de France Open 2019.

1. LES CHAMPIONNATS DE FRANCE OPEN

1.1 Championnats de France Open 2019 : les samedi 29 et dimanche 30 juin (Lieu à déterminer)

Les Clubs peuvent, d'ores et déjà, déposer leurs candidatures auprès de la C.O.F (Commission d'Organisation Fédérale) à : philippe.leblond@ffnatation.fr

Avec une copie à

- micaline1@gmail.com
- sophie.lardillat@ffnatation.fr
- Nannou.becquet@orange.fr

La Commission des Maîtres annule l'alternance Toulouse – Ile de France.

Elle souhaite ainsi donner la possibilité à tous les Clubs Maîtres français d'organiser les Championnats de France de Natation Artistique.

2. LES NOUVELLES ORIENTATIONS POUR LES CHAMPIONNATS DE FRANCE OPEN

2.1 La Participation

- L'âge minimum de participation pour les solos est de 25 ans (obligatoire).
- L'âge minimum de participation pour les duos, les duos mixtes, les équipes et les libres combinés peut être de 22 ans à la seule condition que la moyenne d'âge des concurrentes soit obligatoirement de 25 ans.

2.2 Les Epreuves

- Les Ballets Techniques, Libres et Libres Combinés seront nagés conformément aux règlements de la FINA soit pour les solos, duos, duos mixtes et équipes en participant obligatoirement aux 2 épreuves : technique et libre.
- Les Ballets Techniques seront nagés conformément aux règlements FINA et LEN en maillot noir et bonnet blanc.
- Les petits tatouages seront tolérés, toutefois il est souhaitable de les cacher pour une plus grande homogénéité des concurrentes.
- Le vernis à ongle est accepté comme lors des Championnats du Monde de Budapest.

2.3 Les Catégories d'Age et les Podiums :

- Les groupes d'âge FINA Natation Artistique seront respectés pour tous les podiums et tous les titres de Champions de France Open et Français.
- Pour les Championnats de France éventuellement un tirage au sort aléatoire pourra mixer les ballets (technique ou libre) à condition de respecter les groupes d'âge. Exemple : passage 25-29 ans, 30-39... 60-69 ans, 70 et plus, etc.)

Seulement pour les Duos : 3 classements distincts seront effectués :

- o Un Classement Hommes
- o Un Classement Femmes
- o Un Classement Mixte

- Les Podiums : 2 podiums seront organisés un Open et un Français.
- Sur les podiums, les nageurs (es) devront se présenter en tenue correcte soit : de club ou en maillot de compétition. (Aucune tenue de ville ne sera acceptée).

2.4 Le Classement National des Clubs :

- Une forte demande des clubs a été évoquée sur la possibilité de valoriser et gratifier l'implication des associations dans cette catégorie Maîtres et dès 2018.
- Pour la Natation Artistique, une proposition sera faite à la Commission Fédérale Synchro qui devra statuer, valider et réaliser un vote à ce sujet. Un classement National des Maîtres sera mis en place.

2.5 L'Informatique :

- **L'utilisation du logiciel informatique** à disposition a mis en évidence des problèmes pour les catégories et les classements lors des derniers Championnats à Paris en 2016 et à Toulouse en 2017.
- Pour 2018, un logiciel personnalisé à notre discipline devrait être envisagé et mis en place afin résoudre ces problèmes.

2.6 Le Jugement :

- Pour le jugement et les épreuves, qui sont spécifiques aux Maîtres, une réunion pour les juges lors des Championnats de France sera mise en place.
- Dominique Blanc-Lainé sera la référente réglementaire, nommée par la commission des Maîtres Natation Artistique et animera la réunion avec le juge arbitre.

Pour tous les ballets techniques :

- o Nous souhaitons que tous les éléments techniques soient exécutés **parallèles** aux juges.
- o Pour l'action de connexion (duo et équipe) : la partie connectée doit être la même partie du corps pour chaque nageur. (Exemple : main à main, pied à pied, etc.)
- o (Pénalisable : tenir par un bras la jambe de l'autre duettiste.)
- o Attention : Lorsque la connexion est terminée, une transition rapide doit permettre de reprendre la chorégraphie en regardant du même côté.
- o Les portés ne sont pas autorisés.





EAU LIBRE

SOMMAIRE

Programme national

XVIII ^{ème} Championnats de France du 5 km « Indoor »	149
XXVIII ^{ème} Championnats Open Elite Eau Libre	150
VII ^{ème} Coupe de France des régions eau libre	152
XXI ^{ème} Coupe de France eau libre	153
Classement des nageurs	156
Classement national des clubs	156

Programme régional

5 km indoor	158
Championnat régional eau libre	158
Coupe régionale eau libre	158

RÈGLEMENT EAU LIBRE

RÉGLEMENTATION EN FONCTION DE LA TEMPÉRATURE DE L'EAU

RÈGLEMENT FINA SUR LES COMBINAISONS DES NAGEURS EAU LIBRE

À compter du 1er janvier 2017 :

- La température de l'eau la plus basse possible pour une compétition FINA en Eau libre est de **16°C**
- **Entre 16°C et 17,9°C**, les combinaisons Néoprène ainsi que les bonnets sont obligatoires
- **Entre 18°C et 19,9°C**, les combinaisons Néoprène sont optionnelles
- **Plus de 20°C** les combinaisons Néoprène sont interdites

RÈGLEMENT FFN EAU LIBRE

Exception au règlement FINA :

- La température de l'eau la plus basse possible pour une compétition FFN en Eau libre est de **14°C**

LES CATÉGORIES D'ÂGE

Elles sont identiques à celles mises en place par la LEN et la FINA

- **Les jeunes : filles et garçons de 11 à 13 ans (nés en 2006, 2007, 2008)**
- **Les juniors :**
 - Juniors 1 filles et garçons de 14 à 15 ans (nés en 2005 et 2004)
 - Juniors 2 filles et garçons de 16 à 17 ans (nés en 2003 et 2002)
 - Juniors 3 filles et garçons de 18 à 19 ans (nés en 2001 et 2000)
- **Les séniors : 20 ans et plus (nés en 1999 et avant)**

LES PARCOURS NATIONAUX JEUNES- JUNIORS- SÉNIORS

Deux Championnats de France Eau libre auront lieu ainsi qu'une épreuve d'animation (Record de l'heure) :

- 1. Les Championnats de France indoor 5km**
- 2. Les Championnats de France Eau libre**
- 3. Record de l'heure**

PROGRAMME NATIONAL 2018-2019

XVIII^E CHAMPIONNATS DE FRANCE INDOOR 5 KM

Date : Le Samedi 26 janvier 2019

Lieu : Sarcelles

Équipements

Bassin de 50 m homologué, chronométrage automatique (minimum 1 plaque), bassin de récupération et bassin d'échauffement.

Les Championnats de France 5km Indoor permettent :

- Aux nageurs de l'Équipe de France Eau libre d'optimiser leur préparation pour les futures compétitions internationales.
- Aux nageurs de demi-fond Natation Course d'avoir une première approche dans la discipline au niveau de la distance
- Aux nageurs de demi-fond Natation Course de renforcer leur préparation physique et mentale à ce moment de la saison

1. Modalités d'organisation

Les séries seront nagées à deux nageurs par ligne à l'exception de la meilleure série Dames et de la meilleure série Messieurs.

Le nombre de nageurs sera limité à 96 pour ces Championnats.

Des séries mixtes pourront être organisées afin de faciliter l'organisation.

Les séries seront organisées en prenant pour référence les temps sur 1500NL pour les Messieurs et 800NL pour les Dames

Un minimum de 4 nageurs pour chaque catégorie sera engagé.

Format de la compétition :

Programme de la compétition avec 96 qualifiés

9h 00 - série 1 16 nageurs
10h 10 – série 2 16 nageurs
11h 15 – série 3 16 nageurs
12h 10 - Pause
14h 15 – série 4 16 nageurs
15h 20 – série 5 16 nageurs
16h 25– série 6 les 8 meilleurs dames
17h 30 – série 7 les 8 meilleurs messieurs
18h 30 – Fin de compétition

Mode de qualification

Par ordre de priorité :

1 - Avoir terminé dans les huit premiers Toutes Catégories du Championnats de France d'Eau Libre de la saison N-1 sur 5 km ou 10 km. Les nageurs qualifiés pour ces épreuves se verront attribuer un temps d'engagement défini par le directeur de la discipline, si toutefois ils n'avaient pas réalisé de 800m NL pour les Dames ou de 1500m NL pour les Messieurs en bassin de 50m entre le 1er janvier de la saison N-1 et le 31 décembre 2018.

2 - Avoir réalisé un temps de la grille ci-dessous sur 5000m lors de Championnats Régionaux ou Interrégionaux dont les résultats auront été enregistrés par la FFN (sophie.lardillat@ffnatation.fr et florian.lucas@ffnatation.fr) avant le 17 décembre 2018.

RÈGLEMENT EAU LIBRE

	14 ans	15 ans	16 ans	17 ans	18 ans	19 ans	TC
Messieurs Bassin de 25m	1.01.05.00	1.00.35.00	1.00.20.00	59.35.00	59.05.00	58.35.00	58.05.00
Dames Bassin de 25m	1.05.35.00	1.05.05.00	1.04.35.00	1.04.05.00	1.03.35.00	1.03.05.00	1.02.35.00
Messieurs Bassin de 50m	1:02:45.00	1:02:15.00	1:01:45.00	1:01:15.00	1:00:45.00	1:00:15.00	59:45.00
Dames Bassin de 50m	1:07:15.00	1:06:45.00	1:06:15.00	1:05:45.00	1:05:15.00	1:04:45.00	1:04:15.00

3 – Avoir réalisé dans la saison en cours avant le 17 décembre 2018 ou la saison N-1 un temps de la grille ci-dessous sur 800 m NL pour les Dames ou 1500m NL pour les Messieurs en bassin de 50m.

Les performances réalisées lors du mois de décembre sont à communiquer lors de la demande d'engagement à florian.lucas@ffnatation.fr

Grille de Qualification 5Km Indoor							
BASSIN DE 50M				BASSIN DE 50M			
FILLES				MESSIEURS			
	14/15 ans	16-17 ans	18 ans et Plus		14/15 ans	16-17 ans	18 ans et Plus
Dames Bassin de 50m	10'00"00	9'45"00	9'30"00	1500NL	18'30"00	17'30"00	17'00"00

Modalités d'engagement

Les pré-engagements devront parvenir à la Fédération (florian.lucas@ffnatation.fr) au plus tard le 17 décembre 2018.
Après cette date, la Fédération publiera au plus vite sur le site internet fédéral la liste des 96 meilleurs nageurs retenus.
Les engagements définitifs se feront sur Extranat.

Récompenses

Les trois premiers de chaque catégorie recevront une médaille :

- JUNIORS 1 (14/15 ans) (2005-2004)
- JUNIORS 2 (16 /17 ans) (2003-2002)
- JUNIORS 3 (18/19 ans) (2001-2000)
- Toutes Catégories (14 ans et plus) (2005 et avant)

XXVIII^{ÈME} CHAMPIONNATS DE FRANCE OPEN ELITE EAU LIBRE (4 JOURS)

Date et lieu :

Brive – Lac du Causse (Lissac-sur-Couze), du jeudi 23 au dimanche 26 mai 2018.

Programme

4 jours, épreuves LEN/FINA

- Épreuves Individuelles (5Km /10Km/25Km)
- Épreuve par équipe : Relais mixte : 4 x 1250m
Équipe composée de 4 nageurs : (2 filles et 2 garçons).
Chaque nageur réalise une distance de 1250m.
Les nageurs sont nominativement désignés lors de l'engagement.
Le classement de l'équipe se fera au temps.
Le nombre d'équipes par club n'est pas limité.

RÈGLEMENT EAU LIBRE

Modalités :

- Les nageurs d'une même équipe devront porter un bonnet identique (celui du club).
- Les équipes partiront en même temps.
- Chaque équipe se verra attribuer un numéro de place sur le ponton de départ qu'il devra respecter.
- Le départ se fera plongé ou dans l'eau, Les passages de relais se feront dans l'eau.
- Les quatre nageurs devront parcourir l'intégralité de la course.
- Le classement de l'équipe sera déterminé à l'issue du parcours du dernier relayeur

Pour s'engager sur les épreuves individuelles, tous les nageurs devront avoir réalisé l'un des temps sur l'une des distances de la grille ci-dessous dans les quatre ans précédant la date de la compétition (après le 23 mai 2015). Si la performance n'était pas enregistrée dans la base de donnée fédérale sur Extranat, fournir un justificatif au Département Eau Libre de la FFN (florian.lucas@ffnatation.fr). Le Directeur de la discipline se réserve le droit d'accepter toute demande spécifique.

Grille de Qualification Championnats de France Eau Libre 2019

BASSIN DE 50M				BASSIN DE 50M			
FILLES				MESSIEURS			
	14/15 ans	16-17 ans	18 ans et Plus		14/15 ans	16-17 ans	18 ans et Plus
800 NL	10'00"00	9'45"00	9'30"00	1500NL	18'30"00	17'30"00	17'00"00

BASSIN DE 25M				BASSIN DE 25M			
FILLES				MESSIEURS			
	14/15 ans	16-17 ans	18 ans et Plus		14/15 ans	16-17 ans	18 ans et Plus
800 NL	9'50"00	9'35"00	9'20"00	1500NL	18'10"00	17'10"00	16'40"00

Grille Eau Libre (performance réalisée sur une épreuve internationale ou nationale)

BASSIN DE 50M				BASSIN DE 50M			
FILLES				MESSIEURS			
	14/15 ans	16-17 ans	18 ans et Plus		14/15 ans	16-17 ans	18 ans et Plus
5 km	1h31 00s	1h28min 00s	1h27min 00s	5 km	1h27min 00s	1h24min 30s	1h22min 00s
10 km	2h50 min 00s	2h45 min 30s	2h45min 00s	10 km	2h46min 00s	2h42min 00s	2h38min 00s

- Jeunes (11-13 ans) uniquement sur 5Km en ligne (classés avec les juniors 1)
- Juniors 1 (14-15 ans) uniquement sur les épreuves de 5km et 10km
- Juniors 2 (16-17 ans)
- Juniors 3 (18-19 ans)
- Toutes catégories
- La composition des relais est toutes catégories confondues (11ans et plus)
- Universitaires (si Coupe de France Universitaire programmée conjointement par FFSU)

Engagements

- Pour les épreuves individuelles comme pour les relais, ils sont réservés aux seuls licenciés FFN ou d'une Fédération membre de la FINA. Ils se feront sur la plateforme en ligne FFN-Eau Libre (<https://www.ffneaulibre.fr/>) et seront clôturés 4 jours pleins avant la date de la première épreuve des Championnats de France. Sur le 25 km, le Département Eau Libre peut être amené à limiter le nombre de participants pour raison de sécurité.
- Pour les relais, un même club pourra présenter plusieurs équipes.

RÈGLEMENT EAU LIBRE

Modalités

- Température de l'eau : la réglementation FINA en vigueur sera appliquée (voir première page du Règlement Eau Libre)
- Délais de fin de course : 30 minutes pour le 5 km,
45 minutes pour le 10 km,
1 heure 15 minutes pour le 25 km,

Ceci afin de prendre en considération les diverses catégories présentes dans la même course, ces délais s'appliqueront après l'arrivée du premier Français TC pour les messieurs, après l'arrivée de la première Française TC pour les dames. Passé ce délai, les nageurs devront monter à bord des bateaux pour être accompagnés à terre.

- Maillots et combinaisons : homologués FINA
- Pièce d'identité obligatoire
- Réunion Technique : elle se déroulera la veille de la première épreuve des Championnats
- Cérémonies protocolaires : elles se dérouleront dès la validation des résultats
- Récompenses : pour chaque épreuve sera établi un classement dames et messieurs en fonction des catégories autorisées à participer dans la dite épreuve ; les trois premiers des classements recevront une médaille.

CLASSEMENT ÉLITE DES CLUBS

Il sera établi un classement Élite des clubs.

Pour ce classement seront cumulés les points acquis par les dames et les messieurs de chaque club sur le Championnat de France Indoor du 5Km, sur chacune des trois épreuves individuelles du Championnat de France, ainsi que les points des équipes engagées sur les relais.

Décompte des points :

1er : 55 pts ; 2e : 51 pts ; 3e : 49 pts ; 4e : 47 pts ; 5e : 46 pts ; 6e : 45 pts 50e et suivants : 1 pt. NB : pour les relais, les points seront doublés.

En cas d'égalité, les clubs ex aequo seront départagés au nombre de premières places puis, éventuellement, au nombre de deuxièmes, etc.

Récompenses

Les trois premières équipes recevront une coupe.

RECORD DE L'HEURE

Cette épreuve est proposée aux organisateurs de meetings Natation Course. Il s'agit d'une épreuve d'animation qui permettra aux nageurs d'Eau libre et de demi-fond d'avoir la possibilité de renforcer leur préparation.

La période préconisée est l'automne.

VII^{ÈME} COUPE DE FRANCE DES RÉGIONS EAU LIBRE

Catégories de J1 (14-15ans) et J2 (16-17 ans)

- Épreuve support : 5km en ligne des Championnats de France Eau Libre
- Équipe composée de 4 nageurs : (2 filles et 2 garçons) :
 - 1 fille de 14 ou 15 ans (J1)
 - 1 fille de 16 ou 17 ans (J2)
 - 1 garçon de 14 ou 15 ans (J1)
 - 1 garçon de 16 ou 17 ans (J2)
- Les nageurs devront être engagés individuellement sur l'épreuve par leur club, via la procédure d'engagement en vigueur pour les Championnats de France Eau Libre.
- Les compositions nominatives des équipes déterminées par les Ligues devront être communiquées au Département Eau Libre par mail au plus tard 4 jours avant l'épreuve (florian.lucas@ffnatation.fr).
- Les régions pourront engager plusieurs équipes mais seule la meilleure équipe sera classée.
- Le classement de l'équipe se fera par addition des points obtenus par les 4 nageurs, dans leur classement respectif de sexe et de catégorie du 5km en ligne.

Attention en cas de disqualification ou d'abandon d'un ou plusieurs nageurs, l'équipe ne sera pas classée.

Récompenses

RÈGLEMENT EAU LIBRE

Une coupe sera remise aux trois premières équipes.

Bonifications

Les nageurs qui entreront dans le classement de la coupe des régions se verront attribuer 50 points de bonification pour le classement national annuel des nageurs eau libre.

Classements aux points pour la coupe des régions (J1 et J2 ont la même table de points)

1 ^{er}	100		6 ^e	45		11 ^e	20		16 ^e	15		21 ^e	10		26 ^e	5
2 ^e	80		7 ^e	40		12 ^e	19		17 ^e	14		22 ^e	9		27 ^e	4
3 ^e	70		8 ^e	35		13 ^e	18		18 ^e	13		23 ^e	8		28 ^e	3
4 ^e	60		9 ^e	30		14 ^e	17		19 ^e	12		24 ^e	7		29 ^e	2
5 ^e	50		10 ^e	25		15 ^e	16		20 ^e	11		25 ^e	6		DNF	0

XXI^{ème} COUPE DE FRANCE EAU LIBRE

Les coefficients

- Coefficient 3 (points X3) :

Championnats de France. Les Championnats de France doivent rester la compétition majeure du calendrier. C'est lors de cette compétition que nous sélectionnons le plus souvent les nageurs qui représenteront l'Équipe de France lors des compétitions internationales. Il est donc logique de valoriser au maximum cette compétition qui demande à ses organisateurs des contraintes spécifiques.

- Coefficient 2 (points X2) :

- La Finale de la Coupe de France
- Les étapes de la tournée estivale FFN Eau Libre « EDF Aqua Challenge » inscrites au calendrier de la Coupe de France 2019.

- Coefficient 1 (points X1) :

Les autres Étapes de Coupe de France.

Engagements

Ils devront être faits sur la plateforme FFN - Eau Libre (<https://www.ffneaulibre.fr/>)

Épreuve Grand Public

Les distances inférieures à 2000m sont à privilégier pour le grand public. Le port de la combinaison «néoprène triathlon» est autorisé quelle que soit la température de l'eau, et l'organisateur peut la rendre obligatoire pour des raisons de sécurité. L'épreuve Grand Public est une épreuve d'animation, elle ne donne pas de points pour le classement de la Coupe de France.

Épreuve Élite

Cette épreuve est ouverte aux licenciés FFN et licenciés FFN - Eau Libre. Les non-licenciés devront s'acquitter d'une licence FFN – Eau Libre au moment de leur inscription.

Maillots et combinaisons autorisés en fonction de la température de l'eau : application du règlement FINA (voir première page du règlement FFN Eau Libre).

Attribution des points

Un nageur ne peut disputer qu'une seule course inscrite au calendrier de la Coupe de France dans une même journée.

Chaque nageur cumulera les points obtenus sur les étapes auxquelles il a participé ; un maximum de 15 cotations sera pris en compte.

Les Jeunes (11-13 ans) ne sont autorisés à participer qu'aux épreuves de 5km et moins. Les points seront affectés du coefficient

RÈGLEMENT EAU LIBRE

lié à l'étape.

En cas d'égalité au total général à l'issue de la finale, les ex æquo seront départagés au total de points obtenus sur les deux épreuves de la finale. En cas de nouvelle égalité, le nombre de victoires sur l'ensemble des étapes de Coupe de France sera pris en compte pour les départager.

Procédure expérimentale pour les épreuves sur l'Atlantique, la Manche et la Mer du Nord

Compte tenu des marées, à titre expérimental et par dérogation au règlement FINA Eau Libre, les organisateurs sont autorisés à modifier leur réglementation concernant les départs et les arrivées :

- Les départs pourront avoir lieu hors de l'eau, à une distance ne dépassant pas 10 mètres de la zone aquatique, la ligne de départ devant être matérialisée soit par un traçage au sol, soit par des plots ou de la rubalise.
- Les arrivées pourront également se faire hors de l'eau à une distance inférieure à 10 mètres de la rive. La ligne d'arrivée devra être matérialisée par un traçage au sol, un portique, ou un tapis incluant un système de chronométrage automatique pour les nageurs équipés d'un transpondeur. La zone d'arrivée devra être matérialisée, dans l'eau par un entonnoir balisé par des lignes de bouées, suivi pour la partie terrestre de lignes de barrières se rétrécissant jusqu'à la ligne d'arrivée.
- Les organisateurs pourront proposer sur leurs épreuves un ou plusieurs passages hors de l'eau (15m maximum). La longueur cumulée du passage ou des passages successifs hors de l'eau ne devra pas être supérieure à 1% de la distance totale de l'épreuve.
- La distance annoncée dans le règlement et le programme devra être la distance nagée, la distance non nagée s'ajoutant à la distance nagée.

ATTRIBUTION DES POINTS : COUPE DE FRANCE EAU LIBRE 2019

	Distance < 2km	Distance = 2km et < 3km	Distance = 3km et < 5km	Distance = 5km et < 10km	Distance = 10 km et plus
1 ^{er}	1000	1500	2000	3500	4500
2 ^e	900	1400	1900	3400	4400
3 ^e	850	1350	1850	3350	4350
4 ^e	800	1300	1800	3300	4300
5 ^e	750	1250	1750	3250	4250
6 ^e	700	1200	1700	3200	4200
7 ^e	650	1150	1650	3150	4150
8 ^e	600	1100	1600	3100	4100
9 ^e	550	1050	1550	3050	4050
10 ^e	500	1000	1500	3000	4000
11 ^e	499	950	1450	2950	3950
12 ^e	498	900	1400	2900	3900
13 ^e	497	850	1350	2850	3850
14 ^e	496	800	1300	2800	3800
15 ^e	495	750	1250	2750	3750
16 ^e	494	700	1200	2700	3700
17 ^e	493	650	1150	2650	3650
18 ^e	492	600	1100	2600	3600
19 ^e	491	550	1050	2550	3550
20 ^e	490	500	1000	2500	3500
21 ^e	489	499	950	2450	3450
22 ^e	488	498	900	2400	3400
23 ^e	487	497	850	2350	3350
24 ^e	486	496	800	2300	3300
25 ^e	485	495	750	2250	3250
26 ^e	484	494	700	2200	3200
27 ^e	483	493	650	2150	3150
28 ^e	482	492	600	2100	3100

RÈGLEMENT EAU LIBRE

29 ^e	481	491	550	2050	3050
30 ^e	480	490	500	2000	3000
31 ^e	479	489	499	1950	2950
32 ^e	478	488	498	1900	2900
33 ^e	477	487	497	1850	2850
34 ^e	476	486	496	1800	2800
35 ^e	475	485	495	1750	2750
36 ^e	474	484	494	1700	2700
37 ^e	473	483	493	1650	2650
38 ^e	472	482	492	1600	2600
39 ^e	471	481	491	1550	2550
40 ^e	470	480	490	1500	2500
41 ^e	469	479	489	1450	2450
42 ^e	468	478	488	1400	2400
43 ^e	467	477	487	1350	2350
44 ^e	466	476	486	1300	2300
45 ^e	465	475	485	1250	2250
46 ^e	464	474	484	1200	2200
47 ^e	463	473	483	1150	2150
48 ^e	462	472	482	1100	2100
49 ^e	461	471	481	1050	2050
50 ^e	460	470	480	1000	2000
51 ^e	459	469	479	950	1950
52 ^e	458	468	478	900	1900
53 ^e	457	467	477	850	1850
54 ^e	456	466	476	800	1800
55 ^e	455	465	475	750	1750
56 ^e	454	464	474	700	1700
57 ^e	453	463	473	650	1650
58 ^e	452	462	472	600	1600
59 ^e	451	461	471	550	1550
60 ^e	450	460	470	500	1500
61 ^e	449	459	469	499	1450
62 ^e	448	458	468	498	1400
63 ^e	447	457	467	497	1350
64 ^e	446	456	466	496	1300
65 ^e	445	455	465	495	1250
66 ^e	444	454	464	494	1200
67 ^e	443	453	463	493	1150
68 ^e	442	452	462	492	1100
69 ^e	441	451	461	491	1050
70 ^e	440	450	460	490	1000
71 ^e	439	449	459	489	950
72 ^e	438	448	458	488	900
73 ^e	437	447	457	487	850
74 ^e	436	446	456	486	800
75 ^e	435	445	455	485	750
76 ^e	434	444	454	484	700
77 ^e	433	443	453	483	650
78 ^e	432	442	452	482	600
79 ^e	431	441	451	481	550
80 ^e	430	440	450	480	500

RÈGLEMENT EAU LIBRE

Récompenses

Les trois premiers et les trois premières du classement général toutes catégories, du classement Jeunes (15 ans et moins), du classement Cadets (16-17 ans), du classement Maîtres C1 (25-44 ans) et du classement Maîtres C2 (45 ans et +) Messieurs et Dames recevront une médaille.

Les quinze premiers et les quinze premières du classement toutes catégories Messieurs et Dames recevront un prix.

ATTRIBUTION DES PRIX : DAMES ET MESSIEURS Toutes Catégories

1 ^{er}	1.500 €	6 ^e	450 €	11 ^e	140 €
2 ^e	1.050 €	7 ^e	375 €	12 ^e	130 €
3 ^e	750 €	8 ^e	300 €	13 ^e	120 €
4 ^e	600 €	9 ^e	225 €	14 ^e	110 €
5 ^e	525 €	10 ^e	150 €	15 ^e	100 €

CLASSEMENT NATIONAL DES NAGEURS

Un classement national des nageurs en eau libre sera établi selon le barème en annexe. Le nageur marque des points à chaque niveau de compétition auquel il a participé..

Pour les Championnats de France, les Championnats d'Europe, les Championnats du Monde, il est possible de marquer des points sur plusieurs épreuves individuelles.

Pour les épreuves par équipe des Championnats Nationaux et Internationaux chaque membre de l'équipe marque 50% des points équivalent à la place obtenue dans la compétition d'appartenance.

CLASSEMENT NATIONAL DES CLUBS

Il s'établit par addition des points marqués par chaque nageur au classement national individuel.

Le classement définitif du barème sera proposé une fois la saison d'eau libre 2018 écoulée. Pour l'établir, la Commission Eau Libre fédérale souhaite en effet étudier les chiffres de la participation aux différentes compétitions inscrites au calendrier fédéral en 2018.

BARÈME POUR LE CLASSEMENT NATIONAL DES NAGEURS ET DES CLUBS 2018 (APPELÉ À ÉVOLUER POUR 2019)

Place	Coupe de France	Championnat Régional EL et Indoor Coupe Régionale	Championnats de France EL et 5km Indoor		COMEN	Championnats d'Europe Juniors	Championnats du Monde Juniors Universiades // Jeux Med	Championnats d'Europe	Championnats du Monde	Jeux Olympiques
1	3.000	200	4.000		3.000	4.000	6.000	8.000	16.000	30.000
2	2.850	190	3.800		2.850	3.800	5.700	7.600	15.200	28.500
3	2.700	180	3.600		2.700	3.600	5.400	7.200	14.400	27.000
4	2.550	170	3.400		2.550	3.400	5.100	6.800	13.600	25.500
5	2.400	160	3.200		2.400	3.200	4.800	6.400	12.800	24.000
6	2.250	150	3.000		2.250	3.000	4.500	6.000	12.000	22.500
7	2.100	140	2.800		2.100	2.800	4.200	5.600	11.200	21.000
8	1.950	130	2.600		1.950	2.600	3.900	5.200	10.400	19.500
9	1.800	120	2.400		1.800	2.400	3.600	4.800	9.600	18.000
10	1.650	110	2.200		1.650	2.200	3.300	4.400	8.800	16.500
11	1.500	100	2.000		1.500	2.000	3.000	4.000	8.000	15.000
12	1.350	90	1.800		1.350	1.800	2.700	3.600	7.200	13.500
13	1.200	80	1.600		1.200	1.600	2.400	3.200	6.400	12.000
14	1.050	70	1.400		1.050	1.400	2.100	2.800	5.600	10.500

RÈGLEMENT EAU LIBRE

15	900	60	1.200		900	1.200	1.800	2.400	4.800	9.000
16	750	50	1.000		750	1.000	1.500	2.000	4.000	7.500
17	600	40	800		600	800	1.200	1.600	3.200	6.000
18	450	30	600		450	600	900	1.200	2.400	4.500
19	300	20	400		300	400	600	800	1.600	3.000
20	150	10	200		150	200	300	400	800	1.500
21	50	9	100		100	150	250	350	700	1300
22	45	8	90		100	150	250	350	700	1300
23	40	7	80		100	150	250	350	700	1300
24	35	6	70		100	150	250	350	700	1300
25	30	5	60		100	150	250	350	700	1300
26	25	4	50		100	150	250	350	700	1300
27	20	3	40		100	150	250	350	700	1300
28	15	2	30		100	150	250	350	700	1300
29	10	1	20		100	150	250	350	700	1300
30	10	1	10		100	150	250	350	700	1300
31 et +	10	1	10		100	150	250	350	700	1300
19	300	20	400		300	400	600	800	1.600	3.000
20	150	10	200		150	200	300	400	800	1.500
21	50	9	100		100	150	250	350	700	1300
22	45	8	90		100	150	250	350	700	1300
23	40	7	80		100	150	250	350	700	1300
24	35	6	70		100	150	250	350	700	1300
25	30	5	60		100	150	250	350	700	1300
26	25	4	50		100	150	250	350	700	1300
27	20	3	40		100	150	250	350	700	1300
28	15	2	30		100	150	250	350	700	1300
29	10	1	20		100	150	250	350	700	1300
30	10	1	10		100	150	250	350	700	1300
31 et +	10	1	10		100	150	250	350	700	1300

Tous les nageurs qui entrent dans le classement de la coupe des Régions marqueront 50 points supplémentaires.

RÈGLEMENT EAU LIBRE

PROGRAMME RÉGIONAL

Pour l'ensemble des championnats régionaux, les dates et les lieux devront parvenir au département Eau libre au minimum 15 jours avant l'épreuve et les résultats immédiatement après l'épreuve.

5KM INDOOR REGIONAL

Il doit être programmé en bassin de 50 m ou 25 m au plus tard le dimanche 16 décembre 2018 inclus. Le chronométrage automatique n'est pas obligatoire pour que le temps réalisé soit qualificatif aux championnats de France, toutefois seules les performances réalisées en bassin de 50 m avec chronométrage automatique pourront éventuellement être reconnues Record de France et/ou meilleure performance française.

Il peut être organisé en association avec une autre région, voire au niveau interrégional.

Pour faciliter l'organisation, les premières séries peuvent être nagées à 2 nageurs par ligne d'eau et/ou être mixtes.

Les résultats devront être adressés à la Fédération le lendemain de l'épreuve pour validation des critères de qualification aux Championnats de France du 5km Indoor (sophie.lardillat@ffnatation.fr et florian.lucas@ffnatation.fr).

RECORD RÉGIONAL DE L'HEURE EAU LIBRE

Chaque région sera en charge de la mise en place de ces propres records et de leurs conditions de validation.

CHAMPIONNAT RÉGIONAL EAU LIBRE

Il se déroule sur une seule journée et sur une seule distance déterminée par chaque région. Même s'il peut attribuer des titres par catégories d'âge, c'est le classement toutes catégories qui servira à l'attribution de points pour le classement national des nageurs et des clubs. Les résultats devront être adressés à la Fédération dans la semaine suivant l'épreuve pour pouvoir prétendre à attribution des bonifications (sophie.lardillat@ffnatation.fr). L'organisation conjointe d'une épreuve grand public au format de celle des étapes de la Coupe de France est fortement recommandée.

COUPE RÉGIONALE EAU LIBRE

Son objectif est de regrouper en son sein toutes les épreuves d'eau libre d'une même région afin d'éditer et de récompenser les classements régionaux qui en découlent.

Les résultats devront être adressés à la Fédération avant le 15 septembre pour pouvoir prétendre à attribution des bonifications.

ANNEXE - NAGE HIVERNALE

La FFN et sa Commission Eau Libre s'est donnée pour objectif de développer la nage hivernale en France.

Quelques éléments de contexte :

- Une discipline en plein essor : il est important de se positionner pour garantir la sécurité des pratiquants.
- Manne de licenciés potentiels
- La FINA réfléchit sur l'intégration de cette discipline au programme des Jeux Olympiques d'hiver. (Avis sollicité par un membre de la FINA auprès de Stéphane Lecat lors de la Coupe du Monde Eau Libre de Doha).

La volonté de la FFN est de créer à terme un circuit d'épreuves et un championnat de France de nage hivernale sur l'hexagone, ouverts à tous.

Les épreuves de nage hivernale peuvent se dérouler en eau libre ou dans un espace banalisé (bassin de 25m ou 50m).

La température de l'eau la plus haute possible pour une compétition FFN de nage hivernale est de 10°C.

Les nageurs nagent uniquement avec un maillot classique (homologué FINA piscine), un bonnet de bain et des lunettes.

La combinaison est strictement interdite.

Epreuves individuelles (âge minimal 18ans, pas de temps limite) :

25 m papillon, brasse et nage libre

50 m brasse et nage libre

100 m brasse et nage libre

Epreuves individuelles dites d'endurance (âge minimal 18 ans) :

200 m nage libre (temps limite 10')

450 m ou 500 m nage libre (temps limite 15')

1000 m nage libre (temps limite 30')

Relais :

4x25 m brasse ou 4x25 m nage libre

4x50 m brasse ou 4x50 m nage libre

4x250 m nage libre

Epreuves nationales :

Tout club désirant organiser une épreuve de nage hivernale doit en aviser la Commission Eau Libre FFN (copie à leurs Comités Départementaux et Régionaux) avant le 15 novembre 2018.

Championnats de France 2019 de nage hivernale

Date (janvier) et lieu à déterminer (Megève ? Granville ?)

Besoins en logistique, sécurité et réchauffement des nageurs, pour le bon déroulement d'une compétition de nage hivernale :

- Un site qui servira de « centre de compétition »
- Des vestiaires, une chambre d'appel, une pièce pour le jury et les bénévoles : chauffés
- Des échelles pour descendre dans l'eau à chaque extrémité du bassin (plongeon interdit)
- Système de chronométrage et chronométreurs
- Thermomètres électroniques
- Deux plongeurs prêts à intervenir autour du plan d'eau
- Un médecin dans un poste médical avancé avec un défibrillateur
- Un poste de secours et une ambulance à disposition
- Un sauna/hammam, d'une température minimum de 35°C, à proximité de la sortie de l'eau, avec des serviettes humides chaudes
- Deux jacuzzis ou « Hot Tub » d'une température minimum de 35°C
- Des boissons chaudes à volonté pour les nageurs





NATATION ARTISTIQUE

SOMMAIRE

Avant-propos	165
Les différents programmes	
Schéma général	166
Le parcours sportif	168
Les équivalences	169
Le Synchronat	
Présentation	170
Les épreuves	170
Les caractéristiques	171
Mesures d'adaptation réglementaire	171
Engagements	171
Organisation territoriale	172
Calendrier des épreuves	172
Notation et classement	172
Les compétitions	
Dispositif	173
Les catégories d'âge	173
Le surclassement	173
La réglementation des épreuves	173
Les officiels	173
Les résultats	173
Participation des étrangers	174
Participation masculine	174
Principes	174
Dispositif DOM-TOM	175
Les différentes compétitions	176
Les autres compétitions	176
Quotas de places et points d'accès	
Championnats de France Hiver	178
Championnats de France Eté	179
Récapitulatifs	000
Fiches compétitions hiver	
Fiche n° 1 : Journées d'Automne	182
Fiche n° 2 : Épreuve Qualificative Championnats de France d'hiver Jeune et Junior	183
Fiche n° 3 : Championnat de France d'hiver Jeune	184
Fiche n° 4 : Championnat de France d'hiver Junior	185

RÈGLEMENT NATATION ARTISTIQUE

Fiches compétitions été

Fiche n° 5 : Challenge régional et interrégional	187
Fiche n° 6 : Championnat régional Avenir	189
Fiche n° 7 : Championnat régional Jeune	190
Fiche n° 8 : Championnat régional Junior	191
Fiche n° 9 : Championnat régional Toutes Catégories	193
Fiche n° 10 : Championnat interrégional National 3 Avenir.....	195
Fiche n° 11 : Championnat interrégional National 3 Jeune	197
Fiche n° 12 : Championnat interrégional National 3 Junior.....	198
Fiche n° 13 : Championnat interrégional National 3 Séniors-Toutes Catégories	200
Fiche n° 14 : Championnat de France d'été National 2 Jeune	202
Fiche n° 15 : Championnat de France d'été National 2 Junior	204
Fiche n° 16 : Championnat de France d'été Nationale 1 Élite Jeune Open	206
Fiche n° 17 : Championnat de France d'été Nationale 1 Élite Junior Open	208
Fiche n° 18 : Championnat de France d'été Senior -Toutes Catégories.....	210
Fiche n° 19 : Finale Nationale des Avenirs et des Jeunes	212
 Procédures d'engagements dans les différentes compétitions	213
Calendrier des compétitions 2018-2019	214
Classement des clubs.....	215

AVANT-PROPOS

La saison dernière a été marquée par des modifications règlementaires notables suite au congrès FINA de Budapest avec changement du nom de notre belle discipline sportive qui s'appelle désormais Natation Artistique et la suppression des figures imposées Juniors. Notre volonté est de rendre notre sport accessible au plus grand nombre tout en le faisant évoluer avec par exemple l'émergence de la pratique masculine qui doit se développer à tout niveau. Il en va de même du « Highlight » que nous vous proposons d'améliorer afin d'optimiser la qualité des acrobaties réalisées.

La Commission Fédérale et la Direction Technique œuvrent en étroite collaboration afin de proposer des règlements et des programmes adaptés à tous les pratiquants et de positionner la France au plus haut niveau international.

La saison 2018-2019 sera synonyme d'évolution avec en tout premier lieu le développement d'« Extranat Pocket Natation Artistique » qui facilitera la gestion quotidienne des compétitions pour les bénévoles qui s'investissent au quotidien.

Excellente saison sportive à toutes et tous !

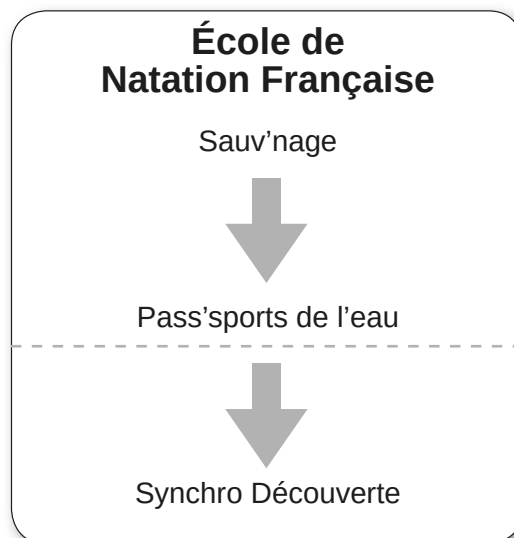
Dominique CUPILLARD
Présidente de la commission fédérale

Sylvie NEUVILLE
Directrice de la Natation Artistique

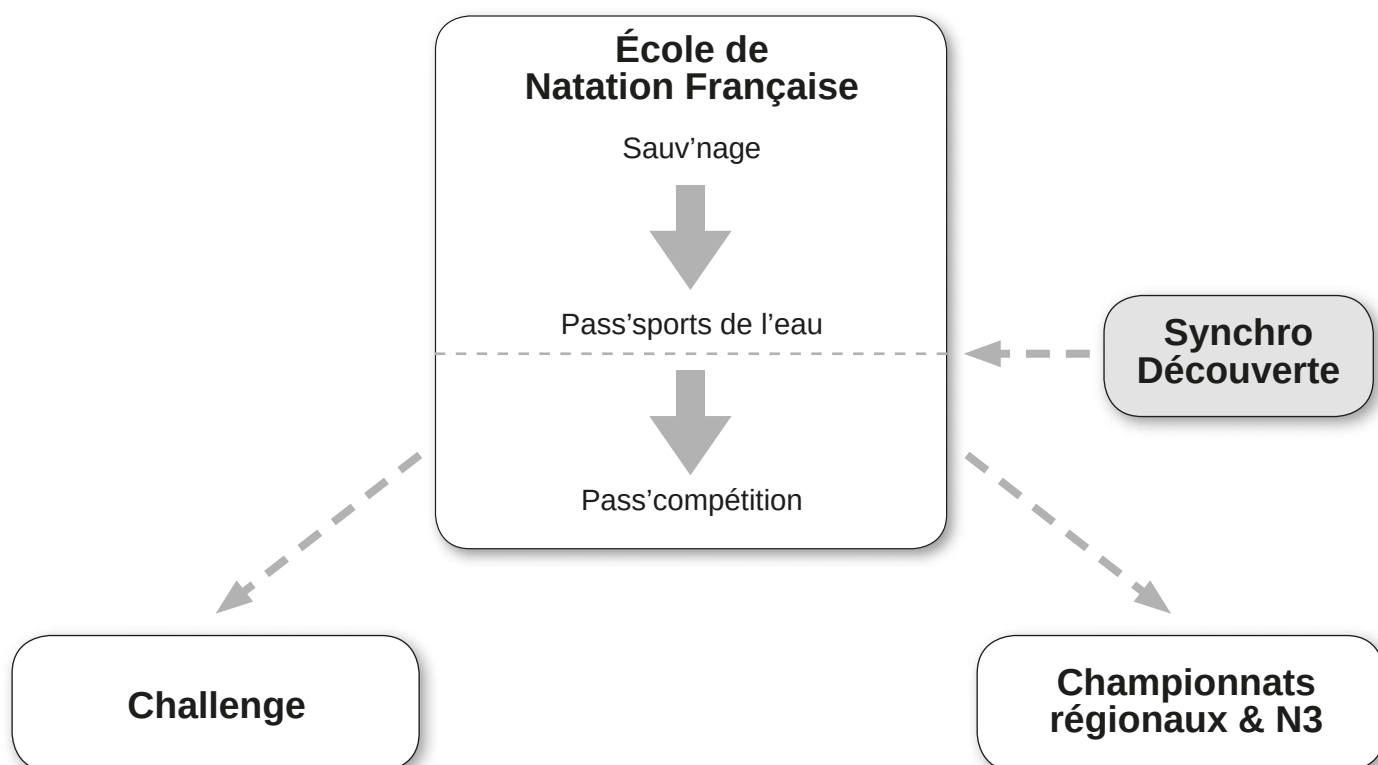
LES DIFFÉRENTS PROGRAMMES

Schéma général

JE SUIS NÉ(E) EN 2011 et après



JE SUIS NÉ(E) EN 2010 et avant



RÈGLEMENT NATATION ARTISTIQUE

JE SUIS NÉ(E) EN 2010 ET AVANT

SYNCHRONAT

COMPÉTITIONS

Synchro Découverte

Challenge régional & N3
Avenirs - Jeunes - Juniors - Seniors

Championnats régionaux & N3
Avenirs (9-12 ans)

PASSAGE OBLIGATOIRE

Synchro d'Argent

Championnats régionaux & N3
Jeunes (12-15 ans)

Championnats régionaux & N3
Juniors (15-18 ans) / Seniors (19 et plus)
Toutes catégories (15 ans et +)

PASSAGE OBLIGATOIRE

Championnats Nationale 2 et Nationale 1 - Élite
Jeunes (12-15 ans)

Synchro d'Or

Championnats Nationale 2 et Nationale 1 - Élite
Juniors (15-18 ans) / Seniors (19 et plus)
Toutes catégories (15 ans et +)

RÈGLEMENT NATATION ARTISTIQUE

Le parcours sportif

J'AI 9, 10, 11 OU 12 ANS • JE SUIS « AVENIR »	
Je suis né(e) en 2010, 2009, 2008 ou 2007	Je peux nager - Le niveau Synchro Découverte sous condition d'avoir l'ENF2 si je suis né en 2009 ou après - Le niveau Synchro d'Argent sous condition d'avoir le niveau Synchro Découverte - Le niveau Synchro d'Or sous condition d'avoir le niveau Synchro d'Argent - Le Challenge régional et N3 sous condition d'avoir l'ENF3 si je suis né en 2009 ou après - Le championnat régional avenir sous condition d'avoir le niveau Synchro Découverte - Le championnat interrégional N3 avenir sous condition d'avoir le niveau Synchro Découverte - La Finale Nationale des Avenirs et des Jeunes si j'ai 10, 11 et 12 ans sous condition d'avoir le niveau Synchro d'Argent
J'AI 12, 13, 14 OU 15 ANS • JE SUIS « JEUNE »	
Je suis né(e) en 2007, 2006, 2005 ou 2004	Je peux nager - Le niveau Synchro Découverte - Le niveau Synchro d'Argent sous condition d'avoir le niveau Synchro Découverte - Le niveau Synchro d'Or sous condition d'avoir le niveau Synchro d'Argent - Le Challenge régional et N3 - Le championnat régional Jeune sous condition d'avoir le niveau Synchro d'Argent - Le championnat interrégional N3 Jeune sous condition d'avoir le niveau Synchro d'Argent - Le championnat N2 Jeune sous condition d'avoir le niveau Synchro d'Argent - Le championnat N1-Élite Jeune sous condition d'avoir le niveau Synchro d'Argent - La Finale Nationale des Avenirs et des Jeunes si j'ai 13 et 14 ans sous condition d'avoir le niveau Synchro d'Argent
J'AI 15, 16, 17 OU 18 ANS • JE SUIS « JUNIOR »	
Je suis né(e) en 2004, 2003, 2002 ou 2001	Je peux nager - Le niveau Synchro Découverte - Le niveau Synchro d'Argent sous condition d'avoir le niveau Synchro Découverte - Le niveau Synchro d'Or sous condition d'avoir le niveau Synchro d'Argent - Le Challenge régional et N3 - Le championnat régional Junior sous condition d'avoir le niveau Synchro d'Argent - Le championnat interrégional N3 Junior sous condition d'avoir le niveau Synchro d'Argent - Le championnat N2 Junior sous condition d'avoir le niveau Synchro d'Or - Le championnat N1-Élite Junior sous condition d'avoir le niveau Synchro d'Or - Le championnat régional Toutes Catégories sous condition d'avoir le niveau Synchro d'Argent - Le championnat interrégional N3 Toutes Catégories sous condition d'avoir le niveau Synchro d'Argent - Le championnat national Toutes Catégories sous condition d'avoir le niveau Synchro d'Or

RÈGLEMENT NATATION ARTISTIQUE

J'AI 19 ANS ET PLUS • JE SUIS « SENIOR »	
Je suis né(e) en 2000 et avant	Je peux nager - Le niveau Synchro Découverte - Le niveau Synchro d'Argent sous condition d'avoir le niveau Synchro Découverte - Le niveau Synchro d'Or sous condition d'avoir le niveau Synchro d'Argent - Le Challenge régional et N3 - Le championnat régional Senior / Toutes Catégories sous condition d'avoir le niveau Synchro d'Argent - Le championnat interrégional N3 Senior / Toutes Catégories sous condition d'avoir le niveau Synchro d'Argent - Le championnat national Senior / Toutes Catégories sous condition d'avoir le niveau Synchro d'Or

Age	Années d'âge	Synchro Découverte	Synchronat	Challenge Régional et N3	Régionaux N3, Avenirs	Régionaux N3, N2, N1 Élite Jeunes	Régionaux N3, N2, N1 Élite Juniors	Régionaux N3, N1 Seniors / Toutes catégories	Finale Nationale des Avenirs	Finale Nationale des Jeunes
8 ans et -	2011 et avant	X								
9 ans	2010		X	X	X					
9, 10, 11 ans	2010, 2009 et 2008		X	X	X				X	
12 ans	2007		X	X	X	X			X	
13 ans	2006		X	X		X				X
14 ans	2005		X	X		X				X
15 ans	2004		X	X		X	X	X		
16 ans	2003		X	X			X	X		
17 ans	2002		X	X			X	X		
18 ans	2001		X	X			X	X		
19 ans et +	2000 et avant		X	X				X		

Les équivalences

Le Pass'compétition est le parcours propulsion Ballet du Synchro Découverte.

LE SYNCHRONAT

Présentation

Le Synchronat se poursuit pendant toute la carrière de la nageuse. Ce programme permet d'acquérir les bases et les niveaux requis pour les compétitions en natation artistique sans qu'il y ait forcément d'objectif de compétition dans le programme lui-même.

Toutes les épreuves sont acquises de façon définitive.

Le Synchronat comprend trois niveaux obligatoires :

- Synchro Découverte qui est un niveau de sensibilisation et d'encouragement à la poursuite de l'activité.
- Synchro d'Argent
- Synchro d'Or.

Les nageuses/nageurs peuvent se présenter au Synchro Découverte après validation du pass'sport de l'eau avant, pendant ou après le Pass'compétition

Toute nageuse/nageur qui souhaite obtenir le niveau Synchro d'Or devra, au préalable, obtenir les niveaux sous-jacents, à savoir les niveaux Synchro Découverte et Synchro d'Argent

Les épreuves

Chaque niveau comprend 3 types d'épreuves :

- Parcours à sec ;
- Propulsion (technique et ballet);
- Technique.

Le détail de chacune des épreuves est proposé dans les fiches « épreuves ».

Épreuve n° 1 - Parcours à sec

Un parcours à sec est proposé à chaque niveau contenant des éléments incontournables liés aux objectifs visés en fin de Synchronat.

Épreuve n° 2 - Propulsion

Cette épreuve se présente sous deux formes : propulsion « technique » et propulsion « ballet »

IMPORTANT - Le parcours propulsion ballet du Synchro Découverte est le Pass'compétition.

Toutes les nageuses/nageurs titulaires du Pass'compétition seront, de droit, titulaires du parcours propulsion ballet du Synchro Découverte et toutes les nageuses/nageurs titulaires du parcours propulsion ballet du Synchro Découverte seront, de droit, titulaires du Pass'compétition. Elles (ils) n'auront pas à le repasser. La nageuse/le nageur passe soit le Pass'compétition, soit le parcours propulsion ballet pour valider définitivement son épreuve propulsion ballet Synchro Découverte.

L'évaluation de cette épreuve est identique au pass'compétition (2 évaluateurs ENF3 minimum)

Épreuve n° 3 - Technique

Cette épreuve est composée de mouvements de base et de figures en rapport avec le niveau de compétition correspondant.

IMPORTANT - Pour le niveau Synchro d'Argent trois épreuves seront proposées, la nageuse ne devra en valider qu'une seule pour valider son épreuve « technique » niveau Synchro d'Argent.

Suivant son âge et niveau de pratique, elle aura à valider :

- soit, une épreuve en corrélation avec les figures imposées de la catégorie Avenir pour les nageurs/nageurs né(es) en 2007 et après ;
- soit, une épreuve en corrélation avec les figures imposées de la catégorie Jeune pour les nageuses/nageurs né(es) en 2004, 2005, 2006 et 2007 ;
- soit, une épreuve en corrélation avec les éléments techniques de la catégorie Junior pour les nageuses/nageurs né(es) en 2004 et avant.

Les nageuses/nageurs nés en années charnières (2007 et 2004) pourront choisir leur catégorie.

Le choix de l'organisation de cette dernière épreuve est laissé à l'initiative des ligues. Si la ligue décide de ne pas organiser d'épreuve en corrélation avec les éléments techniques, les nageuses/nageurs de la catégorie junior passeront l'épreuve en corrélation avec les figures imposées de la catégorie Jeune.

RÈGLEMENT NATATION ARTISTIQUE

Pour le niveau Synchro d'Or, deux épreuves seront proposées, la nageuse/le nageur ne devra en valider qu'une seule pour valider son épreuve « technique » niveau Synchro d'Or.

Suivant son âge et niveau de pratique, elle/il aura à valider :

- soit, une épreuve en corrélation avec les figures imposées de la catégorie Jeune pour les nageuses/nageurs né(es) en 2004, 2005, 2006 et 2007;
- soit, une épreuve en corrélation avec les éléments techniques de la catégorie Junior pour les nageuses/nageurs né(es) en 2004 et avant.

Les nageuses/nageurs nés en année charnière (2004) pourront choisir leur catégorie.

La validation de l'épreuve est définitive et la (le) nageuse/nageur ayant validé la technique en corrélation avec une catégorie ne devra pas repasser la technique en corrélation avec la catégorie supérieure.

À l'issue de la validation de ces trois épreuves individuelles, la nageuse, le nageur aura obtenu le niveau du **Synchronat** correspondant et pourra alors s'engager dans les épreuves individuelles du niveau supérieur.

Les caractéristiques

Validation des épreuves

En cas d'arrêt de pratique, la nageuse/ le nageur gardera le bénéfice des épreuves déjà validées.

L'équivalence pour le niveau Synchro Découverte peut être effectuée et validée par deux officiels A de Natation Artistique minimum de clubs différents, désignés par le responsable des officiels synchro en accord avec le président de la commission régionale synchro. **La demande est à effectuer par mail auprès de la ligue.**

L'équivalence pour les niveaux Synchro d'Argent et Synchro d'Or peut être effectuée et validée, **sur proposition de la DTN**, par deux officiels A de Natation Artistique minimum de clubs différents, désignés par le responsable des officiels natation artistique en accord avec le président de la commission régionale natation artistique. La demande est à effectuer **par mail auprès de la FFN avec copie à la ligue.**

Intégration aux différentes compétitions et poursuite de la formation de la nageuse dans le Synchronat

Une nageuse/un nageur ayant validé toutes les épreuves d'un niveau pourra intégrer la compétition de référence et pourra également poursuivre sa progression à un niveau supérieur au cours de la saison.

Mesures d'adaptation réglementaire

Toutes les nageuses/nageurs ayant obtenu une épreuve dans un niveau donné gardent le bénéfice de cette épreuve.

L'obtention du niveau « Synchro d'Argent » est obligatoire pour participer aux compétitions Jeunes.

L'obtention du niveau « Synchro d'Or » est obligatoire pour toutes les nageuses souhaitant participer aux championnats de France N2 et N1-Élite Juniors, Seniors et Toutes Catégories..

Toutes les nageuses/nageurs ayant obtenu un minimum de 60 points aux figures imposées des championnats de France d'Hiver Jeune 2018, au National 2 ou National 1 - Elite Jeune 2019 et titulaire d'un ballet (solo, duo, équipe ou highlight acro) obtiendront le niveau Synchro d'Or.

Accès aux différents niveaux et compétitions

RAPPEL ENF - Toutes les nageuses/nageurs né(es) en 2009 et après doivent être titulaires de l'ensemble des tests de l'ENF pour participer aux diverses compétitions du programme (Challenge compris).

Engagements

Conditions générales

Les engagements se feront selon les conditions prévues par les comités organisateurs. Le Synchronat est créé dans Extranat par le comité organisateur ou par un responsable synchro désigné par celui-ci. L'organisateur pourra alors importer les engagements dans Narval. Le comité organisateur de la compétition vérifie l'exactitude des engagements.

Engagement dans les différents niveaux

L'engagement au Synchro Découverte peut se faire avant, pendant ou après le Pass'compétition mais juste après le Passeport de l'eau obligatoirement.

RÈGLEMENT NATATION ARTISTIQUE

L'engagement dans les différentes épreuves d'un niveau se fait au cours de la saison dans un ordre indifférent. Une nageuse/un nageur peut s'engager plusieurs fois sur la même épreuve au cours de la saison.

L'engagement au niveau supérieur n'est possible que lorsque le niveau inférieur est acquis dans son ensemble.

Le passage pourra ou ne pourra pas se faire au cours d'une même session. La décision reste à l'initiative de la ligue. L'engagement dans un niveau de compétition donné rend obligatoire l'obtention de toutes les épreuves du niveau de Synchronat requis. Un club peut ainsi engager ses nageuses/nageurs, ayant validé la totalité des épreuves requises, à un niveau de compétition donné au cours de la saison.

L'accès aux différentes compétitions peut se faire à n'importe quel moment de la saison à partir du moment où les engagements Extranat ne sont pas clos.

Organisation territoriale

Différents niveaux d'organisation sont possibles :

- départemental pour le Synchro Découverte. Les départements qui ne sont pas en mesure d'organiser une session Synchro découverte peuvent se rattacher à un autre département, sous réserve de l'accord de la ligue.
- Régional
- interrégional

Cependant, pour le niveau Synchro d'Or, l'échelon régional au minimum est demandé.

NB - Spécificité des DOM-TOM

Chaque ligue peut organiser les compétitions du Synchronat. Elles peuvent également se rattacher à l'interrégion Île-de-France pour les compétitions interrégionales.

Calendrier des épreuves

Le calendrier des épreuves sera déterminé par les ligues organisatrices.

Notation et classement

Se référer aux fiches du Synchronat.

LES COMPETITIONS

Dispositif

Toute modification du règlement FINA intervenant en cours de saison sportive pourra être appliquée au règlement FFN, si elle intervient avant le 31 décembre de la saison en cours.

Conditions d'engagement aux épreuves

- Nul ne peut officier ou pratiquer dans un club FFN sans être licencié.
- Pour participer aux compétitions, les licences doivent être oblitérées.
- Une ou des nageuses peut(vent) être positionnée(s), de manière exceptionnelle, sur proposition de la DTN et après validation de la commission fédérale sur des compétitions données.

Les catégories d'âge

Les catégories d'âges et règles communes d'accès aux différentes épreuves des programmes FFN.

Les catégories d'âge sont ainsi définies

- Avenirs : 9 - 12 ans (2010, 2009, 2008 et 2007)
- Jeunes : 12 - 15 ans (2007, 2006, 2005, 2004)
- Juniors : 15 - 18 ans (2004, 2003, 2002, 2001)
- Seniors : 19 ans et plus (2000 et avant).
- Toutes catégories : 15 ans et plus (2004 et avant).

Le surclassement

Les nageuses/nageurs âgées(es) de 12 ans (2007) considéré(es) comme «Avenir» et «Jeune» et les nageuses/nageurs âgé(es) de 15 ans (2004) considéré(es) comme « Jeune » et « Junior » peuvent nager dans les deux catégories à condition de ne pas nager la même épreuve dans les deux catégories.

Pour les compétitions seniors-toutes catégories, les nageuses/nageurs juniors peuvent nager les épreuves libres (duo, équipe et ballet combiné), même si elles/ils ont nagé dans la même épreuve en catégorie Junior, sous condition, que, **la majorité pour un nombre impair et au moins la moitié pour un nombre pair** de nageuses/nageurs nageant le ballet sont des nageuses/nageurs seniors (19 ans et plus). Ces ballets ne pourront pas participer si le nombre de nageuses/nageurs seniors titulaires n'est pas respecté. Pour les épreuves techniques (duo et équipe) et le highlight, en toutes catégories, les ballets peuvent être composés exclusivement de nageuses/nageurs juniors. Le highlight peut être composé de nageuses/nageurs Jeunes (15 ans) ayant déjà nagé le highlight acro dans leur catégorie. Les nageuses/nageurs juniors peuvent participer en solo technique et/ou libre seniors à condition de ne pas nager la même épreuve dans leur catégorie.

La réglementation des épreuves

Sauf spécification contraire figurant dans le présent document, la réglementation FINA s'applique aux épreuves.

Les officiels

La composition des jurys sera conforme à la circulaire des officiels de Natation Artistique. Les personnes convoquées par la FFN quelle que soit leur mission ne représentent pas leur club.

Pour les championnats N2 et N1-Elite Jeunes, les clubs engageant **dix nageuses/nageurs** au moins en figures imposées devront engager un officiel A (à jour de son recyclage) ou A en examen. Cet officiel devra être engagé sur Extranat. Dans le cas contraire, une pénalité financière à régler au plus tard au début de la compétition sera appliquée (voir Règlements financiers).

Outre cette clause, tout club participant en épreuve collective doit engager via Extranat une personne licenciée afin d'aider sur différentes missions proposées par le Juge-Arbitre de la compétition.

Un jury d'appel sera constitué pour chaque compétition régionale, interrégionale, nationale.

Lors des compétitions nationales, le délégué du président de la FFN désigne le jury d'appel en conformité avec le règlement intérieur de la FFN et en assure la présidence.

Les résultats

Si un ballet n'est pas en mesure de nager la finale avec son effectif minimum pour raison médicale, il ne nagera pas la finale et donc ne sera pas classé dans celle-ci. Cependant, il sera le premier ballet classé après les finalistes.

Les résultats sont vérifiés par le juge-arbitre et diffusés après validation. À l'issue des compétitions nationales, les résultats seront accessibles sur le site internet FFN.

Les résultats des autres compétitions seront envoyés au siège de la Fédération Française de Natation par les comités régionaux concernés dans les 24 heures suivant la compétition.

Participation des étrangers

La participation des étrangers se fait avec l'accord de la FFN et l'autorisation de la fédération étrangère. Elle fait l'objet d'une réglementation particulière en accord avec la réglementation FINA AS 6.1.2 / AS 6.1.3. Une présentation des passeports des nageuses/nageurs sera demandée à la réunion technique.

En cas de participation de nations ou clubs étrangers

Si plus de trois ballets de nations étrangères différentes sont présents en finale, un podium international pourra être organisé. Dans le cas contraire et sous condition d'être classés dans les trois premiers, ils seront intégrés au podium national et recevront une récompense.

Les Championnats d'été N1-Élite sont ouverts aux nations ou clubs étrangers dans la limite de : deux solos, deux duos, une équipe, et un combo en junior. Un juge minimum par ballet collectif doit être engagé.

Accès à la Finale en cas de non finale directe

Le ballet, ayant le meilleur total additionnel aux éliminatoires, par nation étrangère, sera admis à nager en finale, à la condition que celui-ci s'intègre dans les effectifs de ballets finalistes suite au classement des éliminatoires. Ce ballet s'ajoutera alors aux finalistes françaises.

Lors des tirages au sort des groupes, les étrangers seront intégrés en fonction de leur classement dans les deux groupes de 6 ballets de clubs français. Chaque groupe du tirage au sort comprendra 6 ballets de clubs français plus les étrangers éventuellement (règlement FFN).

Participation des étrangères/étrangers licenciés(es) dans un club français

Les athlètes non sélectionnables en équipe de France régulièrement licencié(e)s dans un club français conformément à l'article 24.3 du Règlement intérieur de la FFN, peuvent participer aux compétitions organisées par la FFN ou ses structures décentralisées dans les mêmes conditions que les athlètes français(es).

Elles/Ils sont également soumis(es) aux mêmes règles de niveau de compétition et de catégorie.

En ce qui concerne les duos et les équipes, les ballets comprenant un effectif de plus de la moitié d'athlètes non sélectionnables en Équipe de France ne peuvent se voir délivrer le titre de « Champion de France ». En solo, également une nageuse/un nageur ne peut avoir de titre de Champion(ne) de France.

Participation masculine

Les duos libres et/ou techniques mixtes sont rajoutés dans chaque catégorie. Leur participation aux championnats de France N1

• Elite jeune et Junior se fera au cas par cas suivant les points obtenus en N2.

Principes

La qualification aux compétitions interrégionales N3 prend en compte une condition :

- un minima de points à réaliser.

La qualification aux compétitions nationales 2 et nationales 1-Elite prend en compte deux conditions :

- un quota de places suite au classement final.
- les ballets obtenant ces places devront réaliser un minima de points.

Ces points sont un résultat additionnel (figures imposées + ballets libres) lorsqu'il s'agit d'épreuves impliquant la participation en figures imposées.

Ces points ne tiennent pas compte des pénalités de nageuses/nageurs manquantes en équipe.

La qualification aux compétitions nationales prend également en compte un positionnement d'après les résultats de l'année précédente (qualification N-1) ou de l'année en cours (qualification lors des championnats de France d'hiver pour les solos et duos libres Jeunes et pour les solos, duos et équipes techniques Juniors).

Lors des championnats N3, les ballets classés premiers ne réalisant pas les minima de points pour les championnats N1-Elite, seront sélectionnés pour les championnats N2, s'ils réalisent les minima de points relatifs à la N2. De ce fait, le nombre de ballets en N2 sera augmenté. Ces minima de points ne tiennent pas compte des pénalités de nageuses/nageurs manquantes en équipe.

Participation aux épreuves

Les nageuses/nageurs en année charnière (2007 et 2004) peuvent nager dans deux catégories à condition de ne pas nager la même épreuve dans les deux catégories, excepté en Challenge.

RÈGLEMENT NATATION ARTISTIQUE

Equivalences

L'obtention du niveau Synchro d'Or est obligatoire pour toutes les nageuses/nageurs souhaitant participer aux championnats de France N2 et N1-Élite Juniors, Seniors / Toutes Catégories.

Toutes les nageuses/nageurs ayant obtenu un minimum de 60 points aux figures imposées des championnats de France d'Hiver Jeune 2018, au National 2 ou National 1 - Elite Jeune 2019 et titulaire d'un ballet (solo, duo, équipe ou highlight acro) obtiendront le niveau Synchro d'Or.

Régulation

Quels que soient le niveau, la catégorie ou l'épreuve si les ballets sélectionnés en N-1 ne confirment pas leur participation, la régulation se fera au profit des sélections dans l'année.

En cas de non-participation d'un des ballets qualifiés à l'issue du championnat de France d'hiver, lors des engagements prévisionnels d'été, le ou les ballet(s) succédant, se verront proposer l'engagement dans l'épreuve correspondante à condition d'avoir obtenu les scores requis. Au-delà de la date des engagements, la régulation pour la N1-Elite se fera sur le championnat de France N2 pour atteindre l'effectif requis.

Qualification refusée

Si un club refuse la qualification de son ballet en N1-Élite dans une catégorie donnée, il ne sera pas automatiquement repositionné en N2 mais devra y gagner sa sélection en passant par la N3.

Ballets exemptés des championnats régionaux

- les ballets ayant participé aux championnats Jeunes, Juniors N1-Élite et championnat de France Senior/Toutes Catégories 2018,
- les ballets Jeunes et Juniors ayant participé au championnat d'hiver 2018,
- les solos libres Jeunes et les solos techniques Juniors ayant participé à la phase qualificative 2018,
- les ballets ayant obtenu les points de qualification pour les championnats d'hiver Jeunes et Juniors 2018,
- les solos libres Jeunes et les solos techniques Juniors ayant obtenu les points de qualification pour la phase qualificative 2018,
- les solos techniques et libres Seniors,
- les nageuses/nageurs ne participant qu'à la Finale Nationale des Avenirs et des Jeunes.

Forfait

En cas de forfait après la clôture des engagements sur Extranat, une pénalité financière sera appliquée aux clubs concernés (se référer au Règlement financier de la discipline).

Finale Nationale des Avenirs et des Jeunes

Les nageuses/nageurs ne participant qu'à la Finale Nationale des Avenirs et des Jeunes n'ont pas l'obligation de participer aux régionaux. Les Championnats de Nationale 3 Avenir et les Championnats de Nationale 3 Jeune servent de phases qualificatives pour la Finale Nationale des Avenirs et des Jeunes. Un classement lors des Championnats de Nationale 3 spécifique à la Finale Nationale des Avenirs et des Jeunes sera établi.

Sélections pour les collectifs des Equipes de France

Dans le cadre des compétitions nationales, des épreuves de présélections ou de sélections pour les collectifs des Equipes de France peuvent être incluses dans le programme des championnats. Les règlements et les conditions d'accès sont définis par la direction technique nationale dans les modalités de sélection.

Centres Nationaux d'Accès au Haut Niveau

Si un centre national d'accès au haut-niveau n'a pas été positionné en équipe libre et/ou technique N1-Elite Jeune ou Junior durant la saison 2017-2018, il sera automatiquement positionné en éliminatoires équipes libres et/ou technique des N1-Elite Jeune ou Junior 2018-2019, sans passer par la N2 équipes libres et/ou techniques 2018- 2019.

Ces ballets se rajouteront aux équipes libres et/ou techniques des éliminatoires et/ou finales directes élites.

Dispositif DOM - TOM

La qualification des DOM -TOM sur les championnats nationaux s'effectuera de la façon suivante.

Pour les championnats d'hiver : Envoi de vidéos des figures imposées et/ou ballets libres et/ou techniques avant les Journées d'automne de l'Île de France pour évaluation par le jury de l'IDF.

Pour les championnats d'été : Même procédé si ce sont des solos et des duos seulement. S'il y a une équipe dont le club évolue au niveau national, organiser une compétition sur place de figures imposées et de ballets avec la présence d'un juge A désigné par la FFN et des officiels de la région (toutes catégories, toutes épreuves). Ces épreuves seront filmées et seront, par la suite, évaluées par un Comité de Sélection en métropole afin de valider les résultats.

Dans le cas contraire, le ou les clubs devront participer aux N3 en métropole.

Le nombre de ballets des éliminatoires et des finales directes des championnats nationaux ne tiennent pas compte des quotas des DOM TOM qui pourront être rajoutés sur décision de la commission fédérale.

Les différentes compétitions

Les compétitions Hiver

Journées d'Automne Jeune, Junior - Fiche n° 1

Epreuve qualificative des championnats de France hiver Jeune et Junior – Fiche n°2

Championnat de France hiver Jeune - Fiche n°3.

Championnat de France hiver Junior - Fiche n°4

Les compétitions Été

Challenge régional et interrégional Jeune / Junior / Senior -Toutes Catégories - Fiche n°5

Championnat régional Avenir - Fiche n°6

Championnat régional Jeune - Fiche n°7

Championnat régional Junior - Fiche n°8

Championnat régional Senior -Toutes Catégories - Fiche n°9

Championnat interrégional Avenir - Fiche n°10

Championnat interrégional Jeune - Fiche n°11

Championnat interrégional Junior - Fiche n°12

Championnat interrégional Senior - Toutes Catégories - Fiche n°13

Championnat de France d'été N2 Jeune - Fiche n°14

Championnat de France d'été N2 Junior - Fiche n°15

Championnat de France d'été N1-Élite Jeune Open - Fiche n°16

Championnat de France d'été N1-Élite Junior Open - Fiche n°17

Championnat de France d'été Senior -Toutes Catégories - Fiche n°18

Finale Nationale des Avenirs et des Jeunes – Fiche n°19

Les régions qui ne sont pas en mesure d'organiser une compétition régionale peuvent se rattacher à une autre région, sous réserve de l'accord des deux ligues concernées.

Les autres compétitions

Des compétitions autres sont autorisées et peuvent être organisées sur une initiative locale, régionale, interrégionale ou même privée (meeting, rencontres interclubs, rencontres inter centres nationaux d'accès au haut-niveau, compétitions préparatoires) afin de s'adapter aux besoins de préparation spécifique des nageuses/nageurs et clubs de ce niveau de compétition.

Les initiatives départementales, régionales et interrégionales feront l'objet d'un règlement validé par les instances responsables de ces niveaux (comités départementaux et ligues, conseil de l'interrégion...). L'ouverture aux autres régions ou niveaux est possible et spécifiée dans le règlement. Selon les cas, des classements différenciés sont préconisés.

Les initiatives privées ou initiées par un club feront l'objet d'une demande d'autorisation auprès de la Commission fédérale après avis de la ligue d'appartenance au minimum trois mois avant la date de l'événement. Cette demande devra être accompagnée d'un complément d'information (cf. annexe : date prévisionnelle, contenu, règlement, public visé, composition des jurys, déroulement des épreuves, plan des installations).

POINTS D'ACCÈS ET QUOTAS DE PLACES AUX COMPÉTITIONS

Rappel :

Outre la prise en compte d'un positionnement d'après les résultats de l'année précédente (qualification N-1) ou de l'année en cours (qualification lors des championnats de France d'hiver pour les solos et duos libres Jeunes et pour les solos, duos et équipes techniques Juniors), la qualification aux compétitions nationales prend en compte 2 conditions :

- **un quota de places suite au classement final**
- **les ballets obtenant ces places devront réaliser un minima de points**

Ces points sont un résultat additionnel (figures imposées + ballets libres) lorsqu'il s'agit d'épreuves impliquant la participation en figures imposées. Ils ne tiennent pas compte des pénalités de nageuses/nageurs manquantes en équipe.

Lors des championnats N3, les ballets classés premiers ne réalisant pas les minima pour les championnats N1-Elite, seront sélectionnés pour les championnats N2, s'ils réalisent les minima de points pour N2. Ces minima de points ne tiennent pas compte des pénalités de nageuses/nageurs manquantes en équipe.

Les ballets ne réalisant pas les minima de points lors des éliminatoires championnats N2 et N1-Elite ne pourront pas se sélectionner pour les finales N2 et N1-Elite.

Les ballets ne réalisant pas les minima de points des N1-Elite lors des finales championnats N2 ne pourront pas se sélectionner pour les championnats N1-Elite.

La qualification aux compétitions N3 prend en compte un minima de points à réaliser.

RÉGLEMENT NATATION ARTISTIQUE

ACCES NATIONALES 3

AVENIRS				
	SOLO LIBRE	DUO LIBRE	DUO LIBRE MIXTE	EQUIPE LIBRE
ACCES N3	116	114		112

JEUNES					
	SOLO	DUO	DUO LIBRE MIXTE	EQUIPE	HIGHLIGHT ACRO
ACCES N3	120	118		116	60

JUNIORS									
	SOLO TECHNIQUE	SOLO LIBRE	DUO TECHNIQUE	DUO TECHNIQUE MIXTE	DUO LIBRE	DUO LIBRE MIXTE	EQUIPE TECHNIQUE	EQUIPE LIBRE	COMBO
ACCES N3	58	61	57		60		56	59	60

SENIORS / TOUTES CATEGORIES										
	SOLO TECHNIQUE	SOLO LIBRE	DUO TECHNIQUE	DUO TECHNIQUE MIXTE	DUO LIBRE	DUO LIBRE MIXTE	EQUIPE TECHNIQUE	EQUIPE LIBRE	HIGHLIGHT	COMBO
ACCES N3	61	62	60		61		61	62	62	63

Il n'y a pas de points ni de quotas définis pour les duos techniques mixtes et pour les duos mixtes dans les différentes catégories pour l'accès à la N3

RÉGLEMENT NATATION ARTISTIQUE

CHAMPIONNATS DE FRANCE HIVER

EPREUVES		SOLO LIBRE JEUNE	DUO LIBRE JEUNE	SOLO TECHNIQUE JUNIOR	DUO TECHNIQUE JUNIOR	EQUIPE TECHNIQUE JUNIOR
POINTS		130	128	65	64	63
QUOTAS	Ile de France	6	2	4	2	2
	Nord-Est	4	2	4	2	2
	Ouest	6	2	5	2	2
	Sud-Est	9	2	6	2	2
	Sud-Ouest	9	2	9	2	2
Epreuve qualificative		22 10 (à partir de la 3 ^{ème} place des IR IDF, NE, O) + 12 (à partir de la 4 ^{ème} place des IR SO et SE)		18 (à partir de la 3 ^{ème} place de chaque IR)		
Eliminatoires		20 12 (2 premiers des IR IDF, NE et O + 3 premiers des IR SE et SO + 8 premiers de l'épreuve qualificative)				
Finale		12	FINALE DIRECTE 16 10 + 6 premiers des N1-Elite de la saison précédente	FINALE DIRECTE 16 10 (les 2 premiers de chaque IR + 6 premiers de l'épreuve qualificative)	FINALE DIRECTE 16 10 + 6 premiers des N1-Elite de la saison précédente	FINALE DIRECTE 16 10 + 6 premiers des N1-Elite de la saison précédente
ACCES N1 ELITE DANS L'ANNEE		12 premiers	6 premiers	12 premiers	6 premiers	6 premiers

RÈGLEMENT NATATION ARTISTIQUE

CHAMPIONNATS DE FRANCE ETE JEUNES

JEUNES	QUOTAS ET POINTS POUR ACCES AUX CHAMPIONNATS DE FRANCE	EPREUVES		SOLO LIBRE	DUO LIBRE	DUO LIBRE MIXTE	EQUIPE LIBRE	HIGHLIGHT ACRO
		SCORE N2		126	124	120	122	63
		SCORE N1		130	128		126	65
		QUOTAS	Ile de France	3	4	Pas de quotas définis pour l'accès en N2	4	4
			Nord-Est	3	4		4	4
			Ouest	3	4		4	4
			Sud-Est	3	4		4	4
			Sud-Ouest	3	5		5	5
	CHAMPIONNAT DE FRANCE N2	ELIMINATOIRES			16 A partir de la 2 ^{ème} place de chaque N3		16 A partir de la 2 ^{ème} place de chaque N3	16 A partir de la 2 ^{ème} place de chaque N3
		FINALE		15	12	Accès en finale directe	12	12
	CHAMPIONNAT DE FRANCE N1 - ELITE	ELIMINATOIRES		15 12 premiers du Championnat d'Hiver + 3 premiers des N2	16 6 premiers du championnat d'hiver + 5 (le premier de chaque N3) + 5 premiers des N2	Au cas par cas	16 6 premières des N1- Elite de la saison précédente + 5 (la première de chaque N3) + 5 premières des N2	16 6 premiers des N1- Elite de la saison précédente + 5 (le premier de chaque N3) + 5 premiers des N2
		FINALE		12	12		12	12

RÈGLEMENT NATATION ARTISTIQUE

CHAMPIONNATS DE FRANCE ÉTÉ JUNIORS

JUNIORS										
ÉPREUVES	SOLO TECHNIQUE	SOLO LIBRE	DUO TECHNIQUE	DUO LIBRE	DUO TECHNIQUE MIXTE	DUO LIBRE MIXTE	ÉQUIPE TECHNIQUE	ÉQUIPE LIBRE	COMBINE	
	62	65	61	64	57	61	60	63	64	67
QUOTAS ACCÈS AUX CHAMPIONNATS DE FRANCE	65	68	64	67			63	66	67	
	3	4	4	4	Pas de quotas définis pour l'accès en N2	Pas de quotas définis pour l'accès en N2	4	4	4	4
	3	4	4	4			4	4	4	4
	3	4	4	4			4	4	4	4
	3	4	4	4			4	4	4	4
	3	4	5	5			5	5	5	5
CHAMPIONNAT DE FRANCE N2	15	15	16	16	Accès en finale directe	Accès en finale directe	16	16	16	16
	à partir de la 2 ^{ème} place de chaque N3	à partir de la 2 ^{ème} place de chaque N3	à partir de la 2 ^{ème} place de chaque N3	à partir de la 2 ^{ème} place de chaque N3			à partir de la 2 ^{ème} place de chaque N3	à partir de la 2 ^{ème} place de chaque N3	à partir de la 2 ^{ème} place de chaque N3	à partir de la 2 ^{ème} place de chaque N3
CHAMPIONNATS DE FRANCE N1 ELITE	15	12	14	14	Au cas par cas	Au cas par cas	14	14	14	14
	12 premiers des championnats d'Hiver + 3 premiers des N2	+ 5 (le premier de chaque N3) + 7 premiers des N2	6 premiers du Championnat d'Hiver + 5 (le premier de chaque N3) + 3 premiers des N2	6 premiers des N1-Elite de la saison précédente + 5 (le premier de chaque N3) + 3 premiers des N2			6 premiers du Championnat d'Hiver + 5 (le premier de chaque N3) + 3 premiers des N2	6 premiers des N1-Elite de la saison précédente + 5 (le premier de chaque N3) + 3 premiers des N2	6 premiers des N1-Elite de la saison précédente + 5 (le premier de chaque N3) + 3 premiers des N2	6 premiers des N1-Elite de la saison précédente + 5 (le premier de chaque N3) + 3 premiers des N2

RÈGLEMENT NATATION ARTISTIQUE

CHAMPIONNATS DE FRANCE ÉTÉ SENIORS/TOUTES CATÉGORIES

SENIORS/TOUTES CATÉGORIES												
QUOTAS & POINTS POUR ACCÈS AUX CHAMPIONNATS DE FRANCE												
CHAMPIONNAT DE FRANCE	ÉPREUVES		SOLO TECHNIQUE	SOLO LIBRE	DUO TECHNIQUE	DUO LIBRE	DUO TECHNIQUE MIXTE	DUO LIBRE MIXTE	ÉQUIPE TECHNIQUE	ÉQUIPE LIBRE	HIGHLIGHT	COMBINE
	QUOTAS	POINTS	64	66	63	65	57	61	62	66	66	67
		Ile de France	3	3	3	2	Pas de quotas définis pour l'accès en N2	Pas de quotas définis pour l'accès en N2	2	2	2	2
			Nord-Est	3	3	2			2	2	2	
			Ouest	3	3	2			2	2	2	
			Sud-Est	3	3	2			2	2	2	
		Sud-Ouest	3	3	3	2	2	2	2	2	2	2
FINALE DIRECTE	15	15	14 10 + 4 N-1	14 10 + 4 N-1	14 10 + 4 N-1	Accès en finale directe	Accès en finale directe	14 10 + 4 N-1	14 10 + 4 N-1	14 10 + 4 N-1	14 10 + 4 N-1	

RÈGLEMENT NATATION ARTISTIQUE

FICHE N° 1 - JOURNÉES D'AUTOMNE

PUBLIC CONCERNÉ

Les solistes déjà qualifiés aux championnats d'hiver lors de la saison N-1 peuvent participer à cette compétition sans pour autant remettre en cause leur qualification. Ces nageuses/nageurs feront l'objet d'un double classement.

JEUNE	12, 13, 14, 15 ans (2007, 2006, 2005, 2004)
JUNIOR	15, 16, 17, 18 ans (2004, 2003, 2002, 2001)

CONDITIONS D'ACCÈS

- Avoir validé le niveau Synchro d'Argent pour les catégories jeune et junior.

CONTENU DES ÉPREUVES

CATEGORIES	EPREUVES			RESULTATS
JEUNE	FIGURES IMPOSEES 2 figures obligatoires + 1 groupe optionnel	SOLOS LIBRES 2'15 (+ ou - 15 sec)	DUOS LIBRES 2'45 (+ ou - 15 sec)	50% FIGURES IMPOSEES + 50% EPREUVES LIBRES
JUNIOR	SOLOS TECHNIQUES 2'00 (+ ou - 15 sec)	DUOS TECHNIQUES 2'20 (+ ou - 15 sec)	EQUIPES TECHNIQUES 2'50 (+ ou - 15 sec)	100% CHAQUE EPREUVE

ACCÈS DANS LA SAISON EN COURS

JEUNE & JUNIOR	Les Journées d'Automne permettront à : - vingt-deux (22) solos libres (deux (2) de l'IR NE classés à la 3ème et 4ème place, quatre (4) des IR O et IDF classés de la 3ème à la 6ème place et sept (7) des IR SE et SO classés de la 4ème à la 9ème place) de se sélectionner pour accéder à l'épreuve qualificative des championnats d'hiver 2018, à condition d'avoir réalisé 130 points. - douze (12) solos libres (les deux (2) premiers des IR : O, IDF, NE et les trois (3) premiers des IR SE et SO) de se sélectionner aux éliminatoires des championnats d'hiver 2018, à condition d'avoir réalisé 130 points. - dix (10) duos libres (les deux (2) premiers de chaque IR) de se sélectionner à la finale directe des championnats d'hiver 2018, à condition d'avoir réalisé 128 points.
SENIOR	Les Journées d'Automne permettront à : - dix-huit (18) solos techniques (deux (2) des IDF et NE classés à la 3ème et 4ème place, trois (3) de l'IR O, quatre (4) de l'IR SE classés de la 3ème à la 6ème place et sept (7) de l'IR SO classés de la 4ème à la 9ème place) de se sélectionner pour accéder à l'épreuve qualificative des championnats d'hiver 2018, à condition d'avoir réalisé 65 points. - dix (10) duos techniques (les deux (2) premiers de chaque IR) de se sélectionner à la finale directe des championnats d'hiver 2018, à condition d'avoir réalisé 64 points. - dix (10) équipes techniques (les deux (2) premières de chaque IR) de se sélectionner à la finale directe des championnats d'hiver 2018, à condition d'avoir réalisé 63 points.

CLASSEMENT ET PODIUMS

JEUNE	50% FIGURES IMPOSEES + 50% EPREUVES LIBRES
JUNIOR	100% EPREUVES TECHNIQUES

L'interrégion peut décider des récompenses attribuées ;
Application de la règle AS 7 FINA pour les éliminatoires et finales. Cependant, en raison des problèmes de logistique de piscine au niveau interrégional, il est possible d'organiser une finale directe.

Les chiffres ne tiennent pas compte des quotas des podiums N-1, des Dom Tom ni des dérogations DTN.

RÈGLEMENT NATATION ARTISTIQUE

FICHE N° 2 - EPREUVE QUALIFICATIVE CHAMPIONNATS DE France HIVER JEUNE et JUNIOR

PUBLIC CONCERNÉ

JEUNE	12, 13, 14, 15 ans (2007, 2006, 2005, 2004)
JUNIOR	15, 16, 17, 18 ans (2004, 2003, 2002, 2001)

CONDITIONS D'ACCÈS

JEUNE	• Avoir validé le niveau Synchro d'Argent Un(e) (ou des) nageuse(s)/nageurs peut (peuvent) être positionné(es) sur proposition de la DTN et après validation de la commission fédérale. - vingt-deux (22) solos libres des Journées d'Automne (deux (2) de l'IR NE classés à la 3ème et 4ème place, quatre (4) des IR O et IDF classés de la 3ème à la 6ème place et sept (7) des IR SE et SO classés de la 4ème à la 9ème place), à condition d'avoir réalisé 130 points.
JUNIOR	• Avoir validé au minimum le niveau Synchro d'Or Un(e) (ou des) nageuse(s)/nageurs peut (peuvent) être positionné(es) sur proposition de la DTN et après validation de la commission fédérale. - dix-huit (18) solos techniques des Journées d'Automne (deux (2) des IDF et NE classés à la 3ème et 4ème place, trois (3) de l'IR O, quatre (4) de l'IR SE classés de la 3ème à la 6ème place et sept (7) de l'IR SO classés de la 4ème à la 9ème place), à condition d'avoir réalisé 65 points.

CONTENU DES ÉPREUVES

CATEGORIES	ÉPREUVES		RESULTATS
JEUNE	FIGURES IMPOSEES 2 figures obligatoires + 1 groupe optionnel	SOLOS LIBRES 2'15 (+ ou - 15 sec)	50% FIGURES IMPOSEES + 50% ÉPREUVES LIBRES
JUNIOR	SOLOS TECHNIQUES 2'00 (+ ou - 15 sec)		100%

Pas de podium organisé pour cette phase qualificative

ACCÈS DANS LA SAISON EN COURS

JEUNE	Les huit (8) premiers solos libres de l'épreuve qualificative auront accès aux éliminatoires du Championnat d'Hiver Jeune 2018 à condition d'avoir réalisé 130 points.
JUNIOR	Les six (6) premiers solos techniques de l'épreuve qualificative auront accès à la finale directe du Championnat d'Hiver Junior 2018, à condition d'avoir réalisé 65 points.

Les chiffres ne tiennent pas compte des Dom Tom, ni des dérogations DTN.

RÈGLEMENT NATATION ARTISTIQUE

FICHE N° 3 - CHAMPIONNAT DE FRANCE D'HIVER JEUNE

PUBLIC CONCERNÉ

JEUNE	12, 13, 14, 15 ans (2007, 2006, 2005, 2004)
--------------	---

CONDITIONS D'ACCÈS

3 conditions d'accès en solo / 2 conditions d'accès en duo

Qualification par les Journées d'automne	Qualification par l'épreuve qualificative	Qualification par les Championnats de France d'été Élite Jeune 2018
- Douze (12) solos libres (les deux (2) premiers des IR : O, IDF, NE et les trois (3) premiers des IR SE et SO) à condition d'avoir réalisé 130 points. - Dix (10) duos libres (les deux (2) premiers de chaque IR) à condition d'avoir réalisé 128 points.	- Les huit (8) premiers solos à condition d'avoir réalisé 130 points.	- Les trois (3) premières solistes à condition d'avoir réalisé 130 points. - Les six (6) premiers duos libres à condition d'avoir réalisé 128 points. Les engagements préliminaires devront parvenir à la Fédération avant la date limite du 30 octobre 2018.

- Avoir validé le niveau Synchro d'Argent
- Un(e) (ou des) nageuse(s)/nageurs peut (peuvent) être positionné(es) sur proposition de la DTN et après validation de la commission fédérale.

Ce championnat comporte :

- vingt (20) solos libres en éliminatoires et douze (12) solos libres en finale. La qualification est nominative et sans remplaçante.
- seize (16) duos libres en finale directe.

NB : Possibilité de ne faire que les figures imposées pour les nageuses/nageurs suivantes : Jeunes 2007, 2006, 2005, 2004, retenues à l'issue du classement des figures imposées des championnats de France N1-Élite et National 2 Jeunes 2018 et à la Finale Nationale des Avenirs et des Jeunes ainsi qu'aux nageuses/nageurs positionnés dans le Projet de Performance Fédéral. La diffusion de la liste par la DTN sera communiquée en début de saison sportive. Les engagements préliminaires devront parvenir à la Fédération avant la date limite du 30 octobre 2018.

CONTENU DES ÉPREUVES

ÉPREUVES			RESULTATS
FIGURES IMPOSEES 2 figures obligatoires + 1 groupe optionnel	SOLOS LIBRES 2'15 (+ ou - 15 sec)	DUOS LIBRES 2'45 (+ ou - 15 sec)	50% FIGURES IMPOSEES + 50% ÉPREUVES LIBRES

ACCÈS DANS LA SAISON EN COURS

SOLOS LIBRES	À l'issue de la finale, les douze (12) premières solistes seront qualifiées au Championnat de France d'été National 1-Élite Jeune 2019 pour l'épreuve éliminatoire solo libre à condition d'avoir réalisé 130 points, les autres nageuses/nageurs ainsi que celles n'accédant pas aux éliminatoires pourront nager l'épreuve solo des Interrégionaux (N3) d'été 2019 (voir quotas) pour accéder au Championnat de France d'été National 2 Jeune 2019.
DUOS LIBRES	À l'issue de la finale, les six (6) premiers duos seront qualifiés au Championnat de France d'été National 1-Élite Jeune 2019 pour l'épreuve éliminatoire duo libre à condition d'avoir réalisé 128 points, les autres duos pourront nager directement l'épreuve duo des Interrégionaux (N3) d'été 2019 (voir quotas) sans passer par les Régionaux.

CLASSEMENT & PODIUMS

Résultats additionnel : 50% figures imposées + 50% épreuve libre

Un podium est organisé et un titre de Champion de France d'hiver Jeune est attribué pour chaque épreuve.

En figures imposées Jeune, un podium est organisé et un titre de Champion de France d'hiver est attribué pour les quatre (4) années d'âge (nageuses/nageurs nées en 2007, 2006, 2005 et 2004).

Un deuxième podium est organisé et un titre de Champion de France d'hiver en figures imposées Jeune est attribué pour les nageuses/nageurs plus jeunes (nées en 2007 et 2006).

Les chiffres ne tiennent pas compte des quotas des podiums N-1, ni des dérogations DTN.

RÉGLEMENT NATATION ARTISTIQUE

FICHE N° 4 - CHAMPIONNAT DE FRANCE D'HIVER JUNIOR

PUBLIC CONCERNÉ

JUNIOR	15, 16, 17, 18 ans (2004, 2003, 2002, 2001)
---------------	---

CONDITIONS D'ACCÈS

3 conditions d'accès en solo / 2 conditions d'accès en duo et en équipe

<i>Qualification par les Journées d'automne</i>	<i>Qualification par l'épreuve qualificative</i>	<i>Qualification par les Championnats de France d'été Élite Junior 2018</i>
- Dix (10) solos techniques (les deux (2) premiers de chaque IR) à condition d'avoir réalisé 65 points. - Dix (10) duos techniques (les deux (2) premiers de chaque IR) à condition d'avoir réalisé 64 points. - Dix (10) équipes techniques (les deux (2) premiers de chaque IR) à condition d'avoir réalisé 63 points.	- Les six (6) premiers solos à condition d'avoir réalisé 65 points.	- Les trois (3) premières solistes techniques à condition d'avoir réalisé 65 points. - Les six (6) premiers duos techniques à condition d'avoir réalisé 64 points. - Les six (6) premiers équipes techniques à condition d'avoir réalisé 63 points. Les engagements préliminaires devront parvenir à la Fédération avant la date limite du 30 octobre 2018.

- Avoir validé au minimum le niveau Synchro d'Or
- Un(e) (ou des) nageuse(s)/nageurs peut (peuvent) être positionné(es) sur proposition de la DTN et après validation de la commission fédérale.

Ce championnat comporte :

- seize (16) solos techniques en finale directe. La qualification est nominative et sans remplaçante.
- seize (16) duos techniques en finale directe.
- seize (16) équipes techniques en finale directe.

CONTENU DES ÉPREUVES

ÉPREUVES			RESULTATS
SOLOS TECHNIQUES 2'00 (+ ou - 15 sec)	DUOS TECHNIQUES 2'20 (+ ou - 15 sec)	EQUIPES TECHNIQUES 2'50 (+ ou - 15 sec)	100% CHAQUE ÉPREUVE

RÈGLEMENT NATATION ARTISTIQUE

ACCÈS DANS LA SAISON EN COURS

SOLOS TECHNIQUES	À l'issue de la finale, les douze (12) premières solistes techniques seront qualifiées au Championnat de France d'été National 1-Élite Junior 2019 pour la finale directe solo technique à condition d'avoir réalisé 65 points, les autres nageuses/nageurs ainsi que celles n'accédant pas aux éliminatoires pourront nager l'épreuve solo technique des Interrégionaux (N3) d'été 2019 (voir quotas) pour accéder au Championnat de France d'été National 2 Junior 2019.
DUOS TECHNIQUES	À l'issue de la finale, les six (6) premiers duos techniques seront qualifiés au Championnat de France d'été National 1-Élite Junior 2019 pour la finale directe duo technique à condition d'avoir réalisé 64 points, les autres duos techniques pourront nager directement l'épreuve duo techniques des Interrégionaux (N3) d'été 2019 (voir quotas) sans passer par les Régionaux.
EQUIPES TECHNIQUES	À l'issue de la finale, les six (6) premières équipes techniques seront qualifiées au Championnat de France d'été National 1-Élite Junior 2019 pour la finale directe équipe technique à condition d'avoir réalisé 63 points, les autres équipes techniques pourront nager directement l'épreuve équipes techniques des Interrégionaux (N3) d'été 2019 (voir quotas) sans passer par les Régionaux.

CLASSEMENT & PODIUMS

Résultats : 100% épreuve technique

Un podium est organisé et un titre de Champion de France d'hiver Junior est attribué pour chaque épreuve.

Les chiffres ne tiennent pas compte des quotas des podiums N-1, ni des dérogations DTN.

RÈGLEMENT NATATION ARTISTIQUE

FICHE N° 5 - CHALLENGE REGIONAL ET INTERREGIONAL

PUBLIC CONCERNÉ

Cette compétition est destinée aux nageuses/nageurs des clubs désirant pratiquer la Natation Artistique avec moins de contraintes techniques. Elle doit garder un aspect promotionnel et attractif de la discipline.

- Une nageuse engagée en Challenge peut participer conjointement dans la même saison aux épreuves du Synchronat, à la Finale Nationale des Avenirs et des Jeunes, aux championnats régionaux et N3.

- Les ballets non qualifiés en N3 et en N2 pourront nager au Challenge Interrégional à condition de respecter les règlements du Challenge.

- Pour les ballets toutes catégories, les nageuses/nageurs juniors peuvent nager les épreuves libres, même si elles ont nagé dans la même épreuve en catégorie Junior.

Deux catégories :

- Une catégorie A avec des nageuses/nageurs qui n'ont pas participé aux Championnats Régionaux et/ou N3 dans la saison (possibilité d'avoir un collectif avec deux nageuses/nageurs au maximum qui ont fait les Championnats Régionaux et/ou les N3).

- Une catégorie B avec des ballets qui ont participé aux Championnats Régionaux et/ou aux N3 non qualifiés en N2.

AVENIR	9, 10, 11, 12 ans (2010, 2009, 2008, 2007)
JEUNE	12, 13, 14, 15 ans (2007, 2006, 2005, 2004)
JUNIOR	15, 16, 17, 18 ans (2004, 2003, 2002, 2001)
SENIOR / TOUTES CATEGORIES	15 ans et plus (2004 et avant)

CONDITIONS D'ACCÈS

Pour les nageuses/nageurs nées en 2009 et après elle est accessible aux titulaires du Pass'compétition. Pour les nageuses/nageurs nées en 2008 et avant il n'y a pas de condition de participation.

CONTENU DES ÉPREUVES

CATEGORIES	EPREUVES	DUREE
		Les durées de ballets libres sont réduites de 30 secondes dans chaque catégorie par rapport aux règlements FINA
AVENIR	Solos libres	1'30 (+ou- 15 sec)
	Duos libres	2'00 (+ou- 15 sec)
	Duos libres mixtes	2'00 (+ou- 15 sec)
	Equipes libres	2'30 (+ou- 15 sec)
	Ballets combines	2'30 (+ou- 15 sec)
JEUNE	Solos libres	1'45 (+ou- 15 sec)
	Duos libres	2'15 (+ou- 15 sec)
	Duos libres mixtes	2'15 (+ou- 15 sec)
	Equipes libres	3'00 (+ou- 15 sec)
	Ballets combines	3'00 (+ou- 15 sec)
JUNIOR / SENIOR - TOUTES CATEGORIES	Solos libres	2'00 (+ou- 15 sec)
	Duos libres	2'30 (+ou- 15 sec)
	Duos libres mixtes	2'30 (+ou- 15 sec)
	Equipes libres	3'30 (+ou- 15 sec)
	Ballets combines	3'30 (+ou- 15 sec)

La ligue ou interrégion propose parmi ces cinq épreuves de ballets libres celle(s) adaptée(s) à ses besoins et aux attentes des populations de clubs, ainsi que les catégories. **Il n'y a pas d'épreuve de figures imposées.**

La qualification en interrégion ne tient pas compte des pénalités de nageuses/nageurs manquantes en équipe libre.

La ligue ou interrégion pourra aussi limiter le nombre de ballets par club

CLASSEMENT ET PODIUMS

En interrégion : deux classements et deux podiums dont :

- un classement pour la catégorie A avec des nageuses/nageurs qui n'ont pas participé aux Championnats Régionaux et/ou N3 dans la saison (possibilité d'avoir un collectif avec deux nageuses/nageurs au maximum qui ont fait les Régionaux et/ou les N3).
- un classement pour la catégorie B avec des nageuses/nageurs qui ont participé aux Régionaux et/ou aux N3 non qualifiés en N2. (Attention : la catégorie B ne donnera pas de points au Classement National des Clubs).

Résultats : 100% épreuve libre

Podiums : à l'initiative du conseil de l'interrégion.

RÈGLEMENT NATATION ARTISTIQUE

FICHE N° 6 - CHAMPIONNAT RÉGIONAL AVENIR

PUBLIC CONCERNÉ

AVENIR	9, 10, 11, 12 ans (2010, 2009, 2008, 2007)
---------------	--

CONDITIONS D'ACCÈS

- Avoir validé le niveau Découverte.
Les nageuses/nageurs âgés de 12 ans (2007) considérées comme « Avenirs » et « Jeunes » peuvent nager dans les deux catégories à condition de ne pas nager la même épreuve dans les deux catégories.
- Les nageuses/nageurs ne participant qu'à la Finale Nationale des Avenirs n'ont pas l'obligation de participer aux régionaux. Les Championnats Nationaux 3 avenir servent de phases qualificatives pour la Finale Nationale des Avenirs 2019.
- Les équipes libres ont un effectif de quatre (4) à (8) nageuses/nageurs et deux (2) remplaçantes.
Un club peut présenter plus d'une équipe libre qualifiée s'il remplit les conditions suivantes : pour deux (2) équipes, une (1) doit être nagée à huit (8) ; pour trois (3) équipes, deux (2) doivent être nagées à huit (8), etc.

CONTENU DES ÉPREUVES

ÉPREUVES					RÉSULTATS
FIGURES IMPOSÉES 2 figures obligatoires + 1 groupe optionnel	SOLOS LIBRES 2'00 (+ ou - 15 sec)	DUOS LIBRES 2'30 (+ ou - 15 sec)	DUOS LIBRES MIXTES 2'30 (+ ou - 15 sec)	EQUIPES LIBRES (4 à 8 nageuses/nageurs + 2 remplaçantes) 3'00 (+ ou - 15 sec)	50% FIGURES IMPOSÉES + 50% ÉPREUVES LIBRES

ACCES DANS LA SAISON EN COURS

Les Championnats régionaux sont qualificatifs pour les Championnats Nationaux 3.	
ÉPREUVES	SCORE ADDITIONNEL
SOLOS LIBRES	116 La qualification dans l'épreuve « solo » est nominative et sans remplaçante
DUOS LIBRES	114
DUOS LIBRES MIXTES	
EQUIPES LIBRES	112 sans tenir compte des pénalités de nageuses/nageurs manquantes pour la qualification mais pas pour le classement.

CLASSEMENT & PODIUMS

Application de la règle AS 7 FINA pour les éliminatoires et finales.
Cependant, en raison des problèmes de logistique il est possible d'organiser une finale directe.

Résultats additionnels : 50 % figures imposées + 50 % épreuve libre

RÈGLEMENT NATATION ARTISTIQUE

FICHE N° 7 - CHAMPIONNAT RÉGIONAL JEUNE

PUBLIC CONCERNÉ

JEUNE	12, 13, 14, 15 ans (2007, 2006, 2005, 2004)
--------------	---

CONDITIONS D'ACCÈS

- Avoir validé le niveau Synchro d'Argent
 - Les ballets exemptés des championnats régionaux sont tous les ballets ayant participé aux championnats N1-Élite 2018 jeunes ainsi que les ballets libres ayant obtenu les points de qualification pour la phase qualificative 2018 et pour le championnat d'hiver jeune 2018 lors des Journées d'Automne.
- Le Championnat Régional Jeune peut servir de compétition préparatoire pour les ballets qualifiés en N-1 et les ballets exemptés, sans remettre en jeu leur qualification. Ces ballets feront l'objet d'un double classement.
- Les nageuses/nageurs âgées de 12 ans (2007) considérées comme « Avenir » et « Jeunes » et les nageuses/nageurs âgées de 15 ans (2004) considérées comme « Jeunes » et « Juniors » peuvent nager dans deux catégories à condition de ne pas nager la même épreuve dans les deux catégories.
 - Les nageuses/nageurs ne participant qu'à la Finale Nationale des Jeunes n'ont pas l'obligation de participer aux régionaux. Les Championnats Nationale 3 jeunes servent de phases qualificatives pour la Finale Nationale des Jeunes 2019.
 - Les équipes libres ont un effectif de quatre (4) à (8) nageuses/nageurs et deux (2) remplaçantes.
- Un club peut présenter plus d'une équipe libre qualifiée s'il remplit les conditions suivantes : pour deux (2) équipes, une (1) doit être nagée à huit (8) ; pour trois (3) équipes, deux (2) doivent être nagées à huit (8), etc.
- Les highlights acros ont un effectif de six (6) à (10) nageuses/nageurs et deux (2) remplaçantes. Cependant les highlights acros devront être composés de huit (8) nageuses/nageurs minimum lors de leur participation en Nationale 3.

CONTENU DES ÉPREUVES

ÉPREUVES					RESULTATS
FIGURES IMPOSEES 2 figures obligatoires + 1 groupe optionnel	SOLOS LIBRES 2'15 (+ ou - 15 sec)	DUOS LIBRES 2'45 (+ ou - 15 sec)	DUOS LIBRES MIXTES 2'45 (+ ou - 15 sec)	EQUIPES LIBRES (4 à 8 nageuses/nageurs + 2 remplaçantes) 3'30 (+ ou - 15 sec)	50% FIGURES IMPOSEES + 50% ÉPREUVES LIBRES
HIGHLIGHTS ACROS (6 à 10 nageuses/nageurs + 2 remplaçantes) Attention : Obligation de huit (8) nageuses/nageurs minimum lors de la participation en Nationale 2 et Nationale 1-Elite 2'30 (+ ou - 15 sec)					100% HIGHLIGHTS ACROS

ACCES DANS LA SAISON EN COURS

Les Championnats régionaux sont qualificatifs pour les Championnats Nationale 3.

ÉPREUVE	SCORE ADDITIONNEL
SOLOS LIBRES	120 La qualification dans l'épreuve « solo » est nominative et sans remplaçante
DUOS LIBRES	118
DUOS LIBRES MIXTES	
EQUIPES LIBRES	116 sans tenir compte des pénalités de nageuses/nageurs manquantes pour la qualification mais pas pour le classement
HIGHLIGHTS ACROS	60 (épreuve libre) Rappel : il n'y a pas de pénalités pour nageuses/nageurs manquantes dans cette épreuve

CLASSEMENT & PODIUMS

Application de la règle AS 7 FINA pour les éliminatoires et finales.
Cependant, en raison des problèmes de logistique il est possible d'organiser une finale directe.

Résultats additionnels : 50 % figures imposées + 50 % épreuves libres

Highlights acros : 100% épreuves libres

RÉGLEMENT NATATION ARTISTIQUE

FICHE N° 8 - CHAMPIONNAT RÉGIONAL JUNIOR

PUBLIC CONCERNÉ

JUNIOR	15, 16, 17, 18 ans (2004, 2003, 2002, 2001)
---------------	---

CONDITIONS D'ACCÈS

- Avoir validé le niveau Synchro d'Argent
 - Les ballets exemptés des championnats régionaux sont tous les ballets ayant participé aux championnats N1-Élite 2018 juniors ainsi que les ballets techniques ayant obtenu les points de qualification pour la phase qualificative 2018 et pour le championnat d'hiver junior 2018 lors des Journées d'Automne.
- Le Championnat Régional Junior peut servir de compétition préparatoire pour les ballets qualifiés en N-1 et les ballets exemptés, sans remettre en jeu leur qualification. Ces ballets feront l'objet d'un double classement.
- Les nageuses/nageurs âgées de 15 ans (2004) considérées comme « Jeunes » et « Juniors » peuvent nager dans les deux catégories à condition de ne pas nager la même épreuve dans les deux catégories.
 - Les équipes techniques et libres ont un effectif de quatre (4) à (8) nageuses/nageurs et deux (2) remplaçantes.
- Un club peut présenter plus d'une équipe technique et/ou libre qualifiées s'il remplit les conditions suivantes : pour deux (2) équipes, une (1) doit être nagée à huit (8) ; pour trois (3) équipes, deux (2) doivent être nagées à huit (8), etc.
- Les ballets combinés ont un effectif de six (6) à (10) nageuses/nageurs et deux (2) remplaçantes. Cependant les ballets combinés devront être composés de huit (8) nageuses/nageurs minimum lors de leur participation en Nationale 3.

CONTENU DES EPREUVES

EPREUVES TECHNIQUES	EPREUVE LIBRES	RESULTAT
SOLOS TECHNIQUES 2'00 (+ ou - 15 sec)	SOLOS LIBRES 2'30 (+ ou - 15 sec)	100% CHAQUE EPREUVE
DUOS TECHNIQUES 2'20 (+ ou - 15 sec)	DUOS LIBRES 3'00 (+ ou - 15 sec)	
DUOS TECHNIQUES MIXTES 2'20 (+ ou - 15 sec)	DUOS LIBRES MIXTES 3'00 (+ ou - 15 sec)	
EQUIPES TECHNIQUES (4 à 8 nageuses/nageurs + 2 remplaçantes) 2'50 (+ ou - 15 sec)	EQUIPES LIBRES (4 à 8 nageuses/nageurs + 2 remplaçantes) 4'00 (+ ou - 15 sec)	
	HIGHLIGHTS (8 à 10 nageuses/nageurs + 2 remplaçantes) 2'30 (+ ou - 15 sec)	
	BALLETS COMBINES 6 à 10 nageuses/nageurs + 2 remplaçantes) Attention : Obligation de huit (8) nageuses/nageurs minimum lors de la participation en Nationale 2 et Nationale 1-Elite 4'00 (+ ou - 15 sec)	

RÈGLEMENT NATATION ARTISTIQUE

ACCÈS DANS LA SAISON EN COURS

Les Championnats régionaux sont qualificatifs pour les Championnats Nationale 3.

EPREUVE	SCORE
SOLOS TECHNIQUES	58 La qualification dans l'épreuve « solo » est nominative et sans remplaçante
SOLOS LIBRES	61 La qualification dans l'épreuve « solo » est nominative et sans remplaçante
DUOS TECHNIQUES	57
DUOS TECHNIQUES MIXTES	
DUOS LIBRES	60
DUOS LIBRES MIXTES	
EQUIPES TECHNIQUES	56 sans tenir compte des pénalités de nageuses/nageurs manquantes pour la qualification mais pas pour le classement
EQUIPES LIBRES	59 sans tenir compte des pénalités de nageuses/nageurs manquantes pour la qualification mais pas pour le classement
BALLETS COMBINES	60 Rappel : il n'y a pas de pénalités pour nageuses/nageurs manquantes dans cette épreuve

CLASSEMENT & PODIUMS

Application de la règle AS 7 FINA pour les éliminatoires et finales.

Cependant, en raison des problèmes de logistique il est possible d'organiser une finale directe.

Résultats : 100% chaque épreuve

RÉGLEMENT NATATION ARTISTIQUE

FICHE N° 9 - CHAMPIONNAT RÉGIONAL SENIOR / TOUTES CATÉGORIES

PUBLIC CONCERNÉ

SENIOR	19 et ans plus (2000 et avant)
TOUTES CATEGORIES	15 ans et plus (2004 et avant)

CONDITIONS D'ACCÈS

- Avoir validé le niveau Synchro d'Argent
- Les ballets exemptés des championnats régionaux sont tous les ballets ayant participé aux championnats de France Senior / Toutes Catégories 2018 ainsi que les solos techniques et libres seniors.
- Le Championnat Régional Senior / Toutes Catégories peut servir de compétition préparatoire pour les ballets qualifiés en N-1 et les ballets exemptés, sans remettre en jeu leur qualification. Ces ballets feront l'objet d'un double classement.
- Pour les compétitions Senior / Toutes Catégories, les nageuses/nageurs juniors peuvent nager les épreuves libres (duo, équipe et ballet combiné), même si elles ont nagé dans la même épreuve en catégorie Junior, sous condition que, la majorité pour un nombre impair et au moins la moitié pour un nombre pair de nageuses/nageurs nageant le ballet soient des nageuses/nageurs seniors (19 ans et plus).
- Pour les épreuves techniques (duo et équipe) et le highlight, en toutes catégories, les ballets peuvent être composés exclusivement de nageuses/nageurs juniors. Le highlight peut être composé de nageuses/nageurs jeunes ayant déjà nagé le highlight acro dans leur catégorie.
- Les nageuses/nageurs juniors peuvent participer en solo technique et/ou libre seniors à condition de ne pas nager la même épreuve dans leur catégorie.
- Les équipes techniques et libres ont un effectif de quatre (4) à (8) nageuses/nageurs et deux (2) remplaçantes. Un club peut présenter plus d'une équipe technique et/ou libre qualifiées s'il remplit les conditions suivantes : pour deux (2) équipes, une (1) doit être nagée à huit (8) ; pour trois (3) équipes, deux (2) doivent être nagées à huit (8), etc.
- Les highlights et ballets combinés ont un effectif de six (6) à (10) nageuses/nageurs et deux (2) remplaçantes. Cependant ils devront être composés de huit (8) nageuses/nageurs minimum lors de leur participation en Nationale 3.

CONTENU DES EPREUVES

EPREUVES TECHNIQUES	EPREUVE LIBRES	RESULTAT
SOLOS TECHNIQUES 2'00 (+ ou - 15 sec)	SOLOS LIBRES 2'30 (+ ou - 15 sec)	100% CHAQUE EPREUVE
DUOS TECHNIQUES 2'20 (+ ou - 15 sec)	DUOS LIBRES 3'00 (+ ou - 15 sec)	
DUOS TECHNIQUES MIXTES 2'20 (+ ou - 15 sec)	DUOS LIBRES MIXTES 3'00 (+ ou - 15 sec)	
EQUIPES TECHNIQUES (4 à 8 nageuses/nageurs + 2 remplaçantes) 2'50 (+ ou - 15 sec)	EQUIPES LIBRES (4 à 8 nageuses/nageurs + 2 remplaçantes) 4'00 (+ ou - 15 sec)	
Attention : Obligation de huit (8) nageuses/nageurs minimum en ballets combinés et highlight lors de la participation en Nationale	HIGHLIGHTS (6 à 10 nageuses/nageurs + 2 remplaçantes) 2'30 (+ ou - 15 sec)	
	BALLETS COMBINES (6 à 10 nageuses/nageurs + 2 remplaçantes) 4'00 (+ ou - 15 sec)	

RÈGLEMENT NATATION ARTISTIQUE

ACCES DANS LA SAISON EN COURS

Les Championnats régionaux sont qualificatifs pour les Championnats Nationale 3.

EPREUVE	SCORE
SOLOS TECHNIQUES	61 La qualification dans l'épreuve « solo » est nominative et sans remplaçante
SOLOS LIBRES	62 La qualification dans l'épreuve « solo » est nominative et sans remplaçante
DUOS TECHNIQUES	60
DUOS TECHNIQUES MIXTES	
DUOS LIBRES	61
DUOS LIBRES MIXTES	
EQUIPES TECHNIQUES	61 sans tenir compte des pénalités de nageuses/nageurs manquantes pour la qualification mais pas pour le classement
EQUIPES LIBRES	62 sans tenir compte des pénalités de nageuses/nageurs manquantes pour la qualification mais pas pour le classement
HIGHLIGHTS	62 Rappel : il n'y a pas de pénalités pour nageuses/nageurs manquantes dans cette épreuve
BALLETS COMBINES	63 Rappel : il n'y a pas de pénalités pour nageuses/nageurs manquantes dans cette épreuve

CLASSEMENT & PODIUMS

Application de la règle AS 7 FINA pour les éliminatoires et finales.

Cependant, en raison des problèmes de logistique il est possible d'organiser une finale directe.

Résultats : 100% chaque épreuve

RÈGLEMENT NATATION ARTISTIQUE

FICHE N° 10 - CHAMPIONNAT INTERRÉGIONAL N3 AVENIR

PUBLIC CONCERNÉ

AVENIR	9, 10, 11, 12 ans (2010, 2009, 2008, 2007)
---------------	--

CONDITIONS D'ACCÈS

- Avoir validé le niveau Découverte
- Avoir obtenu les points requis aux championnats régionaux
- Les nageuses/nageurs âgés de 12 ans (2007) considérées comme « Avenirs » et « Jeunes » peuvent nager dans les deux catégories à condition de ne pas nager la même épreuve dans les deux catégories.
- Le Championnat de Nationale 3 avenir sert de phase qualificative pour la Finale Nationale des Avenirs 2019. Ces nageuses/nageurs feront l'objet d'un double classement.
- Les équipes libres ont un effectif de quatre (4) à (8) nageuses/nageurs et deux (2) remplaçantes.
Un club peut présenter plus d'une équipe libre qualifiée s'il remplit les conditions suivantes : pour deux (2) équipes, une (1) doit être nagée à huit (8) ; pour trois (3) équipes, deux (2) doivent être nagées à huit (8), etc.

CONTENU DES ÉPREUVES

ÉPREUVES					RESULTATS
FIGURES IMPOSEES 2 figures obligatoires + 1 groupe optionnel	SOLOS LIBRES 2'00 (+ ou - 15 sec)	DUOS LIBRES 2'30 (+ ou - 15 sec)	DUOS LIBRES MIXTES 2'30 (+ ou - 15 sec)	EQUIPES LIBRES (4 à 8 nageuses/ nageurs + 2 remplaçantes) 3'30 (+ ou - 15 sec)	50% FIGURES IMPOSEES + 50% ÉPREUVES LIBRES

ACCÈS DANS LA SAISON EN COURS

Les Championnats de National 3 avenir 2018 serviront de phases qualificatives pour la Finale Nationale des Avenirs 2019 pour les nageuses/nageurs nées en 2009, 2008 et 2007.

CLASSEMENT & PODIUMS

Application de la règle SS 7 FINA pour les éliminatoires et finales.
Cependant, en raison des problèmes de logistique il est possible d'organiser une finale directe.

Les nageuses/nageurs participant à la Finale Nationale des Avenirs doivent bénéficier d'un double classement.

Résultats additionnels : 50 % figures imposées + 50 % épreuves libres

RÉGLEMENT NATATION ARTISTIQUE

FICHE N° 11 - CHAMPIONNAT INTERRÉGIONAL N3 JEUNE

PUBLIC CONCERNÉ

JEUNE	12, 13, 14, 15 ans (2007, 2006, 2005, 2004)
--------------	---

CONDITIONS D'ACCÈS

- Avoir validé le niveau Synchro d'Argent

- Avoir obtenu les points requis aux championnats régionaux

Ce Championnat peut servir de compétition préparatoire pour les ballets qualifiés en N-1, sans remettre en jeu leur qualification.

Ces ballets feront l'objet d'un double classement.

- Les nageuses/nageurs ne participant qu'à la Finale Nationale des Jeunes n'ont pas l'obligation de participer aux régionaux. Le Championnat Nationale 3 jeune sert de phases qualificatives pour la Finale Nationale des Jeunes 2019 pour les nageuses/nageurs nées en 2006 et 2005. Ces nageuses/nageurs feront l'objet d'un double classement.

- Les nageuses/nageurs âgées de 12 ans (2007) considérées comme « Avenirs » et « Jeunes » et les nageuses/nageurs âgées de 15 ans (2004) considérées comme « Jeunes » et « Juniors peuvent nager dans deux catégories à condition de ne pas nager la même épreuve dans les deux catégories.

- Les équipes libres ont un effectif de quatre (4) à (8) nageuses/nageurs et deux (2) remplaçantes.

Un club peut présenter plus d'une équipe libre qualifiée s'il remplit les conditions suivantes : pour deux (2) équipes, une (1) doit être nagée à huit (8) ; pour trois (3) équipes, deux (2) doivent être nagées à huit (8), etc.

- Les highlights acros ont un effectif de huit (8) à (10) nageuses/nageurs et deux (2) remplaçantes.

CONTENU DES ÉPREUVES

ÉPREUVES					RÉSULTATS
FIGURES IMPOSEES 2 figures obligatoires + 1 groupe optionnel	SOLOS LIBRES 2'15 (+ ou - 15 sec)	DUOS LIBRES 2'45 (+ ou - 15 sec)	DUOS LIBRES MIXTES 2'45 (+ ou - 15 sec)	ÉQUIPES LIBRES (4 à 8 nageuses/nageurs + 2 remplaçantes) 3'30 (+ ou - 15 sec)	50% FIGURES IMPOSEES + 50% EPREUVES LIBRES
HIGHLIGHTS ACROS (6 à 10 nageuses/nageurs + 2 remplaçant(e)s) Attention : Obligation de huit (8) nageuses/nageurs minimum lors de la participation en Nationale 2 ou Nationale 1-Elite 2'30 (+ ou - 15 sec)					100% HIGHLIGHTS ACROS

RÈGLEMENT NATATION ARTISTIQUE

ACCÈS DANS LA SAISON EN COURS

Les Championnats interrégionaux Nationale 3 sont qualificatifs pour le Championnat National 2 et N1-Elite. Les ballets classés 1ers de chaque N3 n'obtenant pas les minima de points pour accéder à la N1-Elite mais obtenant ceux pour accéder à la N2 seront qualifiés pour la N2 et se rajouteront au nombre de ballets qualifiés en N2.	
SOLOS LIBRES	• quinze (15) solos, les deux (3) premiers de chaque IR accèderont à la finale directe solo du championnat National 2 Jeune à condition d'avoir obtenu 126 points La qualification dans l'épreuve « solo » est nominative et sans remplaçante
DUO LIBRES	• seize (16) duos (les trois (3) classés de la 2ème à la 4ème place des IR : O, IDF, NE, SE et les quatre (4) classés de la 2ème à la 5ème place de l'IR SO) accèderont aux éliminatoires duos du championnat National 2 Jeune à condition d'avoir obtenu 124 points. • cinq (5) duos (chaque champion interrégional N3) accèderont aux éliminatoires duos du championnat National 1-Elite Jeune à condition d'avoir obtenu 128 points.
DUO LIBRES MIXTES	• les duos mixtes de chaque IR accèderont aux éliminatoires duos mixtes du championnat National 2 Jeune à condition d'avoir obtenu 120 points
ÉQUIPES LIBRES	• seize (16) équipes (les trois (3) classées de la 2ème à la 4ème place des IR : O, IDF, NE, SE et quatre (4) classées de la 2ème à la 5ème place de l'IR SO) accèderont aux éliminatoires équipes du championnat National 2 Jeune à condition d'avoir obtenu 122 points. • cinq (5) équipes (chaque championne interrégionale N3) accèderont aux éliminatoires équipes du championnat National 1-Elite Jeune à condition d'avoir obtenu 126 points. Les points de qualification, contrairement au classement, ne tiennent pas compte des pénalités de nageuses/nageurs manquantes.
HIGHLIGHTS ACROS	• seize (16) highlights acros (les trois (3) classés de la 2ème à la 4ème place des IR : O, IDF, NE, SE et quatre (4) classés de la 2ème à la 5ème place de l'IR SO) accèderont aux éliminatoires highlights acros du championnat National 2 Jeune à condition d'avoir obtenu 63 points. • cinq (5) highlights acros (chaque champion interrégional N3) accèderont aux éliminatoires highlights acros du championnat National 1-Elite Jeune à condition d'avoir obtenu 65 points. Rappel : il n'y a pas de pénalités pour nageuses/nageurs manquantes dans cette épreuve

CLASSEMENT & PODIUMS

Application de la règle SS 7 FINA pour les éliminatoires et finales.

Cependant, en raison des problèmes de logistique il est possible d'organiser une finale directe.

Les nageuses/nageurs participant à la Finale Nationale des Jeunes doivent bénéficier d'un double classement.

Résultats additionnels : 50 % figures imposées + 50 % épreuves libres

Highlight acro : 100% épreuve libre

RÈGLEMENT NATATION ARTISTIQUE

FICHE N° 12 - CHAMPIONNAT INTERRÉGIONAL N3 JUNIOR

PUBLIC CONCERNÉ

JUNIOR	15, 16, 17, 18 ans (2004, 2003, 2002, 2001)
---------------	---

CONDITIONS D'ACCÈS

- Avoir validé le niveau Synchro d'Argent
- Avoir obtenu les points requis aux championnats régionaux

IMPORTANT - Les ballets n'ayant pas validé le niveau Synchro d'Or ne pourront pas se qualifier pour le Championnat de France N2 Junior. Ils pourront bénéficier d'un double classement N3 et des récompenses adéquates.

• Ce Championnat peut servir de compétition préparatoire pour les ballets qualifiés en N-1, sans remettre en jeu leur qualification. Ces ballets feront l'objet d'un double classement.

• Les nageuses/nageurs âgées de 15 ans (2004) considérées comme « Jeunes » et « Juniors » peuvent nager dans les deux catégories à condition de ne pas nager la même épreuve dans les deux catégories.

• Les équipes techniques et libres ont un effectif de quatre (4) à (8) nageuses/nageurs et deux (2) remplaçantes.

Un club peut présenter plus d'une équipe technique et/ou libre qualifiées s'il remplit les conditions suivantes : pour deux (2) équipes, une (1) doit être nagée à huit (8) ; pour trois (3) équipes, deux (2) doivent être nagées à huit (8), etc.

• Les ballets combinés ont un effectif de huit (8) à (10) nageuses/nageurs et deux (2) remplaçantes.

CONTENU DES ÉPREUVES

ÉPREUVES TECHNIQUES	ÉPREUVES LIBRES	RÉSULTAT
SOLOS TECHNIQUES 2'00 (+ ou - 15 sec)	SOLOS LIBRES 2'30 (+ ou - 15 sec)	100% CHAQUE ÉPREUVE
DUOS TECHNIQUES 2'20 (+ ou - 15 sec)	DUOS LIBRES 3'00 (+ ou - 15 sec)	
DUOS TECHNIQUES MIXTES 2'20 (+ ou - 15 sec)	DUOS LIBRES MIXTES 3'00 (+ ou - 15 sec)	
ÉQUIPES TECHNIQUES 4 à 8 nageuses/nageurs + 2 remplaçantes) 2'50 (+ ou - 15 sec)	ÉQUIPES LIBRES (4 à 8 nageuses/nageurs + 2 remplaçantes) 4'00 (+ ou - 15 sec)	
	BALLETS COMBINÉS (6 à 10 nageuses/nageurs + 2 remplaçant(e)s) Attention : Obligation de huit (8) nageuses/nageurs minimum lors de la participation en Nationale 2 ou Nationale 1-Elite 4'00 (+ ou - 15 sec)	

Les Championnats interrégionaux Nationale 3 sont qualificatifs pour le Championnat National 2 et N1-Elite.

Les ballets classés 1ers de chaque N3 n'obtenant pas les minima de points pour accéder à la N1-Elite mais obtenant ceux pour accéder à la N2 seront qualifiés pour la N2 et se rajouteront au nombre de ballets qualifiés en N2.

SOLOS TECHNIQUES	• quinze (15) solos techniques, les deux (3) premiers de chaque IR accéderont à la finale directe solos techniques du championnat National 2 Junior à condition d'avoir obtenu 62 points - La qualification dans l'épreuve « solo » est nominative et sans remplaçante
SOLOS LIBRES	• quinze (15) solos libres, (les trois (3) classés de la 2ème à la 4ème place de chaque IR) accéderont à la finale directe solos libres du championnat National 2 Junior à condition d'avoir obtenu 65 points - La qualification dans l'épreuve « solo » est nominative et sans remplaçante
DUO TECHNIQUES	• seize (16) duos techniques (les trois (3) classés de la 2ème à la 4ème place des IR : O, IDF, NE, SE et les quatre (4) classés de la 2ème à la 5ème place de l'IR SO) accéderont à la finale directe duos techniques du championnat National 2 Junior à condition d'avoir obtenu 61 points. • cinq (5) duos techniques (chaque champion interrégional N3) accéderont à la finale directe duos techniques du championnat National 1-Elite Junior à condition d'avoir obtenu 64 points.
DUO TECHNIQUES MIXTES	• les duos techniques mixtes de chaque IR accéderont à la finale directe duos techniques mixtes du championnat National 2 Junior à condition d'avoir obtenu 57 points

RÉGLEMENT NATATION ARTISTIQUE

DUO LIBRES	• seize (16) duos libres (les trois (3) classés de la 2ème à la 4ème place des IR : O, IDF, NE, SE et les quatre (4) classés de la 2ème à la 5ème place de l'IR SO) accèderont à la finale directe duos libres du championnat National 2 Junior à condition d'avoir obtenu 64 points. • cinq (5) duos libres (chaque champion interrégional N3) accèderont à la finale directe duos libres du championnat National 1-Elite Junior à condition d'avoir obtenu 67 points.
DUO LIBRES MIXTES	• les duos libres mixtes de chaque IR accèderont à la finale directe duos libres mixtes du championnat National 2 Junior à condition d'avoir obtenu 61 points
ÉQUIPES TECHNIQUES	• seize (16) équipes techniques (les trois (3) classées de la 2ème à la 4ème place des IR : O, IDF, NE, SE et quatre (4) classées de la 2ème à la 5ème place de l'IR SO) accèderont à la finale directe équipes techniques du championnat National 2 Junior à condition d'avoir obtenu 60 points. • cinq (5) équipes techniques (chaque championne interrégionale N3) accèderont à la finale directe équipes techniques du championnat National 1-Elite Junior à condition d'avoir obtenu 63 points. Les points de qualification, contrairement au classement, ne tiennent pas compte des pénalités de nageuses/nageurs manquantes.
ÉQUIPES LIBRES	• seize (16) équipes libres (les trois (3) classées de la 2ème à la 4ème place des IR : O, IDF, NE, SE et quatre (4) classées de la 2ème à la 5ème place de l'IR SO) accèderont à la finale directe équipes libres du championnat National 2 Junior à condition d'avoir obtenu 63 points. • cinq (5) équipes libres (chaque championne interrégionale N3) accèderont à la finale directe équipes libres du championnat National 1-Elite Junior à condition d'avoir obtenu 66 points. Les points de qualification, contrairement au classement, ne tiennent pas compte des pénalités de nageuses/nageurs manquantes.
BALLETS COMBINÉS	• seize (16) ballets combinés (les trois (3) classés de la 2ème à la 4ème place des IR : O, IDF, NE, SE et quatre (4) classés de la 2ème à la 5ème place de l'IR SO) accèderont à la finale directe ballets combinés du championnat National 2 Junior à condition d'avoir obtenu 64 points. • cinq (5) ballets combinés (chaque champion interrégional N3) accèderont à la finale directe ballets combinés du championnat National 1-Elite Junior à condition d'avoir obtenu 67 points. Rappel : il n'y a pas de pénalités pour nageuses/nageurs manquantes dans cette épreuve.

CLASSEMENT & PODIUMS

Application de la règle AS 7 FINA pour les éliminatoires et finales.

Cependant, en raison des problèmes de logistique il est possible d'organiser une finale directe.

Résultats : 100% chaque épreuve

RÈGLEMENT NATATION ARTISTIQUE

FICHE N° 13 - CHAMPIONNAT INTERRÉGIONAL N3 SENIOR/TOUTES CATÉGORIES

PUBLIC CONCERNÉ

SENIOR	19 et ans plus (2000 et avant)
TOUTES CATÉGORIES	15 ans et plus (2004 et avant)

CONDITIONS D'ACCÈS

- Avoir validé le niveau Synchro d'Argent
- Avoir obtenu les points requis aux championnats régionaux
IMPORTANT - Les ballets n'ayant pas validé le niveau Synchro d'Or ne pourront pas se qualifier pour le Championnat de France Senior-Toutes Catégories. Ils pourront bénéficier d'un double classement N3 et des récompenses adéquates.
- Ce Championnat peut servir de compétition préparatoire pour les ballets qualifiés en N-1, sans remettre en jeu leur qualification. Ces ballets feront l'objet d'un double classement.
- Les nageuses/nageurs juniors peuvent nager les épreuves libres (duo, équipe et ballet combiné), même si elles ont nagé dans la même épreuve en catégorie Junior, sous condition que, la majorité pour un nombre impair et au moins la moitié pour un nombre pair de nageuses/nageurs nageant le ballet soient des nageuses/nageurs seniors (19 ans et plus).
- Pour les épreuves techniques (duo et équipe) et le highlight, en toutes catégories, les ballets peuvent être composés exclusivement de nageuses/nageurs juniors. Le highlight peut être composé de nageuses/nageurs jeunes ayant déjà nagé le highlight acro dans leur catégorie.
- Les nageuses/nageurs juniors peuvent participer en solo technique et/ou libre seniors à condition de ne pas nager la même épreuve dans leur catégorie.
- Les équipes techniques et libres ont un effectif de quatre (4) à (8) nageuses/nageurs et deux (2) remplaçantes.
 Un club peut présenter plus d'une équipe technique et/ou libre qualifiées s'il remplit les conditions suivantes : pour deux (2) équipes, une (1) doit être nagée à huit (8) ; pour trois (3) équipes, deux (2) doivent être nagées à huit (8), etc.
- Les highlights et ballets combinés ont un effectif de huit (8) à (10) nageuses/nageurs et deux (2) remplaçantes.

CONTENU DES ÉPREUVES

ÉPREUVES TECHNIQUES	ÉPREUVES LIBRES	RÉSULTAT
SOLOS TECHNIQUES	SOLOS LIBRES 2'30 (+ ou - 15 sec)	100% CHAQUE ÉPREUVE
DUOS TECHNIQUES	DUOS LIBRES 3'00 (+ ou - 15 sec)	
DUOS TECHNIQUES MIXTES	DUOS LIBRES MIXTES 3'00 (+ ou - 15 sec)	
ÉQUIPES TECHNIQUES	ÉQUIPES LIBRES (4 à 8 nageuses/nageurs + 2 remplaçantes) 4'00 (+ ou - 15 sec)	
Attention : Obligation de huit (8) nageuses/nageurs minimum en ballets combinés et highlights lors de la participation en Nationale	HIGHLIGHTS (6 à 10 nageuses/nageurs + 2 remplaçantes) 2'30 (+ ou - 15 sec)	
	BALLETS COMBINÉS (6 à 10 nageuses/nageurs + 2 remplaçantes) 4'00 (+ ou - 15 sec)	

RÈGLEMENT NATATION ARTISTIQUE

ACCÈS DANS LA SAISON EN COURS

Les Championnats interrégionaux Nationale 3 sont qualificatifs pour le Championnat de France	
SOLOS TECHNIQUES	• quinze (15) solos techniques (les trois (3) premiers de chaque IR) accèderont à la finale directe solos techniques du championnat de France Senior-Toutes Catégories à condition d'avoir obtenu 64 points. • La qualification dans l'épreuve « solo » est nominative et sans remplaçante
SOLOS LIBRES	• quinze (15) solos libres (les trois (3) premiers de chaque IR) accèderont à la finale directe solos libres du championnat de France Senior-Toutes Catégories à condition d'avoir obtenu 66 points. • La qualification dans l'épreuve « solo » est nominative et sans remplaçante.
DUOS TECHNIQUES	• dix (10) duos techniques (les deux (2) premiers de chaque IR) accèderont à la finale directe duos techniques du championnat de France Senior-Toutes Catégories à condition d'avoir obtenu 63 points.
DUOS TECHNIQUES MIXTES	• les duos techniques mixtes de chaque IR accèderont à la finale directe duos libres mixtes du championnat de France Senior-Toutes Catégories à condition d'avoir obtenu 57 points.
DUOS LIBRES	• dix (10) duos libres (les deux (2) premiers de chaque IR) accèderont à la finale directe duos libres du championnat de France Senior-Toutes Catégories à condition d'avoir obtenu 65 points
DUOS LIBRES MIXTES	• les duos libres mixtes de chaque IR accèderont à la finale directe duos libres mixtes du championnat de France Senior-Toutes Catégories à condition d'avoir obtenu 61 points
ÉQUIPES TECHNIQUES	• dix (10) équipes techniques (les deux (2) premières de chaque IR) accèderont à la finale directe équipes techniques du championnat de France Senior-Toutes Catégories à condition d'avoir obtenu 62 points. • Rappel : Les points de qualification, contrairement au classement, ne tiennent pas compte des pénalités de nageuses/nageurs manquantes.
ÉQUIPES LIBRES	• dix (10) équipes libres (les deux (2) premières de chaque IR) accèderont à la finale directe équipes libres du championnat de France Senior-Toutes Catégories à condition d'avoir obtenu 66 points. • Rappel : Les points de qualification, contrairement au classement, ne tiennent pas compte des pénalités de nageuses/nageurs manquantes.
HIGHLIGHTS	• dix (10) highlights (les deux (2) premiers de chaque IR) accèderont à la finale directe highlights du championnat de France Senior-Toutes Catégories à condition d'avoir obtenu 66 points. • Rappel : il n'y a pas de pénalités pour nageuses/nageurs manquantes dans cette épreuve
BALLETS COMBINÉS	• dix (10) ballets combinés (les deux (2) premiers de chaque IR) accèderont à la finale directe ballets combinés du championnat de France Senior-Toutes Catégories à condition d'avoir obtenu 67 points. • Rappel : il n'y a pas de pénalités pour nageuses/nageurs manquantes dans cette épreuve

CLASSEMENT & PODIUMS

Application de la règle SS 7 FINA pour les éliminatoires et finales.
Cependant, en raison des problèmes de logistique il est possible d'organiser une finale directe.

Résultats : 100% chaque épreuve

RÈGLEMENT NATATION ARTISTIQUE

FICHE N° 14 - CHAMPIONNAT DE FRANCE D'ÉTÉ NATIONAL 2 JEUNE

PUBLIC CONCERNÉ

JEUNE	12, 13, 14, 15 ans (2007, 2006, 2005, 2004)
--------------	---

CONDITIONS D'ACCÈS

• Avoir validé le niveau Synchro d'Argent • Avoir obtenu les points requis aux championnats N3 • Une (ou des) nageuse(s) peut (peuvent) être positionnée(s) sur proposition de la DTN et après validation de la commission fédérale • Les nageuses/nageurs âgées de 12 ans (2007) considérées comme « Avenirs » et « Jeunes » et les nageuses/nageurs âgées de 15 ans (2004) considérées comme « Jeunes » et « Juniors peuvent nager dans deux catégories à condition de ne pas nager la même épreuve dans les deux catégories. • Les équipes libres ont un effectif de quatre (4) à (8) nageuses/nageurs et deux (2) remplaçantes. Un club peut présenter plus d'une équipe libre qualifiée s'il remplit les conditions suivantes : pour deux (2) équipes, une (1) doit être nagée à huit (8) ; pour trois (3) équipes, deux (2) doivent être nagées à huit (8), etc. • Les highlights acros ont un effectif de huit (8) à (10) nageuses/nageurs et deux (2) remplaçantes.	
SOLOS LIBRES	• quinze (15) solos, les deux (3) premiers de chaque IR sont qualifiés à la finale directe solos à condition d'avoir obtenu 126 points - La qualification dans l'épreuve « solo » est nominative et sans remplaçante.
DUOS LIBRES	• seize (16) duos (les trois (3) classés de la 2ème à la 4ème place des IR : O, IDF, NE, SE et les quatre (4) classés de la 2ème à la 5ème place de l'IR SO) sont qualifiés aux éliminatoires duos à condition d'avoir obtenu 124 points.
DUOS LIBRES MIXTES	• les duos mixtes de chaque IR sont qualifiés à la finale directe duos mixtes à condition d'avoir obtenu 120 points
ÉQUIPES LIBRES	• seize (16) équipes (les trois (3) classées de la 2ème à la 4ème place des IR : O, IDF, NE, SE et quatre (4) classées de la 2ème à la 5ème place de l'IR SO) sont qualifiées aux éliminatoires équipes à condition d'avoir obtenu 122 points.
HIGHLIGHTS ACROS	• seize (16) highlights acros (les trois (3) classés de la 2ème à la 4ème place des IR : O, IDF, NE, SE et quatre (4) classés de la 2ème à la 5ème place de l'IR SO) sont qualifiés aux éliminatoires highlights acros à condition d'avoir obtenu 63 points.

CONTENU DES ÉPREUVES

ÉPREUVES					RÉSULTATS
FIGURES IM-POSEES 2 figures obligatoires + 1 groupe optionnel	SOLOS LIBRES 2'15 (+ ou - 15 sec)	DUOS LIBRES 2'45 (+ ou - 15 sec)	DUOS LIBRES MIXTES 2'45 (+ ou - 15 sec)	EQUIPES LIBRES (4 à 8 nageuses/nageurs + 2 remplaçantes) 3'30 (+ ou - 15 sec)	50% FIGURES IMPOSEES + 50% EPREUVES LIBRES
HIGHLIGHTS ACROS (8 à 10 nageuses/nageurs + 2 remplaçantes) 2'30 (+ ou - 15 sec)					100% HIGHLIGHTS ACROS

RÈGLEMENT NATATION ARTISTIQUE

ACCES DANS LA SAISON EN COURS

SOLOS LIBRES	Cette épreuve comporte une finale directe à quinze (15)	• les trois (3) premiers solos seront qualifiés pour les éliminatoires solos du championnat National 1-Élite Jeune à condition d'avoir obtenu 130 points.
DUOS LIBRES	Cette épreuve comporte des éliminatoires à seize (16) et une finale à douze (12).	• les cinq (5) premiers duos seront qualifiés pour les éliminatoires duos du championnat National 1-Élite Jeune à condition d'avoir obtenu 128 points.
ÉQUIPES LIBRES	Cette épreuve comporte des éliminatoires à seize (16) et une finale à douze (12)	• les cinq (5) premières équipes seront qualifiées au championnat de France d'été National 1-Élite Jeune 2018 pour l'épreuve éliminatoire équipes à condition d'avoir obtenu 126 points. Les points de qualification, contrairement au classement, ne tiennent pas compte des pénalités de nageuses/nageurs manquantes.
HIGHLIGHTS ACROS	Cette épreuve comporte des éliminatoires à seize (16) et une finale à douze (12)	• les cinq (5) premiers highlights acro seront qualifiés pour les éliminatoires highlights acros du championnat National 1-Élite Jeune 2018 à condition d'avoir obtenu 65 points. Rappel : il n'y a pas de pénalités pour nageuses/nageurs manquantes dans cette épreuve

La qualification des duos libres mixtes se fera au cas par cas suivant les points obtenus.

CLASSEMENT & PODIUMS

100 % figures imposées. Un podium est organisé et un titre de Champion de France N2 en figures imposées Jeune est attribué pour les quatre (4) années d'âge (nageuses/nageurs nées en 2007, 2006, 2005 et 2004). Un deuxième podium est organisé et un titre de champion de France N2 en figures imposées Jeune est attribué pour les nageuses/nageurs plus jeunes (nées en 2007 et 2006).
Résultats additionnels : 50 % figures imposées + 50 % épreuves libres. Un podium est organisé et un titre de champion de France National 2 en solo, duo, équipe jeune est attribué.
Highlight acro : 100% épreuve libre. Un podium est organisé et un titre de champion de France National 2 highlight acro jeune est attribué.

Les chiffres ne tiennent pas compte des Dom Tom, des dérogations DTN ni des ballets classés premiers aux N3 non qualifiées en N1-Elite mais ayant obtenu les points pour la N2.

RÈGLEMENT NATATION ARTISTIQUE

FICHE N° 15 - CHAMPIONNAT DE FRANCE D'ÉTÉ NATIONAL 2 JUNIOR

PUBLIC CONCERNÉ

JUNIOR	15, 16, 17, 18 ans (2004, 2003, 2002, 2001)
---------------	---

CONDITIONS D'ACCÈS

- Avoir validé le niveau Synchro d'Or
- Avoir obtenu les points requis aux championnats N3
- Une (ou des) nageuse(s) peut (peuvent) être positionnée(s) sur proposition de la DTN et après validation de la commission fédérale
- Les nageuses/nageurs âgées de 15 ans (2004) considérées comme « Jeunes » et « Juniors » peuvent nager dans les deux catégories à condition de ne pas nager la même épreuve dans les deux catégories.
- Les équipes techniques et libres ont un effectif de quatre (4) à (8) nageuses/nageurs et deux (2) remplaçantes. Un club peut présenter plus d'une équipe technique et/ou libre qualifiées s'il remplit les conditions suivantes : pour deux (2) équipes, une (1) doit être nagée à huit (8) ; pour trois (3) équipes, deux (2) doivent être nagées à huit (8), etc.
- Les ballets combinés ont un effectif de huit (8) à (10) nageuses/nageurs et deux (2) remplaçantes.

SOLOS TECHNIQUES	• quinze (15) solos techniques, les deux (3) premiers de chaque IR sont qualifiés à la finale directe solos à condition d'avoir obtenu 62 points • La qualification dans l'épreuve « solo » est nominative et sans remplaçante
SOLOS LIBRES	• quinze (15) solos libres, (les trois (3) classés de la 2ème à la 4ème place de chaque IR) accéderont à la finale directe solos libres du championnat National 2 Junior à condition d'avoir obtenu 65 points - La qualification dans l'épreuve « solo » est nominative et sans remplaçante
DUOS TECHNIQUES	• seize (16) duos techniques (les trois (3) classés de la 2ème à la 4ème place des IR : O, IDF, NE, SE et les quatre (4) classés de la 2ème à la 5ème place de l'IR SO) sont qualifiés à la finale directe duos techniques à condition d'avoir obtenu 61 points.
DUOS TECHNIQUES MIXTES	• les duos libres mixtes de chaque IR sont qualifiés à la finale directe duos libres mixtes à condition d'avoir obtenu 57 points
DUOS LIBRES	• seize (16) duos libres (les trois (3) classés de la 2ème à la 4ème place des IR : O, IDF, NE, SE et les quatre (4) classés de la 2ème à la 5ème place de l'IR SO) sont qualifiés à la finale directe duos libres à condition d'avoir obtenu 64 points.
DUOS LIBRES MIXTES	• les duos libres mixtes de chaque IR sont qualifiés à la finale directe duos libres mixtes à condition d'avoir obtenu 61 points
ÉQUIPES TECHNIQUES	• seize (16) équipes techniques (les trois (3) classées de la 2ème à la 4ème place des IR : O, IDF, NE, SE et quatre (4) classées de la 2ème à la 5ème place de l'IR SO) sont qualifiées à la finale directe équipes à condition d'avoir obtenu 60 points.
ÉQUIPES LIBRES	• seize (16) équipes libres (les trois (3) classées de la 2ème à la 4ème place des IR : O, IDF, NE, SE et quatre (4) classées de la 2ème à la 5ème place de l'IR SO) sont qualifiées à la finale directe équipes libres à condition d'avoir obtenu 63 points.
BALLETS COMBINÉS	• seize (16) ballets combinés (les trois (3) classés de la 2ème à la 4ème place des IR : O, IDF, NE, SE et quatre (4) classés de la 2ème à la 5ème place de l'IR SO) sont qualifiés à la finale directe ballets combinés à condition d'avoir obtenu 64 points.

RÈGLEMENT NATATION ARTISTIQUE

CONTENU DES EPREUVES

EPREUVES TECHNIQUES	EPREUVE LIBRES	RESULTAT
SOLOS TECHNIQUES 2'00 (+ ou - 15 sec)	SOLOS LIBRES 2'30 (+ ou - 15 sec)	100% CHAQUE EPREUVE
DUOS TECHNIQUES 2'20 (+ ou - 15 sec)	DUOS LIBRES 3'00 (+ ou - 15 sec)	
DUOS TECHNIQUES MIXTES 2'20 (+ ou - 15 sec)	DUOS LIBRES MIXTES 3'00 (+ ou - 15 sec)	
EQUIPES TECHNIQUES (4 à 8 nageuses/nageurs + 2 remplaçantes) 2'50 (+ ou - 15 sec)	EQUIPES LIBRES (4 à 8 nageuses/nageurs + 2 remplaçantes) 4'00 (+ ou - 15 sec)	
	BALLETS COMBINES (8 à 10 nageuses/nageurs + 2 remplaçantes) 4'00 (+ ou - 15 sec)	

SOLOS TECHNIQUES	Cette épreuve comporte une finale directe à quinze (15)	les trois (3) premiers solos techniques seront qualifiés pour la finale directe solos techniques du championnat National 1-Élite Junior à condition d'avoir obtenu 65 points.
SOLOS LIBRES	Cette épreuve comporte une finale directe à quinze (15)	les sept (7) premiers solos libres seront qualifiés pour la finale directe solos libres du championnat National 1-Élite Junior à condition d'avoir obtenu 68 points.
DUOS TECHNIQUES	Cette épreuve comporte une finale directe à seize (16)	les trois (3) premiers duos techniques seront qualifiés pour la finale directe duos techniques du championnat National 1-Élite Junior à condition d'avoir obtenu 65 points.
DUOS LIBRES	Cette épreuve comporte une finale directe à seize (16)	les trois (3) premiers duos libres seront qualifiés pour la finale directe duos libres du championnat National 1-Élite Junior à condition d'avoir obtenu 67 points
ÉQUIPES TECHNIQUES	Cette épreuve comporte une finale directe à seize (16)	les trois (3) premières équipes techniques seront qualifiées pour la finale directe équipes techniques du championnat National 1-Élite Junior à condition d'avoir obtenu 63 points. Les points de qualification, contrairement au classement, ne tiennent pas compte des pénalités de nageuses/nageurs manquantes
ÉQUIPES LIBRES	Cette épreuve comporte une finale directe à seize (16)	les trois (3) premières équipes libres seront qualifiées pour la finale directe équipes libres du championnat National 1-Élite Junior à condition d'avoir obtenu 66 points Les points de qualification, contrairement au classement, ne tiennent pas compte des pénalités de nageuses/nageurs manquantes
BALLETS COMBINÉS	Cette épreuve comporte une finale directe à seize (16)	les trois (3) premiers ballets combinés seront qualifiés pour la finale directe ballets combinés du championnat National 1-Élite Junior à condition d'avoir obtenu 67 points Rappel : il n'y a pas de pénalités pour nageuses/nageurs manquantes dans cette épreuve

La qualification des duos techniques et/ou libres mixtes se fera au cas par cas suivant les points obtenus.

Résultats : 100% chaque épreuve

Un podium est organisé et un titre de Champion de France N2 Junior est attribué pour chaque épreuve.

Les chiffres ne tiennent pas compte des Dom Tom, des dérogations DTN ni des ballets classés premiers aux N3 non qualifiés en N1-Elite mais ayant obtenu les points pour la N2.

RÈGLEMENT NATATION ARTISTIQUE

FICHE N° 16 - CHAMPIONNAT DE FRANCE D'ÉTÉ NATIONAL 1 ELITE JEUNE OPEN

PUBLIC CONCERNÉ

JEUNE	12, 13, 14, 15 ans (2007, 2006, 2005, 2004)
--------------	---

CONDITIONS D'ACCÈS

- Avoir validé le niveau Synchro d'Argent
- Avoir obtenu les points requis aux championnats N3 et/ou N2
- Une (ou des) nageuse(s) peut (peuvent) être positionnée(s) sur proposition de la DTN et après validation de la commission fédérale
- Les nageuses/nageurs âgées de 12 ans (2007) considérées comme « Avenirs » et « Jeunes » et les nageuses/nageurs âgées de 15 ans (2004) considérées comme « Jeunes » et « Juniors peuvent nager dans deux catégories à condition de ne pas nager la même épreuve dans les deux catégories.
- Les équipes libres ont un effectif de quatre (4) à (8) nageuses/nageurs et deux (2) remplaçantes.
Un club peut présenter plus d'une équipe libre qualifiée s'il remplit les conditions suivantes : pour deux (2) équipes, une (1) doit être nagée à huit (8) ; pour trois (3) équipes, deux (2) doivent être nagées à huit (8), etc.
- Les highlights acros ont un effectif de huit (8) à (10) nageuses/nageurs et deux (2) remplaçantes.

SOLOS LIBRES	• les douze (12) premiers solos libres du championnat de France d'hiver jeune 2018 • les trois (3) premiers solos libres du championnat de France N2 jeune 2019 sont qualifiés à la finale directe solos libres à condition d'avoir obtenu 130 points En cas de non-participation d'une des solistes qualifiées à l'issue du championnat de France d'hiver jeune 2018, lors des engagements prévisionnels d'été, le ou les solo(s) libre(s) succédant ayant obtenu 130 points, se verra(ont) proposer l'engagement dans l'épreuve solo. Au-delà de la date des engagements, la régulation se fera sur le championnat de France N2 jeune 2019 pour atteindre un effectif de quinze (15) solos libres à condition d'avoir obtenu 130 points. La qualification dans l'épreuve « solo » est nominative et sans remplaçante.
DUOS LIBRES	• les six (6) premiers duos libres du championnat de France d'hiver jeune 2018 • cinq (5) duos (chaque duo libre champion interrégional N3 Jeune 2019) • les cinq (5) premiers duos libres du championnat de France N2 jeune 2019 sont qualifiés à la finale directe duos libres à condition d'avoir obtenu 128 points. En cas de non-participation d'un des duos libres qualifiés à l'issue du championnat de France d'hiver 2018 et de non qualification sur une N3 2019, la régulation se fera sur le championnat de France N2 jeune 2019 pour atteindre un effectif de seize (16) duos libres à condition d'avoir obtenu 128 points.
EQUIPES LIBRE	• les six (6) premières équipes libres du championnat de France N1-Élite jeune 2018 • cinq (5) équipes (chaque équipe libre champion interrégional N3 Jeune 2019) • les cinq (5) premières équipes libres du championnat de France N2 jeune 2019 sont qualifiés à la finale directe équipes libres à condition d'avoir obtenu 126 points. En cas de non-participation d'un des équipes libres qualifiées à l'issue du championnat de France N1-Élite jeune 2018 et de non qualification sur une N3 2019, la régulation se fera sur le championnat de France N2 jeune 2019 pour atteindre un effectif de seize (16) équipes libres à condition d'avoir obtenu 126 points.
HIGHLIGHTS ACROS	• les six (6) premiers highlights du championnat de France N1-Élite jeune 2018 • cinq (5) highlights acros (chaque highlight acro champion interrégional N3 Jeune 2019) • les cinq (5) premiers highlights acros du championnat de France N2 jeune 2019 sont qualifiés à la finale directe highlights acros à condition d'avoir obtenu 65 points. En cas de non-participation d'un des highlights qualifiés à l'issue du championnat de France N1-Élite jeune 2018 et de non qualification sur une N3 2019, la régulation se fera sur le championnat de France N2 jeune 2019 pour atteindre un effectif de seize (16) highlights acros à condition d'avoir obtenu 65 points.

RÈGLEMENT NATATION ARTISTIQUE

CONTENU DES ÉPREUVES

ÉPREUVES				RESULTATS
FIGURES IMPOSEES 2 figures obligatoires + 1 groupe optionnel	SOLOS LIBRES 2'15 (+ ou - 15 sec)	DUOS LIBRES 2'45 (+ ou - 15 sec)	EQUIPES LIBRES (4 à 8 nageuses/ nageurs + 2 remplaçantes) 3'30 (+ ou - 15 sec)	50% FIGURES IMPOSEES + 50% ÉPREUVES LIBRES
HIGHLIGHTS ACROS (8 à 10 nageuses/nageurs + 2 remplaçantes) 2'30 (+ ou - 15 sec)				100% HIGHLIGHTS ACROS

SOLOS LIBRES	Cette épreuve comporte des éliminatoires à quinze (15) et une finale à douze (12)
DUOS LIBRES	Cette épreuve comporte des éliminatoires à seize (16) et une finale à douze (12)
EQUIPES LIBRES	Cette épreuve comporte des éliminatoires à seize (16) et une finale à douze (12)
HIGHLIGHTS ACROS	Cette épreuve comporte des éliminatoires à seize (16) et une finale à douze (12)

CLASSEMENT & PODIUMS

100 % figures imposées. Un podium est organisé et un titre de Champion de France N1-Elite en figures imposées Jeune est attribué pour les quatre (4) années d'âge (nageuses/nageurs nées en 2007, 2006, 2005 et 2004). Un deuxième podium est organisé et un titre de champion de France N1-Elite en figures imposées Jeune est attribué pour les nageuses/nageurs plus jeunes (nées en 2007 et 2006). Résultats additionnels : 50 % figures imposées + 50 % épreuves libres. Un podium est organisé et un titre de champion de France N1-Elite en solo, duo, équipe jeune est attribué.
Highlight acro : 100% épreuve libre. Un podium est organisé et un titre de champion de France N1-Elite highlight acro jeune est attribué.

Les chiffres ne tiennent pas compte des dérogations DTN ni des ballets étrangers.

RÈGLEMENT NATATION ARTISTIQUE

FICHE N° 17 - CHAMPIONNAT DE FRANCE D'ÉTÉ NATIONAL 1 ELITE JUNIOR OPEN

PUBLIC CONCERNÉ

JUNIOR	15, 16, 17, 18 ans (2004, 2003, 2002, 2001)
---------------	---

CONDITIONS D'ACCÈS

- Avoir validé le niveau Synchro d'Or
 - Avoir obtenu les points requis aux championnats N3 et/ou N2
 - Une (ou des) nageuse(s) peut (peuvent) être positionnée(s) sur proposition de la DTN et après validation de la commission fédérale
 - Les nageuses/nageurs âgées de 15 ans (2004) considérées comme « Jeunes » et « Juniors » peuvent nager dans les deux catégories à condition de ne pas nager la même épreuve dans les deux catégories.
 - Les équipes techniques et libres ont un effectif de quatre (4) à (8) nageuses/nageurs et deux (2) remplaçantes.
- Un club peut présenter plus d'une équipe technique et/ou libre qualifiées s'il remplit les conditions suivantes : pour deux (2) équipes, une (1) doit être nagée à huit (8) ; pour trois (3) équipes, deux (2) doivent être nagées à huit (8), etc.
- Les ballets combinés ont un effectif de huit (8) à (10) nageuses/nageurs et deux (2) remplaçantes.

SOLOS TECHNIQUES	• les douze (12) premiers solos techniques du championnat de France d'hiver junior 2018 • les trois (3) premiers solos techniques du championnat de France N2 junior 2019 sont qualifiés à la finale directe solos techniques à condition d'avoir obtenu 65 points En cas de non-participation d'une des solistes techniques qualifiées à l'issue du championnat de France d'hiver junior 2018, lors des engagements prévisionnels d'été, le ou les solo(s) technique(s) succédant ayant obtenu 65 points, se verra(ont) proposer l'engagement dans l'épreuve solo technique. Au-delà de la date des engagements, la régulation se fera sur le championnat de France N2 junior 2019 pour atteindre un effectif de quinze (15) solos techniques à condition d'avoir obtenu 65 points. La qualification dans l'épreuve « solo » est nominative et sans remplaçante
SOLOS LIBRES	• cinq (5) solos libres (chaque solos libres champion interrégional N3 Junior 2019) • les sept (7) premiers solos libres du championnat de France N2 junior 2019 sont qualifiés à la finale directe solos libres à condition d'avoir obtenu 68 points La qualification dans l'épreuve « solo » est nominative et sans remplaçante
DUOS TECHNIQUES	• les six (6) premiers duos techniques du championnat de France d'hiver junior 2018 • cinq (5) duos techniques (chaque duo technique champion interrégional N3 Junior 2019) • les trois (3) premiers duos techniques du championnat de France N2 junior 2019 sont qualifiés à la finale directe duos techniques à condition d'avoir obtenu 64 points. En cas de non-participation d'un des duos techniques qualifiés à l'issue du championnat de France d'hiver junior 2018 et de non qualification sur une N3 2019, la régulation se fera sur le championnat de France N2 junior 2019 pour atteindre un effectif de quatorze (14) duos techniques à condition d'avoir obtenu 64 points.
DUOS LIBRES	• les six (6) premiers duos libres du championnat de France N1-Élite junior 2018 • cinq (5) duos libres (chaque duo libre champion interrégional N3 Junior 2019) • les trois (3) premiers duos libres du championnat de France N2 junior 2019 sont qualifiés à la finale directe duos libres à condition d'avoir obtenu 67 points. En cas de non-participation d'un des duos libres qualifiés à l'issue du championnat de France N1-Élite junior 2018 et de non qualification sur une N3 2019, la régulation se fera sur le championnat de France N2 junior 2019 pour atteindre un effectif de quatorze (14) duos libres à condition d'avoir obtenu 67 points.
EQUIPES TECHNIQUES	• les six (6) premières équipes techniques du championnat de France d'hiver junior 2018 • cinq (5) premières équipes techniques (chaque équipe technique championne interrégionale N3 Junior 2019) • les trois (3) premières équipes techniques du championnat de France N2 junior 2019 sont qualifiés à la finale directe équipes techniques à condition d'avoir obtenu 63 points. En cas de non-participation d'un des équipes techniques qualifiées à l'issue du championnat de France d'hiver junior 2018 et de non qualification sur une N3 2019, la régulation se fera sur le championnat de France N2 junior 2019 pour atteindre un effectif de quatorze (14) équipes techniques à condition d'avoir obtenu 63 points.

RÈGLEMENT NATATION ARTISTIQUE

EQUIPES LIBRES	• les six (6) premières équipes libres du championnat de France N1-Élite junior 2018 • cinq (5) premières équipes libres (chaque équipe libre championne interrégionale N3 Junior 2019) • les trois (3) premiers équipes libres du championnat de France N2 junior 2019 sont qualifiés à la finale directe équipes libres à condition d'avoir obtenu 66 points. En cas de non-participation d'un des équipes libres qualifiées à l'issue du championnat de France N1-Élite junior 2018 et de non qualification sur une N3 2019, la régulation se fera sur le championnat de France N2 junior 2019 pour atteindre un effectif de quatorze (14) équipes libres à condition d'avoir obtenu 66 points.
BALLETS COMBINES	• les six (6) premiers ballets combinés du championnat de France N1-Élite junior 2018 • cinq (5) ballets combinés (chaque duo libre champion interrégional N3 Junior 2019) • les trois (3) premiers ballets combinés du championnat de France N2 junior 2019 sont qualifiés à la finale directe ballets combinés à condition d'avoir obtenu 67 points. En cas de non-participation d'un des ballets combinés qualifiés à l'issue du championnat de France N1-Élite junior 2018 et de non qualification sur une N3 2019, la régulation se fera sur le championnat de France N2 junior 2019 pour atteindre un effectif de quatorze (14) ballets combinés à condition d'avoir obtenu 67 points.

CONDITIONS D'ACCÈS

EPREUVES TECHNIQUES	EPREUVE LIBRES	RESULTAT
SOLOS TECHNIQUES 2'00 (+ ou - 15 sec)	SOLOS LIBRES 2'30 (+ ou - 15 sec)	100% CHAQUE EPREUVE
DUOS TECHNIQUES 2'20 (+ ou - 15 sec)	DUOS LIBRES 3'00 (+ ou - 15 sec)	
DUOS TECHNIQUES MIXTES 2'20 (+ ou - 15 sec)	DUOS LIBRES MIXTES 3'00 (+ ou - 15 sec)	
EQUIPES TECHNIQUES (4 à 8 nageuses/nageurs + 2 remplaçantes) 2'50 (+ ou - 15 sec)	EQUIPES LIBRES (4 à 8 nageuses/nageurs + 2 remplaçantes) 4'00 (+ ou - 15 sec)	
	HIGHLIGHTS (8 à 10 nageuses/nageurs + 2 remplaçantes) 2'30 (+ ou - 15 sec)	
	BALLETS COMBINES (8 à 10 nageuses/nageurs + 2 remplaçantes) 4'00 (+ ou - 15 sec)	
SOLOS TECHNIQUES	Cette épreuve comporte une finale directe à quinze (15)	
SOLOS LIBRES	Cette épreuve comporte une finale directe à douze (12)	
DUOS TECHNIQUES	Cette épreuve comporte une finale directe à quatorze (14)	
DUOS LIBRES	Cette épreuve comporte une finale directe à quatorze (14)	
EQUIPES TECHNIQUES	Cette épreuve comporte une finale directe à quatorze (14)	
EQUIPES LIBRES	Cette épreuve comporte une finale directe à quatorze (14)	
BALLETS COMBINES	Cette épreuve comporte une finale directe à quatorze (14)	

La qualification des duos techniques et/ou libres mixtes sont rajoutés se fera au cas par cas suivant les points obtenus

CLASSEMENT & PODIUMS

Résultats : 100% chaque épreuve

Un podium est organisé et un titre de Champion de France N1-Elite Junior est attribué pour chaque épreuve.

Les chiffres ne tiennent pas compte des dérogations DTN ni des ballets étrangers.

RÈGLEMENT NATATION ARTISTIQUE

FICHE N° 18 - CHAMPIONNAT DE FRANCE D'ÉTÉ SENIOR / TOUTES CATÉGORIES

PUBLIC CONCERNÉ

SENIOR	19 et ans plus (2000 et avant)
TOUTES CATEGORIES	15 ans et plus (2004 et avant)

CONDITIONS D'ACCÈS

- Avoir validé le niveau Synchro d'Or
- Avoir obtenu les points requis aux championnats N3
- Une (ou des) nageuse(s) peut (peuvent) être positionnée(s) sur proposition de la DTN et après validation de la commission fédérale. La DTN peut proposer des positionnements hors quotas concernant les nageuses/nageurs des collectifs équipes de France ou pôle France. De la même manière, elle pourra étudier les candidatures de nageuses/nageurs ayant eu une carrière internationale.
- Les nageuses/nageurs juniors peuvent nager les épreuves libres (duo, équipe et ballet combiné), même si elles ont nagé dans la même épreuve en catégorie Junior, sous condition que, la majorité pour un nombre impair et au moins la moitié pour un nombre pair de nageuses/nageurs nageant le ballet soient des nageuses/nageurs seniors (19 ans et plus).
- Pour les épreuves techniques (duo et équipe) et le highlight, en toutes catégories, les ballets peuvent être composés exclusivement de nageuses/nageurs juniors. Le highlight peut être composé de nageuses/nageurs jeunes ayant déjà nagé cette épreuve dans leur catégorie.
- Les nageuses/nageurs juniors peuvent participer en solo technique et/ou libre seniors à condition de ne pas nager la même épreuve dans leur catégorie.
- Les équipes techniques et libres ont un effectif de quatre (4) à (8) nageuses/nageurs et deux (2) remplaçantes. Un club peut présenter plus d'une équipe technique et/ou libre qualifiées s'il remplit les conditions suivantes : pour deux (2) équipes, une (1) doit être nagée à huit (8) ; pour trois (3) équipes, deux (2) doivent être nagées à huit (8), etc.
- Les highlights et ballets combinés ont un effectif de huit (8) à (10) nageuses/nageurs et deux (2) remplaçantes.

SOLOS TECHNIQUES	• quinze (15) solos techniques (les trois (3) premiers solos techniques de chaque N3 Senior / Toutes Catégories 2019) sont qualifiés à la finale directe solos techniques à condition d'avoir obtenu 64 points La qualification dans l'épreuve « solo » est nominative et sans remplaçante
SOLOS LIBRES	• quinze (15) solos libres (les trois (3) premiers solos libres de chaque N3 Senior / Toutes Catégories 2019) sont qualifiés à la finale directe solos libres à condition d'avoir obtenu 66 points La qualification dans l'épreuve « solo » est nominative et sans remplaçante
DUOS TECHNIQUES	• les quatre (4) premiers duos techniques du championnat de France Senior / Toutes Catégories 2018 • dix (10) duos techniques (les deux (2) premiers duos techniques de chaque N3 Senior / Toutes Catégories 2019) sont qualifiés à la finale directe duos techniques à condition d'avoir obtenu 63 points.
DUOS TECHNIQUES MIXTES	• les duos techniques mixtes ayant obtenu 57 points sont qualifiés à la finale directe duos techniques mixtes.
DUOS LIBRES	• les quatre (4) premiers duos libres du championnat de France Senior / Toutes Catégories 2018 • dix (10) duos libres (les deux (2) premiers duos libres de chaque N3 Senior / Toutes Catégories 2019) sont qualifiés à la finale directe duos libres à condition d'avoir obtenu 65 points.
DUOS LIBRES MIXTES	• les duos libres mixtes ayant obtenu 61 points sont qualifiés à la finale directe duos techniques mixtes
EQUIPES TECHNIQUES	• les quatre (4) premières équipes techniques du championnat de France Senior / Toutes Catégories 2018 • dix (10) équipes techniques (les deux (2) premières équipes techniques de chaque N3 Senior / Toutes Catégories 2019) sont qualifiés à la finale directe équipes techniques à condition d'avoir obtenu 62 points.

RÈGLEMENT NATATION ARTISTIQUE

EQUIPES LIBRES	• les quatre (4) premières équipes libres du championnat de France Senior / Toutes Catégories 2018 • dix (10) équipes libres (les deux (2) premières équipes libres de chaque N3 Senior / Toutes Catégories 2019) sont qualifiés à la finale directe équipes libres à condition d'avoir obtenu 66 points .
HIGHLIGHTS	• les quatre (4) premiers highlights du championnat de France Senior / Toutes Catégories 2018 • dix (10) highlights (les deux (2) premiers highlights de chaque N3 Senior / Toutes Catégories 2019) sont qualifiés à la finale directe highlights à condition d'avoir obtenu 66 points .
BALLETS COMBINES	• les quatre (4) premiers ballets combinés du championnat de France Senior / Toutes Catégories 2018 • dix (10) ballets combinés (les deux (2) premiers ballets combinés de chaque N3 Senior / Toutes Catégories 2019) sont qualifiés à la finale directe ballets combinés à condition d'avoir obtenu 67 points .

CONDITIONS D'ACCÈS

EPREUVES TECHNIQUES	EPREUVE LIBRES	RESULTAT
SOLOS TECHNIQUES 2'00 (+ ou - 15 sec)	SOLOS LIBRES 2'30 (+ ou - 15 sec)	100% CHAQUE EPREUVE
DUOS TECHNIQUES 2'20 (+ ou - 15 sec)	DUOS LIBRES 3'00 (+ ou - 15 sec)	
DUOS TECHNIQUES MIXTES 2'20 (+ ou - 15 sec)	DUOS LIBRES MIXTES 3'00 (+ ou - 15 sec)	
EQUIPES TECHNIQUES (4 à 8 nageuses/nageurs + 2 remplaçantes) 2'50 (+ ou - 15 sec)	EQUIPES LIBRES (4 à 8 nageuses/nageurs + 2 remplaçantes) 4'00 (+ ou - 15 sec)	
	HIGHLIGHTS (8 à 10 nageuses/nageurs + 2 remplaçantes) 2'30 (+ ou - 15 sec)	
	BALLETS COMBINES (8 à 10 nageuses/nageurs + 2 remplaçantes) 4'00 (+ ou - 15 sec)	
SOLOS TECHNIQUES	Cette épreuve comporte une finale directe à quinze (15)	
SOLOS LIBRES	Cette épreuve comporte une finale directe à quinze (15)	
DUOS TECHNIQUES	Cette épreuve comporte une finale directe à quatorze (14)	
DUOS TECHNIQUES MIXTES	Cette épreuve comporte une finale directe	
DUOS LIBRES	Cette épreuve comporte une finale directe à quatorze (14)	
DUOS LIBRES MIXTES	Cette épreuve comporte une finale directe	
EQUIPES TECHNIQUES	Cette épreuve comporte une finale directe à quatorze (14)	
EQUIPES LIBRES	Cette épreuve comporte une finale directe à quatorze (14)	
BALLETS COMBINES	Cette épreuve comporte une finale directe à quatorze (14)	

CLASSEMENT & PODIUMS

Résultats : 100% chaque épreuve

Un podium est organisé et un titre de Champion de France Senior / Toutes Catégories est attribué pour chaque épreuve.

Les chiffres ne tiennent pas compte des dérogations DTN.

RÈGLEMENT NATATION ARTISTIQUE

FICHE N° 19 - LA FINALE NATIONALES DES AVENIRS ET DES JEUNES

PUBLIC CONCERNÉ

AVENIR	10, 11 et 12 ans (2009 - 2008 et 2007)
JEUNE	13 et 14 ans (2006 et 2005)

CONDITIONS D'ACCÈS

• Les Championnats Nationale 3 avenir 2019 et les Championnats Nationale 3 jeunes 2019 servent de phases qualificatives pour la Finale nationale des avenir et des jeunes 2019. Les nageuses/nageurs ne participant qu'à la Finale Nationale Avenir et des Jeunes n'ont pas l'obligation de participer aux régionaux.

• Avoir validé au minimum le niveau « Synchro d'Argent ».

• Remplir les conditions d'accès générales à la compétition pour toutes les nageuses/nageurs.

La qualification dans l'épreuve « solo » est nominative et sans remplaçante.

AVENIR	JEUNE
Pour accéder à la Finale Nationale des Avenir, les résultats combinés des figures imposées (50 %) et du solo (50 %) des N3 avenir par année d'âge seront pris en compte : • Les 3 premières nageuses/nageurs des IR NE, IDF, et O et les 4 premières nageuses/nageurs des IR SE et SO nées en 2009, • Les 3 premières nageuses/nageurs des IR NE, IDF, et O et les 4 premières nageuses/nageurs des IR SE et SO nées en 2008, • Les 3 premières nageuses/nageurs des IR NE, IDF, et O et les 4 premières nageuses/nageurs des IR SE et SO nées en 2007 sont sélectionnées.	Pour accéder à la Finale Nationale des Jeunes, les résultats combinés des figures imposées (50 %) et du solo (50 %) des N3 jeunes seront pris en compte : • Les 3 premières nageuses/nageurs des IR NE, IDF, et O et les 4 premières nageuses/nageurs des IR SE et SO nées en 2006, • Les 3 premières nageuses/nageurs des IR NE, IDF, et O et les 4 premières nageuses/nageurs des IR SE et SO nées en 2005 sont sélectionnés

CONTENU DES ÉPREUVES

AVENIR	2 figures obligatoires + 1 groupe optionnel	Parcours à sec du Synchro Or	Solo 2'00 (+ou - 15 sec)
JEUNE	2 figures obligatoires + 1 groupe optionnel	Tests de souplesse	Solo 2'15 (+ou - 15 sec)

A l'issue des figures imposées et du parcours à sec ou tests de souplesse, les 10 premières nageuses/nageurs de chaque année d'âge passeront de la 8^{ème} à la 17^{ème} place en solo et les 7 suivantes passeront de la 1^{ère} à la 7^{ème} place en solo

CLASSEMENT & PODIUMS

AVENIR	Classement et podium : 100 % figures imposées Un podium est organisé pour chaque année d'âge. Classement et podium des trois (3) épreuves de la Finale Nationale des Avenir. Un podium est organisé pour chaque année d'âge et un titre de vainqueur de la Finale Avenir est décerné. Parcours à sec Synchro d'Or : suivant le résultat du Parcours Synchro d'Or celui-ci pourra être validé définitivement pour la nageuse.
JEUNE	Classement et podium 100 % figures imposées Un podium est organisé pour chaque année d'âge. Classement et podium des trois (3) épreuves de la Finale Nationale des Jeunes Un podium est organisé pour chaque année d'âge et un titre de vainqueur de la Finale Avenir est décerné.

Les chiffres ne tiennent pas compte des quotas des Dom-Tom.

PROCÉDURES D'ENGAGEMENTS DANS LES DIFFÉRENTES COMPÉTITIONS

Pour les compétitions, l'engagement via l'application « Extranat » est une obligation.

Les engagements comprennent :

- L'engagement des nageuses/nageurs en figures imposées et/ou en ballets ;
- L'engagement des juges et autres officiels (*) conformément à la circulaire des officiels.

* La base de données des juges est actualisable par les ligues à partir de la structure « Extranat » de la ligue.

Les compétitions concernées sont les suivantes :

- Journées d'Automne ;
- Championnat de France d'hiver Jeune et Junior ;
- Championnats régionaux Avenir, Jeune, Junior, Senior / Toutes Catégories ;
- Championnats interrégionaux N3 Avenir, Jeune, Junior, Senior / Toutes Catégories ;
- Challenge régional et interrégional N3 ;
- Championnat de France Jeune Nationale 2 ;
- Championnat de France Jeune N1-Élite Open ;
- Championnat de France Junior Nationale 2 ;
- Championnat de France Junior N1-Élite Open ;
- Championnat de France Senior / Toutes Catégories ;
- Finale Nationale des Avenirs et des Jeunes.

Engagements prévisionnels :

Les engagements prévisionnels Hiver et Été concernent uniquement les ballets qualifiés en N-1. Ils devront être communiqués au plus tard aux dates qui figurent dans le tableau ci-après, à réception d'un fichier partagé au Département Natation Artistique (nathalie.lavoux@ffnatation.fr).

Engagement Extranat :

Pour pouvoir participer à une compétition, les engagements via Extranat sont OBLIGATOIRES.

Les dates sont affichées sur Extranat.

Tout engagement non confirmé sur Extranat pendant la période d'engagement sera considéré comme nul (édition du bordereau informatique non validé).

Le paiement des engagements est accepté uniquement par CB jusqu'à 15 jours après la fin de la compétition. Passé ce délai, une pénalité forfaitaire sera appliquée. En cas de non-paiement, le club ne pourra pas engager ses nageuses/nageurs à la prochaine compétition (cf Règlement financier)

Les engagements déposés après la fermeture de la procédure Extranat ne seront pas pris en compte.

Ces modalités s'appliquent dès lors que le programme des compétitions permet le respect de ces procédures. Si un club ne s'engage pas, via l'application internet « Extranat », ses engagements ne seront pas recevables.

Il importe, donc, que les responsables des clubs chargés des engagements prennent connaissance régulièrement du calendrier publié et des dates limites d'engagement sur Extranat.

Il est souhaitable de s'engager dès l'ouverture des engagements et de rectifier ceux-ci, ensuite, si nécessaire, sans oublier les figures imposées pour solo, duo et équipe.

Pour les compétitions gérées par la ligue et/ou l'interrégion : voir le règlement de la ligue et/ou interrégion.

RÈGLEMENT NATATION ARTISTIQUE

CALENDRIER DES COMPÉTITIONS 2018-2019

Dates	Épreuves	Engagements préliminaires pour les N-1	Engagements Extranat	Date limite règlement	Transmission des résultats
-------	----------	--	----------------------	-----------------------	----------------------------

Journées d'Automne

Une fois la compétition achevée et vérifiée par l'institution responsable, le fichier CSV est envoyé par mail à cncna@ffnatation.fr.

Date butoir 25/11/2018	Jeune : Figures Imposées, Solo Libre, Duo Libre, Junior : Solo Technique, Duo Technique, Equipe Technique		Consulter Extranat	Selon règlement de l'Interrégion	Par mail au Département Natation Artistique de la FFN
---------------------------	---	--	-----------------------	-------------------------------------	--

Championnats de France d'Hiver Jeunes, Juniors et Seniors

13 au 16/12/18 Angers	Jeune : Figures Imposées, Solo Libre, Duo Libre, Junior : Solo Technique, Duo Technique, Equipe Technique	30/10/2018	Consulter Extranat	Consulter Extranat	Site Fédéral
--------------------------	---	------------	-----------------------	-----------------------	--------------

Championnats Nationale 3 Junior

Une fois la compétition achevée et vérifiée par l'institution responsable, le fichier CSV est envoyé par mail à cncna@ffnatation.fr.

Date butoir 17/03/19	Solo Libre, Solo Technique, Duo Libre, Duo Technique Duo Mixte Libre, Duo Mixte Technique Equipe Libre, Equipe Technique, Combiné		Consulter Extranat	Selon règlement de l'interrégion	Par mail au Département Natation Artistique de la FFN
-------------------------	---	--	-----------------------	-------------------------------------	--

Championnat de France Juniors Nationale 2 & Nationale 1 Élite Open

2 au 7/04/2019 Angers	Solo Libre, Solo Technique, Duo Libre, Duo Technique Duo Mixte Libre, Duo Mixte Technique Equipe Libre, Equipe Technique, Combiné	30/01/2019	Consulter Extranat	Consulter Extranat	Site Fédéral
--------------------------	---	------------	-----------------------	-----------------------	--------------

Championnats Nationale 3 Jeune et sélection Finale Nationale des Jeunes

Une fois la compétition achevée et vérifiée par l'institution responsable, le fichier CSV est envoyé par mail à cncna@ffnatation.fr.

Date butoir 05/05/2019	Figures Imposées, Solo Libre, Duo Libre, Duo Libre Mixte, Equipe Libre, Highlight Acro		Consulter Extranat	Selon règlement de l'interrégion	Par mail au Département Natation Artistique de la FFN
---------------------------	--	--	-----------------------	-------------------------------------	--

Championnat de France Jeune Nationale 2 & Nationale 1 Élite Open

20 au 26/05/2019 à déterminer	Figures Imposées, Solo Libre, Duo Libre, Duo Libre Mixte, Equipe Libre, Highlight Acro	30/01/2019	Consulter Extranat	Consulter Extranat	Site Fédéral
-------------------------------------	--	------------	-----------------------	-----------------------	--------------

Championnats Nationale 3 Avenir et sélection Finale Nationale des Avenirs

Une fois la compétition achevée et vérifiée par l'institution responsable, le fichier CSV est envoyé par mail à cncna@ffnatation.fr.

Date butoir 10/06/2019	Figures Imposées, Solo Libre, Duo Libre, Duo Libre Mixte, Equipe Libre		Consulter Extranat	Selon règlement de l'interrégion	Selon règlement de l'interrégion
---------------------------	---	--	-----------------------	-------------------------------------	-------------------------------------

RÈGLEMENT NATATION ARTISTIQUE

Championnat Nationale 3 Senior / Toutes Catégories

Une fois la compétition achevée et vérifiée par l'institution responsable, le fichier CSV est envoyé par mail à cncna@ffnatation.fr.

Date butoir 10/06/2019	Solo Libre, Solo Technique Duo Libre, Duo Technique Duo Mixte Libre, Duo Mixte Technique Equipe Libre, Equipe Technique Combiné, Highlight		Consulter Extranat	Selon règlement de l'interrégion	Par mail au Département Natation Artistique de la FFN
---------------------------	--	--	-----------------------	-------------------------------------	--

Finale Nationale Avenirs et Jeunes

26 au 28/06/2019 Strasbourg	Avenir : Figures Imposées, Solo Libre, Parcours à sec Synchro d'Or Jeune : Figures Imposées, Solo Libre, Tests de souplesse		Consulter Extranat	Consulter Extranat	Site Fédéral
-----------------------------------	--	--	-----------------------	-----------------------	--------------

Championnats de France Seniors & Toutes Catégories

26 au 28/06/2019 Strasbourg	Solo Libre, Solo Technique Duo Libre, Duo Technique Duo Mixte Libre, Duo Mixte Technique Equipe Libre, Equipe Technique Combiné, Highlight	30/01/2018	Consulter Extranat	Consulter Extranat	Site Fédéral
-----------------------------------	--	------------	-----------------------	-----------------------	--------------

CLASSEMENT DES CLUBS

Le classement national des clubs en Natation Artistique prend en compte l'activité sportive du club tout au long de la saison pour tous les niveaux de pratique.

Cependant, il ne concerne que les compétitions inscrites au Règlement Fédéral auxquelles il convient d'ajouter les bonus obtenus. Il appartiendra aux ligues et aux interrégions, si elles le souhaitent, d'établir leur propre classement régional ou interrégional.

Le classement national des clubs comprend :

Un classement pour chaque niveau de pratique :

- Nationale 1-Elite et Nationale 2
- Régionale, Interrégionale, Synchro'nat

Un classement est effectué pour la formation des jeunes :

- Championnat régional et N3 Avenirs,
- Finale Nationale des Avenirs et des Jeunes

Un classement national général est effectué par addition des points de toutes les catégories (pour les nageuses/nageurs qualifiés directement en N1 par le biais des résultats de la saison N-1 ou par leurs résultats sur N1 une pondération est prise en compte).

Il est effectué par addition des points :

- Valeur individuelle de chaque nageuse sur toutes les épreuves officielles de la saison.
- Valeur des ballets sur toutes les épreuves officielles de la saison.

DOCUMENT EXPLICATIF

Toutes les performances de la saison sont prises en compte (pour les nageuses/nageurs et ballets qualifiés directement en N1 par le biais des résultats de la saison N-1 ou par leurs résultats sur N1 une pondération est prise en compte)

Valeur individuelle de chaque nageur :

- Figures imposées en catégories Avenirs et Jeunes
- Un bonus est attribué par nageuse Junior et Sénior
- Pas de valeur individuelle mais uniquement les points pour les nageuses/nageurs évoluant en challenge, excepté ceux nageant en challenge catégorie B
- Un bonus est attribué par nageuse par niveau de Synchronat acquis en totalité

Valeur des ballets :

- Chaque ballet marque des points attribués en fonction de son classement et affecté d'un coefficient, pour le niveau et la catégorie (pour les championnats « Open », ne tenir compte que du classement des ballets français).

Bonus nombre de nageuses/nageurs classées :

- Un bonus de points par nageuse classée est attribué.

Bonus pour une entrée en structure PPF :

- Un bonus aux clubs qui ont envoyé une athlète sur une structure de PPF (l'année du transfert).

Sélections internationales :

- Un bonus pour toute sélection en équipe de France et participation aux compétitions internationales.





PLONGEON

SOMMAIRE

Catégorie d'âge FFN / FINA Tremplin et Haut-vol	221
Les compétitions qualificatives	222
Les compétitions (inter) régionales	223
Les engagements et les feuilles de plongeon	223
Procédure d'appel	224
Les championnats (inter) régionaux	225
Les conditions d'accès	225
Préambule	225
Programme d'initiation	225
Programme d'animation	225
Programme de compétition	226
Les résultats	227
Les jurys	227
Les compétitions nationales jeunes	228
Les engagements	228
Les feuilles de plongeon	228
Procédure d'appel	229
Les championnats de France des Jeunes d'hiver 1 m, 3 m	230
Les conditions d'accès	230
Les programmes	230
Les modalités de qualification	232
Les récompenses	232
Les championnats de France des jeunes d'été 1 m, 3m et haut-vol	233
Les conditions d'accès	233
Les programmes	233
Les modalités de qualification	235
Les récompenses	235
Les compétitions nationales Elite	236
Les engagements	236
Procédure d'appel	236
Les championnats de France Elite d'hiver et d'été 1m, 3m, HV	237
Les conditions d'accès	237
Les épreuves	237
Les programmes	237
Les modalités de qualification	239
Les récompenses	239

RÈGLEMENTS PLONGEONS

Les championnats de France juniors	240
Récapitulatif des programmes des compétitions nationales	240
Participation des plongeurs étrangers	241
Les classements nationaux	242
Le classement national des plongeurs par catégorie d'âge	242
Le classement national des clubs	243
Le classement national des ligues	243
Règles générales	243
Production des résultats	243
Les championnats de France des Maîtres	244
Règles générales	244
Les engagements	244
Les récompenses	244
Fiche d'engagement plongeur	245
Juges & Officiels	246
Les épreuves des examens de juge de plongeur	246
Conditions d'obtention de l'examen de juge régional de plongeur	246
Conditions d'obtention de l'examen de juge national de plongeur	246
Candidature à l'examen de juge de plongeur	247
Calendrier prévisionnel 2018 - 2019	248

RÈGLEMENTS PLONGEONS

CATÉGORIES D'ÂGES FFN / FINA TREMLIN ET HAUT- VOL

Catégories d'âge FFN Tremplin et Haut-vol Garçons et Filles : Saison 2018 - 2019

Catégories		Années	Âges
Poussins	D	2008, 2009 et 2010	9, 10 et 11 ans
Benjamins 1	C1	2007	12 ans
Benjamins 2	C2	2006	13 ans
Minimes	B	2004, 2005	14 et 15 ans
Cadets	A	2001, 2002, 2003	16, 17 et 18 ans
Juniors	J	1999 et après	20 ans et moins

Catégories d'âge FINA Tremplin et Haut-vol Garçons et Filles : Saison 2018 – 2019

Catégories		Années	Âges
Benjamins	C	2006, 2007	12 et 13 ans
Minimes	B	2004, 2005	14 et 15 ans
Cadets	A	2001, 2002, 2003	16, 17 et 18 ans

LES COMPÉTITIONS QUALIFICATIVES

Les compétitions qualificatives sont des compétitions permettant aux plongeurs de changer de niveau territorial de pratique. Cette action s'inscrit dans le cadre du plan de développement fédéral et son objectif est de faire évoluer la dynamique de préparation des plongeurs(es).

La compétition qualificative peut être un objectif pour certains ou un point d'étape pour d'autres. Par exemple, les championnats de France des Jeunes d'hiver, ou encore les championnats de France Elite d'hiver peuvent être des points de passage vers le niveau international pour certains tandis que, pour d'autres, ils sont l'aboutissement d'une saison/carrière sportive.

Pour l'olympiade 2017-2020, les compétitions qualificatives pour le niveau national sont les championnats (inter)régionaux d'hiver et d'été.

L'accès aux championnats régionaux est déterminé par les ligues.

LES COMPETITIONS (INTER) REGIONALES

Les compétitions (inter) régionales sont une des étapes importantes dans la saison sportive des plongeurs(es). Elles permettent de se qualifier à l'échelon national.

Sans un passage par les championnats (inter) régionaux d'hiver et/ou d'été, aucune participation aux championnats nationaux ne sera possible.

Il est important de noter que les performances réalisées et enregistrées lors des championnats (inter) régionaux d'hiver sont qualificatives pour les championnats de France d'hiver ET d'été d'une même saison sportive.

Dans le cas où une ligue ne pourrait organiser ses championnats seul, le/les club(s) auront la possibilité de participer aux championnats d'une autre ligue en rejoignant son interrégion de rattachement.

Quatre interrégions, regroupant chacune plusieurs ligues, sont définies en fonction des lieux d'implantation du plongeur :

- Interrégion Hauts-de-France, Ile-de-France, Grand-est, Bourgogne-Franche-Comté
- Interrégion Bretagne, Normandie, Pays-de-la-Loire, Centre-Val-de-Loire
- Interrégion Nouvelle-Aquitaine, Occitanie
- Interrégion Auvergne-Rhône-Alpes, Provence-Alpes-Côte-d'Azur, Corse

Si, pour des raisons sportives, certaines ligues souhaitent se rattacher à une autre interrégion de leur choix pour la saison en cours, ils en auront la possibilité et devront en informer le département fédéral au plus tard 18 jours avant la compétition.

L'organisation de ces épreuves relève des ligues organisatrices.

2 championnats doivent être organisés annuellement (hiver et été).

Pour les épreuves d'hiver, le championnat devra obligatoirement avoir lieu, au plus tard, en décembre de la saison sportive en cours.

Pour les épreuves d'été, le championnat devra obligatoirement avoir lieu, au plus tard, 4 semaines avant les championnats nationaux d'été.

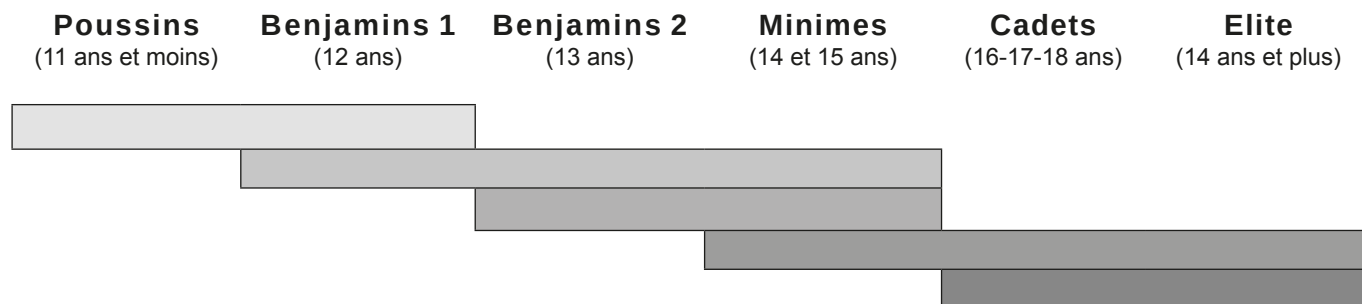
L'information sur les différentes dates de tenues des championnats (inter) régionaux d'hiver et d'été devront parvenir au département fédéral dès que les dates seront connues.

Les engagements et les feuilles de plongeur :

- La fédération incite les ligues à effectuer les procédures d'engagements et de traitement des deux compétitions (inter) régionales via le logiciel diverecorder.
- Les délais d'engagements et de remise des feuilles de plongeur sont laissés à l'initiative des ligues.
- Les plongeurs(es) des catégories Poussins, Benjamins 2 et cadets ne pourront pas s'engager dans plus de 2 catégories (1 surclassement maximum possible).
- Les plongeurs des catégories Benjamins 1 et minimes auront la possibilité de s'engager dans plus de 2 catégories (2 surclassements possibles).

RÈGLEMENTS PLONGEONS

Ci- dessous les zones d'engagements possibles par catégories d'âge fédérales :



Procédure d'appel :

Jury d'appel

Pour chaque compétition, le délégué de la compétition ou le juge- arbitre désigne le jury d'appel, conformément à la réglementation en vigueur : article 42 - 1 du livre II « règlements sportifs » du Règlement Intérieur de la FFN.

Article 1 - Conformément à l'article GR 9 .2 du Code de la FINA, une réclamation verbale peut être faite par le concurrent ou son mandataire auprès du juge-arbitre immédiatement après l'exécution d'un plongeon ou d'une série de plongeurs.

Article 2 - Le juge- arbitre, saisi d'une réclamation en application de l'article précédent, peut, s'il le juge nécessaire, prendre l'avis du jury d'appel pour donner sa décision.

Article 3 - À l'issue d'un concours, une réclamation écrite peut être déposée directement auprès du jury d'appel par un concurrent ou son mandataire. Pour être recevable, cette réclamation doit être déposée dans les trente minutes qui suivent la fin du concours. Les décisions du jury d'appel font foi en dernier recours, nonobstant les réclamations qui pourraient être déposées devant les instances collégiales de la Fédération, conformément aux dispositions réglementaires et statutaires.

LES CHAMPIONNATS (INTER) REGIONAUX

Conditions d'accès aux championnats (inter) régionaux d'hiver et d'été :

Filles et Garçons : 9 ans et plus • Poussines / poussins • Benjamines / benjamins 1 et 2 • Minimes filles / garçons • Cadettes / cadets • Elite	- Être titulaire du pass'compétition - La mise en place des conditions d'accès est laissée à l'initiative de la ligue (inter) régionale
--	---

Préambule :

Les ligues doivent prévoir la mise en place :

- D'un programme d'initiation ludique à la discipline plongeon proposée au plus grand nombre
- D'un programme d'animation consistant à la mise en place de session de test du pass'compétition.
Ce dernier pouvant être inclus dans le programme de compétition
- D'un programme de compétition calqué en grande partie sur les programmes de l'échelon national
- D'un challenge (inter) régional, dont le programme est identique aux championnats (inter) régionaux, proposé aux sportif(ve)s ne souhaitant/pouvant pas s'engager dans la pratique compétitive de niveau national

Programme d'initiation :

Chaque compétition (inter) régionale verra la mise en place d'un programme d'initiation ludique à destination du plus grand nombre. Ce programme comportera des initiations à sec et dans l'eau afin de susciter le goût de la discipline et de détecter de jeunes potentiels. La mise en place de ces animations sera coordonnée, par le club organisateur en lien avec le cadre technique FFN Plongeon.

Programme d'animation :

Le programme d'animation consistera à réserver un temps dédié à la mise en place des tests du pass'compétition pour l'ensemble des jeunes plongeurs engagés dans la dynamique de l'ENF et désireux d'accéder à la pratique compétitive. En dehors de ces deux moments réservés à la mise en place du test pass'compétition plongeon, d'autres sessions pourront être organisées au cours de la saison.

RÈGLEMENTS PLONGEONS

Programme de compétition :

Catégorie		1m	3m	Haut-vol
Pass' Compétition		5 plongeurs à 1m : 010B 020A 100 200 101C		
D Poussins 11 ans et moins	<i>Filles</i>	5 plongeurs 3 plongeurs parmi 101C-201C- 301C-401C + 2 libres	5 plongeurs 3 plongeurs parmi 101C-201C- 301C-401C + 2 libres	A 5m uniquement 4 plongeurs 3 plongeurs parmi : 101C, 201C, 301C, 401C + 1 libre
	<i>Garçons</i>	6 plongeurs 3 plongeurs parmi 101C-201C- 301C-401C + 3 libres	6 plongeurs 3 plongeurs parmi 101C-201C- 301C-401C + 3 libres	A 5m uniquement 5 plongeurs 3 plongeurs parmi : 101C, 201C, 301C, 401C + 2 libres
C1 Benjamins 1 12 ans	<i>Filles</i>	6 plongeurs 4 plongeurs : 101C-201C-301C-401C + 2 libres	6 plongeurs 4 plongeurs : 101C-201C-301C-401C + 2 libres	5m ou 7,5m 5 plongeurs : 4 (7,6) + 1 libre
	<i>Garçons</i>	7 plongeurs 5 à (9,0) + 2 libres	7 plongeurs 5 à (9,5) + 2 libres	5m ou 7,5m 6 plongeurs : 4 (7,6) + 2 libres
C2 Benjamins 2 13ans	<i>Filles</i>	7 plongeurs 5 (9,0) + 2 libres	7 plongeurs 5 (9,5) + 2 libres	5m ou 7,5 m 6 plongeurs : 4 (7,6) + 2 libres
	<i>Garçons</i>	8 plongeurs 5 (9,0) + 3 libres	8 plongeurs 5 (9,5) + 3 libres	5 m ou 7,5 m 7 plongeurs : 4 (7,6) + 3 libres
B Minimes 14 et 15 ans	<i>Filles</i>	8 plongeurs 5 (9,0) + 3 libres	8 plongeurs 5 (9,5) + 3 libres	5 m, 7,5 m ou 10 m 7 plongeurs : 4 (7,6) + 3 libres 5 groupes ≠
	<i>Garçons</i>	9 plongeurs 5 (9,0) + 4 libres	9 plongeurs 5 (9,5) + 4 libres	5 m, 7,5 m ou 10 m 8 plongeurs : 4 (7,6) + 4 libres 5 groupes ≠
A Cadets 16, 17 et 18 ans	<i>Filles</i>	9 plongeurs 5 (9,0) + 4 libres	9 plongeurs 5 (9,5) + 4 libres	5 m, 7,5 m ou 10 m 8 plongeurs : 4 (7,6) + 4 libres 5 groupes ≠
	<i>Garçons</i>	10 plongeurs 5 (9,0) + 5 libres	10 plongeurs 5 (9,5) + 5 libres	5 m, 7,5 m ou 10 m 9 plongeurs : 4 (7,6) + 5 libres 6 groupes ≠
Synchro A et B filles et garçons *			5 plongeurs 2 tours (coef. assigné = 2,0) + 3 tours (sans limite) 4 groupes doivent être utilisés	
Dames		Eliminatoires : 5 libres Finales (6) : 5 libres	Eliminatoires : 5 libres Finales (6) : 5 libres	Eliminatoires : 5 libres Finales (6) : 5 libres
Messieurs		Eliminatoires : 6 libres Finales (6) : 6 libres	Eliminatoires : 6 libres 6 libres Finales (6) : 6 libres	Eliminatoires : 6 libres Finales (6) : 6 libres
Synchro dames*			5 plongeurs 2 tours (coef. assigné = 2) + 3 tours (sans limite) 5 groupes doivent être utilisés	5 plongeurs 2 tours (coef. assigné = 2) + 3 tours (sans limite) 5 groupes doivent être utilisés
Synchro messieurs*			6 plongeurs 2 tours (coef. assigné = 2) + 4 tours (sans limite) 5 groupes doivent être utilisés	6 plongeurs 2 tours (coef. assigné = 2) + 4 tours (sans limite) 5 groupes doivent être utilisés
Synchro Mixte*			Finale : 2 tours (coef. Assigné = 2) + 3 tours (sans limite)	Finale : 2 tours (coef. Assigné = 2) + 3 tours (sans limite)

*Pour le plongeur synchronisé, les épreuves qualificatives seront organisées par la ligue (inter) régionale le cas échéant.

RÈGLEMENTS PLONGEONS

Résultats :

Les résultats de la compétition devront être envoyés aux clubs participants selon les modalités fixées par l'organisateur. Ces mêmes résultats devront également être adressés aux ligues concernées ainsi qu'au département plongeon de la Fédération Française de Natation au plus tard, le mardi soir 23h59, suivant la compétition.

Jurys :

Les jurys des compétitions (inter)régionales devront être composés de juges ayant au moins la qualification régionale.

RÈGLEMENTS PLONGEONS

LES COMPÉTITIONS NATIONALES JEUNES

Les compétitions nationales jeunes sont des étapes et des objectifs majeurs dans la saison.

Sont considérées comme compétitions de référence nationale jeunes les événements suivants :

- Championnats de France jeunes d'hiver 1m, 3m
- Championnats de France jeunes d'été 1m, 3m, haut-vol

Pour l'olympiade 2017-2020, ces championnats reprennent tout leur sens et sont des étapes clés pour tout(e) plongeur(se) désireux d'accéder aux diverses échéances internationales jeunes.

Les engagements :

Les procédures d'engagements pour les deux compétitions de référence nationale jeunes sont identiques et comme suit :

- Les engagements doivent être établis via le fichier pdf d'engagements. (Cf annexe).
- Le fichier pdf d'engagements devra parvenir par mail, au département plongeon de la Fédération Française de Natation (valerie.lagumina@ffnatation.fr), au plus tard, **18 jours** avant le début de la première épreuve, accompagné des droits d'engagements, sans lesquels les inscriptions ne seront pas validées.

IMPORTANT : Désormais, les compétitions des catégories « poussins / poussines » sont retirées des programmes de compétitions. Toutefois, les plongeuses et plongeurs âgé(e)s de 11 ans (dernière année de la catégorie « poussin » uniquement) ont la possibilité d'accéder aux championnats de France, en surclassement et à condition d'avoir réalisé les minimas de points lors des compétitions (inter) régionales. Ils n'ont le droit de s'engager que dans la catégorie «C1».

Les plongeurs des catégories Benjamins 2 et Minimes ne peuvent pas s'engager dans plus de 2 catégories d'âge maximum (1 surclassement possible). Seuls les plongeurs de la catégorie benjamins 1 ont la possibilité de s'engager dans 3 catégories (2 surclassements possibles).

Ci- dessous les zones d'engagements possibles par catégories d'âge fédérales :

Benjamins 1 (12 ans et moins)	Benjamins 2 (13 ans)	Minimes (14 et 15 ans)	Cadets (16- 17- 18 ans)
Poussin(e)s surclassé(e)s			
	C1		
	C2		
		B	
			A

IMPORTANT : Les engagements dans chacune des catégories d'âge ne peuvent se faire qu'à condition d'avoir réalisé les minimas de points requis lors des championnats (inter) régionaux qualificatifs.

Les feuilles de plongeon :

Les feuilles de plongeon devront être transmises via internet et plus précisément via le site internet www.diverecorder.co.uk selon la procédure mise en place par le département plongeon de la Fédération Française de Natation et ce durant les **10 jours** qui précèdent le début de la première épreuve.

Les feuilles de plongeon ne pourront plus être modifiées **24 heures** avant le début des premières épreuves de la journée du concours concerné.

Passé ce délai aucun changement ne pourra être fait, ni dans l'ordre, ni dans l'exécution des plongeon.

Procédure d'appel :

Jury d'appel

Pour chaque compétition, le délégué de la compétition ou le juge- arbitre désigne le jury d'appel, conformément à la réglementation en vigueur : article 42 - 1 du livre II « règlements sportifs » du Règlement Intérieur de la FFN.

Article 1 -

Conformément à l'article GR 9 .2 du Code de la FINA, une réclamation verbale peut être faite par le concurrent ou son mandataire auprès du juge- arbitre immédiatement après l'exécution d'un plongeon ou d'une série de plongeurs.

Article 2 -

Le juge-arbitre, saisi d'une réclamation en application de l'article précédent, peut, s'il le juge nécessaire, prendre l'avis du jury d'appel pour donner sa décision.

Article 3 -

À l'issue d'un concours, une réclamation écrite peut être déposée directement auprès du jury d'appel par un concurrent ou son mandataire. Pour être recevable, cette réclamation doit être déposée dans les trente minutes qui suivent la fin du concours. Les décisions du jury d'appel font foi en dernier recours, nonobstant les réclamations qui pourraient être déposées devant les instances collégiales de la Fédération, conformément aux dispositions réglementaires et statutaires.

RÈGLEMENTS PLONGEONS

CHAMPIONNATS DE FRANCE DES JEUNES D'HIVER 1M ET 3M

Conditions d'accès aux Championnats de France des Jeunes d'hiver :

Filles et Garçons : de 11 à 18 ans • Benjamin(e)s 1* • Benjamin(e)s 2 • Minimes filles / garçons • Cadettes et cadets *inclus les poussin(e)s de 11 ans surclassé(e)s	- Être titulaire du pass'compétition - Et avoir réalisé les minima de points requis pour chaque épreuve de chaque catégorie d'âge lors des championnats (inter) régionaux d'hiver. ou - Faire partie du collectif national jeunes en ayant réalisé les minima de points de sa catégorie d'âge lors des championnats de France au cours de la saison précédente. Si le plongeur/la plongeuse change de catégorie d'âge, il lui faudra avoir réalisé les points de sa nouvelle catégorie au cours d'un championnat de France de la saison précédente.
---	---

Les programmes :

• Les programmes du tremplin de 1m

Benjamins 1	<i>Filles</i>	6 plongeurs de numéros différents	4 plongeurs imposés 101C 201C 301C 401C	2 plongeurs libres sans limite de coefficient et de groupes différents.
	<i>Garçons</i>	7 plongeurs de numéros différents	5 plongeurs de groupes différents dont la somme des coefficients est inférieure ou égale à 9,0.	2 plongeurs libres sans limite de coefficient et de groupes différents
Benjamins 2	<i>Filles</i>	7 plongeurs de numéros différents	5 plongeurs de groupes différents dont la somme des coefficients est inférieure ou égale à 9,0.	2 plongeurs libres sans limite de coefficient et de groupes différents
	<i>Garçons</i>	8 plongeurs de numéros différents	5 plongeurs de groupes différents dont la somme des coefficients est inférieure ou égale à 9,0.	3 plongeurs libres sans limite de coefficient et de groupes différents
Minimes	<i>Filles</i>	8 plongeurs de numéros différents	5 plongeurs de groupes différents dont la somme des coefficients est inférieure ou égale à 9,0.	3 plongeurs libres sans limite de coefficient et de groupes différents
	<i>Garçons</i>	9 plongeurs de numéros différents	5 plongeurs de groupes différents dont la somme des coefficients est inférieure ou égale à 9,0.	4 plongeurs libres sans limite de coefficient et de groupes différents
Cadets	<i>Filles</i>	9 plongeurs de numéros différents	5 plongeurs de groupes différents dont la somme des coefficients est inférieure ou égale à 9,0.	4 plongeurs libres sans limite de coefficient et de groupes différents
	<i>Garçons</i>	10 plongeurs de numéros différents	5 plongeurs de groupes différents dont la somme des coefficients est inférieure ou égale à 9,0.	5 plongeurs libres sans limite de coefficient et de groupes différents

RÈGLEMENTS PLONGEONS

• Les programmes du tremplin de 3m

Benjamins 1	Filles	6 plongeurs de numéros différents	4 plongeurs imposés 101C 201C 301C 401C	2 plongeurs libres sans limite de coefficient et de groupes différents.
	Garçons	7 plongeurs de numéros différents	5 plongeurs de groupes différents dont la somme des coefficients est inférieure ou égale à 9,5.	2 plongeurs libres sans limite de coefficient et de groupes différents.
Benjamins 2	Filles	7 plongeurs de numéros différents	5 plongeurs de groupes différents dont la somme des coefficients est inférieure ou égale à 9,5.	2 plongeurs libres sans limite de coefficient et de groupes différents.
	Garçons	8 plongeurs de numéros différents	5 plongeurs de groupes différents dont la somme des coefficients est inférieure ou égale à 9,5.	3 plongeurs libres sans limite de coefficient et de groupes différents.
Minimes	Filles	8 plongeurs de numéros différents	5 plongeurs de groupes différents dont la somme des coefficients est inférieure ou égale à 9,5.	3 plongeurs libres sans limite de coefficient et de groupes différents.
	Garçons	9 plongeurs de numéros différents	5 plongeurs de groupes différents dont la somme des coefficients est inférieure ou égale à 9,5.	4 plongeurs libres sans limite de coefficient et de groupes différents.
Cadets	Filles	9 plongeurs de numéros différents	5 plongeurs de groupes différents dont la somme des coefficients est inférieure ou égale à 9,5.	4 plongeurs libres sans limite de coefficient et de groupes différents.
	Garçons	10 plongeurs de numéros différents	5 plongeurs de groupes différents dont la somme des coefficients est inférieure ou égale à 9,5.	5 plongeurs libres sans limite de coefficient et de groupes différents.
Plongeon synchronisé*	Filles	5 plongeurs de numéros différents	2 plongeurs dont le coefficient de difficulté sera de 2.0 indépendamment de la formule de calcul	3 plongeurs sans limite de coefficient de difficultés
	Garçons	5 plongeurs de numéros différents	2 plongeurs dont le coefficient de difficulté sera de 2.0 indépendamment de la formule de calcul	3 plongeurs sans limite de coefficient de difficultés

* Pour l'épreuve de plongeur synchronisé au tremplin de 3m, l'équipe peut être composée d'une paire de catégorie « minime » ou « cadet » ou d'une paire de catégorie « minime et cadet ». Les plongeurs(es) d'une paire peuvent être licencié(e)s dans deux clubs différents.

Les cinq plongeurs doivent appartenir à au moins quatre groupes différents.

• Programme de haut vol :

Une épreuve de sélection haut vol pourra être organisée pour les plongeurs des catégories minimes et/ou cadets souhaitant présenter une série de plongeurs dans le but de prétendre à une sélection en compétition internationale Jeunes.

Cette épreuve de sélection pourra soit, être organisée dans le cadre des championnats de France des Jeunes d'hiver si les installations sportives le permettent, soit lors des championnats de France Elite.

Dans ce dernier cas, les clubs devront contacter le département fédéral **au plus tard le 20 octobre** de la saison en cours pour en faire la demande.

RÈGLEMENTS PLONGEONS

Minimes	Filles	7 plongeurs de numéros différents à la plateforme de 5m, 7,5m ou 10m.	4 plongeurs de groupes différents dont la somme des coefficients est inférieure ou égale à 7,6.	3 plongeurs libres sans limite de coefficient. Les 5 groupes doivent être utilisés sur l'ensemble de la série.
	Garçons	8 plongeurs de numéros différents à la plateforme de 5m, 7,5m ou 10m.	4 plongeurs de groupes différents dont la somme des coefficients est inférieure ou égale à 7,6.	4 plongeurs libres sans limite de coefficient. Les 5 groupes doivent être utilisés sur l'ensemble de la série.
Cadets	Filles	8 plongeurs de numéros différents à la plateforme de 5m, 7,5m ou 10m.	4 plongeurs de groupes différents dont la somme des coefficients est inférieure ou égale à 7,6.	4 plongeurs libres sans limite de coefficient. Les 5 groupes doivent être utilisés sur l'ensemble de la série.
	Garçons	9 plongeurs de numéros différents à la plateforme de 5m, 7,5m ou 10m.	4 plongeurs de groupes différents dont la somme des coefficients est inférieure ou égale à 7,6.	5 plongeurs libres sans limite de coefficient. Les 6 groupes doivent être utilisés sur l'ensemble de la série.

La programmation des épreuves sera établie par la commission fédérale de plongeon en fonction de nécessités diverses (organisateur, nombre d'engagés...)

Modalités de qualification :

Pour rappel, chaque plongeur engagé dans une épreuve devra, auparavant, avoir réalisé les minimas de points requis lors des championnats (inter) régionaux.

• Plongeon individuel :

	1 m				3 m				(Haut Vol)	
	C1	C2	B	A	C1	C2	B	A	B	A
Filles	115	130	165	210	125	140	175	220	155	200
Garçons	130	160	190	260	140	170	200	270	180	250

• Plongeon synchronisé :

	3 m
	A-B
Filles	200
Garçons	210

Récompenses :

Les trois premiers de chacune des épreuves recevront une médaille.

Seul(e)s les trois premier(e)s de l'épreuve de sélection haut vol Jeunes ne se verront pas remettre de médaille.

RÈGLEMENTS PLONGEONS

CHAMPIONNATS DE FRANCE DES JEUNES D'ÉTÉ 1M, 3M ET HAUT- VOL

Conditions d'accès aux Championnats de France des Jeunes d'été :

Filles et Garçons : de 11 à 18 ans • Benjamin(e)s 1* • Benjamin(e)s 2 • Minimes filles / garçons • Cadettes et cadets *inclus les poussin(e)s de 11 ans surclassé(e)	- Être titulaire du pass'compétition - Et avoir réalisé les minimas de points requis pour chaque épreuve de chaque catégorie d'âge lors des championnats (inter) régionaux d'hiver et/ou d'été. ou - Faire partie du collectif national en ayant réalisé les minima de points requis lors des championnats de France lors de la saison passée ou en cours de saison. Si le plongeur/la plongeuse a changé de catégorie d'âge, il lui faudra avoir réalisé les points de sa nouvelle catégorie au cours d'un championnat de France de la saison précédente.
--	---

Les programmes :

• Les programmes du Tremplin de 1 m

Benjamins 1	Filles	6 plongeurs de numéros différents	4 plongeurs imposés 101C 201C 301C 401C.	2 plongeurs libres sans limite de coefficient et de groupes différents.
	Garçons	7 plongeurs de numéros différents	5 plongeurs de groupes différents dont la somme des coefficients est inférieure ou égale à 9,0.	2 plongeurs libres sans limite de coefficient et de groupes différents.
Benjamins 2	Filles	7 plongeurs de numéros différents	5 plongeurs de groupes différents dont la somme des coefficients est inférieure ou égale à 9,0.	2 plongeurs libres sans limite de coefficient et de groupes différents.
	Garçons	8 plongeurs de numéros différents	5 plongeurs de groupes différents dont la somme des coefficients est inférieure ou égale à 9,0.	3 plongeurs libres sans limite de coefficient et de groupes différents.
Minimes	Filles	8 plongeurs de numéros différents.	5 plongeurs de groupes différents dont la somme des coefficients est inférieure ou égale à 9,0.	3 plongeurs libres sans limite de coefficient et de groupes différents.
	Garçons	9 plongeurs de numéros différents.	5 plongeurs de groupes différents dont la somme des coefficients est inférieure ou égale à 9,0.	4 plongeurs libres sans limite de coefficient et de groupes différents.
Cadets	Filles	9 plongeurs de numéros différents.	5 plongeurs de groupes différents dont la somme des coefficients est inférieure ou égale à 9,0.	4 plongeurs libres sans limite de coefficient et de groupes différents.
	Garçons	10 plongeurs de numéros différents.	5 plongeurs de groupes différents dont la somme des coefficients est inférieure ou égale à 9,0.	5 plongeurs libres sans limite de coefficient et de groupes différents.

RÈGLEMENTS PLONGEONS

• Les programmes du Tremplin de 3 m

Benjamins 1	Filles	6 plongeurs de numéros différents	4 plongeurs imposés 101C 201C 301C 401C.	2 plongeurs libres sans limite de coefficient et de groupes différents.
	Garçons	7 plongeurs de numéros différents	5 plongeurs de groupes différents dont la somme des coefficients est inférieure ou égale à 9,5.	2 plongeurs libres sans limite de coefficient et de groupes différents.
Benjamins 2	Filles	7 plongeurs de numéros différents	5 plongeurs de groupes différents dont la somme des coefficients est inférieure ou égale à 9,5 .	2 plongeurs libres sans limite de coefficient et de groupes différents.
	Garçons	8 plongeurs de numéros différents	5 plongeurs de groupes différents dont la somme des coefficients est inférieure ou égale à 9,5.	3 plongeurs libres sans limite de coefficient et de groupes différents.
Minimes	Filles	8 plongeurs de numéros différents.	5 plongeurs de groupes différents dont la somme des coefficients est inférieure ou égale à 9,5 .	3 plongeurs libres sans limite de coefficient et de groupes différents.
	Garçons	9 plongeurs de numéros différents.	5 plongeurs de groupes différents dont la somme des coefficients est inférieure ou égale à 9,5.	4 plongeurs libres sans limite de coefficient et de groupes différents.
Cadets	Filles	9 plongeurs de numéros différents.	5 plongeurs de groupes différents dont la somme des coefficients est inférieure ou égale à 9,5.	4 plongeurs libres sans limite de coefficient et de groupes différents.
	Garçons	10 plongeurs de numéros différents.	5 plongeurs de groupes différents dont la somme des coefficients est inférieure ou égale à 9,5.	5 plongeurs libres sans limite de coefficient et de groupes différents.
Plongeon synchronisé*	Filles	5 plongeurs de numéros différents.	2 plongeurs dont le coefficient de difficulté sera de 2.0 indépendamment de la formule de calcul.	3 plongeurs sans limite de coefficient de difficultés
	Garçons	5 plongeurs de numéros différents.	2 plongeurs dont le coefficient de difficulté sera de 2.0 indépendamment de la formule de calcul.	3 plongeurs sans limite de coefficient de difficultés

* Pour l'épreuve de plongeon synchronisé au tremplin de 3m, l'équipe peut être composée d'une paire de catégorie « minime » ou « cadet » ou d'une paire de catégorie « minime et cadet ». Les plongeurs d'une paire peuvent être licenciés dans deux clubs différents.

Les cinq plongeurs doivent appartenir à au moins quatre groupes différents.

RÈGLEMENTS PLONGEONS

• Les programmes de Haut Vol

Benjamins 1	Filles	5 plongeurs de numéros différents à la plateforme de 5m ou de 7,5m.	4 plongeurs de groupes différents dont la somme des coefficients est inférieure ou égale à 7,6.	1 plongeur libre sans limite de coefficient.
	Garçons	6 plongeurs de numéros différents à la plateforme de 5m ou de 7,5m.	4 plongeurs de groupes différents dont la somme des coefficients est inférieure ou égale à 7,6.	2 plongeurs libres sans limite de coefficient et de groupes différents.
Benjamins 2	Filles	6 plongeurs de numéros différents à la plateforme de 5m ou de 7,5m.	4 plongeurs de groupes différents dont la somme des coefficients est inférieure ou égale à 7,6.	2 plongeurs libres sans limite de coefficient et de groupes différents.
	Garçons	7 plongeurs de numéros différents à la plateforme de 5m ou de 7,5m.	4 plongeurs de groupes différents dont la somme des coefficients est inférieure ou égale à 7,6.	3 plongeurs libres sans limite de coefficient et de groupes différents.
Minimes	Filles	7 plongeurs de numéros différents à la plateforme de 5m, 7,5m ou 10m.	4 plongeurs de groupes différents dont la somme des coefficients est inférieure ou égale à 7,6.	3 plongeurs libres sans limite de coefficient. Les 5 groupes doivent être utilisés sur l'ensemble de la série.
	Garçons	8 plongeurs de numéros différents à la plateforme de 5m, 7,5m ou 10m.	4 plongeurs de groupes différents dont la somme des coefficients est inférieure ou égale à 7,6.	4 plongeurs libres sans limite de coefficient. Les 5 groupes doivent être utilisés sur l'ensemble de la série.
Cadets	Filles	8 plongeurs de numéros différents à la plateforme de 5m, 7,5m ou 10m.	4 plongeurs de groupes différents dont la somme des coefficients est inférieure ou égale à 7,6.	4 plongeurs libres sans limite de coefficient. Les 5 groupes doivent être utilisés sur l'ensemble de la série.
	Garçons	9 plongeurs de numéros différents à la plateforme de 5m, 7,5m ou 10m.	4 plongeurs de groupes différents dont la somme des coefficients est inférieure ou égale à 7,6.	5 plongeurs libres sans limite de coefficient. Les 6 groupes doivent être utilisés sur l'ensemble de la série.

La programmation des épreuves sera établie par la commission fédérale de plongeon en fonction de nécessités diverses (organisateur, nombre d'engagés...).

Modalités de qualification :

Pour rappel, chaque plongeur engagé dans une épreuve devra, auparavant, avoir réalisé les minimas de points requis lors des championnats (inter) régionaux d'été.

• Plongeon individuel :

	1 m				3 m				(Haut Vol)	
	C1	C2	B	A	C1	C2	B	A	B	A
Filles	115	130	165	210	125	140	175	220	155	200
Garçons	130	160	190	260	140	170	200	270	180	250

• Plongeon synchronisé :

	3 m
	A-B
Filles	200
Garçons	210

Récompenses :

Les trois premiers de chacune des épreuves recevront une médaille.

RÈGLEMENTS PLONGEONS

LES COMPÉTITIONS NATIONALES ELITE

Les compétitions nationales Elites (dames et messieurs) sont des étapes et des objectifs majeurs dans la saison des plongeurs(ses). Elles ne sont accessibles qu'à partir de l'âge de 14 ans (catégorie minimales).

Sont considérées comme compétitions de référence nationale Elite les événements suivants :

- Les championnats de France Elite d'hiver 1m, 3m, haut-vol
- Les championnats de France Elite d'été 1m, 3m, haut-vol

Pour l'olympiade 2017-2020, les championnats de France Elite hiver conservent tout leur sens et seront la première étape clé de la saison sportive des plongeurs(es) afin d'accéder aux diverses échéances internationales Elites.

Particularité de cette nouvelle olympiade, les deux événements Elites de la saison sportive porteront le même nom, et verront leurs programmes se renforcer le cas échéant par les épreuves de sélection en plongeon synchronisé mixte, telles que mises en place sur les compétitions internationales dames et messieurs de référence.

Les engagements :

Les procédures d'engagements pour les deux compétitions de référence nationale Elite sont identiques et comme suit :

- Les engagements doivent être établis via le fichier pdf d'engagements. (Cf annexe).
- Le fichier pdf d'engagements devra parvenir par mail au département plongeon de la Fédération Française de Natation (valerie.lagumina@ffnatation.fr), au plus tard, 18 jours avant le début de la première épreuve, accompagné des droits d'engagements, sans lesquels les inscriptions ne seront pas validées.

Les feuilles de plongeon :

Les feuilles de plongeon devront être transmises via internet et plus précisément via le site internet **www.diverecorder.co.uk** selon la procédure mise en place par le département plongeon de la Fédération Française de Natation et ce durant les **10 jours** qui précèdent le début de la première épreuve.

Les feuilles de plongeon ne pourront plus être modifiées **24 heures** avant le début des premières épreuves de la journée du concours concerné.

Pour les épreuves suivantes (passage des éliminatoires en finale), les feuilles de plongeon devront être remises ou modifiées **15 minutes** après chaque concours.

Sans modification de la part du concurrent ou de son représentant, les feuilles de plongeon seront automatiquement reconduites d'un concours sur l'autre.

Passé ce délai aucun changement ne pourra être fait, ni dans l'ordre, ni dans l'exécution des plongeon.

Procédure d'appel :

Jury d'appel

Pour chaque compétition, le délégué de la compétition ou le juge-arbitre désigne le jury d'appel, conformément à la réglementation en vigueur : article 42 - 1 du livre II « règlements sportifs » du Règlement Intérieur de la FFN.

Article 1 - Conformément à l'article GR 9 .2 du Code de la FINA, une réclamation verbale peut être faite par le concurrent ou son mandataire auprès du juge- arbitre immédiatement après l'exécution d'un plongeon ou d'une série de plongeon.

Article 2 - Le juge- arbitre, saisi d'une réclamation en application de l'article précédent, peut, s'il le juge nécessaire, prendre l'avis du jury d'appel pour donner sa décision.

Article 3 - À l'issue d'un concours, une réclamation écrite peut être déposée directement auprès du jury d'appel par un concurrent ou son mandataire. Pour être recevable, cette réclamation doit être déposée dans les trente minutes qui suivent la fin du concours. Les décisions du jury d'appel font foi en dernier recours, nonobstant les réclamations qui pourraient être déposées devant les instances collégiales de la Fédération, conformément aux dispositions réglementaires et statutaires.

RÈGLEMENTS PLONGEONS

CHAMPIONNATS DE FRANCE ELITE D'HIVER ET D'ETE 1M, 3M ET HAUT-VOL

Pour l'olympiade 2017-2020, les championnats de France Elite d'hiver et d'été comprennent désormais les mêmes épreuves et les mêmes programmes :

- Les épreuves du tremplin de 1m et 3m individuel
- Les épreuves de tremplin de 3m synchronisé
- Les épreuves de haut vol individuel
- Les épreuves de tremplin et/ou plateforme synchronisées mixtes (le cas échéant)

Conditions d'accès aux championnats de France Elite d'hiver et d'été :

- Dames et Messieurs : 14 ans et plus	- Avoir réalisé les minimas de points requis pour chaque épreuve lors des championnats (inter)régionaux hiver ou été. ou - Pour l'échéance hivernale, faire partie du collectif national Elite grâce aux performances réalisées la saison précédente lors d'un championnat de France Elite. - Pour l'échéance estivale, faire partie du collectif national Elite grâce aux performances réalisées encours de saison lors d'un championnat de France Elite.
---	---

Les épreuves :

Chaque épreuve sera composée d'une phase éliminatoire et d'une phase finale à 6 plongeurs.

L'ordre de départ des finales correspond à l'ordre inverse du classement des éliminatoires.

En cas d'égalité de points à la 6e place lors des éliminatoires, les plongeurs ex-æquo accèdent à la phase suivante dans un ordre de passage déterminé par tirage au sort.

Les programmes :

• Les programmes des compétitions individuelles Dames et Messieurs

	1 m	3 m	Haut - Vol
Dames	Éliminatoires : 5 plongeurs libres sans limite de coefficient et de groupes différents. Finale : 5 plongeurs libres sans limite de coefficient et de groupes différents	Éliminatoires : 5 plongeurs libres sans limite de coefficient et de groupes différents. Finale : 5 plongeurs libres sans limite de coefficient et de groupes différents	Éliminatoires : 5 plongeurs libres sans limite de coefficient et de groupes différents. Finale : 5 plongeurs libres sans limite de coefficient et de groupes différents
Messieurs	Éliminatoires : 6 plongeurs libres sans limite de coefficient, de 5 groupes différents plus 1 groupe au choix. Finale : 6 plongeurs libres sans limite de coefficient, de 5 groupes différents plus 1 groupe au choix.	Éliminatoires : 6 plongeurs libres sans limite de coefficient, de 5 groupes différents plus 1 groupe au choix. Finale : 6 plongeurs libres sans limite de coefficient, de 5 groupes différents plus 1 groupe au choix.	Éliminatoires : 6 plongeurs libres sans limite de coefficient, de 5 groupes différents plus 1 groupe au choix. Finale : 6 plongeurs libres sans limite de coefficient, de 5 groupes différents.

RÈGLEMENTS PLONGEONS

Les six (6) premières dames et les six (6) premiers messieurs de chaque épreuve des éliminatoires seront qualifié(e)s pour les finales à condition d'avoir obtenu les points ci-dessous au cours des épreuves éliminatoires.

	1 m	3 m	Haut - Vol
Dames	125	140	140
Messieurs	165	180	180

• Les programmes des compétitions synchronisées Dames et Messieurs

	3 m	Haut - Vol
Dames	Éliminatoires : 2 plongeurs dont le coefficient de difficulté sera de 2.0 indépendamment de la formule de calcul. 3 plongeurs sans limite de coefficient de difficultés. Cinq groupes différents doivent être utilisés et au tremplin, tous les plongeurs « face en avant » doivent être exécutés avec élan. Dans tous les passages, les plongeurs doivent exécuter le même plongeon (même numéro, même position). Finale : 2 plongeurs dont le coefficient de difficulté sera de 2.0 indépendamment de la formule de calcul. 3 plongeurs sans limite de coefficient de difficultés. Cinq groupes différents doivent être utilisés et au tremplin, tous les plongeurs « face en avant » doivent être exécutés avec élan. Dans tous les passages, les plongeurs doivent exécuter le même plongeon (même numéro, même position).	Éliminatoires : 2 plongeurs dont le coefficient de difficulté sera de 2.0 indépendamment de la formule de calcul. 3 plongeurs sans limite de coefficient de difficultés. Cinq groupes différents doivent être utilisés. Dans tous les passages, les plongeurs doivent exécuter le même plongeon (même numéro, même position). Finale : 2 plongeurs dont le coefficient de difficulté sera de 2.0 indépendamment de la formule de calcul. 3 plongeurs sans limite de coefficient de difficultés. Cinq groupes différents doivent être utilisés. Dans tous les passages, les plongeurs doivent exécuter le même plongeon (même numéro, même position).
Messieurs	Éliminatoires : 2 plongeurs dont le coefficient de difficulté sera de 2.0 indépendamment de la formule de calcul. 4 plongeurs sans limite de coefficient de difficulté. Cinq groupes au moins doivent être utilisés et au tremplin, tous les plongeurs « face en avant » doivent être exécutés avec élan. Dans tous les passages, les plongeurs doivent exécuter le même plongeon (même numéro, même position). Finale : 2 plongeurs dont le coefficient de difficulté sera de 2.0 indépendamment de la formule de calcul. 4 plongeurs sans limite de coefficient de difficulté. Cinq groupes au moins doivent être utilisés et au tremplin, tous les plongeurs « face en avant » doivent être exécutés avec élan. Dans tous les passages, les plongeurs doivent exécuter le même plongeon (même numéro, même position).	Éliminatoires : 2 plongeurs dont le coefficient de difficulté sera de 2.0 indépendamment de la formule de calcul. 4 plongeurs sans limite de coefficient de difficulté. Cinq groupes au moins doivent être utilisés et au tremplin, tous les plongeurs « face en avant » doivent être exécutés avec élan. Dans tous les passages, les plongeurs doivent exécuter le même plongeon (même numéro, même position). Finale : 2 plongeurs dont le coefficient de difficulté sera de 2.0 indépendamment de la formule de calcul. 4 plongeurs sans limite de coefficient de difficulté. Cinq groupes au moins doivent être utilisés et au tremplin, tous les plongeurs « face en avant » doivent être exécutés avec élan. Dans tous les passages, les plongeurs doivent exécuter le même plongeon (même numéro, même position).

RÈGLEMENTS PLONGEONS

• Les programmes de compétitions synchronisées mixtes Dames et Messieurs (le cas échéant)

Tout comme lors des événements internationaux, les plongeurs engagés dans les épreuves mixtes entreront directement en phase finale.

	3 m	Haut - Vol
Mixte : Dames et Messieurs	Finale : 2 plongeurs dont le coefficient de difficulté sera de 2.0 indépendamment de la formule de calcul. 3 plongeurs sans limite de coefficient de difficulté. Tous les plongeurs «face en avant» doivent être exécutés avec élan. Les plongeurs en miroir sont autorisés	Finale : 2 plongeurs dont le coefficient de difficulté sera de 2.0 indépendamment de la formule de calcul. 3 plongeurs sans limite de coefficient de difficulté. Les plongeurs en miroir sont autorisés.

Les programmes sont donnés à titre indicatif et pourront être modifiés par la commission fédérale de plongeon en fonction de nécessités diverses (organisateur, nombre d'engagés...).

La programmation des épreuves sera établie par la commission fédérale de plongeon en fonction de nécessités diverses (organisateur, nombre des engagés...)

Modalités de qualification :

Pour rappel, chaque plongeur engagé dans une épreuve devra, auparavant, avoir réalisé les minimas de points requis lors des championnats (inter) régionaux d'hiver et/ou été.

• Plongeon individuel :

	1 m	3 m	Haut - Vol
Filles	140	150	180
Garçons	220	230	250

• Plongeon synchronisé :

	1 m	3 m
Filles	230	250
Garçons	250	270

Récompenses :

Les trois premières et les trois premiers de chacune des épreuves recevront une médaille.

RÈGLEMENTS PLONGEONS

CHAMPIONNATS DE FRANCE JUNIORS

Les Championnats de France juniors sont divisés en deux parties :

- Les championnats de France juniors d'hiver à 1 m, 3 m et haut-vol.
- Les championnats de France juniors d'été à 1 m, 3 m et haut- vol.

Ils auront lieu au cours des finales complétées par les éliminatoires des championnats de France Elite d'hiver et d'été.

Ces Championnats de France Juniors sont réservés aux plongeurs(es) né(e)s en 1998 et après (20 ans et moins).

Les trois premiers de chacune des épreuves recevront une médaille.

Récapitulatif des programmes des compétitions nationales :

Catégorie		1m	3m	Haut-vol
C1 Benjamins 1 12 ans + poussins 11 ans sucursalés	<i>Filles</i>	6 plongeurs 4 plongeurs : 101C-201C-301C- 401C + 2 libres	6 plongeurs 4 plongeurs : 101C-201C-301C- 401C + 2 libres	5m ou 7,5m 5 plongeurs : 4 (7,6) + 1 libre
	<i>Garçons</i>	7 plongeurs 5 à (9,0) + 2 libres	7 plongeurs 5 à (9,5) + 2 libres	5m ou 7,5m 6 plongeurs : 4 (7,6) + 2 libres
C2 Benjamins 2 13ans	<i>Filles</i>	7 plongeurs 5 (9,0) + 2 libres	7 plongeurs 5 (9,5) + 2 libres	5m ou 7,5m 6 plongeurs : 4 (7,6) + 2 libres
	<i>Garçons</i>	8 plongeurs 5 (9,0) + 3 libres	8 plongeurs 5 (9,5) + 3 libres	5m ou 7,5m 7 plongeurs : 4 (7,6) + 3 libres
B Minimes 14 et 15 ans	<i>Filles</i>	8 plongeurs 5 (9,0) + 3 libres	8 plongeurs 5 (9,5) + 3 libres	5 m, 7,5 m ou 10 m 7 plongeurs : 4 (7,6) + 3 libres 5 groupes ≠
	<i>Garçons</i>	9 plongeurs 5 (9,0) + 4 libres	9 plongeurs 5 (9,5) + 4 libres	5 m, 7,5 m ou 10 m 8 plongeurs : 4 (7,6) + 4 libres 5 groupes ≠
A Cadets 16, 17 et 18 ans	<i>Filles</i>	9 plongeurs 5 (9,0) + 4 libres	9 plongeurs 5 (9,5) + 4 libres	5 m, 7,5 m ou 10 m 8 plongeurs : 4 (7,6) + 4 libres 5 groupes ≠
	<i>Garçons</i>	10 plongeurs 5 (9,0) + 5 libres	10 plongeurs 5 (9,5) + 5 libres	5 m, 7,5 m ou 10 m 9 plongeurs : 4 (7,6) + 5 libres 6 groupes ≠
Synchro A et B filles et garçons			5 plongeurs 2 tours (coef. assigné = 2,0) + 3 tours (sans limite) 4 groupes doivent être utilisés	
Juniors 20 ans et plus jeunes	<i>Filles</i>	5 libres	5 libres	5 libres
	<i>Garçons</i>	6 libres	6 libres	6 libres
Elite 14 ans et plus	<i>Dames</i>	Eliminatoires : 5 libres Finales (6) : 5 libres	Eliminatoires : 5 libres Finales (6) : 5 libres	Eliminatoires : 5 libres Finales (6) : 5 libres
	<i>Messieurs</i>	Eliminatoires : 6 libres Finales (6) : 6 libres	Eliminatoires : 6 libres Finales (6) : 6 libres	Eliminatoires : 6 libres Finales (6) : 6 libres
Synchro Elite 14 ans et plus	<i>Synchro Dames</i>		5 plongeurs 2 tours (coef. assigné = 2) + 3 tours (sans limite) 5 groupes doivent être utilisés	5 plongeurs 2 tours (coef. assigné = 2) + 3 tours (sans limite) 5 groupes doivent être utilisés
	<i>Synchro Messieurs</i>		6 plongeurs 2 tours (coef. assigné = 2) + 4 tours (sans limite) 5 groupes doivent être utilisés	6 plongeurs 2 tours (coef. assigné = 2) + 4 tours (sans limite) 5 groupes doivent être utilisés
	<i>Synchro Mixte</i>		5 plongeurs Finale : 2 tours (coef. assigné = 2) + 3 tours (sans limite)	5 plongeurs Finale : 2 tours (coef. assigné = 2) + 3 tours (sans limite)

En plongeon synchronisé, les points seront divisés par deux et attribués à chaque plongeur.

PARTICIPATION DE PLONGEURS ÉTRANGERS

Conformément à l'article 24 - 3 du Règlement Intérieur de la Fédération Française de Natation " Les athlètes non sélectionnables en équipes de France, régulièrement licenciés dans un club français conformément à l'article 21 du règlement intérieur, peuvent participer aux championnats organisés par la FFN ou ses structures décentralisées dans les mêmes conditions que les nationaux. Ils ne peuvent toutefois obtenir individuellement le titre de " champion de France".

Dans le cadre des Championnats « Open », le Règlement Intérieur de la Fédération Française de Natation sera appliqué.

De plus, les trois premiers de chacune des épreuves recevront une médaille. Toutefois, il y aura un classement français donnant lieu à remise de médailles (et de bonification pour le classement des clubs).

Pour les championnats de France Elite, seuls deux étrangers peuvent se qualifier pour la finale. Si plus de deux plongeurs se trouvent aux places qualificatives, seuls seront pris les deux plongeurs étrangers ayant réalisé les meilleurs scores lors des éliminatoires. La finale devra comporter 6 plongeurs français.

RÈGLEMENTS PLONGEONS

CLASSEMENTS NATIONAUX

Le classement national des plongeurs par catégories d'âges :

- Le classement national des plongeurs est fondé sur le résultat de l'addition des points obtenus à la table de cotation grâce à la meilleure performance de l'année (épreuves nationales ou internationales) auxquels s'additionnent les points de la meilleure bonification obtenue lors des compétitions internationales (ranking).

TABLE DE COTATION (SERIES DE REFERENCES)

		Épreuves individuelles						Synchronisées	
		1m		3m		Haut Vol		3m	10m
Catégorie	Série	Libre	Complète	Libre	Complète	Libre	Complète		
D Poussins	<i>Filles</i>		140		150		120		
	<i>Garçons</i>		170		180		150		
C1 Benjamins	<i>Filles</i>		180		190		170		
	<i>Garçons</i>		220		240		210		
C2 Benjamins	<i>Filles</i>		230		250		210		
	<i>Garçons</i>		280		310		260		
B Minimes	<i>Filles</i>		280		300		270	240	
	<i>Garçons</i>		330		360		330	260	
A Cadets	<i>Filles</i>		330		360		340	240	
	<i>Garçons</i>		420		470		430	260	
J Juniors	<i>Filles</i>	210		240		240		240	240
	<i>Garçons</i>	310		350		350		350	350
S Seniors	<i>Dames</i>	230		260		260		260	260
	<i>Messieurs</i>	330		370		370		370	370

TABLE DE COTATION (SERIES DE REFERENCES)

Place	Jeux Olympiques	Championnat du Monde ou Coupe du Monde	Championnat d'Europe	Compétitions Internationales Séniors	Championnats du Monde des Jeunes JOJ	Championnats d'Europe des Jeunes	Compétitions Internationales Jeunes	Compétitions Internationales Espoirs
1	3130	2660	2490	2320	2150	1980	1810	1640
2	2580	2410	2240	2070	1900	1730	1560	1390
3	2130	1960	1790	1620	1450	1280	1110	940
4	1780	1610	1440	1270	1100	930	760	590
5	1530	1360	1190	1020	850	680	510	340
6	1380	1210	1040	870	700	530	360	190
7	1330	1160	990	820	650	480	310	140
8	1320	1150	980	810	640	470	300	130
9	1310	1140	970	800	630	460	290	120
10	1300	1130	960	790	620	450	280	110
11	1290	1120	950	780	610	440	270	100
12	1280	1110	940	770	600	430	260	90
13	1270	1100	930	760	590	420	250	80
14	1260	1090	920	750	580	410	240	70
15	1250	1080	910	740	570	400	230	60
16	1240	1070	900	730	560	390	220	50
17	1230	1060	890	720	550	380	210	40
18	1220	1050	880	710	540	370	200	30
Part.	1210	1040	870	700	530	360	190	20

Pour les bonifications Internationales, seule la meilleure performance de chaque colonne, sera prise en compte indépendamment de la hauteur ou du nombre d'épreuves.

Le classement national des clubs

Le classement national des clubs est le résultat de l'addition des points de l'ensemble des plongeurs d'un même club et de leurs points de bonification.

Le classement national des ligues

À l'issue de la saison sportive, la Fédération Française de Natation établit un classement national des ligues selon les modalités suivantes : Addition des points du « classement national des clubs », des clubs de chaque région concernée.

Règles générales

Chaque plongeur reçu au Pass'compétition obtient 20 points de bonification pour le classement national des clubs.

Production des résultats

Les clubs et les ligues recevront les résultats des classements en fin de saison. Après vérification de leur part, ils feront parvenir leur validation à la Fédération Française dans les meilleurs délais.

RÈGLEMENTS PLONGEONS

CHAMPIONNATS DE FRANCE DES MAÎTRES

Règles générales

Tous les plongeurs doivent effectuer une série complète de plongeurs dans leur groupe d'âge.

Le règlement de plongeon figurant en cinquième partie du manuel FINA s'applique au plongeon des Maîtres, sauf dans les cas ci- après.

Plongeurs du tremplin 1 m et 3 m	Nombre total de plongeurs requis	
Groupes d'âge	Messieurs	Dames
25-34 ans	7	6
35-49 ans	7	6
50-59 ans	6	5
60-69 ans	6	5
70 ans et plus	5	4

Le plongeur peut choisir librement les plongeurs à partir du tableau des plongeurs figurant dans le manuel FINA. La seule exigence est que, dans les groupes d'âge 25- 69 ans, chaque plongeur exécuté ait un numéro de plongeur différent (selon le manuel FINA). Dans les groupes d'âge 70 - 80 ans et plus, des plongeurs ayant le même numéro de plongeur peuvent être répétés s'ils sont exécutés dans une position différente (droite, carpée, groupée ou libre).

Plongeurs de haut-vol (5 m, 7,5 m ou 10 m)	Nombre total de plongeurs requis	
Groupes d'âge	Messieurs	Dames
25-34 ans	6	6
35-49 ans	6	6
50-59 ans	5*	5*
60-69 ans	5*	5*
70 ans et plus	4*	4*

* À partir de cette tranche d'âge, seules les entrées les pieds les premiers sont autorisées de la plate- forme de 10 m et tout plongeur exécuté de la plate- forme de 10 m ne doit pas voir un coefficient de difficulté dépassant 2. 0.

Engagements

Les engagements devront parvenir à la Fédération Française de Natation selon la même procédure que celle des Championnats de France Elite.

Les feuilles de plongeur devront être remplies selon les modalités fixées pour les Championnats de France Elite sauf si la compétition n'est pas référencée sur Dive Recorder.

A défaut, les feuilles de plongeur seront fournies sur les lieux de la compétition par le responsable de la FFN et devront être rendues dûment remplies selon l'heure limite déterminée par l'organisateur.

En cas d'impossibilité d'être présents sur place, en temps utile, les clubs devront faire le nécessaire par correspondance, fax ou mail, en adressant la liste des plongeurs dans les délais ci- dessus sur les lieux de la compétition.

Récompenses

Les trois premiers de chacune des épreuves recevront une médaille.

RÈGLEMENTS PLONGEONS

FICHE D'ENGAGEMENT PLONGEON

Manifestation :	
-----------------	--

Date :		Lieu :	
--------	--	--------	--

Club :	
--------	--

Catégories	C1	Poussins 11 ans	B	Minimes	J	Junior
		Benjamins 1	A	Cadet	E	Elite
	C2	Benjamins 2			M	Maîtres

Noms - Prénoms	Genre	Date de Naissance	Catégories	1m	3m	HV	Sy
1							
N° de Licence :	M	Surclassements 1					
Nationalité :	F	Surclassements 2					

Noms - Prénoms	Genre	Date de Naissance	Catégories	1m	3m	HV	Sy
2							
N° de Licence :	M	Surclassements 1					
Nationalité :	F	Surclassements 2					

Noms - Prénoms	Genre	Date de Naissance	Catégories	1m	3m	HV	Sy
3							
N° de Licence :	M	Surclassements 1					
Nationalité :	F	Surclassements 2					

Noms - Prénoms	Genre	Date de Naissance	Catégories	1m	3m	HV	Sy
4							
N° de Licence :	M	Surclassements 1					
Nationalité :	F	Surclassements 2					

Noms - Prénoms	Genre	Date de Naissance	Catégories	1m	3m	HV	Sy
5							
N° de Licence :	M	Surclassements 1					
Nationalité :	F	Surclassements 2					

Noms - Prénoms	Genre	Date de Naissance	Catégories	1m	3m	HV	Sy
6							
N° de Licence :	M	Surclassements 1					
Nationalité :	F	Surclassements 2					

Noms - Prénoms	Genre	Date de Naissance	Catégories	1m	3m	HV	Sy
7							
N° de Licence :	M	Surclassements 1					
Nationalité :	F	Surclassements 2					

Les droits d'engagements se calculent par plongeur et par hauteur.

Les surclassements et les épreuves de plongeon synchronisé ne font pas l'objet de droit d'engagement.

Total : Nombre de hauteur concernée par plongeur _____ x le montant du droit d'engagement = _____ €

JUGES & OFFICIELS

La qualité de juge de Plongeon est articulée en deux niveaux successifs qui font chacun l'objet d'un examen :

- le juge régional
- le juge national

Les épreuves des examens de juge régional et de juge national sont identiques mais les niveaux d'exigence sont différents dans les deux cas.

Les épreuves des examens de juge de plongeon.

Epreuve 1 : connaissance des règlements du Plongeon

Le candidat doit répondre à un questionnaire sur les règlements du Plongeon (Règlements FINA) portant sur :

- les articles du « résumé des pénalités à appliquer »
- le reste du règlement

Epreuve 2 : reconnaissance des figures

Le candidat doit pouvoir reconnaître 10 plongeurs différents réalisés par des plongeurs à l'entraînement, les nommer et en donner le numéro et la lettre.

Epreuve 3 : pratique de notation

Le candidat, au cours d'une compétition avec au moins 5 plongeurs sera amené à proposer des notes, en même temps que les juges officiels. La déviance tolérée est de ½ point en plus ou en moins de la moyenne des notes restantes, après éliminations des notes extrêmes.

Conditions d'obtention de l'examen de juge régional de plongeon.

L'examen de juge régional de Plongeon relève de l'autorité des ligues.

- être licencié à la F.F.N.
- avoir 16 ans dans l'année de l'examen
- adresser par écrit sa candidature au Président de la ligue régionale
- les épreuves seront réalisées et évaluées sous la responsabilité du Président de la Commission Régionale de Plongeon.

Concernant l'épreuve 1 : Plus de 10% d'erreurs sont éliminatoires

Concernant l'épreuve 2 : 1 erreur est éliminatoire

Concernant l'épreuve 3 : L'épreuve peut se dérouler au cours d'une compétition régionale ou nationale. Le candidat ne devra pas faire plus de 10 % d'erreurs.

NB : Les titulaires du diplôme Jeune Officiel Plongeon sont dispensés des épreuves 2 et 3.

Conditions d'obtention de l'examen de juge national de plongeon.

L'examen de juge national de Plongeon relève de l'autorité du Président de la Commission Fédérale de Plongeon.

- être licencié à la F.F.N.
- être juge régional et présenter une activité dans cette fonction pendant une période d'au moins 2 ans. Cette activité devra être certifiée par le Président de la ligue régionale.
- adresser une demande écrite de candidature à la F.F.N., par l'intermédiaire de la ligue régionale.

Concernant l'épreuve 1 : Plus de 5 % d'erreur sont éliminatoires

Concernant l'épreuve 2 : 1 erreur est éliminatoire

Concernant l'épreuve 3 : L'épreuve se déroulera au cours d'une compétition nationale.

Le candidat ne devra pas faire plus de 10 % d'erreurs.

N.B :

- Les juges n'ayant participé à aucun jury pendant une période de 2 ans devront, pour officier à nouveau, repasser l'examen correspondant à leur niveau de qualification (juge régional ou national).
- Les sportifs de haut-niveau ayant été classés dans les catégories ministérielles « Elite » ou « Senior », peuvent directement se présenter aux épreuves de l'examen de juge national, à condition d'avoir 18 ans dans l'année de l'examen.

RÈGLEMENTS PLONGEONS

CANDIDATURE À L' EXAMEN DE JUGE DE PLONGEON

NOM :

Prénom :

Date de Naissance :

Adresse :

.....

.....

E- mail : Tel :

Club : N° :

Numéro de Licence :

Niveau de pratique sportive :

.....

.....

Je souhaite m'inscrire à l'examen de juge de plongeon :

☐ Examen de juge Régional

☐ Examen de juge National (la demande sera transmise par le Comité Régional à la FFN)

(Date d'obtention de l'examen de juge Régional :)

Signature :

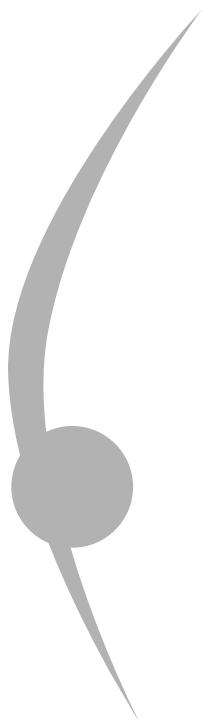
Signature et tampon de la ligue régionale :

Remplir votre demande et la retourner à la ligue de Natation concernée.

RÈGLEMENTS PLONGEONS

CALENDRIER PRÉVISIONNEL 2017 - 2018

Date	Compétition et stage	Catégorie d'âge	Lieu
Novembre Décembre 2018	Championnats (inter) régionaux d'hiver	TC	A déterminer
Février 2019	Championnats de France Jeunes d'hiver	Groupes d'âge	A déterminer
	Championnats de France Elite d'hiver	Elite	A déterminer
	Grand Prix FINA	Elite	Rostock (ALL)
Mars 2019	Tournoi des 8 Nations	A & B	A déterminer
	Diving World Series étape 1 et 2	TC	A déterminer
Avril 2019	Tournoi international de Bergen	Elite	Canada ?
	Grand Prix FINA	Groupes d'âge	Bergen (NOR)
	Meeting International Jeunes	Groupes d'âge	Dresde (ALL)
	Diving World Series étape 3 et 4	TC	A déterminer
Mai 2019	Grand Prix FINA	Elite	USA ?
	Championnats (inter) régionaux d'été	TC	A déterminer
Juin 2019	Championnat de France des Jeunes	Groupes d'âge	Strasbourg ?
En 2019	Championnats de France des Maîtres	25 ans et plus	?
Juin/Juillet 2019	Championnats de France Elite d'été	Elite	?
Juillet 2019	Grand Prix FINA	Elite	Italie ?
En 2019	COMEN	C & B	A déterminer
?	Championnats d'Europe Seniors	Elite	?
En 2019	Stage national Relève	Groupes d'âge	A déterminer
? 2019	Stage national Seniors/Elite	TC	A déterminer





WATER-POLO

SOMMAIRE

Titre 1 - Dispositions communes aux épreuves fédérales

1 - Licences, surclassements, transferts	253
1.1 - Licence	253
1.2 - Extension de licence	253
1.3 - Les différents niveaux de pratique et les compétitions	254
1.4 - Catégorie d'âge et surclassements	254
1.5 - Transferts	255
2 - Dispositions générales relatives aux clubs	256
2.1 - Matériel et champ de jeu	256
2.2 - Arbitres et officiels	257
2.3 - Obligations	258
2.4 - Obligations des clubs en matière d'engagements d'équipes de jeunes et réserves	258
2.5 - Dispositions diverses	259
3 - Dispositions générales relatives à toutes les épreuves fédérales	260
3.1 - Dates et horaires des matchs	260
3.2 - Report et remise de matchs	261
3.3 - Forfaits, disqualifications et abandons	262
3.4 - Cartons rouges et fautes disqualifiantes	263
3.5 - Dispositions particulières	264
3.6 - Équipes secondes	264
3.7 - Dispositions diverses	265

Titre 2 - Les épreuves fédérales masculines

4 - Championnat de France de division Elite masculine	268
4.1 - Engagement	268
4.2 - Déroulement de la phase régulière	268
4.3 - Déroulement de la phase finale	269
4.4 - Qualification pour les différentes Coupes d'Europe	000

RÈGLEMENT WATER-POLO

5 - Championnat de France de division Nationale 1 masculine	269
5.1 - Engagement	269
5.2 - Déroulement du championnat de Nationale 1 masculine	270
6 - Championnat de France de division Nationale 2 masculine	270
6.1 - Engagement	270
6.2 - Déroulement du championnat de Nationale 2 masculine	270
7 - Championnats de France de division Nationale 3 masculine	271
7.1 - Engagement	271
7.2 - Déroulement	271
7.3 - Phase finale de division Nationale 3 masculine	271
Titre 3 – Les épreuves fédérales féminines	
8 - Championnat de France de division Elite féminine.....	272
8.1 - Composition et obligation de la division.....	000
8.2 - Organisation et formule du championnat.....	000
8.3 - Attribution des qualifications en Coupes d'Europe	000
8.4 - Coupe de la Ligue.....	000
8.5 - Barrages et relégation en division Nationale 1 féminine	273
9 - Championnat de France de division Nationale 1 féminine.....	274
9.1 - Composition de la division et format du championnat	274
9.2 - Déroulement de la phase de brassage.....	274
9.3 - Déroulement de la phase régulière de classement	274
Titre 4 - Les Championnats de France Interclubs par catégories d'âge	
Préambule.....	275
10 - Dispositions générales.....	275
10.1 - Engagement	275
10.2 - Dispositions communes aux championnats de France U15 et U17	275
10.3 - Conditions financières	275
10.4 - Championnats de France interclubs U15 filles	275
10.5 - Championnats de France interclubs U15 garçons.....	276
10.6 - Championnat de France interclubs U17 garçons	277
Titre 5 - Les épreuves interligues et Inter régionales par catégories d'âge	
11 - Dispositions générales	278
11.1 - Engagement.....	278
11.2 - Conditions financières.....	279
11.3 - Déroulement	279
Titre 6 - Les épreuves territoriales sans finalité Nationale	
12 - Dispositions générales.....	279
12.1 - ENF et Pass'compétition	280
12.2 - Première compétition régionale U11 vers un format commun.....	280
12.3 - Coupe de France des départements	000
Titre 7 - Remplacement d'un joueur blessé : Le « joker médical »	281

TITRE 1 - DISPOSITIONS COMMUNES AUX ÉPREUVES FÉDÉRALES

1 - LICENCES, SURCLASSEMENTS, TRANSFERTS

1.1 - Licence

- 1.1.1 Toute personne prenant part à une épreuve fédérale, à quelque titre que ce soit (joueur, entraîneur, arbitre, officiel, dirigeant...) doit être licenciée auprès de la Fédération Française de Natation et autorisée à participer à cette épreuve. Cela signifie notamment que sa licence de la saison en cours doit, à cette date, être validée. La nouvelle procédure d'enregistrement des licences (extraNat) sur le site internet FFN permet de valider cette homologation et d'éditer un récépissé de licence à présenter à chaque match.
- 1.1.2 La délivrance des licences concernant les joueurs étrangers et les athlètes de haut niveau transférés sera du ressort exclusif de la Fédération. Nul ne sera autorisé à disputer une épreuve officielle du calendrier sportif s'il n'est pas en possession de sa licence, dûment vérifiée et validée par les services compétents de la FFN qui délivreront le récépissé de licence à présenter à chaque match.
- 1.1.3 Avant chaque tournoi ou match, il appartiendra aux arbitres et/ou aux délégués de la FFN de s'assurer de la présentation réciproque des récépissés de licence pour la saison en cours accompagnés d'un justificatif d'identité avec photographie (carte d'identité ou passeport).
- 1.1.4 Les arbitres et/ou le délégué de la FFN interdi(sen)t aux joueurs et officiels qui ne peuvent présenter leur licence homologuée de la saison en cours et/ou récépissé, de participer à la rencontre.
- 1.1.5 Rappel : la réglementation de la Ligue Européenne de Natation (LEN) stipule qu'un joueur ne peut participer lors d'une saison sportive qu'à un seul championnat en même temps. Il est donc interdit de disputer deux championnats dans deux pays différents en même temps.

1.2 - Extension de licence

Dispositif visant à permettre à de jeunes joueurs/joueuses, d'évoluer au meilleur niveau dans leur catégorie d'âge. Possibilité pour un joueur ou une joueuse au cours d'une même saison, de jouer à la fois dans un club «principal» au sein d'un championnat seniors ainsi que dans un autre club dit «secondaire» dans un championnat de sa catégorie d'âge.

Conditions nécessaires :

- Joueur/joueuse pouvant participer à un championnat U15, U17 ou Espoir
- Le club principal et le club secondaire émettent tous les deux un avis favorable
- Le club principal ne doit pas engager, pour la saison en cours, une équipe des catégories U15, U17 et Espoir dans le même championnat que le club «secondaire» quel que soit le niveau
- Le club principal reste prioritaire en termes de disponibilité du joueur ou de la joueuse en championnat sauf si un accord différent existe avec le club secondaire
- Le nombre de joueurs ou de joueuses, issu(e)s d'un ou de plusieurs clubs principaux, ne peut pas représenter plus de 40% de l'effectif inscrit sur la feuille de match de l'équipe secondaire
- La participation d'un joueur ou d'une joueuse au sein d'un club secondaire doit s'inscrire dans une logique de progression sportive, en tenant compte des contraintes logistiques (cohérence géographique)
- Toute extension de licence doit faire l'objet d'une demande préalable auprès de la Direction Technique Nationale qui, après analyse in concreto, décidera de sa validité, pour la saison en cours uniquement et se réserve le droit de mettre fin à la présente procédure en cas de dysfonctionnement.

RÈGLEMENT WATER-POLO

1.3 - Les différents niveaux de pratique et les compétitions

Saisons	2018-2019
NIVEAU INTERNATIONAL	
Championnats d'Europe U17	2002
Championnats du monde U20	1999
NIVEAU NATIONAL	
Championnat de France Espoir (garçons)	De 1998/ à 2004
Championnat de France U17 (garçons)	2002/2003/ 2004
Coupe de France des Inter Ligues U15 (garçons)	2004/2005
Championnat de France U15 (garçons)	2004/2005/ 2006
Championnat de France U17 (filles)	2004/2005/ 2004/2005
Coupe de France Inter Ligues U13 (mixte)	2006/2007
Coupe de France Inter Ligues Espoirs U15 filles	2004/2005/ 2006/2007
NIVEAU TERRITORIAL (Ligues, départements)	
Coupe de France des Départements U12 (mixte)	2007/2008
Interclubs U13 (Ligues, départements) (mixte)	2006/2007/ 2008
Interclubs U11 (Ligues, départements) (mixte)	2008/2009/ 2010
Interclubs U09 (Ligues, départements) (mixte)	2010/2011
Pass'compétition (Ligues), (mixte)	2010 et après

En gras : simple surclassement - En gras italique : double surclassement

1.4 – Catégorie d'âge et sur classements

1.4.1 Les épreuves de Water-Polo nationales, Inter régionales, régionales, départementales, interclubs sont définies pour une catégorie d'âge et une seule, les catégories d'âge sont valables pour les garçons et les filles (joueurs et joueuses). Tout membre de la Fédération ne peut prendre part, sauf conditions de surclassement ci-après, qu'aux épreuves de la catégorie d'âge à laquelle il appartient.

1.4.2 Le certificat médical préalable à la pratique sportive du water-polo en compétition autorisant le surclassement devra être adressé par le club à la Ligue dont il dépend.

1.4.3 D'une manière générale pour les compétitions ouvertes aux équipes de clubs :

Pour les GARÇONS : seront autorisés à participer les joueurs de l'année d'âge concernée et des 2 années d'âge suivantes, sous conditions de surclassement (cf. tableau garçons). Seuls les joueurs âgés de 15 ans (nés en 2004) seront autorisés à évoluer en championnats Seniors sous réserve de présentation d'un double surclassement.

Garçons • J'ai...ans, je suis né en ...											
Je Peux Jouer avec...		9 ans 2010	10 ans 2009	11 ans 2008	12 ans 2007	13 ans 2006	14 ans 2005	15 ans 2004	16 ans 2003	17 ans 2002	18 ans 2001
	9 ans 2010	OUI									
	10 ans 2009	OUI	OUI								
	11 ans 2008	OUI (*)	OUI	OUI							
	12 ans 2007	NON	OUI (*)	OUI	OUI						
	13 ans 2006	NON	NON	OUI (*)	OUI	OUI					
	14 ans 2005	NON	NON	NON	OUI (*)	OUI	OUI				
	15 ans 2004	NON	NON	NON	NON	OUI (*)	OUI	OUI			
	16 ans 2003	NON	NON	NON	NON	NON	OUI (*)	OUI	OUI		
	17 ans 2002	NON	NON	NON	NON	NON	NON	OUI (*)	OUI	OUI	
	18 ans 2001	NON	NON	NON	NON	NON	NON	OUI (**)	OUI (*)	OUI	OUI

(*) : Simple sur classement (**) : Double sur classement

RÈGLEMENT WATER-POLO

Pour les FILLES : seront autorisées à participer les joueuses de l'année d'âge concernée et des 3 années d'âge suivantes, sous conditions de surclassement (CF. Tableau Filles)

Filles • J'ai...ans, je suis né en ...											
Je Peux Jouer avec...		9 ans 2010	10 ans 2009	11 ans 2008	12 ans 2007	13 ans 2006	14 ans 2005	15 ans 2004	16 ans 2003	17 ans 2002	18 ans 2001
	9 ans 2010	OUI									
	10 ans 2009	OUI	OUI								
	11 ans 2008	OUI (*)	OUI	OUI							
	12 ans 2007	OUI (**)	OUI (*)	OUI	OUI						
	13 ans 2006	NON	OUI (**)	OUI (*)	OUI	OUI					
	14 ans 2005	NON	NON	OUI (**)	OUI (*)	OUI	OUI				
	15 ans 2004	NON	NON	NON	OUI (**)	OUI (*)	OUI	OUI			
	16 ans 2003	NON	NON	NON	NON	OUI (**)	OUI (*)	OUI	OUI		
	17 ans 2002	NON	NON	NON	NON	NON	OUI (**)	OUI (*)	OUI	OUI	
	18 ans 2001	NON	NON	NON	NON	NON	NON	OUI (**)	OUI (*)	OUI	OUI

(*) : Simple surclassement (**) : Double surclassement

Pour les compétitions nationales Interclubs garçons et filles :

une catégorie d'âge est autorisée sans surclassement ainsi que la première année d'âge de la catégorie inférieure.

Compétitions Nationales Interclubs	Catégories d'âge	Simple surclassement	Double surclassement
Championnat de France U15 Garçons	Joueurs nés en 2004 et 2005	Joueurs nés en 2006	Pas de double surclassement
Championnat de France U17 Filles	Joueuses nées en 2002 et 2003	Joueuses nées en 2004	Joueuses nées en 2005
Championnat de France U17 Garçons	Joueurs nés en 2002 et 2003	Joueurs nés en 2004	Pas de double surclassement
Championnats de France Espoir	Joueurs nés en 1998 à 2002	Joueurs nés en 2003	Joueurs nés en 2004
Championnats de France Masculins (Elite, Nationale 1, Nationale 2, Nationale 3) et Championnats de France Féminins	Joueurs nés en 2002 et avant Joueuse nées en 2002	Joueurs nés en 2003 Joueuses nées en 2003	Joueurs nés en 2004 Joueuses nées en 2004

1.4.4 Il appartiendra aux arbitres et/ou au délégué de vérifier, avant chaque tournoi ou match, les preuves de surclassement et de double surclassement. Les arbitres et/ou le délégué doivent interdire à tout joueur ne présentant pas la preuve son surclassement de participer au tournoi et/ou au match.

1.4.5 Pour toutes les compétitions, et quel que soit le niveau territorial de celles-ci, la mixité est autorisée uniquement pour permettre aux jeunes filles de poursuivre leur parcours sportif. Aucune autre équipe mixte (composée de garçons et de filles) ne pourra participer aux épreuves dépendant directement de la commission fédérale de Water-Polo.

1.5 – Transferts

1.5.1 Pour tous les championnats de water-polo, les transferts, qu'ils soient nationaux ou internationaux, ne peuvent être conclus qu'entre le 1er juin et le 30 septembre et entre le 1er et le 31 janvier de l'année, sauf circonstances exceptionnelles, sur présentation de justificatifs et à l'appréciation du Comité Directeur.

1.5.2 Dans l'ensemble des divisions à l'exception des divisions Elite et Nationale 1 Masculine ainsi que la division Elite Féminine, il est cependant autorisé le renouvellement d'une licence (dans le dernier club) ou la prise d'une première licence dans n'importe quel club pour pouvoir évoluer dans les championnats en dehors de ces périodes de transfert.

2 - DISPOSITIONS GÉNÉRALES RELATIVES AUX CLUBS

2.1 - Matériel et champ de jeu

2.1.1 À l'appui de leur engagement en championnat, les clubs devront s'assurer de pouvoir, en cas de désignation, organiser, dans les conditions financières et sportives prévues, les matchs auxquels ils seront appelés à participer.

En conséquence, les clubs devront être en mesure de disposer d'un bassin régulier à toutes les dates fixées pour les différentes épreuves.

2.1.2 A l'exception de la division Elite masculine et Espoir qui devront évoluer dans un champ de jeu de 30m x 20m ou sur dérogation et demande motivée auprès de la Direction Technique Nationale, un bassin de 25m X 20m. Tous les matchs doivent être joués en bassin conforme, comportant un champ de jeu se rapprochant autant que possible des dimensions maximales prévues par la Règlementation FINA Water-Polo (WP 1.4). Ces dimensions ne pourront en aucun cas être inférieures à 25 m x 12,50 m, supérieures à 30 m x 20 m, et la profondeur inférieure à 1,80 m. Pour toute demande d'organisation, la priorité pourra être donnée par la Commission fédérale de Water-Polo au club disposant d'un bassin aux normes olympiques (30 m x 20 m). En cas de match(s) prévu(s) en bassin de plein air, un bassin de repli couvert doit obligatoirement être disponible aux mêmes horaires afin de pouvoir y organiser ce(s) match(s), notamment en cas de mauvaises conditions météorologiques. Un match n'ayant pu se disputer pour cause d'indisponibilité d'un bassin couvert comme prévu ci-dessus sera perdu par forfait par le club organisateur.

La division Elite féminine devra évoluer dans des bassins dont la dimension doit tendre vers 25m x 20 m.

2.1.3 Le champ de jeu devra être clairement délimité et conforme à la Règlementation FINA Water-Polo pour ce qui est des dimensions des buts (profondeur minimum de 0,30 m, filets en bon état et correctement fixés aux montants), des marquages obligatoires (ligne de but, 2 m, 5 m, ligne médiane, zone d'exclusion). Pour les divisions Elite masculine et féminine, le champ de jeu et les marquages obligatoires doivent être délimités et identifiés par des lignes tendues et correctement fixées.

Des bancs et/ou chaises devront être fourni(e)s pour neuf personnes (maximum), pour permettre aux remplaçants et à trois (maximum) officiels de chaque équipe d'être assis, conformément à la Règlementation FINA Water-Polo (WP 5-2).

2.1.4 Sauf accord des clubs en présence, et sous leur seule responsabilité, les matchs seront remis si la température de l'eau n'atteint pas 25° C. Dans ce cas, le club organisateur devra aviser par mail, au moins quarante-huit heures à l'avance, leur(s) adversaire(s), les arbitres, le délégué et la Fédération Française de Natation.

Aucune rencontre ne pourra se dérouler en plein air entre le 1^{er} octobre et le 30 avril sauf validation par la Commission fédérale de Water-Polo.

2.1.5 Chaque arbitre doit pouvoir disposer de l'espace nécessaire sur le bord du bassin pour lui permettre de suivre facilement le jeu. Toute personne n'exerçant pas de fonctions officielles ne sera pas admise à pénétrer dans cet espace.

De la même façon, le(s) délégué(s) de la FFN doi(ven)t pouvoir disposer d'un espace composé d'une table et de siège(s) réservé à leur usage, contigu à la table de marque.

2.1.6 Une seule marque de ballon est admise par rencontre (sauf en cas de partenariat entre un fournisseur et la FFN où la marque sera imposée). Il appartient au club organisateur de fournir au moins cinq (5) ballons identiques par équipe. Les ballons seront de type :

Les ballons Water-Polo par catégories d'âges			
Taille	Poids	Circonférence	Catégories d'âges
Type « 1 »	233 / 253 g	50 / 51.5 cm	Pass'compétition, U9, U11
Type « 2 »	300 / 320 g	58 / 60 cm	U12
Type « 3 »	340 / 380 g	61 / 63 cm	U13 et U15 Filles
Type « 4 »	400 / 450 g	65 / 67 cm	U15 Garçons, U17 Filles et plus
Type « 5 »	400 / 450 g	68 / 71 cm	U17 et plus Garçons

La pression des ballons pourra être vérifiée par les arbitres et/ou le délégué avant les rencontres. Des changements de pression pourront être demandés si besoin.

2.1.7 Le club organisateur doit fournir le matériel nécessaire au bon fonctionnement de la table de marque, soit, au minimum :

- Un chronomètre à grand cadran (210 mm) pour le décompte du temps de jeu
- Un chronomètre à cadran moyen (120 mm) pour le décompte du temps de possession continue du ballon (30 secondes). Pour les divisions de Elite masculine et féminine, les clubs devront avoir au minimum deux de ces chrono- mètres qui devront être visibles par les bancs des équipes, les arbitres et les officiels

- Un chronomètre pour le décompte de la durée des temps morts et pour le décompte de la durée d'arrêt du jeu en cas de blessures
 - Un sifflet pour signaler les fins de périodes, de temps morts, et la troisième faute personnelle sur penalty. Pour les divisions de Elite masculine et féminine, les clubs devront avoir des sirènes identifiables par l'ensemble des acteurs et du public pour signaler les fins de périodes et de temps morts
 - Une corne de brume pour signaler la fin des 30 secondes de possession continue du ballon
 - Un tableau d'affichage du score (lisible depuis les bancs des équipes)
 - Un tableau d'affichage des fautes personnelles (lisible depuis les bancs des équipes)
 - Un tableau d'affichage des temps morts (lisible depuis les bancs des équipes)
 - Quatre drapeaux (un bleu, un blanc, un rouge et un jaune), respectivement :
 - **Bleu** : pour autoriser la rentrée d'un joueur exclu portant bonnet bleu,
 - **Blanc** : pour autoriser la rentrée d'un joueur exclu portant bonnet blanc,
 - **Rouge** : pour signaler la troisième faute personnelle d'un joueur ou la mauvaise rentrée d'un joueur exclu,
 - **Jaune** : pour autoriser, conjointement avec le drapeau blanc ou bleu, la rentrée du remplaçant d'un joueur exclu pour brutalité à l'issue des quatre minutes effectives d'infériorité numérique,
 - Chaque équipe doit prévoir son jeu de bonnet de rechange. Dans le cadre d'un tournoi les équipes doivent se déplacer avec les 2 couleurs de bonnets et leurs jeux de rechanges.
- 2.1.8 Pour toutes les finales de toutes les divisions et catégories d'âge et pour tous les matches des différents championnats, il est exigé un tableau électronique comportant au minimum l'affichage du temps général et des 30 secondes ainsi que l'affichage visible du score, des fautes personnelles et des temps morts. Ce tableau devant être visible de l'ensemble des acteurs du match et du public. Chaque manquement constaté sera sanctionné d'une amende conformément aux règlements financiers.
- 2.1.9 Les arbitres et/ou le délégué doi(ven)t s'assurer de la régularité des installations et du matériel, et, si nécessaire, les faire remettre en état, avant le début du match et signaler les manquements sur la feuille de match.
- 2.1.10 Les arbitres, le délégué ainsi que chacune des équipes doivent disposer de vestiaires réservés à leur propre usage et séparés les uns des autres au moins une heure avant l'heure du match. Sur les rencontres de Elite masculine et féminine, les arbitres et délégués devront pouvoir avoir accès à leur vestiaire une heure trente avant le début de la rencontre.
- 2.1.11 Toutes les personnes autorisées à s'asseoir sur le banc (hormis les joueurs) devront être vêtues d'un pantalon et de chaussures fermées pour l'ensemble des compétitions fédérales.

2.2 - Arbitres et officiels

- 2.2.1 Le club organisateur a en charge le service d'ordre. Il veillera particulièrement à ce que les équipes, les arbitres, le délégué de la FFN, les juges de but et officiels de la table de marque soient isolés du public. En cas de manifestations hostiles, notamment envers les officiels, le club organisateur devra prendre toutes les mesures utiles pour assurer leur protection avant, pendant et après le match.
- Toute infraction prétendument commise par le club organisateur sera soumise, après enquête à l'organisme de discipline compétent.
- 2.2.2 Il est recommandé au club organisateur de fournir les officiels nécessaires au bon fonctionnement de la table de marque, soit :
- Deux chronométreurs titulaires du diplôme d'officiel "B" de Water-Polo
 - Un ou deux secrétaire(s) titulaire(s) du diplôme d'officiel "B" de Water-Polo
 - Deux juges de buts titulaires du diplôme d'officiel "B" de Water-Polo.
- Pour les divisions de Elite masculine et féminine, le club organisateur aura l'obligation de fournir au minimum :
- Deux chronométreurs titulaires du diplôme d'officiel "B" de Water-Polo
 - Un ou deux secrétaire(s) titulaire(s) du diplôme d'officiel "B" de Water-Polo

NB : Chaque club devant mettre à jour régulièrement sa base extraNat "officiel" : Officiel A fédéral, régional ; Officiel B. Les clubs de Elite masculine et féminine devront impérativement mettre à jour ces informations afin de pouvoir faire figurer leurs officiels sur les feuilles de match.

- 2.2.3 Tout membre de la Commission fédérale de Water-Polo aura accès à la table de marque. De même, une personne licenciée de l'équipe visiteuse pourra avoir accès à la table de marque.
- 2.2.4 Les arbitres et les délégués sont désignés par l'organisme de désignation des arbitres de Water-Polo.
- 2.2.5 Les arbitres et/ou le délégué doi(ven)t diffuser avant chaque rencontre les instructions fournies par l'organisme de désignation des arbitres de Water-Polo et s'assurer de leur bonne application.
- 2.2.6 Le club organisateur d'une rencontre doit confirmer, par écrit, à la Fédération, la date, l'heure et le lieu du ou des match(s). À défaut et en cas de problème, une amende sera appliquée.

2.3 - Obligations :

2.3.1 Chaque club engagé dans une ou plusieurs des divisions Elite à Nationale 2 masculines et des divisions Elite et Nationale 1 féminines doit obligatoirement, toutes les deux saisons mettre à la disposition de la Fédération au moins un candidat (déjà titulaire de l'officiel B) à la formation d'officiel A, qui suivra cette formation conformément à la circulaire pour une durée de deux ans.

Ces candidats devront être déclarés au plus tard le 1^{er} octobre 2019 puis à la même période chaque début de saison et sont placés sous la tutelles des référents territoriaux. Ils doivent à l'échéance de deux années parvenir au grade d'arbitre « fédéral stagiaire ».

En cas de manquement à cette obligation de présentation d'un arbitre en formation, le club se verra appliquer une pénalité financière conformément au règlement financier.

2.3.2 Les arbitres fédéraux et fédéraux stagiaires devront déclarer à la commission fédérale de Water-Polo leurs dates de disponibilité pour le calendrier fédéral. Les arbitres d'un même club devront cumuler globalement un minimum de disponibilité de trente-six (36) dates effectives du calendrier, pour les divisions Elite à Nationale 2, et de dix-huit (18) dates, pour les divisions Nationales 3 masculines ainsi que Elite féminine. Par « date effective », il faut comprendre la « date à laquelle il y a effectivement des rencontres inscrites au calendrier fédéral pour laquelle l'arbitre est disponible le samedi ET le dimanche ».

2.3.3 Un arbitre est désigné tout au long de la saison sportive pour le compte du club qu'il déclare représenter en début de saison.

2.3.4 Dans les Ligues et Inter régions il est fortement préconisé l'arbitrage des compétitions U15, U13 et U11 par des jeunes arbitres (15 ans) identifiés et formés par l'intermédiaire d'un plan de formation des jeunes officiels, délégués aux ERFAN, sous l'autorité des référents territoriaux.

2.3.5 La Coupe de France Inter Ligues U13 et U15 garçons deviennent le passage obligatoire pour prétendre à se présenter à l'examen d'arbitre fédéral. Chaque référent territorial devra, en amont de la compétition (2 mois), faire parvenir à la commission fédérale de Water-Polo, le parcours validé des candidats en conformité avec la circulaire fédérale des officiels.

2.4 - Obligations des clubs en matière d'engagements d'équipes de jeunes et réserves

2.4.1 Les clubs engagés dans les différents championnats nationaux (Elite masculine et féminine, Nationale 1 et Nationale 2 masculines) doivent remplir les conditions d'engagement d'équipes de jeunes et d'équipes réserves suivantes :

Divisions Nationales	Espoir	U17	U15	U11
Elite Masculine	Chpt. National	Phase Régionale / Pré Nationale	Phase Régionale / Pré Nationale	Régional
Nationale 1 Masculine		Phase Régionale / Pré Nationale	Phase Régionale / Pré Nationale	Régional
Nationale 2 Masculine		U17 et/ou U15 Phases Régionale pré Nationale		Régional
Elite Féminine		Chpt. National		

Peuvent être exemptés de l'obligation d'engagement d'une équipe U11, lors de leur première saison sportive les clubs de Nationale 3 qualifiés en Nationale 2.

2.5 - Dispositions diverses

- 2.5.1 Les clubs organisateurs participant à un championnat de division Nationale doivent transmettre les résultats à la Fédération Française de Natation par extraNat (code sécurisé), au plus tard deux heures après la fin du match le samedi (et sitôt après le match les autres jours), selon une procédure qui leur est précisée par courrier au début de la saison. Chaque manquement constaté à cette règle sera pénalisé d'une amende, conformément aux règlements financiers, sous réserve que le calendrier internet soit mis à jour par la Fédération.
- 2.5.2 En cas de tournoi, le club organisateur ne sera pas assujéti aux dispositions de l'article 2.5.1, mais devra néanmoins transmettre, par mail (waterpolo@ffnatation.fr), les résultats à la fin de chaque session définie par le calendrier fédéral.
- 2.5.3 L'accès à la piscine doit être possible une (1) heure avant le début de la rencontre. Tous les officiels doivent se trouver sur le bord du bassin 45 minutes avant le début du match (constat du matériel, établissement de la feuille de match, vérification des licences et des identités). Pour les divisions Elite masculine et féminine, les officiels doivent se trouver sur le bord du bassin une heure avant le début du match pour pouvoir effectuer tous les contrôles.
- 2.5.4 Les deux clubs auront jusqu'à deux (2) heures avant le match pour composer leur équipe sur extraNat pour permettre au club recevant d'imprimer la feuille pré-remplie. Tout manquement sera soumis à pénalité financière (voir les règlements financiers). Les clubs des divisions de Elite masculine et féminine devront composer leur équipe au plus tard huit heures avant le début de leur rencontre sur extraNat.
- 2.5.5 Les clubs sont tenus de téléverser la feuille de match électronique via extraNat, à l'issue du match pour les divisions Elite masculine et féminine et dans les 72 heures dans les divisions Nationale 1 masculine et féminine et Nationale 2 masculine. Tout manquement sera soumis à pénalité financière (voir règlements financiers). Les clubs organisateurs des divisions Elite masculine et féminine doivent saisir en live leurs résultats sur l'application de feuille de match informatisée. La saisie du résultat du match doit être finalisée avant 22 heures le soir du match et une photo de leur feuille de match papier doit être prise et enregistrée également avant 22 heures le soir du match.
- 2.5.6 Les clubs, Ligues ou Inter régions souhaitant se porter candidat à l'organisation d'un tournoi d'une des phases des championnats fédéraux, devront adresser un mail à la Commission fédérale de Water-Polo et répondre aux exigences du cahier d'organisation correspondant.
- 2.5.7 Il appartient aux organisateurs (clubs ou ligues), dès publication des désignations des arbitres sur extranat de les contacter (mail ou téléphone) afin de leur préciser le lieu et l'horaire(s) du ou des rencontres et de les aider dans leurs réservations en proposant un lieu d'hébergement et de restauration.
- 2.5.8 Dans tous les cas l'organisateur doit veiller à l'accueil des arbitres et officiels et les accompagner en assurant les transferts (gare, aéroport, hôtel, piscine) entre le jour de leur arrivée et celui de leur départ. Tout manquement, engendrant des frais de transport locaux liés au déroulement de la compétition seront refacturés à l'organisateur.
- 2.5.9 Le calendrier étant établi en début de saison, il est demandé aux organisateurs sur les jours et/ou périodes de forte affluence touristique dans leur région ou ville (marchés de Noël, vacances, ponts...) d'effectuer des pré-réservations pour l'hébergement, évitant ainsi les indisponibilités et surcoûts éventuels.

3 - DISPOSITIONS GÉNÉRALES RELATIVES À TOUTES LES ÉPREUVES FÉDÉRALES

Engagement et procédure :

À l'issue de l'établissement des classements de la saison précédente, une fiche d'engagement est adressée aux clubs pour les championnats nationaux de division Elite masculine et féminine, Nationale 1 masculine et féminine, et Nationale 2 masculine.

A réception de ladite fiche, l'engagement du club est enregistré sur l'application extraNat Water-Polo.

Le club valide, via son interface extraNat, son ou ses engagement(s) définitif(s) dans les championnats, au plus tard le 15 août.

A compter du 15 août, un club déclarant forfait est déclaré « forfait général » avant le début de la saison. Il est redevable du montant de la pénalité correspondante inscrite aux règlements financiers.

3.1 - Dates et horaires des matchs

3.1.1 Pour chaque épreuve, le calendrier des matches sera déterminé par la Commission fédérale de Water-Polo, de manière à assurer aux rencontres le maximum d'intérêt et de régularité, compte tenu cependant des situations géographiques.

3.1.2 Les dates et horaires des rencontres des épreuves fédérales sont définis par la Commission fédérale de Water-Polo lors de l'établissement des calendriers. L'horaire par défaut des matches est :

- Fixé à 20 h en semaine et le samedi
- Fixé à 14 h 30 le dimanche.

3.1.3 Les matches des différents championnats fédéraux se jouent le samedi et/ou le dimanche, sauf indication contraire de la Commission fédérale de Water-Polo dans son calendrier.

3.1.4 Les matches d'Elite masculine et féminine doivent se jouer les samedis soirs.

3.1.5 Les rencontres du championnat Espoir pouvant se dérouler avant ou après le match Elite (Condition à déterminer avant le début de la saison) dans l'ordre des matches du calendrier sauf sur dérogation accordée par la Commission Fédérale de Water-Polo. Le coup d'envoi des deux rencontres ne doit pas être espacé de plus de deux heures.

3.1.6 Concernant l'horaire du match ainsi que le jour où il se dispute (samedi ou dimanche), le club organisateur a la possibilité de les modifier, au plus tard soixante (60) jours pleins avant la date officielle de la rencontre.

- Sauf accord explicite (écrit) des clubs concernés, le dimanche, un match ne pourra débuter avant 9h ni s'achever après 18 heures
- Le club organisateur devra tenir compte des possibilités, pour le club adverse, de se déplacer normalement par le train.

En cas de modification au sens du présent article, le club organisateur devra faire parvenir dans le délai prescrit, par mail (waterpolo@ffnatation.fr) ou lettre adressée à la Commission fédérale de Water-Polo, au club adverse ainsi qu'aux arbitres et au délégué, les dates et horaires des matches qu'il organise.

3.1.7 Pour tous les tournois (à partir de trois équipes), l'organisation doit obligatoirement se dérouler sur des tranches horaires distinctes (exemple : samedi soir, dimanche matin et dimanche après-midi). Sauf accord des équipes concernées, un repos minimum de trois (3) heures entre les deux matches d'une même équipe est obligatoire (c'est-à-dire entre la fin d'un match et le début du match suivant).

3.1.8 Un match ayant fait l'objet d'une modification de date ne pourra se jouer après la date de fin du championnat concerné, c'est-à-dire après la date officielle de la dernière journée retour de ce championnat. Pour les divisions Elite masculine et féminine, les matches reportés de la phase aller doivent l'être avant la fin de celle-ci. Sauf circonstances jugées exceptionnelles par la Commission Fédérale de Water-Polo liées au calendrier des équipes de France.

3.1.9 Pour les divisions Nationale 1 masculine et féminine et Nationale 2 masculine, les clubs n'ont pas la possibilité de modifier la date des rencontres auxquelles ils participent, sauf pour ce qui concerne la détermination du jour du match (samedi ou dimanche), conformément aux dispositions de l'article 3.1.3 ci-dessus.

3.1.10 Deux clubs opposés dans un championnat par matches aller et retour ont la possibilité d'inverser les matches les opposant au plus tard le 1^{er} septembre de la saison en cours, pour les équipes des divisions Nationale 1 masculine et féminine et Nationale 2 masculine.

3.1.11 Au-delà de soixante jours, les dates et horaires enregistrés par la Commission fédérale de Water-Polo seront considérés comme définitifs. Dès lors, aucune modification ne sera acceptée, sauf en cas de circonstances exceptionnelles dûment reconnues par la Commission fédérale de Water-Polo.

3.1.12 S'agissant des matchs pour lesquels le délai entre la publication du calendrier et leur date officielle est inférieur à soixante jours (phases finales, épreuves interclubs par catégories d'âge), les dates et horaires des matchs ne pourront être modifiés qu'avec l'accord exprès de la Commission fédérale de Water-Polo. Toutefois, l'heure des rencontres pourra être fixée par le club organisateur, qui devra en informer la Commission fédérale de Water-Polo

3.1.13 Dans le cas où le club organisateur ne pourrait organiser une rencontre dans sa ville, il aurait à sa charge les éventuels frais de voyage supplémentaires jusqu'au lieu de la rencontre, pour les équipes, les arbitres, le délégué de la FFN, à l'exception des cas suivants :

- Obligation de jouer dans un bassin aux dimensions internationales
- Match relevant d'une opération de promotion (événementielle) fédérale
- Impossibilité "technique" de jouer dans le bassin initialement prévu, ordonnée exclusivement par le gestionnaire de l'établissement.

3.1.14 L'engagement des clubs ne souscrivant pas aux garanties ci-dessus sera refusé.

3.1.15 Les réclamations concernant les horaires et/ou dates des rencontres doivent être confirmées par écrit auprès de la Commission fédérale de Water-Polo dans la semaine (sept jours pleins) suivant leur publication officielle. En cas de réclamation retenue, la Fédération décidera prioritairement en faveur de la solution permettant d'effectuer le déplacement et le match dans la même journée. En cas de report de match, le refus de jouer d'un club pour cause de réservation de transport avant que la date du report ne soit validée par la Commission Fédérale de Water-Polo ne sera pas accepté.

3.1.16 Dans tous les cas, il appartiendra au club organisateur de prévenir, par mail ou lettre, la FFN, les arbitres, le délégué de la FFN et son ou ses adversaire(s) de l'horaire des rencontres (voir aussi l'article 2.2.6). À défaut, l'horaire officiel sera l'horaire par défaut tel que précisé à l'article 3.1.2.

NB : Pour les Championnats Elite masculin et féminin, La Commission fédérale de water-polo se réserve le droit de modifier la date, l'heure et le lieu d'une rencontre officielle à la suite d'exigences imposées par les compétitions ou pour toute autre raison jugée nécessaire par son Comité Directeur.

Dans le cas où le recevant ne pourrait accueillir sa rencontre de Elite à la date et à l'heure déclarées initialement, une demande de modification de date ou d'heure doit être envoyée à la Commission fédérale de water-polo ainsi qu'au club adverse 45 jours avant la date initiale du match.

Procédure :

- Le club souhaitant effectuer un changement adresse un formulaire au club adverse ainsi qu'à Commission fédérale de water-polo avec plusieurs propositions dans les quinze jours avant ou après la date initiale
- En cas d'accord, le club adverse doit retourner le formulaire signé à la Commission fédérale de water-polo
- La Commission fédérale de water-polo validera ou non le report
- Tout refus de proposition de la part d'un club devra être justifié. Si aucun accord n'est trouvé dans la semaine suivant l'envoi du formulaire, la Commission fédérale de water-polo pourra fixer une date (y compris en semaine). En cas de refus de jouer à la date fixée par la Commission par l'un des deux clubs concernés, le club sera considéré comme forfait pour la rencontre.

3.1.17 Si le club visiteur informe le club local et les arbitres d'un éventuel retard, la rencontre pourra avoir lieu dans un délai maximum de 15 minutes après l'heure officielle indiquée sur le site de la FFN (il n'y aura ni forfait ni amende). Néanmoins, au-delà de ce délai, le club local peut proposer un délai supplémentaire concerté avec les arbitres

3.2 - Report et remise de matchs

3.2.1 Pour éviter toute contestation en matière de report de match ou de forfait pour des problèmes de transport, pour ce qui concerne toutes les épreuves fédérales, il ne sera accepté aucun report de match si au moins un des moyens de « transport en commun » existe.

La prééminence de la voie ferroviaire demeure. Elle s'applique également aux déplacements des arbitres, officiels et/ou délégués.

3.2.2 En cas de circonstances jugées exceptionnelles, par la Commission fédérale de Water-Polo, celle-ci peut accorder le report d'un match. Dans ce cas, elle fixe la nouvelle date et le nouvel horaire du match concerné.

3.2.3 Pour les divisions Elite masculine et féminine, en cas de participation à un match de Coupe d'Europe ou pour des raisons de calendrier de l'équipe nationale, la date initiale du match pourra être modifiée. La Commission fédérale de Water-Polo, fixera la date à laquelle ce match reporté devra avoir lieu, que ce soit en semaine ou le week-end, et le plus rapproché possible de la date initiale y compris si nécessaire après la date initiale de la fin du championnat.

3.2.3 Dans le cas où un match serait à rejouer, les frais de transport seraient pris en charge :

- Par la Fédération Française de Natation, suite à une faute technique d'arbitrage
- Par le club organisateur (à hauteur de 70 %) et le club visiteur (à hauteur de 30 %), suite à une faute technique de la table de marque.

En cas de match à rejouer, la date sera déterminée par la Commission fédérale de Water-Polo.

En cas de match à rejouer, quelle qu'en soit la raison, seuls seraient autorisés à y prendre part les joueurs ou les joueuses qui étaient qualifié(e)s, malades ou blessé(e)s lors du match initial. Pour toute autre raison, la Commission fédérale de Water-Polo est habilitée à étudier chaque cas.

3.3 - Forfaits

En cas de forfait pour un match, il faut obligatoirement établir une feuille de match portant mention des joueurs présents, qui sera signées par les arbitres, les entraîneurs présents et le délégué.

3.3.1 Une équipe est déclarée « forfait pour un match » quand :

- Elle ne respecte pas les horaires officiels
- Elle ne se présente pas aux arbitres de la rencontre à l'heure prévue
- Elle se présente aux arbitres avec moins de sept (7) joueurs régulièrement qualifiés pour cette rencontre et inscrits sur la feuille de match
- Elle a fait participer à la rencontre une personne (joueur, entraîneur, dirigeant...) suspendue (sous réserve que cette sanction soit exécutoire), non autorisée (non licenciée, pas en règle vis-à-vis des règlements et statuts fédéraux, joueur ne pouvant plus jouer en « équipe seconde »)
- Elle refuse de jouer ou abandonne la rencontre, sans circonstance(s) exceptionnelle(s) jugées suffisante(s) par la Commission fédérale de Water-polo pour motiver cette décision
- Elle ne se présente pas sur le lieu d'un match au jour et à l'heure fixés, ou refuse de jouer ;

Dans toutes ces situations l'équipe sera considérée comme forfait et déclarée battue au bénéfice de son adversaire sans préjudice des dommages dont le montant peut-être fixé par l'organisme disciplinaire compétent.

Les clauses du présent article s'appliquent aux sociétés organisatrices et aux sociétés invitées ».

3.3.2 Si un club qualifié pour la montée lors des phases finales refuse de participer au championnat de la division supérieure, une amende forfaitaire lui sera appliquée (voir règlements financiers). Dans le cadre des championnats Elite à Nationale 2 masculines et Elite féminine, ce club sera automatiquement rétrogradé en division inférieure la saison suivante.

3.3.3 En cas de forfait lors des phases finales et/ou au cours des barrages (quelle que soit la division et la catégorie d'âge concernée), le club défaillant sera remplacé pour l'épreuve concernée par le club le mieux classé après lui.

Dans le cas où le classement n'a pu avoir eu lieu pour départager les équipes les mieux classées (classement par poules), priorité sera donnée à l'équipe la mieux classée dans la poule appartenant à l'équipe déclarant forfait, puis, au même niveau de classement, à l'équipe la mieux classée dans l'autre poule et ainsi de suite.

3.3.4 Un club perdant un match par forfait, perdra un point (-1), avec un score de 8-0, ou le score réel si l'écart est supérieur en défaveur de l'équipe pénalisée.

3.3.5 La participation, obligatoire ou non, en championnat de France Espoir, et/ou en championnat de France U17/U15 (phase Inter régionale et phase pré-nationale pour les garçons et phase nationale pour les filles), et championnat régional U 11, s'entend avec une participation effective jusqu'à la fin dudit championnat.

Dans le cas contraire une amende précisée dans les règlements financiers sera appliquée et,

- Une pénalité de six (6) points sera appliquée à l'équipe première du club en cas de forfait de l'équipe U17 et/ou Espoir
- Une pénalité de trois (3) points en cas de forfait de l'équipe U15
- Une pénalité de trois (3) points en cas de forfait de l'équipe U11

Chaque responsable d'Inter-région en charge de la gestion des phases de brassage des championnats U17 et U15 avant l'accès à la phase pré-nationale devra transmettre pour le premier lundi du mois d'avril de la saison en cours le classement validé de ces championnats Interrégionaux à la Commission fédérale afin qu'elle puisse autoriser les équipes premières de ces clubs évoluant en Elit, N1 et N2 à participer aux phases finales et de barrages de la saison en cours

3.3.6 Forfait pour un match jusqu'à 10 jours avant la date du match :

Est déclarée « forfait pour un match jusqu'à 10 jours avant la date du match », une équipe qui prévient de son forfait, par mail ou lettre recommandée avec accusé de réception, à la Commission fédérale de Water-Polo, au plus tard dix (10) jours avant la date de la rencontre. Au-delà de ce délai, l'équipe sera déclarée « forfait pour un match ».

3.3.7 Forfait général :

Une équipe sera déclarée « forfait général » suite à deux (2) forfaits pour un match (déclaré 10 jours avant ou non) dans la même compétition quel que soit le championnat du programme fédéral. Elle ne pourra donc plus participer à ladite compétition.

3.3.7.1 En cas de « forfait général » d'une équipe dans un championnat, cette équipe ne sera pas classée. Tous les matchs joués par celle-ci seront annulés et le classement sera établi en tenant compte de cette annulation.

3.3.7.2 Pour les divisions Elite à Nationale 2 masculines ainsi que pour la division Elite Féminine, un club déclarant « forfait général » avant le 15 août pourra éventuellement, et uniquement sur décision de la Commission fédérale de Water-Polo, être repêché pour la division inférieure pour la saison. Dans ce cas :

- Il sera redevable de l'amende due pour « forfait général déclaré avant le 15 août prévue aux règlements financiers.
- Il ne devra pas acquitter les droits d'engagements de la division dans laquelle ce club aurait dû jouer, mais, en cas de repêchage, ceux de la division dans laquelle il jouera effectivement.

Dans un tel cas, le club ayant déclaré « forfait général » pourra éventuellement, et uniquement sur décision de la Commission fédérale de water-polo, être remplacé dans le championnat de la division auquel il aurait dû participer par le dernier club rétrogradé sportivement puis par le premier club non qualifié de la division inférieure.

3.4 - Cartons rouges et fautes disqualifiantes

3.4.1 Tout joueur exclu définitivement à l'occasion d'une rencontre fera l'objet d'un rapport de l'arbitre (ou des arbitres) et sera suspendu selon le barème des sanctions disciplinaires dites automatiques. Une procédure disciplinaire sera éventuellement ouverte à son encontre, sans préjudice des sanctions ultérieures qui pourraient lui être appliquées.

3.4.2 Tout joueur exclu définitivement avec remplacement (EDA) ou écopant d'un carton rouge à l'occasion d'une rencontre fera l'objet d'un rapport de l'arbitre (ou des arbitres)

3.4.3 Tout officiel du banc des remplaçants ayant reçu un carton rouge fera l'objet d'un rapport de l'arbitre (des arbitres)

3.4.4 Suite à l'attribution d'un carton rouge ou d'une faute disqualifiante, le délégué(s) de(s) l'équipe(s) concernée(s) est informé par les arbitres de la rencontre des motifs de la sanction. Il atteste avoir eu connaissance de ces motifs en contresignant le bref rapport rédigé par les arbitres sur la feuille de match. Cette signature ne vaut pas reconnaissance ou acceptation des fondements de la faute infligée. Elle indique seulement que le(s) délégué(s) connai(ssen)t l'existence de cette sanction. En cas de refus du (des) délégué(s) de contresigner la feuille de match, l'arbitre le mentionnera expressément sur ladite feuille.

3.4.5 En aucun cas un carton jaune ne peut faire l'objet d'un rapport ni d'une sanction. Il n'est donc pas nécessaire de faire contresigner la feuille en cas de carton jaune.

3.4.6 Rappel des règles régissant l'attribution des cartons jaune et rouge :

- Les cartons jaune et rouge peuvent être attribués par les arbitres d'une rencontre.
- Outre les six remplaçants, ne peuvent prendre place sur le banc que trois autres personnes (entraîneur/entraîneur adjoint/médecin, par exemple). Les noms de ces trois personnes, qui doivent obligatoirement être licenciées, doivent figurer sur la feuille de match (rubrique "entraîneur"), avec mention de leur numéro de licence.
- L'entraîneur principal est la seule personne "avec l'équipe" susceptible de recevoir un carton jaune.
- Le carton jaune, qui n'est qu'un avertissement, sanctionne l'inconduite de l'entraîneur ou de l'équipe, et notamment :
 - Contestation et/ou commentaire de l'arbitrage (seul le "coaching" est autorisé, sans que cela autorise l'entraîneur à contester avec virulence constamment) ;
 - Dépassement de ses prérogatives de déplacement le long du bassin (déplacement jusqu'à la ligne des 5 m quand son équipe attaque. Dès que son équipe perd la balle, retour vers le banc, sans donner aucune consigne tant qu'il n'est pas arrivé au banc, où il peut se tenir debout).
- En cas de carton jaune, l'entraîneur garde la possibilité de se déplacer le long du bassin.
- Après un carton jaune, toute nouvelle inconduite, lors du même match, vaut un carton rouge.

- L'entraîneur peut aussi, si son inconduite le justifie, recevoir directement un carton rouge, notamment dans les cas suivants :
 - Insulte et/ou menace à l'arbitre et/ou aux officiels ;
 - Jet de ballon ou d'objets divers (sur le bord du bassin ou dans le bassin)
 - Atteinte physique à l'arbitre
 - Atteinte grave à l'éthique du jeu (insulte ou geste obscène au public, par exemple).
- Les deux autres personnes autorisées sur le banc ne peuvent en bouger (sauf inter-périodes, temps morts, blessure d'un joueur...) et doivent être sanctionnées de leur inconduite éventuelle directement par un carton rouge, sans carton jaune préalable.
- Toute personne ayant reçu un carton rouge doit quitter le banc et gagner les tribunes ou tout autre endroit précisé par l'arbitre et/ou le délégué de la Fédération, et n'a plus le droit de diriger l'équipe de quelque façon que ce soit.
- Quand l'entraîneur principal reçoit un carton rouge, l'entraîneur adjoint (ou l'une des deux autres personnes assises sur le banc) peut prendre la place de l'entraîneur principal, avec ses devoirs mais sans ses prérogatives de déplacement puisqu'il ne pourra pas quitter son banc. Même ayant pris la place de l'entraîneur principal, il ne peut toujours pas recevoir un carton jaune. Il ne peut recevoir qu'un carton rouge.

3.4.7 Il n'est pas accepté la fonction de joueur-entraîneur.

Toute personne portant un bonnet et identifié comme joueur sur la feuille de match devra se conformer aux règles applicables pour tout joueur.

3.5 - Dispositions particulières

Indépendamment des décisions qu'ils sont amenés à prendre au cours d'une compétition, pour faire respecter les règles techniques du jeu, les arbitres et juges peuvent, à titre préventif, prendre les mesures suivantes :

- arrêt de la compétition ou de la rencontre lorsque leur bon déroulement est mis en cause ;
- exclusion, en dehors des participants rentrant dans le cadre des règles techniques, de toute personne perturbant la compétition ou la rencontre.
- lors des tournois ou matchs groupés, sur décision du délégué, ou à défaut des arbitres, exclusion à titre temporaire jusqu'à la fin du tournoi concerné, de tout participant ayant gravement porté atteinte à l'intégrité d'un autre licencié.

3.6 - Équipes secondes

- 3.6.1 Par « équipe seconde » d'un club, il faut comprendre l'équipe composée de joueurs autres que ceux évoluant dans l'équipe « première » de ce club.
- 3.6.2 Les clubs engagés dans les championnats des divisions Elite à Nationale 2 ont la possibilité d'engager une seconde équipe en championnat national Seniors.
- 3.6.3 Lors de sa première inscription en championnat de France seniors, l'équipe seconde d'un club est inscrite dans la division la plus basse de son Inter région (Nationale 3 masculine).
- 3.6.4 L'équipe seconde d'un club pourra participer à la totalité des phases finales d'accession/relégation et être déclarée « championne de France ».
- 3.6.5 Toute équipe seconde pourra accéder à la division supérieure, sauf dans les deux cas suivants :
- en aucun cas une « équipe seconde » ne pourra accéder à une division dans laquelle « l'équipe première » du même club serait aussi qualifiée ;
 - sauf application de l'article 3.6.6 ci-dessous.
- 3.6.6 Si l'équipe « seconde » d'un club est qualifiée pour la division supérieure pour la saison suivante, alors que l'équipe « première » (qui évoluait à ce niveau) est reléguée en division inférieure pour la saison suivante ; dans ce cas, le club concerné serait tenu d'engager la saison suivante une équipe dans chacune des divisions concernées. En cas de non-inscription d'une de ces équipes (voire des deux) dans leurs divisions respectives la saison suivante, l'article 3.3.5 du présent règlement serait applicable.
- 3.6.7 Tout(e) joueur ou joueuse de 21 ans et plus au terme du 31 décembre (minuit) de l'année civile de la fin de saison de compétition, dès lors qu'ils auront été inscrits une seule fois sur une feuille de match de l'équipe première d'un club ne pourront plus participer aux matches d'un championnat national de division inférieure avec l'équipe "seconde" de ce même club. Toutefois, cette disposition ne s'appliquera pas aux joueurs et joueuses âgés au minimum de 15 ans à 20 ans au terme du 31 décembre (minuit) de l'année civile de la fin de saison de compétition. La sanction pour le non-respect des dispositions du présent article sera la perte par disqualification de tous les matches auxquels aurait participé le(s) joueur(s) non autorisé(s) (voir article 3.3.7 du présent règlement).

RÈGLEMENT WATER-POLO

3.6.8 Des vérifications du respect des dispositions de l'article 3.6.7 ci-dessus seront régulièrement effectuées par les commissions fédérale, régionale ou Inter régionale (pour ce qui concerne la Nationale 3) de Water-Polo.

3.7 - Dispositions diverses

3.7.1 Composition des équipes

3.7.1.1 Chaque équipe sera composée de treize (13) joueurs ou joueuses maximum, inscrit(e)s sur la feuille de match.

Dans tous les cas où les compétitions se déroulent sous forme de tournoi (trois équipes et plus), quinze (15) joueurs ou joueuses sont autorisés à participer mais seulement treize (13) sur la feuille de match avec des bonnets numérotés de 1 à 13. Exception faite pour la Coupe de France Inter-Ligues U13 ans pour laquelle quinze (15) joueurs sont autorisés à participer à chaque match à la condition qu'au moins deux féminines y figurent. Les bonnets numérotés 14 et 15 sont des bonnets de joueurs.

Les modifications du règlement FINA du jeu de water-polo font valoir, entre autre, une identification dans la composition de chaque équipe. Celle-ci sera composée d'un maximum de 13 joueurs (11 joueurs de champ et **2 gardiens de but**). (WP 5.1). Ces deux gardiens de but ne pourront à aucun moment prendre part au jeu autrement que dans les fonctions de gardien de but. Aussi, afin de permettre aux jeunes joueurs de ne pas se spécialiser trop tôt dans leur parcours de formation et de favoriser le développement de l'activité en augmentant le nombre de joueurs « polyvalents potentiels » dans les équipes de catégories d'âge, il est proposé ce qui suit : L'article du règlement FINA WP 5.1 s'applique à toutes les compétitions nationales à l'exception de :

- La Coupe de France Inter Ligues U13
- Les championnats de France U15 filles et garçons
- Le championnat de France U17 filles
- La Coupe de France Inter Ligues U15 filles

Compétitions	Championnats masculins										Championnats féminins			
	ÉLITE	ESPOIR	N1	N1	N3 Phases finales	CF U17	CFL U15	CF U15	CFL U13	CFR U13	ÉLITE	N1F	CFL LU15	CF U17
Nombre de joueurs autorisés à participer	13	13	13	13	15	15	15	15	15	15 (*)	15	15	15	15
Nombre de joueurs sur la feuille de match	13	11	13	13	13	13	13	13	13	15 (*)	13	13	13	13

(*) 15 joueurs dont deux féminines au moins

3.7.2 - Décompte des points et cas d'égalité

3.7.2.1 Pour tous les matchs, dans toutes les catégories d'âge, les points seront décomptés de la façon suivante :

- 3 points pour un match gagné ;
- 1 point pour un match nul ;
- 0 point pour un match perdu ;
- 0 point pour un match perdu par abandon (avec un score de 8 à 0) ;
- 1 point de pénalité pour un match perdu par forfait ou disqualification, avec un score de 8-0, ou le score réel si l'écart est supérieur en défaveur de l'équipe pénalisée.

3.7.2.2 Pour les matchs nécessitant l'obtention d'un résultat définitif (non nul), en cas d'égalité à la fin du temps réglementaire, les équipes seront départagées par application des Règles de la Réglementation FINA by laws Water-Polo (WP 11.3)

3.7.2.3 Conformément à l'article WP 11.3 et déroulement de l'épreuve des penalties : S'il y a égalité de buts à la fin du temps réglementaire à l'occasion de rencontres pour lesquelles un résultat définitif est requis, la partie se poursuivra par l'épreuve des penalties.

3.7.2.4 En cas d'égalité à l'issue d'un championnat ou d'un tournoi, les clubs concernés seront départagés conformément à la réglementation FINA By Laws Water-Polo (articles BL -9.6.3 et suivants)

3.7.2.5 Précisions sur l'épreuve des tirs de penalties conformément à l'article 11.3 de la Règlementation FINA Water-Polo. Si le tir d'une série de penalties est nécessaire, la procédure suivante sera suivie :

- S'il implique deux équipes ayant juste achevé le match, l'épreuve des penalties commencera immédiatement et les mêmes arbitres officieront
- Dans les autres cas, le tir interviendra 30 minutes après l'achèvement du dernier match de ce tour, ou à la première occasion pratique. Les arbitres en fonction dans le plus récent match de ce tour seront utilisés, pourvu qu'ils soient neutres.

Si deux équipes sont impliquées :

- Les entraîneurs respectifs des deux équipes seront invités à désigner cinq (5) joueurs et le gardien de but qui participeront au tir de penalty. Le gardien de but peut être changé à tout moment pourvu que le remplaçant figure sur la liste de l'équipe pour ce match.
- Les cinq (5) joueurs désignés devront être notés dans un ordre donné qui déterminera la séquence au cours de laquelle ces joueurs tireront vers le but des adversaires. La séquence ne peut pas être modifiée.
- Aucun joueur exclu du match n'a qualité pour figurer sur la liste des joueurs appelés à tirer ou comme remplaçant du gardien de but.
- Les équipes restent du côté du bassin où elles étaient à la fin du match.
- L'arbitre offensif fait procéder au tir du penalty (sauf si le tireur est gaucher). L'autre arbitre se place sur la ligne de but.
- Si le gardien de but est exclu pendant le tir de penalty, un joueur parmi les cinq (5) désignés peut remplacer le gardien de but mais sans les privilèges du gardien de but. À la suite du tir de penalty, le joueur peut être remplacé par un autre joueur ou le gardien de but remplaçant.
- Ces tirs doivent avoir lieu alternativement à chaque extrémité du bassin et tous les joueurs à exception du joueur assurant le tir et du gardien de but défenseur, devront être assis sur le banc de l'équipe.
- L'équipe tirant la première sera désignée par pile ou face.
- Si les équipes sont à égalité à la suite des cinq (5) tirs de penalty initiaux, les mêmes cinq (5) joueurs tireront alternativement jusqu'à ce qu'une équipe perde et que l'autre marque selon le système de la mort subite.

Si trois équipes ou plus sont impliquées :

- Chaque équipe assurera cinq (5) tirs de penalty chacune son tour. L'ordre du premier tir sera déterminé par tirage au sort.

3.7.3 - Phases Finales et barrages

Les phases finales et barrages dans toutes les divisions nécessitant des matches aller-retour se dérouleront au meilleur des deux matches. Si à l'issue des deux matches il y a égalité à l'addition des scores, une épreuve de tirs de penalty doit être organisée pour déterminer le résultat dans les conditions fixées à l'article 3.7.2.6 des présents règlements.

3.7.4 - Réclamation et Réserve

- 3.7.4.1 Une réserve peut être déposée en cours de match au premier arrêt de jeu auprès d'un ou des arbitres par une équipe, uniquement en cas de faute technique liée à la non-application d'une règle du jeu.
- 3.7.4.2 Une réserve concernant la qualification d'un joueur doit être nominative et formulée avant le début du match.
- 3.7.4.3 La réclamation qui suit cette réserve doit être confirmée auprès de la Commission fédérale de Water-Polo, par écrit, en courrier recommandé avec accusé de réception, dans les quarante-huit heures.
- 3.7.4.4 En cas de faute technique d'arbitrage ou de la table de marque, la Commission fédérale de Water-Polo décidera, selon la nature de la faute technique et sa conséquence sur le résultat final du match, s'il y a lieu de faire rejouer ce match ou d'en homologuer le résultat.

3.7.5 - Blessure et accident

- 3.7.5.1 Si un joueur saigne, l'arbitre doit immédiatement le faire sortir de l'eau avec entrée immédiate d'un remplaçant et le jeu doit reprendre sans délai. (conformément à la Règlementation FINA Water-Polo - WP 25.2).
- 3.7.5.2 Après avoir reçu les soins pour interrompre le saignement et pour prévenir une éventuelle possibilité de récurrence, il est permis au joueur d'être remplaçant dans le cours normal du jeu.
- 3.7.5.3 Le médecin de la compétition et à défaut un secouriste diplômé (ex : un maître-nageur-sauveteur) pourra, si le saignement a cessé, autoriser le joueur à reprendre le jeu conformément à la Règlementation FINA Water-Polo. Chaque club organisateur de Elite masculine et féminine doit avoir un médecin ou une équipe de secouristes dédiée au bord du bassin lors de chacune de ses rencontres. Leur présence devra être constatée par le délégué ou les arbitres.

- 3.7.6.4 En cas d'accident, de blessure ou de maladie autres qu'en cas de saignement, les arbitres peuvent suspendre le match pour une durée de trois (3) minutes maximum (conformément à la Règlementation FINA Water-Polo - WP 25.3). Si, à l'issue de ce délai le joueur doit quitter le bassin, il ne sera plus autorisé à revenir en jeu (conformément à la Règlementation FINA Water-Polo - WP 25.5).
- 3.7.6.5 Tout accident doit faire l'objet d'une déclaration de licencié, dans les délais prescrits, et une information doit être transmise au médecin fédéral.

3.7.6 - Titre de champion de France

Dans chaque épreuve fédérale interclubs, le club vainqueur sera déclaré « Champion de France ».

3.7.7 - Participation des joueurs non sélectionnables en Equipe de France

La participation des joueurs non sélectionnables est définie par le Règlement Intérieur de la Fédération Française de Natation.

Cette participation est soumise à la réception effective au siège de la FFN de l'accord de la LEN qui signe le certificat de transfert après vérification du paiement des droits de transfert à la LEN et des modalités liées à un éventuel contrat entre le club quitté et le nouveau club (français). Sans réception de ce certificat, le joueur ne sera pas autorisé à jouer. Le versement des frais liés au transfert des joueurs non sélectionnables devra être effectué préalablement à la délivrance de la licence.

3.7.8 - Droits d'engagements

- 3.7.8.1 L'inscription d'un club dans une épreuve régie par la Fédération sera refusée si, au plus tard au début de la saison sportive, ce club n'est pas à jour de tous les paiements dus pour la saison précédente, au titre des amendes et/ou des droits d'engagements.

Les montants des droits d'engagements et des amendes sont précisés dans les règlements financiers.

- 3.7.8.2 Pour les championnats des divisions Elite/N1/N2 masculines et les divisions Elite et N1 féminines, au moment de l'inscription dans le championnat, les Présidents de ces clubs attestent sur l'honneur de la composition de l'équipe, laquelle définit le montant des droits d'engagements dont ils sont redevables.

En tout état de cause le club doit verser au 15 septembre de la saison en cours le tiers du montant total des droits d'engagement. Le solde éventuel restant devra être versé le 1^{er} juillet suivant.

Pour tous les championnats, en cas de non-paiement de la totalité des sommes dues au 15 janvier, le club ne sera pas autorisé à poursuivre lesdits championnats.

Pour les autres compétitions nationales, les droits d'engagements sont payables avant le premier jour de la compétition.

Une facture acquittée sera envoyée à chaque paiement.

- 3.7.8.3 Après consultation de chaque ERFAN (École Régionale de Formation des Activités de Natation), les référents territoriaux, responsables de la formation des officiels Water-Polo associés aux responsables des Inter régions proposeront, en début de saison sportive, à la commission fédérale de Water-Polo, un calendrier prévisionnel des actions de formation d'officiels A et B de Water-Polo pour la saison.

3.7.9 - Retard et absence de l'arbitre

Il est demandé aux arbitres d'être présents, en tenue, au bord du bassin au moins 45 minutes avant le début de la rencontre pour les vérifications d'usage.

- 3.7.9.1 En cas d'absence de l'un des deux arbitres officiellement désignés, l'arbitre présent officiera seul.
- 3.7.9.2 En cas d'absence des deux arbitres officiellement désignés, deux autres arbitres fédéraux pourront sur proposition du club recevant arbitrer la rencontre. Si aucune solution n'est trouvée pour que le match puisse se dérouler, celui-ci sera reporté prioritairement dans le week-end ou selon un calendrier fixé par la Fédération dans un délai le plus court possible.
- 3.7.9.3 Dans le cas où les deux équipes sont présentes à l'heure officielle de la rencontre, et qu'au moins un des arbitres désignés est présent, la rencontre doit démarrer à l'heure prévue.

Le deuxième arbitre, en retard, ne sera pas autorisé à officier, dès lors que la rencontre a commencé et ses frais de déplacement ne seront pas remboursés, sauf en cas de retard attesté et sous couvert d'une validation par la commission fédérale des juges et arbitres.

3.7.10 Match arrêté

Dans le cas où, par suite d'incidents, un match serait arrêté définitivement en cours de partie, les arbitres ne peuvent décider de la suite à donner à la rencontre. Il appartient au délégué fédéral et/ou à la Commission fédérale de water-polo de déterminer si le résultat est acquis. Les arbitres et le délégué présent doivent faire parvenir un rapport des incidents dès la fin de la rencontre.

TITRE 2 - LES ÉPREUVES FÉDÉRALES MASCULINES

Important

Pour les championnats nationaux masculins des divisions Elite, N1 et N2, les clubs inscrivant sur la feuille de match plus de 3 joueurs licenciés FFN depuis moins de 4 saisons consécutives versent la totalité du montant des droits d'engagements dus au 15 janvier de la saison en cours. Cette disposition ne concerne pas les joueurs pouvant justifier de 5 années ou plus de licence FFN consécutives entre 12 et 20 ans.

Au moment de l'inscription dans le championnat, les présidents des clubs d'Elite/N1/N2 masculins attestent sur l'honneur de la composition de l'équipe et donc du montant des droits d'engagements dont ils sont redevables.

4 - CHAMPIONNAT DE FRANCE DE DIVISION ELITE MASCULINE

4.1 - Engagement

Le Comité Directeur de la Fédération Française de Natation, a compétence pour organiser et pour gérer la division Elite Masculine.

4.1.1 Le championnat de division Elite Masculine est composé de dix (10) équipes, si possible d'un nombre pair, qualifiées par application des Règlements sportifs de la saison précédente.

4.1.2 Les clubs qualifiés en division Elite Masculine doivent assurer chaque année la participation d'au moins quatre équipes de jeunes :

- Une équipe U11 dans leur championnat régional,
- Une (1) équipe U15 garçons dans leur championnat Inter-régional respectif et pour la phase pré-nationale
- Une (1) équipe U17 dans leur championnat Inter-régional respectif et pour la phase pré-nationale
- Une (1) équipe Espoir dans la phase régulière du championnat Elite

Ces équipes doivent être régulièrement classées en fin de saison (et non déclarées forfait), les résultats étant transmis par les responsables des Inter régions à la Commission fédérale de Water-Polo, pour le 20 juillet. En conséquence, chaque responsable d'Inter régions confirmera pour le premier lundi du mois d'avril de la saison en cours la participation réglementaire (dans son territoire) des équipes de jeunes des clubs Elite masculine afin de valider la participation de leur équipe première aux phases finales.

Il est OBLIGATOIRE, pour les clubs évoluant en division Elite Masculine, de déposer sur la plateforme dédiée, les vidéos de leurs rencontres à domicile, dans les 48 heures qui suivent la fin du match.

Chaque club devra fournir, avant le début de la saison, un référent vidéo

Tout manquement à cette règle sera pénalisé d'une amende de 300 €

4.1.3 Au vu des classements de fin de saison, que chaque Ligue et/ou Inter région devra transmettre à la Commission fédérale de Water-Polo au 4 avril de la saison en cours, le non-respect des dispositions de l'article 4.1.2 concernant les équipes U11, U15, U17 et Espoir sera pénalisé d'une amende précisée dans les règlements financiers et d'une perte de 3 points dans le classement de l'équipe première en division Elite (avant les phases finales).

4.1.4 Le championnat de la division Elite Masculine se déroule en deux phases :

- Une phase régulière dans laquelle toutes les équipes se rencontrent en matchs aller-retour.
- Une phase finale regroupant les 6 premières équipes à l'issue de la phase régulière, attribuant le titre de champion de France de la division Elite A masculine et les qualifications en Coupe d'Europe conformément à la réglementation de la LEN

4.2 - Déroulement de la phase régulière

4.2.1 La phase régulière du championnat se déroule par matchs aller et retour, où chaque club rencontre tous ses adversaires, selon le calendrier établi par la Commission Fédérale de Water-Polo, en respectant les programmes et compétitions des Equipes de France.

4.2.2 Le classement établi à l'issue de la phase régulière du championnat détermine, pour chaque club, la suite ou la fin de saison, conformément aux règles suivantes :

- Les clubs classés de la 1^{re} à la 6^e places participent à la phase finale pour l'attribution du titre, le classement final de 1 à 6 ainsi que pour l'attribution des places en Coupes d'Europe (Champions League et Euro Cup). Ces clubs seront qualifiés en division Elite pour la saison suivante.
- Les clubs classés de la 7^{ème} à la 9^{ème} places de la phase régulière sont qualifiés en division Elite Masculine pour la saison suivante.

- Le club classé à la dixième place (10^{ème}) à l'issue de la phase régulière du championnat de la division Elite Masculine est relégué en Division Nationale 1 masculine pour la saison suivante, sous réserve que le club Champion de France de Nationale 1 masculine remplisse les conditions imposées par le cahier des charges établi par la Commission fédérale de Water-Polo.

4.3 - Déroulement de la phase finale

La phase finale concerne les clubs classés de la 1^{re} à la 6^{ème} places de la phase régulière du championnat.

Le club organisateur devra obligatoirement proposer un champ de jeu de 30mx20m, il devra également être en mesure de proposer un entraînement d'une heure trente minimum au club visiteur la veille (à partir de 14h) ainsi que le matin de la rencontre.

Les clubs classés aux deux premières places de la phase régulière sont qualifiés directement pour les ½ finales

Les quarts de finales opposent en matchs aller-retour :

- Le club classé 3^{ème} au club classé 6^{ème} de la phase régulière et
- Le club classé 4^{ème} au club classé 5^{ème} de la phase régulière

Les demi-finales opposent en matchs aller-retour :

- Le club classé 1^{er} de la phase régulière au vainqueur du ¼ de finale ayant opposé les clubs classés 4^{ème} et 5^{ème} de la phase régulière,
- Le club classé 2^{ème} de la phase régulière au vainqueur du ¼ de finale ayant opposé les clubs classés 3^{ème} et 6^{ème} de la phase régulière

Les deux vainqueurs des ½ finales disputent la finale pour le titre de champion de France de division Elite masculine en matchs aller-retour, et seront qualifiés en Champions League (selon les modalités définies par la LEN)

Les deux perdants des ½ finales disputent la finale pour la 3^{ème} place du championnat de France Elite masculine en matchs aller-retour et seront qualifiés en Europa Cup (selon les modalités définies par la LEN)

L'ordre des rencontres de la phase finale est déterminé en fonction du classement des équipes à l'issue de la phase régulière.

Pour chaque tour (1/4 de finales, ½ finales et finale), c'est l'équipe la mieux classées à l'issue de la phase régulière qui accueillera le match retour.

Dans le cas d'un match au résultat nul à l'issue du match aller, et du match retour, l'article 3.7.3 sera appliqué.

5 - CHAMPIONNAT DE FRANCE DE DIVISION NATIONALE 1 MASCULINE

5.1 - Engagement

5.1.1 Le championnat de France de division Nationale 1 masculine est composé d'un maximum de douze (12) équipes, si possible d'un nombre pair d'équipes qualifiées par application des Règlements sportifs de la saison précédente

5.1.2 Les clubs qualifiés en division Nationale 1 masculine doivent assurer chaque année la participation : d'au moins trois équipes de jeunes :

- Une (1) équipe U11 dans leur championnat régional,
- Une (1) équipe U15 garçons dans leur championnat Inter-régional respectif et pour la phase pré-nationale, et
- Une (1) équipe U17 dans leur championnat Inter-régional respectif et pour la phase pré-nationale

Ces équipes doivent être régulièrement classées en fin de saison (et non déclarées forfait), les résultats étant transmis par les responsables des Inter régions à la Commission fédérale de Water-Polo, pour le 20 juillet. En conséquence, chaque responsable d'Inter régions confirmera pour le premier lundi du mois d'avril de la saison en cours la participation réglementaire (dans son territoire) des équipes de jeunes des clubs de Nationale 1 masculine afin de valider la participation de leur équipe première aux phases finales.

5.1.3 Au vu des classements de fin de saison, que chaque Ligue et/ou Inter régional devra transmettre à la Commission fédérale de Water-Polo, le non-respect des dispositions de l'article 5.1.2 concernant les équipes U11, U15 et U17 sera pénalisé d'une amende précisée dans les règlements financiers.

5.2 - Déroulement du championnat de Nationale 1 masculine

5.2.1 Le championnat se déroule par matchs aller et retour, où chaque club rencontre tous ses adversaires, selon le calendrier établi par la Commission fédérale de Water-Polo.

RAPPEL DU PRÉAMBULE AU PRÉSENT RÈGLEMENT

« (...) En tout état de cause, sur saisine de la Commission fédérale Water-Polo, le Comité directeur de la Fédération française de natation pourra amender les calendriers sportifs. »

Compte tenu des impératifs internationaux (des différents collectifs) et du calendrier de la LEN, les toutes dates du championnat pourront être repositionnées.

5.2.2 Le classement établi à l'issue du championnat détermine, pour chaque club, sa qualification pour la saison prochaine conformément aux règles suivantes, sous réserve de remplir les conditions imposées par le cahier des charges.

- le club classé premier est déclaré « champion de France de division Nationale 1 masculine » et accède à la division Elite masculine pour la saison suivante, sous réserve de remplir les conditions imposées par le cahier des charges.
- les clubs classés de la 2^{ème} à la 8^{ème} places sont qualifiés en division Nationale 1 masculine pour la saison suivante,
- les clubs classés à la 9^{ème} et aux suivantes sont relégués en division Nationale 2 masculine pour la saison suivante.

6 - CHAMPIONNAT DE FRANCE DE DIVISION NATIONALE 2 MASCULINE

6.1 - Engagement

6.1.1 Le championnat de France de division Nationale 2 masculine est composé d'un maximum de dix (10) équipes, si possible d'un nombre pair d'équipes qualifiées par application des Règlements sportifs de la saison précédente

6.1.2 Les clubs qualifiés en division Nationale 2 masculine doivent assurer chaque année la participation dans leur championnat régional ou Inter régional respectif

- D'une équipe U11 et
- D'une équipe U15 (phase Inter régionale et pré-nationale) ou U17.
(Phase Inter régionale et pré-nationale)

6.1.3 Ces équipes doivent être régulièrement classées en fin de saison (et non déclarées forfait), les résultats étant transmis par les responsables des Inter régions à la Commission fédérale de Water-Polo, pour le premier lundi du mois d'avril.

6.1.4 Au vu des classements de fin de saison, que Ligue et/ou Inter région devra transmettre à la Commission fédérale de Water-Polo, le non-respect des dispositions de l'article 6.1.2 sera pénalisé d'une amende précisée dans les règlements financiers.

6.2 - Déroulement du championnat de Nationale 2 masculine

6.2.1 Le championnat se déroule par matchs aller et retour, où chaque club rencontre tous ses adversaires, selon le calendrier établi par la commission fédérale de Water-Polo.

6.2.2 Le classement établi à l'issue du championnat détermine, pour chaque club, sa qualification pour la saison prochaine conformément aux règles suivantes :

- le club classé premier est déclaré « champion de France de division Nationale 2 masculine » et accède à la division Nationale 1 masculine pour la saison suivante,
- le club classé deuxième du championnat de Nationale 2 masculine accède à la division Nationale 1 masculine pour la saison suivante,
- les clubs classés de la 3^{ème} à la 8^{ème} places sont qualifiés en division Nationale 2 masculine pour la saison suivante,
- les clubs classés à la 9^{ème} et la 10^{ème} places sont relégués en division Nationale 3 masculine pour la saison suivante.

7 - CHAMPIONNATS DE FRANCE DE DIVISION NATIONALE 3 MASCULINE

7.1 - Engagement

7.1.1 Le championnat de division Nationale 3 masculine est composé de cinq groupes. Les équipes y sont qualifiées par application des Règlements sportifs de la saison précédente. Chacun de ces groupes réunit les équipes d'une même Inter régions. Le championnat se déroule prioritairement sous forme de matchs aller et retour.

Les Inter régions sont définies de la façon suivante :

- Inter régions 1 : Ile-de-France ;
- Inter régions 2 : Hauts-de-France, Grand Est, Bourgogne Franche Comté ;
- Inter régions 3 : AURA, PACA, Corse ;
- Inter régions 4 : Occitanie, Nouvelle Aquitaine ;
- Inter régions 5 : Bretagne, Normandie, Pays-de-Loire, Centre Val-de-Loire

Chaque Inter régions désignera une Ligue responsable de l'organisation de la phase régulière au sein de son territoire

7.1.2 Chaque groupe peut, pour la phase régulière et à l'initiative de chaque Inter région être divisé en deux (ou plusieurs) sous-groupes définis soit :

- En fonction de critères sportifs de valeur des équipes ;
- En fonction de critères géographiques (durée des déplacements) ; dans ce cas, l'organisateur doit prévoir une procédure permettant de définir les équipes classées de la 1^{ère} à la 4^{ème} places (de tous les clubs en lice), appelées à participer aux phases finales.

7.1.3 Le montant des droits d'engagement sera fixé par la Ligue en charge de l'organisation dans chaque Inter région, en fonction du nombre d'équipes engagées. Un droit d'engagement, payable par les clubs, sera perçu par la Fédération pour chaque équipe engagée dans les phases finales gérées par la Fédération. Le montant de ce droit d'engagement est fixé aux règlements financiers.

7.2 - Déroulement

7.2.1 Dans chaque Inter régions, le championnat de N3 masculine se déroule par matchs aller et retour, où chaque club rencontre tous ses adversaires selon un calendrier établi par la Ligue (ou l'Inter région) responsable de l'organisation.

7.2.2 Dans chaque zone, le championnat doit se limiter à un maximum de dix-huit (18) journées.

7.2.3 Il appartient aux Ligues responsables de l'organisation de transmettre à la commission fédérale de water-polo, au plus tard pour le troisième lundi du mois d'avril de la saison en cours, l'ensemble des résultats et le classement final du championnat chaque Inter régions, afin de permettre à la commission d'établir le calendrier des phases finales de la division Nationale 3.

7.3 - Phase finale de division Nationale 3 masculine

7.3.1 Sont qualifiées pour la Finale de Nationale 3 masculine les équipes classées 1^{ère} du championnat de division Nationale 3 de chacune des cinq Inter régions et les trois (3) meilleures équipes classées seconde de chaque Inter régions de division Nationale 3, tel que défini à l'article 7.3.2. du présent règlement.

7.3.2 Les trois (3) meilleurs 2^{ème} sont déterminés de la façon suivante :

7.3.2.1 En effectuant, pour les 2^{èmes} de chaque Inter région, la moyenne du "nombre de points obtenus divisé par le nombre de matches joués" (calcul limité à deux chiffres après la virgule, arrondi au centième le plus proche).

7.3.2.2 En cas d'égalité suite au calcul précédent, en effectuant, pour les clubs concernés, la moyenne "différence de buts divisée par le nombre de matches joués" (calcul limité à deux chiffres après la virgule, arrondi au centième le plus proche) ;

7.3.2.3 Si l'égalité persiste, en effectuant, pour les clubs concernés, la moyenne "nombre de buts marqués divisé par le nombre de matches joués" (calcul limité à deux chiffres après la virgule, arrondi au centième le plus proche).

7.3.3 Demi Finales

7.3.3.1 Les huit (8) clubs de division Nationale 3 masculine qualifiés pour la phase finale de division Nationale 3 masculine sont répartis en deux groupes et disputent sous forme de tournoi leur qualification pour le tour final. L'ordre des matchs de chaque tournoi sera précisé par la Commission fédérale de Water-Polo. Ces groupes sont constitués de la façon suivante :

7.3.1.2 Groupe A1 : les équipes classées 1^{ères} des Inter-régions 1, 2, 5 ainsi qu'une équipe classée 2^{ème} d'une Inter-région ;

7.3.1.3 Groupe A2 : les équipes classées 1^{ères} des Inter-régions 3, 4 ainsi que deux équipes classées 2^{èmes} de deux autres Inter-régions.

7.3.1.4 Le club organisateur de chacun de ces tournois sera désigné par la Commission Fédérale de Water-Polo.

7.3.1.5 Les équipes classées 1^{ères} et 2^{èmes} de chaque groupe sont qualifiées pour la Finale de la division Nationale 3 masculine. Les équipes classées 3^{ème} et 4^{ème} de chaque groupe sont qualifiées en division Nationale 3 masculine pour la saison suivante.

7.3.4 Finale

7.3.4.1 La finale de la division Nationale 3 regroupe en un tournoi les équipes classées 1^{ères} et 2^{es} des groupes A1 et A2. L'ordre des matchs de ce tournoi sera précisé par la Commission fédérale de Water-Polo.

7.3.4.2 Le club organisateur de ce tournoi sera désigné au regard des différentes propositions d'organisations (heure des matchs, taille du bassin, accueil...).

7.3.4.3 Le vainqueur de ce tournoi final est déclaré Champion de France de Nationale 3 masculine et accède à la division Nationale 2 masculine la saison suivante.

L'équipe classée deuxième de ce tournoi final accède à la division Nationale 2 la saison suivante selon les places disponibles liées aux montées et descentes des championnats de Nationale 1 et 2. Ceci afin de garantir un nombre maximum de 10 équipes en division Nationale 2.

Les équipes classées 3^{ème} et 4^{ème} de ce tournoi final sont qualifiées pour la division Nationale 3 pour la saison suivante.

TITRE 3 – LES ÉPREUVES FÉDÉRALES FÉMININES

Important

Pour les championnats nationaux féminins des divisions "Elite et N1" les clubs inscrivant sur la feuille de match plus de 3 joueuses licenciées FFN depuis moins de 4 saisons consécutives versent la totalité du montant des droits d'engagement dus au 14 janvier de la saison en cours. Cette disposition ne concerne pas les joueurs pouvant justifier de 5 années ou plus de licence FFN consécutives entre 12 et 20 ans.

La Commission Fédérale de Water-Polo, en fonction de l'évolution des calendriers nationaux et internationaux et des engagements définitifs des équipes dans les différentes épreuves fédérales féminines, pourra proposer au Comité Directeur de la FFN de modifier et adapter les formules des compétitions ci-dessous.

8 - CHAMPIONNAT DE FRANCE DE DIVISION ELITE FEMININE

8.1 - Engagement

Le Comité Directeur de la Fédération Française de Natation a compétence pour organiser et pour gérer la division Pro A Féminine

8.1.1 Le championnat de division Elite Féminine est composé d'un maximum de 10 équipes, qualifiées par application des Règlements sportifs de la saison précédente, comprenant l'équipe du Centre National d'Entraînement Féminin de l'INSEP.

8.1.2 Les clubs qualifiés en division Elite Féminine doivent assurer chaque année la participation :

- D'une équipe dans le championnat de France U17 filles. Cette équipe doit être régulièrement classée en fin de saison (et non déclarée forfait).

8.1.3 Tout forfait de ladite équipe U17 filles en cours de saison entraînera une perte de six points (6) dans le classement de l'équipe première en division Elite féminine.

8.1.4 Il est obligatoire, pour les clubs évoluant en division Elite Féminine, de déposer sur la plateforme dédiée, les vidéos de leurs rencontres à domicile, dans les 48 heures qui suivent la fin du match.

Chaque club devra fournir, avant le début de la saison, un référent vidéo

Tout manquement à cette règle sera pénalisé d'une amende de 300 €.

8.1.5 Le championnat de France de division Elite Féminine se déroule en deux phases :

- Une phase régulière dans laquelle toutes les équipes se rencontrent en matchs aller-retour

- Une phase finale regroupant les 4 premières équipes à l'issue de la phase régulière, attribuant le titre de Champion de France et les qualifications en Coupe d'Europe.

8.1.6 L'équipe du Centre National d'Entraînement peut prendre part à la phase finale au vue de son classement à l'issue de la phase régulière mais ne peut prétendre à l'attribution du titre de Champion de France

8.2 - Déroulement de la phase régulière

8.2.1 La phase régulière du championnat de division Elite Féminine se déroule en matchs aller-retour, où chaque club rencontre ses adversaires, selon un calendrier établi par la Commission Fédérale de Water-Polo, en respectant les programmes et compétitions des Equipes de France.

8.2.2 Le classement établi à l'issue de la phase régulière détermine, pour chaque club, la suite ou la fin de saison, conformément aux règles suivantes :

- Les équipes classées de la 1^{ère} à la 4^{ème} places participent à la phase finale pour l'attribution du titre, le classement de 1 à 4 ainsi que l'attribution des places en Coupe d'Europe. Ces équipes seront qualifiées en division Elite Féminine pour la saison suivante.
- Les deux dernières équipes classées à l'issue de la phase régulière (à l'exception de l'équipe du Centre National d'Entraînement) participent aux tournois de barrage et relégation en division Nationale 1 Féminine.
- Les autres équipes sont qualifiées en division Elite Féminine pour la saison suivante.

8.3 - Déroulement de la phase finale

La phase finale concerne les équipes classées de la 1^{ère} à la 4^{ème} place à l'issue de la phase régulière.

Les demi-finales opposent en match aller-retour :

- L'équipe classée à la 1^{ère} place et l'équipe classée à la 4^{ème} place de la phase régulière
- L'équipe classée à la 2^{ème} place et l'équipe classée à la 3^{ème} place de la phase régulière

Les deux vainqueurs des 1/2 finales disputent la finale pour le titre de Champion de France de division Elite Féminine en matchs aller-retour

Les deux perdants des 1/2 finales disputent la finale pour la 3^{ème} place du championnat de France de la division Elite féminine

L'ordre des rencontres de la phase finale est déterminé en fonction du classement des équipes à l'issue de la phase régulière.

Pour chaque tour (1/2 finales et finales) c'est l'équipe la mieux classée à l'issue de la phase régulière qui accueillera le match retour.

Dans le cas d'un match au résultat nul à l'issue du match aller et du match retour, l'article 3.7.3 sera appliqué.

8.4 - Barrages et relégation en division Nationale 1 féminine

Sont qualifiées pour le tournoi de barrage et relégation en division Nationale 1 Féminine les deux dernières équipes classées à l'issue de la phase régulière du championnat Elite Féminine (à l'exception de l'équipe du Centre National d'Entraînement) et les clubs classés 1^{er} et 2^{ème} de Nationale 1 féminine.

Le barrage s'organise en 2 tournois selon le principe du "round robin" où tout le monde joue tout le monde.

- Le premier tournoi T1 est organisé chez le club classé 1^{er} de la Nationale 1 féminine.
- Le second tournoi T2 est organisé chez le club classé à l'avant dernière place de la phase régulière de la division Elite Féminine. Le classement est établi en comptabilisant l'ensemble des matches des 2 tournois.

Les équipes classées aux 1^{ère} et 2^{ème} places de ce tournoi sont qualifiées en division Elite Féminine pour la saison suivante.

Les équipes classées aux 3^{ème} et 4^{ème} places de ce tournoi sont reléguées en division Nationale 1 féminine pour la saison suivante.

9 - CHAMPIONNAT DE FRANCE DE DIVISION NATIONALE 1 FÉMININE

9.1 - Composition de la division et format du championnat

9.1.1 Le championnat de division Nationale 1 Féminine se déroule sous une forme de tournoi. Le nombre d'équipes n'est donc pas limité au départ et peut comprendre les équipes "seconde" des équipes de division Elite Féminine ainsi qu'un nombre indéterminé (et libre) d'autres équipes émanant des différentes régions et Inter-régions (ententes).

9.1.2 En fonction du nombre d'équipes engagées, la Commission Fédérale procédera à la répartition des équipes. La division Nationale 1 féminine sera donc constituée :

- Des équipes déjà qualifiées en division Nationale 1 féminine à l'issue de la saison précédente ayant confirmé leur engagement ;
- Et d'un nombre d'équipes "complémentaires" régulièrement engagées (via le canal des Inter-région).

9.1.3 Conformément à l'article 9.1.2, la Commission Fédérale de Water-Polo organisera, prioritairement sous forme de tournois, une phase de "brassage" qui sera suivie d'une phase régulière de classement par niveau (sous forme de tournois également)

9.2 - Déroulement de la phase de brassage

9.2.1 Le championnat de la division Nationale 1 Féminine se déroulera suivant des modalités et un calendrier qui seront précisés en début de saison par la Commission fédérale de water-polo.

9.3 - Déroulement de la phase régulière de classement

9.3.1 La phase régulière de classement de Nationale 1 Féminine

À l'issue de la phase de brassage (dont la date butoir est fixée à la mi-janvier de la saison en cours), la Commission Fédérale de Water-Polo procédera à la répartition des équipes par poule de niveau pour la phase régulière de classement. Selon le nombre d'équipes engagées, les poules de classement concerneront par niveau de quatre à six équipes selon une répartition dont se chargera la Commission Fédérale au mieux des intérêts sportifs et financiers des clubs de N1 Féminine.

- Les quatre à six premières équipes classées composeront la poule "haute" (classement de 1 à 4 ou de 1 à 6) ;

Les équipes suivantes composeront la poule "basse" (classement de 5 à 9 ou de 7 à 10 voire plus).

Les matches se dérouleront aussi sous forme de tournois et les matches joués lors des phases de brassage resteront acquis pour la phase de classement pour les équipes concernées.

9.3.2 Classement et montée en Division Elite Féminine

Le club classé 1^{er} à l'issue de la phase régulière de classement de la poule « haute » de Nationale 1 Féminine est déclaré « champion de France de Nationale 1 Féminine » :

- Les équipes classées 1^{ère} et 2^{ème} du championnat de N1 féminine disputent avec les équipes classées aux deux dernières places de la division Elite Féminine, le tournoi de barrage d'accession relégation (art 8.4) ;
- Les équipes classées à la 3^{ème} place et aux suivantes se maintiennent en N1 féminine la saison prochaine, après confirmation de leur engagement.

NB - Les équipes seconde des clubs de division Elite Féminine ne peuvent pas monter en division Elite Féminine mais peuvent disputer la poule haute de la phase régulière et concourir pour le titre de la division Nationale 1 Féminine.

TITRE 4 - LES CHAMPIONNATS DE FRANCE INTERCLUBS PAR CATÉGORIES D'ÂGE

Préambule

La Commission fédérale de Water-Polo, en fonction de l'évolution des calendriers nationaux et internationaux et des engagements définitifs des équipes dans les différentes compétitions interclubs, pourra proposer au Comité directeur de la FFN de modifier les formules développées dans les paragraphes 10.1 à 10.5 afin de proposer aux clubs participant à ces phases finales les meilleures formes de compétition possibles.

10 - DISPOSITIONS GÉNÉRALES

10.1 - Engagement

10.1.1 Les championnats de France Interclubs de catégories d'âge, organisés à l'échelon fédéral, sont ouverts :

- Aux U15 garçons (nés en 2004, 2005 et 2006),
- Aux U 17 féminines (nées en 2002, 2003, 2004 et 2005),
- Aux U 17 ans garçons (nés en 2002, 2003 et 2004) et
- Aux Espoir garçons (nés en 1998 à 2004)

tels que définis aux articles 1.2 du présent règlement.

NB - Les régions et les Inter régions sont libres d'organiser des compétitions interclubs pour d'autres catégories d'âge en fonction de leurs spécificités et leurs besoins.

10.2 - Dispositions communes aux championnats de France U15 et U17

10.2.1 Chaque Inter régions est responsable de l'organisation d'un championnat d'Inter régional destiné à qualifier, pour chaque catégorie, le nombre d'équipes défini à l'article 10.4 du présent règlement. Cette compétition peut être organisée sous forme de championnat par matches aller et retour et/ou sous forme de tournoi

10.2.2 Les Inter régions sont définies de la façon suivante :

- Inter régions 1 : Ile-de-France ;
- Inter régions 2 : Hauts-de-France, Grand Est, Bourgogne Franche Comté ;
- Inter régions 3 : AURA, PACA, Corse ;
- Inter régions 4 : Occitanie, Nouvelle Aquitaine ;
- Inter régions 5 : Bretagne, Normandie, Pays-de-Loire, Centre Val-de-Loire

Chaque Inter région désignera une Ligue responsable de l'organisation de la phase régulière au sein de leur territoire.

10.2.3 Les engagements doivent parvenir à la Commission fédérale de Water-Polo, sous couvert du responsable de l'Inter région, par écrit, accompagnés du chèque correspondant aux droits d'engagement et, pour chaque club, de la liste (comportant nom, prénom et numéro de licence) de tous les joueurs susceptibles de jouer dans l'équipe de la catégorie d'âge concernée. Les engagements ne répondant pas à ces conditions ne seront PAS pris en compte.

Les dates limites de réception des engagements sont fixées au :

- 1^{er} octobre de la saison en cours, pour les équipes de clubs désireuses de s'engager dans le Championnat de France Interclubs U17 garçons issues de toutes les divisions (Elite à N3) ;
- 15 avril de la saison en cours, pour la phase finale du championnat de France Interclubs U15 garçons ;
- 1^{er} février de la saison en cours pour la phase finale du championnat de France Interclubs U17 filles.

10.2.4 Les clubs qui désirent être candidats à l'organisation d'une phase finale, devront se reportés au cahier des charges (disponible auprès du Département water-polo), relatif à la catégorie d'âge concerné et faire acte de candidature de manière prévisionnelle avant le 15 novembre à l'aide du formulaire transmis par le Département water-polo).

10.3 - Conditions financières

Le montant des droits d'engagement et de l'amende pour forfait est précisé aux règlements financiers.

10.4 - Championnats de France interclubs U17 filles

10.4.1 Engagement

Chaque club de division Elite Féminine a obligation d'engager une équipe en championnat de France U17 filles. D'autre part, ce championnat de France U17 filles est ouvert à tous les clubs souhaitant participer.

10.4.2 Déroulement du championnat de France U17 filles

Le championnat de France Interclubs U 17 filles se déroule suivant le nombre d'équipes engagées, en 4 tours sous forme de tournois. L'organisation de ce championnat est du ressort de la Commission fédérale de Water-Polo.

10.5 - Championnat de France interclubs U15 garçons

10.5.1 Engagement

Chaque club de division Elite Masculine et de la N1 masculine a l'OBLIGATION de présenter une équipe U15 garçons dans le championnat Inter régional et pré-national pour la saison 2018-2019. D'autre part, les clubs de la N2 masculine inscrivant une équipe U15 devront participer a minima ou au minimum aux phases Inter régionale et pré-nationale. Les clubs de divisions N3 masculine et inférieures, sous réserve d'avoir validé sa candidature par l'intermédiaire de sa Ligue, pourront s'inscrire au Championnat de France interclubs U15 garçons. Ces clubs de divisions N3 masculine et inférieures devront lors de leur engagement préciser s'ils souhaitent participer à la phase pré-nationale et nationale.

10.5.2 Composition des équipes

Chaque équipe est composée de 15 joueurs, seulement 13 joueurs par rencontre dont deux gardiens, avec pour obligation de changer de gardien à la mi-temps. (Excepté lors de la finale nationale)

10.5.3 Déroulement du championnat de France U15 garçons

Le championnat de France U15 garçon se déroule en 3 phases :

- Une phase Inter régionale ;
- Une phase Pré-Nationale ;
- Une phase Nationale.

10.5.3.1 Phase Inter régionale (octobre à avril)

L'ensemble des équipes participent à un championnat dans leur Inter région respective.

Chacune des Inter régions devra proposer à la Commission fédérale de Water-Polo l'organisation de la phase Inter régionale pour validation. Un minimum de 10 rencontres par équipes est exigé.

Dans chacune des Inter régions toutes les équipes engagées devront être classées conformément aux règlements fédéraux.

Toutes les équipes sont qualifiées obligatoirement pour la phase Pré-Nationale. A l'exception des équipes émanant des divisions N3 masculine et inférieures.

10.5.3.2 Phase Pré-Nationale (mai)

Cette phase Pré-Nationale doit servir de préparation pour la Phase Nationale et permettre à toutes les équipes d'affronter d'autres équipes d'autres Inter région.

Toutes les équipes sont réparties sur 4 secteurs géographiques.

La composition des poules sur les secteurs tiendra compte des résultats sportifs enregistrés dans les Inter régions et de la proximité géographique.

Dans chacun des secteurs, il sera organisé des tournois (4 à 6 équipes) durant lesquels chaque équipe rencontrera les autres sur un week-end.

10.5.3.3 Phase Nationale (juin à juillet)

Ne peuvent s'engager dans cette phase Nationale que les équipes qui ont participé aux phases Inter régionale et Pré-Nationale.

La phase Nationale du championnat de France U15 garçons se déroule suivant le nombre d'équipes engagées en un, deux ou trois tours, sous forme de tournois par élimination.

La composition des tournois sera effectuée en tenant compte des résultats de la saison précédente, des implantations géographique des clubs y participants et, à partir du deuxième tour, des résultats du tour précédent. Pour chaque tournoi, les clubs organisateurs ainsi que l'ordre des matchs seront précisés par la Commission fédérale de Water-Polo.

Le club vainqueur du tournoi final sera déclaré "Champion de France U15 garçon".

10.6 - Championnat de France interclubs U17 garçons

10.6.1 Engagements

Chaque club de division Elite Masculine et de la N1 masculine a l'OBLIGATION de présenter une équipe U17 garçons dans le championnat Inter régional et pré-national pour la saison 2018-2019. D'autre part, les clubs de la N2 masculine inscrivant une équipe U17 devront participer à minima ou au minimum aux phases Inter régionale et pré-nationale. Les clubs de divisions N3 masculine et inférieures, sous réserve d'avoir validé sa candidature par l'intermédiaire de sa Ligue, qui vérifiera la validité des licences pour la présente saison 2018-2019, pourront s'inscrire au Championnat de France interclubs U17 garçons. Ces clubs de divisions N3 masculine et inférieures devront lors de leur engagement préciser s'ils souhaitent participer à la phase pré-nationale et nationale.

10.6.2 Déroulement du championnat de France U17 garçons

Le championnat de France U17 garçon se déroule en 3 phases :

- Une phase Inter régionale ;
- Une phase Pré-Nationale ;
- Une phase Nationale.

10.6.2.1 Phase Inter régionale (octobre à avril)

L'ensemble des équipes participent à un championnat dans leur Inter région respective.

Chacune des Inter régions devra proposer à la Commission Fédérale de Water-Polo l'organisation de la phase Inter régionale pour validation. Un minimum de 10 rencontres par équipes est exigé.

Dans chacune des Inter régions toutes les équipes engagées devront être classées conformément aux règlements fédéraux.

Toutes les équipes sont qualifiées obligatoirement pour la phase Pré-Nationale, à l'exception des équipes émanant des divisions N3 masculine et inférieures.

10.6.2.1 Phase Pré-Nationale (mai)

Cette phase Pré-Nationale doit servir de préparation pour la Phase Nationale et permettre à toutes les équipes d'affronter d'autres équipes d'une autre Inter région.

Toutes les équipes sont réparties sur 4 secteurs géographiques.

La composition des poules sur les secteurs tiendra compte des résultats sportifs enregistrés dans les Inter régions et de la proximité géographique.

Dans chacun des secteurs, il sera organisé des tournois (4 à 6 équipes) ou chaque équipe rencontrera les autres sur un week-end.

10.6.2.3 Phase Nationale (juin à juillet)

Ne peuvent s'engager dans cette phase Nationale que les équipes qui ont participé aux phases Inter régionale et Pré-Nationale.

La phase Finale du championnat de France U17 garçons se déroule suivant le nombre d'équipes engagées en un, deux ou trois tours, sous forme de tournois par élimination.

La composition des tournois sera effectuée en tenant compte des résultats de la saison précédente, des implantations géographique et, à partir du deuxième tour, des résultats du tour précédent.

Pour chaque tournoi, les clubs organisateurs ainsi que l'ordre des matchs seront précisés par la Commission fédérale de Water-Polo.

Le club vainqueur du tournoi final sera déclaré "Champion de France U17 garçon".

10.7 - Championnat de France interclubs ESPOIR garçons

10.7.1 Engagement

Chaque club de division Elite Masculine a l'obligation de présenter une équipe Espoir garçons dans le championnat de France Espoir pour la saison 2018-2019.

10.7.2 Composition des équipes

Les équipes Espoir garçons sont composées :

- 11 joueurs minimum sur la feuille de match (nés en 1998 à 2004) dont 4 joueurs maximum bénéficiant d'une extension de licence. Possibilité d'inscrire un joueur, identifié pour **toute la saison** né en 1997.
 - Un entraîneur autre que celui de l'équipe Elite, dédié à cette équipe
 - 4 joueurs maximum peuvent participer au match de l'équipe Elite par journée de championnat

10.7.3 Déroulement du championnat :

Le championnat se déroule par matchs aller et retour, où chaque club rencontre tous ses adversaires, selon le calendrier établi par la Commission Fédérale de Water-Polo de la division Elite Masculine

Les rencontres auront lieu avant ou après celle de la division Elite Masculine, sur le même site et dans des conditions de jeu identiques.

Il n'y a pas de phase finale.

10.7.4 L'équipe la mieux classée à l'issue des rencontres aller-retour est déclarée Championne de France de la division Espoir Garçons.

TITRE 5 - LES INTERCOMITÉS ET INTER RÉGIONS PAR CATÉGORIES D'ÂGE

11 - DISPOSITIONS GÉNÉRALES

11.1 - Engagement

11.1.1 Les épreuves Inter Ligues et Inter régions par catégories d'âge, masculins et féminins, sont réservées :

- Pour la Coupe de France Inter-Ligues U13 aux joueurs et joueuses nés (es) 2006 et 2007 (et uniquement ces années-là) ;
- Pour la Coupe de France Inter-Ligues U15 garçons aux joueurs nés en 2004 et 2005 (et uniquement ces années-là) ;
- Pour la Coupe de France Inter-Ligues Espoirs U15 Filles aux joueuses nées en 2004, 2005, 2006 (avec simple surclassement) et 2007 (avec double surclassement).

Pour chacune de ces compétitions, la présentation des surclassements sera exigée par les arbitres et/ou le délégué.

11.1.2 Les engagements doivent parvenir à la commission fédérale de Water-Polo, sous couvert du responsable de zone, accompagnés du chèque correspondant aux droits d'engagement. La date limite de réception des engagements est fixée au :

- 15 janvier de la saison en cours, pour la Coupe de France Inter-Ligues U13,
- 15 janvier de la saison en cours, pour la Coupe de France Inter-Ligues U15 Garçons ,
- 15 décembre de la saison en cours, pour la Coupe de France Inter-Ligues Espoirs U15 Filles.

11.1.3 Pour les épreuves Inter-Ligues, la Ligue organisatrice pourra, si elle le souhaite, engager une seconde équipe. La Ligue indiquera l'engagement de cette seconde équipe lors de sa demande d'organisation, et devra confirmer l'engagement final de deux (2) équipes pour la date limite fixée à l'article 11.1.2 ci-dessus. En fonction du nombre d'équipes définitivement engagées, chaque ligue pourra éventuellement en engager une deuxième.

11.1.4 Les Ligues désignés pour organiser une de ces compétitions doivent faire parvenir leur confirmation de candidature à la Commission Fédérale de Water-Polo, avant le 30 septembre de la saison en cours (premier document signé du président de la Ligue support dans la convention d'organisation). La Commission Fédérale de Water-Polo et la Commission des Organisations Fédérales leur feront alors parvenir les conventions d'organisations idoines (propres à chaque compétition) qui devront être retournées au plus tard le deuxième lundi du mois de décembre de la saison en cours. Les Commissions fédérales et les cadres techniques compétents se tiendront à la disposition des organisateurs pour aider au montage des dossiers en relation avec le responsable de l'institution organisatrice.

11.2 - Conditions financières

11.2.1 Les équipes de Ligue ne fournissant pas, pour la durée de toute la compétition, au minimum un arbitre de leur Ligue, subiront une pénalité financière (voir règlements financiers).

11.2.2 Les frais de déplacement et de séjour des arbitres sont à la charge de chaque Ligue.

11.2.3 Les frais de déplacement et de séjour du délégué et/ou du formateur, désigné(s) par la Commission fédérale de Water-Polo ainsi que le (s) délégué (s) (deux maxi) de la Direction Technique Nationale seront soit pris en charge par la FFN, soit pris en charge par le comité d'organisation (à travers la Convention d'Organisation afférente à la compétition et qui doit être validée par la COF - Commission des Organisations Fédérales).

11.3 - Déroulement

11.3.1 Le calendrier de chacune des épreuves Inter Ligues est établi par la Commission Fédérale de Water-Polo en fonction du nombre total d'équipes engagées, du classement des saisons précédentes, et en respectant les principes généraux suivants :

- Phase préliminaire par poules jouées sous forme de championnat à match unique ;
- Seconde phase par niveau, jouée par poule sous forme de championnat à match unique ou par matches à élimination ;
- Demi-finales croisées ;
- Finale et match de classement pour la 3ème place ;
- Un match maximum par session (demi-journée) et par équipe.

11.3.2 Le calendrier de chaque épreuve sera diffusé auprès de chacune des Ligues dans le mois suivant la date limite d'engagement fixé à l'article 11.1.2. Il sera confirmé par l'organisateur, avec les horaires et dates précis, au plus tard un (1) mois avant le début de la compétition. Sauf forfait d'une équipe, il ne sera alors plus modifiable.

11.3.3 La Ligue vainqueur de chaque épreuve sera déclaré "vainqueur de la Coupe de France Inter-Ligues de la catégorie d'âge concernée

TITRE 6 - LES ÉPREUVES TERRITORIALES SANS FINALITÉ NATIONALE

12 - DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Recommandations :

La commission fédérale accorde une autonomie relative : Aux départements, Ligues et inter régions dans la gestion de leurs championnats respectifs.

Toutefois, pour toutes les compétitions à finalité nationale (U15 garçons et filles et U17 garçons), les équipes qualifiées doivent impérativement être issues de championnats territoriaux des années d'âges concernées.

Pour les compétitions départementales, régionales, et Inter régionales sans finalité Nationale, la Commission fédérale de Water-Polo préconise l'organisation dans les territoires des programmes suivants :

Programmes	Activités	Niveaux d'organisation	Catégories d'âge
Initiation	Pass'sports de l'eau (cf. pages ENF)	Comités départementaux	8 ans et moins*
Initiation Acquisition Mini Polo	Pass'compétition (*) (cf. pages ENF)	Ligues régionales	8 ans et moins*
Animation Water-Polo	Polonat Tournoi U9	Comités départementaux, Ligues régionales	9 ans et moins*
Acquisition Water-Polo	Polonat Tournoi U11	Comités départementaux, Ligues régionales Inter régions	11 ans et moins*
Acquisition Water-Polo	Première compétition Coupe de France des départements	Ligues régionales, Inter régions	11 ans et 12 ans*
Développement Formation	Championnats	Ligues régionales, Inter régions	13 ans et moins*
Formation Performance	Championnats qualificatifs pour les phases Nationales	Ligues régionales	15 ans et moins 17 ans et moins*

*au terme du 31 décembre (minuit) de l'année civile de la fin de saison de compétition

12.1 - ENF et Pass'compétition

12.1.2 Organisation du Pass'compétition

Le Pass'compétition Water-Polo est organisé sous couvert des Ligues (sous le contrôle du CTR ou en son absence d'un membre de l'ETR, habilité par l'ENF).

Les contenus sont définis dans les pages ENF de l'Annuel Règlement.

12.1.3 Accès aux compétitions régionales et fédérales

Le Pass'compétition est obligatoire pour disputer les premières compétitions fédérales, à tous les échelons territoriaux (Comités départementaux, Ligues régionales, Interrégions).

12.2 - Première compétition régionale

12.2.1 Ces compétitions sont laissées à l'initiative des Ligues. L'objectif est d'amorcer une pratique précoce et de proposer un format de compétition présentant le maximum de matchs pour les plus jeunes.

Nous n'attendons pas que cette compétition soit orientée vers la recherche de performance mais plutôt comme un moyen d'attirer les plus jeunes et de les fidéliser grâce à une compétition ludique offrant beaucoup de temps de jeu.

Les Ligues s'engageant dans cette compétition doivent nommer un ou deux référents ; des entraîneurs de clubs locaux et communiquer leurs noms et coordonnées à l'adresse waterpolo@ffnatation.fr. Ils seront ainsi intégrés à l'Equipe Technique Nationale.

Les engagements peuvent se faire par le club, mais il est également souhaitable que le ou les référents de Ligue puissent constituer des équipes de niveaux de manière à ce que chaque joueur puisse exprimer son potentiel.

Le Pass'compétition est nécessaire pour participer, et les Ligues sont incitées à organiser en amont de la compétition (le matin) une session de Pass'compétition.

Vous pouvez communiquer toutes les informations utiles sur vos manifestations pour cette catégorie au département Water-Polo de la Fédération (waterpolo@ffnatation.fr). À l'issue de celles-ci un bilan devra être envoyé à la même adresse.

12.2.2 Les règles préconisées pour ces compétitions sont les suivantes :

Division U 9 :

- Equipes de 8 joueurs. 3 joueurs de champ et un gardien
- Match de niveau, déterminé par le référent technique
- Champ de jeu : 12, 50m x 10m
- Temps de jeu : 2 périodes de 10 minutes (le chrono ne s'arrête qu'après un but)
- Un seul temps mort par rencontre
- Pas de temps de possession de balle sauf si l'arbitre estime qu'il y a perte de temps
- Dimension du but : 2, 15m x 0, 75
- Pressing obligatoire lorsque tous les attaquants sont dans la moitié adverse
- Arbitrage assuré par un jeune arbitre du club organisateur sous la responsabilité d'un délégué de la Ligue

Division U 11 :

- Equipes de 8 joueurs. 4 joueurs de champ et un gardien
- Match de niveau, déterminé par le référent technique
- Champ de jeu : 15 m x 10m
- Temps de jeu : 2 périodes de 12 minutes (le chrono ne s'arrête qu'après un but)
- Un seul temps mort par rencontre
- Pas de temps de possession de balle sauf si l'arbitre estime qu'il y a perte de temps
- Dimension du but : 2, 15m x 0, 75
- Pressing obligatoire lorsque tous les attaquants sont dans la moitié adverse
- Arbitrage assuré par un jeune arbitre sous la responsabilité d'un délégué de la Ligue

Division U 13 :

- Equipes de 13 joueurs. 6 joueurs de champ et un gardien
- Changement de gardien à la mi-temps
- Match de niveau, déterminé par le référent technique
- Champ de jeu : 25 m x 15 m
- Temps de jeu : 4 périodes de 7 minutes de jeu réel
- Un temps mort par période
- Chrono du temps de possession de balle (30 secondes)
- Dimension du but : normal
- Pressing obligatoire lorsque tous les attaquants sont dans la moitié adverse
- Arbitrage assuré par un jeune arbitre sous la responsabilité d'un délégué de la Ligue

TITRE 7 – REMPLACEMENT D'UN JOUEUR BLESSÉ : LE « JOKER MÉDICAL »

Si un joueur est blessé entraînant en cela une incapacité évaluée, après expertise par le médecin fédéral, à un minimum de trois (3) mois, son club a la possibilité de recruter un joueur supplémentaire n'ayant pas encore participé au championnat concerné ou issu d'une division inférieure, après autorisation de la Commission fédérale et l'avis du médecin fédéral.

Cette autorisation doit intervenir avant la fin des matchs aller de la division concernée en tenant compte du calendrier initial. Toutefois, le joueur blessé et son substitut ne sont pas autorisés à jouer ensemble, la reprise de la compétition par le joueur blessé mettant un terme définitif à la pratique dudit substitut au sein de l'équipe.





RÈGLEMENTS FINANCIERS ET TARIFS FÉDÉRAUX

SOMMAIRE

Règlement financier - Natation course (Natation Estivale et Maîtres)	286
Règlement financier - Eau libre	288
Règlement financier - Natation artistique	289
Règlement financier - Plongeon	290
Règlement financier - Water-polo	291
Tarifs fédéraux	
Licences	294
Affiliations des clubs	294
Labellisation	295
École de Natation Française	295
Transferts	296
Ligues régionales et comités départementaux	296
Vente individuelle	296
Remboursement des frais	296

Rappel - Toute structure qui ne sera pas à jour financièrement au 1^{er} septembre de l'année civile de début de saison, quelle que soit sa dette, verra sa ré-affiliation pour la nouvelle saison suspendue jusqu'à régularisation.

NATATION COURSE

Aucun frais de dossier ne peut être réclamé.

Droits d'engagement

Pour profiter pleinement des avancées liées à l'engagement en ligne, le règlement des engagements par carte bancaire est obligatoire.

Pour les épreuves nationales fédérales (Cf règlement sportif)

Par épreuve : individuel **9 €**, relais **11 €** pour les épreuves fédérales nationales.

Pour les courses additionnelles aux championnats de France Elite 50m

9 € par épreuve.

Pour les championnats de France interclubs des maîtres

120€ par équipe

Pour les engagements effectués sur place (lors de la réunion technique)

À titre exceptionnel, les engagements déposés après la fermeture de la procédure extraNat seront enregistrés pendant la réunion technique, et seront facturés à **18 €** pour une épreuve individuelle, **22 €** pour une épreuve de relais.

Cette fermeture est à J – 4.

Attention :

Le paiement des engagements est accepté uniquement par CB jusqu'à 15 jours après la fin de la compétition. Passé ce délai, une pénalité forfaitaire de **50€** sera appliquée. En cas de non-paiement, le club ne pourra pas engager ses nageurs à la prochaine compétition.

Pénalité pour forfait

Forfait pénalisable : tout forfait non signalé.

Pour les séries : selon les critères FINA.

Pour les finales et les demi-finales : Selon les critères FINA.

Sauf en cas de production de certificat médical dans les 48 heures après la fin de la compétition.

- **77€** pour les épreuves individuelles.

- **153€** pour chaque relais

NB - Le délégué technique recevra la feuille officielle des forfaits des différentes réunions d'une organisation. Après vérification, il transmettra cette dernière aux services financiers de la FFN pour application et règlement des pénalités.

Clubs de natation estivale

Participation à la Coupe de France des Régions de natation estivale.

Aide par ligue régionale, pour les ligues concernées : **770 €**, versés après la compétition sur liste fournie et avalisée par la Direction Technique Nationale.

Maîtres

Nota : Pour les conditions d'engagements, se reporter au chapitre « Droits d'engagement » présenté ci-dessus.

Reversement à l'organisateur de 40 % des droits d'engagement lors des championnats de France hiver et été.

Reversement à l'organisateur de 65% des droits d'engagement par équipe aux championnats de France interclubs.

Attention : interclubs maîtres :

Les clubs dont la ou les équipes qualifiées ayant confirmé leur participation, ont l'obligation de composer et d'engager leurs équipes sur Extranat.

Les clubs dont la ou les équipes qualifiées ayant confirmé leur participation, mais ne s'étant pas engagées sur Extranat se verront appliquer une pénalité de **200 €** par équipe, en sus des droits d'engagement de **130 €**.

RÈGLEMENTS FINANCIERS ET TARIFS FÉDÉRAUX

Aide aux clubs d'outre-mer

Budget de **60 000€** réparti sous forme de péréquation en fonction de l'éloignement et du nombre de participants.

Aides exclusives aux déplacements et séjour des qualifiés aux championnats de France Elite (forfait 100%), aux championnats de France Jeunes (forfait 50%), aux Championnats de France Juniors (forfait 50%).

DROITS DE PARTICIPATION AUX COMPÉTITIONS NATIONALES						
Organisations	Droits d'entrée (à verser à la FFN)	Création du visuel promotionnel de la compétition	Édition diffusion (badges, affiches et autres supports)	Prestataire chrono	Reversement par FFN des droits d'engagement au CO	Recettes entrées public payantes
Championnats de France Elite 25 m	40 K€	FFN	Comité d'organisation	MEGATEK (participation FFN 50%)	0 %	Comité d'organisation
Étape FFN Golden Tour Camille MUFFAT	5 K€	FFN		Libre ou prestataire	0 %	
Open de France	0	FFN		Libre ou prestataire	0 %	
Championnats de France Elite 50 m	60 K€	FFN		MEGATEK (participation FFN 50%)	0 %	
Championnats de France Juniors (filles 14-17 ans et garçons 15-18 ans) 50 m	0	FFN		Libre ou prestataire	0 %	
Championnats de France Nationale 2	0	FFN		Libre ou prestataire	0 %	
Championnats de France Jeunes (filles 11-13 ans et garçons 12-14 ans)	0	FFN		Libre ou prestataire	0 %	
Championnats de France Espoirs (filles 14-15 ans et garçons 15-16 ans)	0	FFN		Libre ou prestataire	0 %	
Championnats de France Relève (filles 16-17 ans et plus, garçons 17-18 ans et plus)	0	FFN		Libre ou prestataire	0 %	
Coupe de France Natation Estivale	0	FFN		Libre ou prestataire	0 %	
Championnats de France Maîtres hiver 25 m	10 K€	FFN		Libre ou prestataire	40 %	
Championnats de France Maîtres été 50 m	10 K€	FFN		Libre ou prestataire	40 %	
France interclubs Maîtres	0	FFN		Libre ou prestataire	65 %	

Nota : Article 35 du règlement intérieur, « Le fait d'organiser une manifestation sans l'autorisation de la Fédération est puni d'une amende de 15 000 €. »

EAU LIBRE

Aucun frais de dossier ne peut être réclamé.

Droits d'engagement

Pour profiter pleinement des avancées liées à l'engagement en ligne, le règlement des engagements par carte bancaire (ou par tout autre moyen de paiement dématérialisé) est obligatoire.

Par épreuve individuelle, licenciés FFN : 9 € - Non licenciés FFN : 15€

- Pour les épreuves des championnats de France des 5, 10 et 25 km.
- Pour les championnats de France du 5 km Indoor.
- Pour les championnats de France des Maîtres open (3 km)

Par équipe, Licenciés FFN : 11€ - Non licenciés FFN : 18€

- Pour les championnats de France Team Event (4X1250m 2 filles/2 garçons).

Pour les engagements effectués sur place

À titre exceptionnel, les engagements déposés après la fermeture de la procédure extraNat seront enregistrés pendant la réunion technique, et seront facturés à 18€ pour une épreuve individuelle, 22 € pour une épreuve par équipe.

Attention :

Le paiement des engagements est accepté uniquement par CB jusqu'à 15 jours après la fin de la compétition. Passé ce délai, une pénalité forfaitaire de **50 €** sera appliquée. En cas de non-paiement, le club ne pourra pas engager ses nageurs à la prochaine compétition.

Pénalité pour forfait

Sauf en cas de production de certificat médical dans les 48 heures : **77 €** pour les épreuves individuelles.

Coupe de France

Participation aux primes du classement final : **450 €** par étape de la Coupe.

Les chèques des organisateurs doivent être envoyés à la FFN entre la réunion des organisateurs et la signature du BAT de la plaquette.

Aide aux clubs d'outre-mer

Budget de **5 000€** réparti sous forme de péréquation en fonction de l'éloignement et du nombre de participants.

Aides exclusives aux déplacements et séjour des nageurs :

- Ayant réalisé un temps de pré-qualification sur 800 NL ou 1500 NL pour tenter la qualification sur l'une des équipes de France de son année d'âge et ayant participé aux Championnats de France (forfait 100%).
- Qualifiés aux Championnats de France 5 km Indoor (Forfait 50%).

NATATION ARTISTIQUE

Aucun frais de dossier ne peut être réclamé.

Droits d'engagements

Pour profiter pleinement des avancées liées à l'engagement en ligne, le règlement des engagements par carte bancaire (ou par tout autre moyen de paiement dématérialisé) est obligatoire.

Par nageuse : 9 €.

Plus **par ballet** (solo libre, solo technique, duo libre, duo technique, équipe libre, équipe technique, ballet combiné et highlight) : **11 €.**

Pour les épreuves

- Championnats Nationaux Seniors, Toutes Catégories, N2 et N1-Elite Open Jeunes et Juniors, et Finale Nationale des Avenirs et des Jeunes ;
- Championnats de France Open des Maîtres.

À titre exceptionnel, les engagements déposés après la fermeture de la procédure ExtraNat seront enregistrés avant la réunion technique, et seront facturés à 18€ par nageuse et 22 € par ballet.

Ces engagements hors délais passeront premiers dans les épreuves concernées.

Attention :

Tout engagement non confirmé sur ExtraNat pendant la période d'engagement sera considéré comme nul (édition du bordereau infor- mative non validé).

Le paiement des engagements est accepté uniquement par CB jusqu'à 15 jours après la fin de la compétition. Passé ce délai, une pénalité forfaitaire de **50€** sera appliquée. En cas de non-paiement, le club ne pourra pas engager ses nageurs à la prochaine compétition.

Ces modalités s'appliquent dès lors que le programme des compétitions permet le respect de ces procédures.

Forfait et pénalités

1) Forfait

- Individuel déclaré après la fermeture d'ExtraNat SAUF en cas de production de certificat médical dans les 48 heures : **80 €.**
- Individuel déclaré entraînant le forfait d'un ballet dans une finale nationale SAUF en cas de production de certificat médical sur place : **500 €.**

2) Pénalités

Pour l'ensemble des compétitions nationales :

- non-présentation d'officiel : **300 €* ;**
- support musical de ballet : tout support non conforme ou apporté hors délais : **50 €*.**

**Paiement obligatoire sur place.*

Aide aux clubs d'outre-mer

Budget de **10 000€** réparti sous forme de péréquation en fonction de l'éloignement et du nombre de participants.

Aides exclusives aux déplacements et séjour des qualifiés aux championnats de France Été N1 Jeunes + Juniors (forfait 100%), aux championnats de France Hiver Jeunes + Juniors (forfait 50%), aux championnats de France Été N2 Jeunes et Juniors (forfait 50%).

PLONGEON

Aucun frais de dossier ne peut être réclamé.

Droits d'engagements

Pour profiter pleinement des avancées liées à l'engagement en ligne, le règlement des engagements par carte bancaire (ou par tout autre moyen de paiement dématérialisé) est obligatoire.

9 € par épreuve et par plongeur (pour les compétitions nationales).

Attention, dès lors que cela sera possible :

Tout engagement non confirmé sur ExtraNat pendant la période d'engagement sera considéré comme nul (édition du bordereau informatique non validé).

Le paiement des engagements est accepté uniquement par CB jusqu'à 15 jours après la fin de la compétition. Passé ce délai, une pénalité forfaitaire de 50€ sera appliquée. En cas de non-paiement, le club ne pourra pas engager ses nageurs à la prochaine compétition.

Forfait

SAUF en cas de production de certificat médical dans les 48 heures.

Déclaré moins de 14 jours avant la première épreuve de la compétition : **40 €**.

Remise des feuilles de plongeur

Après la clôture de remise des feuilles de plongeur, il sera demandé **8 €** de pénalités par feuille en retard.

RÈGLEMENTS FINANCIERS ET TARIFS FÉDÉRAUX

WATER-POLO

Préambule

L'engagement dans les différentes épreuves régies par la Fédération Française de Natation vaut acceptation des règlements sportifs et, notamment, de ses volets financiers et administratifs.

L'inscription d'un club dans une épreuve régie par la Fédération sera refusée si, au moment de sa demande d'inscription, ce club n'est pas à jour de tous les paiements dus, pour la saison précédente, au titre des pénalités et/ou des droits d'engagement.

Les cas de non-paiement des droits d'engagements et/ou pénalités dues ainsi que toutes les questions d'ordre financier faisant l'objet d'un litige ou d'une procédure seront traités par le Comité directeur ou l'organisme disciplinaire compétent.

A - Dispositions générales communes

A-1 - Droits d'engagements et modalités de paiement

Les droits d'engagements seront réglés sur facture émise par la Fédération, par les clubs, les ligues ou les inter-régions.

Les droits d'engagement de la division Elite Messieurs à Nationale 2 Masculine, ainsi que la division Elite Dames et Nationale 1 Féminine seront payés en deux fois.

Pour les autres divisions, l'échéance du paiement sera la date de début de la compétition.

Leurs règlements devront IMPÉRATIVEMENT être réceptionnés à la Fédération comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

Division	Droits d'engagements	Date de paiement	Montant	Date de paiement	Montant
Championnat de France Elite Dames	7 250€	Au 1 ^{er} septembre *	5 500 €	Au 14 janvier 2018*	1 750 €
Championnat de France Elite Messieurs	20 000€	Au 1 ^{er} septembre *	14 000 €	Au 14 janvier 2018*	6 000 €
Championnat de France U21 Messieurs	/	Au 1 ^{er} septembre *	/	Au 14 janvier 2018*	875 €
Championnat de France Nationale 1 Féminin (d)	2 625€	Au 1 ^{er} septembre *	1 750 €	Au 14 janvier 2018*	4 750 €
Championnat de France Nationale 1 Masculin	14 250€	Au 1 ^{er} septembre *	6 500 €	Au 14 janvier 2018*	3 250 €
Championnat de France Nationale 2 Masculin	9 750€	Au 1 ^{er} septembre *	1 000 €	/	/
Championnat de France Phase Nationale 3 Masculin (a)	1 000€	Avant le début de la compétition	1 000 €	/	/
Championnat de France Interclubs U15 filles	1 000€	Avant le début de la compétition	1 000 €	/	/
Championnat de France Interclubs U15 garçons	1 000€	Avant le début de la compétition	3 000 €	/	/
Championnat de France Interclubs U17 garçons division Elite	3 000€	Au 1 ^{er} septembre *	1 500 €	/	/
Championnat de France Interclubs U17 garçons division Honneur (b)	1 500€	Au 1 ^{er} septembre *	1 000 €	/	/
Coupe de France des Régions Espoirs U15 filles	1 000€	Avant le début de la compétition	700 €	/	/
Coupe de France des Régions U13 garçons (c)	500€	Avant le début de la compétition	700 €	/	/
Coupe de France des Inter-régions U15 garçons (c)	500€	Avant le début de la compétition	700 €	/	/

(a) Montant des droits d'engagement à verser à la Fédération, chaque zone fixant elle-même le montant des droits d'engagements pour la partie de championnat se déroulant dans sa zone. Ce montant n'est perçu que pour les équipes participant à la phase nationale desdites compétitions.

(b) Le montant de 1500€ correspond UNIQUEMENT aux droits d'engagement des seconde et troisième phases NATIONALES du Championnat de France interclubs U17 garçons division honneur. Les droits d'engagements de la phase brassage reste à la charge des clubs. Leurs montants seront déterminés par les ligues ou inter-régions désignées par la fédération en fonction du nombre total d'engagés sur leur secteur.

(c) Les ligues ou les inter-régions qui ne fourniraient pas d'arbitre pour ladite compétition (CFR U13 garçons, espoirs U15 filles, CFIR U15 garçons) se verront appliquer un tarif de 1.400€ (au lieu de 700€) qui correspondent au règlement d'un arbitre désigné par la FFN.

(d) Mise en place d'un système de péréquation des frais de déplacement pour le Championnat de France Nationale 1 Féminine :

RÈGLEMENTS FINANCIERS ET TARIFS FÉDÉRAUX

Le fonds de péréquation est constitué par la somme des frais de déplacement engagés par les clubs calculés sur la distance réelle siège social du club/lieu de la compétition (0,25 €/km + péages), auxquels s'ajoutent les frais de restauration et d'hébergement (dans un plafond de 80€ par personne et par tournoi). La charge moyenne par club est définie par le quotient entre le montant du fonds de péréquation et le nombre de clubs participants ; si la charge propre d'un club s'avère inférieure à la charge moyenne, il devra verser au fonds la différence entre les deux ; a contrario, si la charge propre d'un club s'avère supérieure à la charge moyenne, il recevra du fonds la différence entre les deux. Le montant à verser par les clubs débiteurs est exigible au 1er janvier et en fin de championnat ; la quote-part à recevoir par les clubs créanciers leur sera versée en fin de championnat.

Note - Pour les championnats nationaux masculins des divisions « Elite, N1 » et féminin « Elite », les clubs n'inscrivant pas sur la feuille de match plus de 3 joueurs licenciés FFN depuis au moins 4 saisons consécutives sont exonérés du montant des droits d'engagements dus au 14 janvier**. Néanmoins, les joueurs participant aux divisions « Elite et N1 » Masculines des catégories U17 et plus jeunes ainsi que les joueuses participant à la division « Elite » Féminine des catégories U19 et plus jeunes n'entrent pas en compte dans le calcul des licenciés FFN depuis moins de 4 saisons consécutives visés à l'alinéa précédent.

Les droits d'engagements dus au 14 janvier ** par les clubs ayant inscrit plus de 3 joueurs licenciés FFN depuis moins de 4 saisons consécutives seront reversés au département water-polo de la FFN et dédiés à la formation des joueurs et des entraîneurs.

Un club qualifié dans un championnat régulier (Elite à N2) doit confirmer son engagement avant le 20 juillet de chaque saison.

Le calendrier prévisionnel pour la saison à venir est établi sur les informations transmises au 20 juillet.

Après cette date et avant le 1^{er} septembre, le club peut intégrer ledit championnat, après avoir reçu validation par la Commission Fédérale de water-polo, en s'acquittant des droits d'engagements majorés de 1000 Euros.

Pour les clubs qui en auraient la nécessité, et sur demande, un étalement des paiements en 5 fois peut être autorisé. Un premier règlement au 01 septembre est obligatoire.

Si les clubs n'ont pas réglé la totalité des sommes dues au mercredi 14 janvier **, ils ne seront pas autorisés à disputer la suite des championnats dans lesquels ils sont engagés.

Au moment de l'inscription dans le championnat, les présidents attestent sur l'honneur de la composition de l'équipe et donc du montant des droits d'engagement dont ils sont dès lors redevables.

* de l'année civile de début de saison

** de l'année civile de fin de saison

B - Pénalités

B-1- Forfaits

B-1-1 Tableau officiel

	Forfait général	Forfait déclaré pour un match jusqu'à 10 jours avant la date du match	Forfait pour un match
Pro A Féminine et Masculine Nationale 1 Féminine et Masculine Nationales 2 & 3* Masculine Champts de France interclubs de catégories d'âges Féminines et Masculines	5 000 €	2 000 €	3 000 €

(*) Le montant des pénalités intervient uniquement pour la phase nationale. Toutefois, chaque zone est libre de reprendre ce montant pour les forfaits constatés dans la phase de zone de ces championnats.

B-1-2 50 % de pénalité liée au « forfait pour une rencontre » sont reversés aux clubs adverses, victimes du forfait, par la Fédération Française de Natation et après réception du paiement.

B-1-3 Une équipe déclarant ou étant déclarée « forfait général » après le premier match de la compétition concernée ne pourra prétendre à la restitution de ses droits d'engagements.

B-1-4 Toute équipe refusant la montée gagnée sportivement se verra appliquer une amende forfaitaire de **5.000 €**.

B-2- Pénalités diverses

B-2-1 Défaut d'affichage : Par défaut constaté par le délégué, les arbitres ou la commission fédérale de water-polo

Défaut d'affichage du temps complet	100 €
Défaut d'affichage des 30 secondes	100 €

Défaut d'affichage du score	100 €
Défaut d'affichage des fautes personnelles	100 €
Défaut d'affichage des temps morts	100 €
Défaut composition informatique équipe (feuille de match)	100 €

B-2-2 *Manquement aux obligations d'arbitrage*

La pénalité administrative est fixée à **100,00 €** par disponibilité manquante par rapport aux obligations d'arbitrage.

Cette pénalité administrative ne sera perçue que pour les championnats de France Pro A et N1 Féminine et Masculine ainsi que la Nationale 2 Masculine.

B-2-3 Défaut de transmission des résultats par Internet

La pénalité administrative est de **100 €** par infraction constatée.

Pour la division Nationale 3, pour la partie se déroulant dans les zones, cette pénalité est perçue par et au profit de la zone organisatrice.

B-2-4 Défaut de transmission de données de feuilles de match pour les divisions Pro Féminine et Masculine à l'issue du match, dans les 72 heures après le match pour les N1 Féminine et Masculine, ainsi que la N2 Messieurs.

La pénalité administrative est de **100 €** par infraction constatée.

B-2-5 Défaut de dépôt des vidéos des rencontres sur la plateforme fédérale

Les clubs évoluant en Championnat de France Pro A Féminine et/ou Masculine doivent déposer sur la plateforme fédérale dédiée les vidéos de chacune des rencontres à domicile dans les 48 heures qui suivent la fin du match.

Ces vidéos doivent être conformes à la note technique envoyée chaque début de saison.

À défaut de dépôt ou en cas de dépôt non conforme, la pénalité administrative est de **300 €**

B-2-6 Défaut de présence d'un médecin ou d'une équipe de secouristes dédiée de secouriste pour les divisions Pro A Féminine et Masculine.

Le médecin et les secouristes ne doivent pas être inscrits sur la feuille de match

La pénalité administrative est de **100€** par infraction constatée.

B-2-7 Pénalité financière pour non-participation d'une équipe de jeunes en championnat régional et/ou de zone

La pénalité financière est de **2.000 €** par équipe non classée à l'issue de son championnat régional et/ou de zone.

B-2-8 Pénalité financière en cas de problème concernant la date, l'heure et le lieu du ou des match(s)

Par application de l'article 2.2.6 du Règlement Water-Polo, le club organisateur d'une rencontre doit confirmer, par écrit, à la Fédération, la date, l'heure et le lieu du ou des match(s). À défaut et en cas de problème, une amende de 500 € sera appliquée.

RÈGLEMENTS FINANCIERS ET TARIFS FÉDÉRAUX

TARIFS FÉDÉRAUX

1 - Licences

Saison 2018-2019

Les tarifications sont les suivantes, assurance comprise : **0,26 € - dont 0.10 € de responsabilité civile et 0.16€ d'individuelle accident (0.15 € pour les 0-6 ans).**

La période de prise de licence par « EXTRANAT » se situe du 16 septembre * au 12 septembre **.

LICENCES	TARIFS		AFFILIATION		
	PART FÉDÉRALE	PART RÉGIONALE ou club	ANNUELLE	ANIMATION	FÉDÉRATION PARTENAIRE
Encadrement (<i>Dirigeant / bénévole / officiel / entraîneurs</i>)	10 €	5 €	X	X	
Compétiteur (11 ans et +)	32 €	18 €	X		
Compétiteur (10 ans et -)	16 €	14 €	X		
Compétiteur été (1)	16 €	14 €	X		
Natation pour tous (0-15 ans)	12,50 €	9,50 €	X		
	10,00 €	8,00 €		X	
Natation pour tous (16 ans et +)	5,80 €	4,20 €	X	X	
Eau libre promotionnelle	6 €	4€ au club de ligue	X	X	
J'apprends à Nager	12,80 €	2,20 €	X	X	
e-Licence (<i>disponible via l'application fédérale en cours de création</i>)	8 €	2 € + 2€ au club	X		
Sur-licence <i>Tarif selon convention avec la Fédération partenaire</i>	10€ max				X

(1) Uniquement pour les compétitions du 15 mai au 15 septembre

Le paiement de la licence doit se faire obligatoirement en ligne. L'envoi du bon de commande à la FFN est maintenu.

La licence est imprimable directement sur le site Extranat.fr

* de l'année civile de début de saison

** de l'année civile de fin de saison

Délivrance de licence FFN à un athlète non sélectionnable en équipe de France

Licencié ayant participé à une épreuve internationale (Championnats ou Coupe continentale(aux), Jeux du Commonwealth, Championnats du monde, Coupe du monde (WP)) durant les deux dernières années	2500 €
Licencié ayant participé à un championnat de première division nationale dans un pays durant les deux dernières années	5000€

À l'exception des communautaires et des titulaires d'un contrat de travail avec un club français, ressortissant d'un pays ayant conclu un accord avec l'Union Européenne, portant sur la libre circulation des travailleurs.

L'intégralité de la somme revient à la FFN.

2 - Affiliations des clubs

Préambule

L'affiliation se fait en ligne.

Tout club qui ne sera pas à jour de ses obligations financières vis-à-vis de la Fédération (quelle qu'en soit l'origine) à la date de fermeture du serveur pour basculement de saison, verra sa réaffiliation bloquée jusqu'à apurement de sa dette.

Mode de paiement

Le règlement de l'affiliation se fait obligatoirement en ligne.

Montants

Le versement à la FFN pour l'affiliation des clubs comprend (tarifs indissociables) :

RÈGLEMENTS FINANCIERS ET TARIFS FÉDÉRAUX

	Affiliation Annuelle *	Affiliation Fédérale **	Affiliation Animation ***				Affiliation Fédération partenaire ****
Durée			1 mois	2 mois	3 mois	4 mois	
Affiliation	160 €	160 €	40 €	90 €	130 €	160 €	25 € max
Agrément ENF (1)	35 €	35 €	35 €	35 €	35 €	35 €	
Cotisation assurance (2)	25 €	25 €	25 €	25 €	25 €	25 €	25 €
Informatisation	70 €	70 €					
Communication interne (3)	110 €	110 €					
TOTAL	400 €	400 €	100 €	150 €	190 €	220 €	50 €
Ristourne (4)	100 €						
TOTAL	300 €	400 €	100 €	150 €	190 €	220 €	de 25€ à 50€ max

(1) Y compris le « package » cf. tableau ENF ci-après.

(2) Cotisation de l'assurance responsabilité civile personnelle des dirigeants des clubs.

(3) La communication interne de la FFN comprend :

- 2 abonnements au magazine NATATION (attribués nominativement 1 au président, 1 au secrétaire) ;
- l'Annuel Règlements, l'Annuaire fédéral et les documents spécifiques aux résultats et classements sportifs de la saison en cours seront téléchargeables sur le site internet fédéral.

(4) Si aucun nageur du club n'a pris de licence compétition annuelle ou participé à une compétition avant le 1er mai, une ristourne de 100€ sera octroyée en fin de saison.

* Affiliation Annuelle : destinée au club souhaitant souscrire à tout type de licences à l'exception de la « Sur-licence Fédération partenaire ».

** Affiliation Fédérale : destinée aux clubs qui licencient les personnes souhaitant ou devant être licenciées à la FFN mais qui ne souhaitent pas « appartenir » à un club. Le club peut souscrire à tout type de licences à l'exception de la « Sur-licence Fédération partenaire »

*** Affiliation Animation : destinée au club souhaitant prendre les licences « Natation pour tous » et/ou « Dirigeant/Bénévole » et/ou « J'apprends à Nager ».

**** Affiliation Fédération partenaire : destinée au club déjà affilié à une fédération partenaire, pouvant souscrire à la « Sur-licence Fédération partenaire ».

Nota :

Les abonnements au magazine peuvent être remboursés sur simple demande de la part du club ne les désirant pas, au tarif de **30€** pour 1 abonnement.

Pour les clubs déposant des nouveaux statuts auprès de leur préfecture : donc à l'exception des fusions de clubs, modifications d'appellation, scission de clubs, changement de numérotation... **GRATUITÉ** de l'affiliation de la première année.

3 - Labellisation

Maintien du concept de Labellisation des clubs.

Les modalités d'attribution seront validées en comité directeur.

4 - École de Natation Française

	Clubs FFN	Villes et autres structures	Nagez Grandeur Nature
Période	Annuel - Été	Annuel - Été	Été
Agrément ENF	35 €	Décision prise par le C.I.A.A.	Structures fédérales : 300€ Autres (dont collectivités territoriales) : 400€
Produits École de Natation Française	Document destiné aux pratiquants	Ensemble des produits commandés suivant les besoins de la structure	Kit promotion comprenant les supports de communication : affiches, tracts, visuel...

5 - Transferts

Athlètes de haut niveau

Dédommagement des structures formatrices.

Licence « FFN » vers une licence « FFN »

Français

Liste Élite	MS	10 000€	Sur la base des critères sportifs demandés lors de l'inscription sur les listes du ministère des Sports
Liste Seniors	MS	5 000€	
Liste Relève	MS	2 000€	
Liste Collectif National	FFN	1 000€	
Liste Espoirs	FFN	1 000€	

Répartition financière effectuée par la FFN : 50 % pour la FFN, 50 % pour le club quitté, à l'exception des listes Elite, pour lesquels 100% seront reversés au club quitté.

Non sélectionnables

Licencié ayant participé à une épreuve internationale (Championnats ou Coupe continentaux, Jeux du Commonwealth, Championnats du monde, Coupe du monde (WP) durant les deux dernières années	5000 €
Licencié ayant participé à un championnat de première division nationale dans un pays durant les deux dernières années	2500 €

L'intégralité de la somme revient à la FFN.

Rappel - Suivant l'article 27 du Règlement Intérieur, le paiement doit être effectué préalablement à la délivrance de la licence.

6 - Liges régionales et comités départementaux

Abonnement aux frais de communication de la FFN

Sur facture FFN, pour les Ligues régionales : **250 €** ; pour les comités départementaux : **180 €**. Comprenant entre autres :

- les comptes rendus des réunions des Comités directeurs FFN ;
- la cotisation de l'assurance responsabilité civile personnelle des dirigeants des ligues.
- l'Annuel Règlements, l'Annuaire fédéral et les documents spécifiques aux résultats et classements sportifs de la saison en cours seront téléchargeables sur le site internet fédéral.

7 - Vente individuelle

Parutions natation

Montant de l'abonnement :

- Magazine, 8 numéros : **32 €**.

Vente au numéro :

- Magazine : **5 €**.

8 - Remboursement des frais

La condition préalable à toute demande de remboursement de frais de déplacement est d'être en possession d'une convocation ou d'un ordre de mission

Sur déclaration, expresse en bonne et due forme d'un bénévole, un reçu fiscal pourra être délivré par la FFN dans le cadre d'un abandon de frais.

Les demandes de remboursement se font obligatoirement via l'application web « CARLA MAESTRO » :
<https://asp.borneotechnologies.com/fed/index.jsp?project=FFN>

RÈGLEMENTS FINANCIERS ET TARIFS FÉDÉRAUX

Précisions pour l'application du barème figurant dans le tableau ci-après

La simple demande en ligne ne suffit pas ; Le formulaire de frais doit être imprimé et envoyé à la Fédération.

A ce formulaire, il doit être obligatoirement joint les pièces et justificatifs mentionnés ci-après.

Toute demande incomplète fera l'objet de deux relances maximum par les services fédéraux. Sans réponse satisfaisante dans un délai de 90 jours à compter de la première relance, la demande sera automatiquement supprimée.

Assemblée générale

Seul UN délégué de chaque ligue régionale est remboursé de ses frais de TRANSPORT, selon les modalités générales.

Nota – outre-mer - En plus, l'hébergement un jour avant et un jour après l'AG est pris en charge.

À l'exception du repas offert par la FFN, tous les autres frais, déplacement, hébergement, repas... sont à charge des régions pour ce qui les concerne.

BARÈME D'INDEMNISATION DES FRAIS DE MISSION

Tous les documents permettant le déclenchement du paiement par le service comptable de la Fédération doivent lui parvenir dans les 30 jours qui suivent la fin du déplacement.

DÉPLACEMENTS

	SNCF 2NDE CLASSE	SNCF 1ERE CLASSE	AVION	VEHICULE PER- SONNEL	CO-VOITURAGE
ALLER < 250 KM	FRAIS REEL (2)	FRAIS REEL (2) si tarif inférieur à la 2nde classe *		0,25€ / KM + PEAGE (2)	0,35€ / KM + PEAGE (1) (2)
ALLER > 250 KM	FRAIS REEL (2)	FRAIS REEL (2) si tarif inférieur à la 2nde classe *	FRAIS REEL (1)(2)	0,25€ / KM + PEAGE (1) (2)	0,35€ / KM + PEAGE (1) (2)

* Ce comparatif devra obligatoirement être démontré.

HÉBERGEMENT

HOTEL (3)	REPAS (4)
FRAIS REEL (2) Plafond : 80 € avec petit-déjeuner (100 € pour l'Île-de-France)	FRAIS REEL (2) - Midi plafond : 20 € - Soir plafond : 25 €

AUTRES FRAIS

PARKING « ECO »	TAXI « ECO »
DUREE < OU = 48 HEURES FRAIS REEL (2)	
DUREE > 48 HEURES (1) FRAIS REEL (2)	FRAIS REEL (1) (2)

(1) Autorisation écrite exceptionnelle préalable du président, de la secrétaire générale, du trésorier sur demande écrite et motivée. L'autorisation obtenue devra être jointe à la demande de remboursement.

(2) Le premier des justificatifs à fournir est la convocation ou l'ordre de mission (Co-voiturage : devront être fournis les convocations ou ordres de mission des passagers). Les justificatifs des frais engagés dont le remboursement est demandé à la Fédération doivent tous être des originaux (billets SNCF compostés, e-billet, justificatif de voyage SNCF, document mentionnant le prix payé et le détail du vol + coupons d'accès à bord pour l'avion, tickets de péage, de caisse détaillé de restaurant - facture détaillée d'hôtel...). A noter qu'une autorisation écrite exceptionnelle obtenue est un justificatif.

(3) Si la mission dure plusieurs jours, si la dernière réunion se termine après 19 h, si l'horaire des transports en commun exclut un retour le soir même et si la distance de retour à parcourir est supérieure à 200 km.

(4) Conditions de prise en charge par la Fédération :

- à l'occasion d'un déplacement « route » ou « train » autorisé si la distance réellement effectuée est supérieure à 400 km aller/retour
- en cours de réunion si le repas n'est pas pris en charge par la Fédération ou l'organisateur : le repas pourra être remboursé sur demande
- si la rencontre ne dure qu'une demi-journée et qu'elle débute après 14 h et se termine avant 19 h et que la distance aller/retour à parcourir est inférieure à 400 km : aucun frais de repas ;
- si la réunion dure une journée, les repas en commun en cours de réunion sont pris en charge par la Fédération ;
- le responsable de la réunion se charge de rédiger le bon de commande pour réserver les repas en respectant les procédures prévues pour les signatures.

Tout dépassement du plafond ou toute dérogation à ce règlement ne peut être autorisé que par une demande préalable écrite et motivée.

Pour des raisons d'optimisation budgétaire, un service fédéral peut temporairement proposer des modalités de remboursement moins avantageuses que celles présentées ci-dessus.



GROUPE MDS
Mutuelle des Sportifs

#SportSurOrdonnance

**Devenez club labellisé Natation Santé et soutenez
l'accueil des personnes en ALD***

www.mutuelle-des-sportifs.com

Mutuelle des Sportifs
Service Sport sur Ordonnance

2-4 rue Louis David - 75782 Paris Cedex 16

☎ : 01.53.04.86.89 - www.mutuelle-des-sportifs.com

✉ : sportsurordonnance@grpmds.com



@mdssportsante

Scoop. 

MDS
Sport-Santé

*Affection Longue Durée

TYR®

RYAN LOCHTE | 12X OLYMPIC MEDALIST
65X WORLD CHAMPIONSHIP MEDALIST, WORLD RECORD HOLDER



DURAFAST®
ONE

300+ HOURS OF PERFORMANCE

- 100% CHLORINE PROOF
- 100% COLORFAST
- UPF 50+ TECHNOLOGY